

PIERRE LÉON & PARTH BHATT

STRUCTURE DU
FRANÇAIS
MODERNE

Introduction à l'analyse linguistique *troisième édition revue*



STRUCTURE
DU FRANÇAIS
MODERNE

* * *

Page laissée blanche intentionnellement

STRUCTURE
DU FRANÇAIS
MODERNE

Introduction à l'analyse linguistique

**Pierre Léon
Parth Bhatt**

Troisième édition revue

Canadian Scholars' Press Inc.

Toronto

Nota: Algunas imágenes de la versión impresa de este libro no están disponibles para la versión electrónica.

Structure du français moderne: Introduction à l'analyse linguistique
Troisième édition revue
Pierre Léon and Parth Bhatt

First published in 2005 by
Canadian Scholars' Press Inc.
180 Bloor Street West, Suite 801
Toronto, Ontario
M5S 2V6

www.cspi.org

Copyright © 2005 Pierre Léon, Parth Bhatt, and Canadian Scholars' Press Inc. All rights reserved. No part of this publication may be photocopied, reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical or otherwise, without the written permission of Canadian Scholars' Press Inc., except for brief passages quoted for review purposes. In the case of photocopying, a licence may be obtained from Access Copyright: One Yonge Street, Suite 1900, Toronto, Ontario, M5E 1E5, (416) 868-1620, fax (416) 868-1621, toll-free 1-800-893-5777, www.accesscopyright.ca.

Every reasonable effort has been made to identify copyright holders. CSPI would be pleased to have any errors or omissions brought to its attention.

Canadian Scholars' Press gratefully acknowledges financial support for our publishing activities from the Government of Canada through the Book Publishing Industry Development Program (BPIDP).

Library and Archives Canada Cataloguing in Publication

Léon, Pierre R., 1926-
Structure du français moderne : introduction à l'analyse linguistique / Pierre Léon, Parth Bhatt. -- 3rd rev. ed.

ISBN 1-55130-242-X

1. Linguistic analysis (Linguistics). 2. French language--Textbooks for second language learners. I. Bhatt, Parth Markand, 1955- II. Title.

PC2128.L46 2005

440

C2004-905715-4

Cover design by Zack Taylor, www.zacktaylor.com
Text design and layout by Brad Horning

05 06 07 08 09 5 4 3 2 1

Canada
Printed and bound in Canada by AGMV Marquis Imprimeur Inc.

TABLER DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	XV
--------------------	----

PARTIE I: INTRODUCTION

CHAPITRE 1

DE LA GRAMMAIRE À LA LINGUISTIQUE3

1. La grammaire et la linguistique.....	3
2. La norme et le pouvoir	3
3. Les normes et les usages	4
4. La langue et ses usages	4
5. Les registres	4
6. L'étude de la langue au cours des âges.....	5
7. La langue et le langage.....	5
8. Les emplois métaphoriques du mot langage	5
9. La langue et la parole	5
10. Les différents codes linguistiques	6
11. La diachronie et la synchronie	9

CHAPITRE 2

LA COMMUNICATION ET LE SIGNE LINGUISTIQUE.....13

1. La boucle de la communication	13
2. Les différents types de code	14
3. Les différents types de communication.....	14
4. Les schémas de la communication linguistique	14
5. Critique du schéma de Jakobson	15
6. Les signes: indices, signaux et codes	16
7. L'interprétation des signes	16
8. Les indices et les signaux de la parole	16
9. Les constituants du signe linguistique.....	17
10. La signification.....	17
11. Le lien arbitraire entre signifiant et signifié	17
12. Le signe linguistique : conventionnel et nécessaire	18
13. Les unités distinctives du signe linguistique	19
14. La discrétion du signe linguistique	19
15. La forme et la substance.....	19

CHAPITRE 3

LA STRUCTURATION DU SYSTÈME LINGUISTIQUE.....25

1. La spécificité du code linguistique humain	25
2. La connaissance intuitive des règles linguistiques	25
3. Connaissance intuitive et connaissance passive.....	26
4. Les quatre sous-systèmes linguistiques.....	26
5. La stratification du système linguistique.....	26
6. Les techniques d'analyse linguistique.....	28
7. Le paradigme et la commutation.....	28
8. Le syntagme et la permutation	29

9. Commutation et permutation : axe vertical/axe horizontal	29
10. L'articulation linguistique	30
11. La première articulation: les unités significatives	30
12. La deuxième articulation: les unités distinctives	30
13. L'économie de la double articulation	30
14. La spécificité humaine : double articulation, linéarité, dissociation du message, mensonge et métaphore	31
15. La productivité et la créativité du système linguistique	32

PARTIE II: LA PHONÉTIQUE ET LA PHONOLOGIE

CHAPITRE 4

L'ARTICULATION DES VOYELLES FRANÇAISES.....	37
1. La phonétique et la phonologie	37
2. Les diverses branches de la phonétique	37
3. L'appareil de production sonore	38
4. Le mode d'articulation des voyelles	39
5. Le point ou lieu d'articulation	39
6. Le classement articuloire et la représentation phonétique des voyelles	39
7. Les traits articuloires des voyelles françaises	40
8. Phonétique et orthographe	41
9. L'utilité linguistique des voyelles	41
10. La redondance	42

CHAPITRE 5

L'ARTICULATION DES CONSONNES FRANÇAISES.....	47
1. L'articulation des consonnes	47
2. Le classement des consonnes selon le mode articuloire : occlusif/constrictif	47
3. Le classement des consonnes selon le mode articuloire : oral/nasal	48
4. Le classement des consonnes selon le mode articuloire : voisé/non voisé	48
5. Le classement des consonnes selon leur lieu d'articulation	48
6. Les traits articuloires des consonnes du français	49
7. Les semi-consonnes	50
8. Le classement auditif des consonnes	51

CHAPITRE 6

LA PHONOLOGIE DES VOYELLES FRANÇAISES	57
1. Description phonétique/description phonologique	57
2. Les phonèmes et les variantes	57
3. Le système des oppositions phonologiques des voyelles françaises	58
4. Les traits distinctifs (articuloires) des phonèmes pour la description phonologique	58
5. Les paires minimales	58
6. La syllabe et la division syllabique du français	59
7. La loi de la distribution complémentaire	60
8. Les exceptions des cas 1, 4 et 6	60
9. Les oppositions phonologiques dans les cas 1, 4 et 6	61
10. Les facteurs internes de l'évolution du système des oppositions vocaliques	61
11. L'exemple de la disparition de la prononciation de UN et du A postérieur	62

12. Les facteurs externes de l'évolution du système des oppositions vocaliques	62
13. Les variantes libres : discursives, dialectales, sociales, phonostylistiques	62
14. Variantes conditionnées.....	63

CHAPITRE 7

LA PHONOLOGIE DES CONSONNES FRANÇAISES67

1. Les oppositions consonantiques	67
2. Les oppositions des occlusives.....	67
3. La corrélation des occlusives	67
4. Les oppositions des fricatives	68
5. La corrélation des fricatives	68
6. Les traits distinctifs et le rendement phonologique.....	68
7. Les variantes libres et les variantes conditionnées.....	68
8. Les variantes consonantiques conditionnées.....	69
9. Le mécanisme de l'assimilation des variantes conditionnées	69
10. Les variantes consonantiques dialectales ou sociologiques	70

CHAPITRE 8

L'ACCENTUATION73

1. L'accentuation : définition générale	73
2. La nature phonétique de l'accentuation	73
3. L'accentuation démarcative française	73
4. Enchaînement, ambiguïté et découpage des unités de sens	74
5. L'accentuation d'insistance	74
6. La fonction distinctive de la place de l'accentuation	75

CHAPITRE 9

L'INTONATION79

1. L'intonation : définition générale	79
2. La nature phonétique de l'intonation	79
3. La description linguistique de l'intonation	80
4. Les rôles linguistiques de l'intonation	81
5. Le rôle phonostylistique l'intonation	82

CHAPITRE 10

E CADUC89

1. Définition du E caduc.....	89
2. Le E caduc et l'orthographe	89
3. Le E caduc et la structure syllabique.....	89
4. Cas du maintien obligatoire du E caduc.....	90
5. Suppression obligatoire du E caduc	90
6. Prononciation facultative du E caduc.....	90
7. Le E caduc et les oppositions phonologiques	90
8. Le E caduc dans la versification classique	91

CHAPITRE 11

L'ENCHAÎNEMENT ET LA LIAISON95

1. L'enchaînement	95
2. Les latences consonantiques : les liaisons.....	95

3. La liaison	95
4. Les consonnes de liaison	96
5. Les liaisons obligatoires	96
6. Les liaisons interdites	96
7. Les liaisons facultatives	97
8. La liaison et la dénasalisation	97
9. Le rôle phonologique de la liaison	97
10. Rôle phonostylistique du E caduc et de la liaison.....	98

PARTIE III: LA MORPHOLOGIE

CHAPITRE 12

LES CATÉGORIES MORPHOLOGIQUES.....	105
1. L'analyse des unités significatives	105
2. Les parties traditionnelles du discours	105
3. Une nouvelle classification	107
4. Les catégories morphologiques : mot, monème, morphème, lexème	108
5. Liste ouverte et liste fermée	109
6. Le classement des lexèmes.....	109
7. Les sèmes grammaticaux et l'appartenance catégorielle des morphèmes	109
8. L'autonomie des morphèmes	110
9. Les amalgames morphologiques	110
10. Le morphème zéro.....	111
11. Les marques morphologiques	111
12. Les marques morphologiques et les codes	112

CHAPITRE 13

LE GENRE.....	117
1. La distinction entre le genre et le sexe	117
2. Le genre morphologique en français.....	117
3. Le genre et la distinction lexicale.....	118
4. L'arbitraire du genre	119
5. L'invariabilité du genre	119
6. Le genre, les variations régionales et populaires et le changement diachronique.....	119
7. Les marques écrites du genre	119
8. Grammaire et féminisation.....	120
9. Les marques orales du féminin	121

CHAPITRE 14

LE NOMBRE.....	125
1. La distinction de nombre.....	125
2. Les oppositions singulier/pluriel/duel/triel	125
3. Le nombre et le dénombrement.....	125
4. Les substantifs sans pluriel.....	126
5. Les substantifs sans singulier	126
6. Le nombre et la distinction lexicale	126
7. Les marques écrites du nombre.....	126
8. Les marques orales du nombre.....	128
9. Les marques du verbe.....	129

10. Marques redondantes du pluriel dans les verbes.....	130
11. Les particularités graphiques des verbes, noms et adjectifs.....	130
12. Les marques du pronom personnel	130

CHAPITRE 15

LA MORPHOLOGIE DU VERBE : FORME, VOIX, NOMBRE ET PERSONNE.....135

1. L'information verbale.....	135
2. Les différents types de forme verbale	135
3. L'analyse verbale.....	136
4. La voix verbale.....	137
5. Le nombre	138
6. La personne	139

CHAPITRE 16

MORPHOLOGIE DU VERBE : MODE, TEMPS, ASPECT143

1. L'infinitif et le participe.....	143
2. Le mode indicatif	143
3. Le mode impératif.....	143
4. Le mode subjonctif.....	144
5. Le mode conditionnel	144
6. Le temps	145
7. L'aspect verbal	147
8. Les verbes transitifs et intransitifs.....	147
9. Les auxiliaires modaux et temporels.....	148

CHAPITRE 17

LA DÉRIVATION ET LA COMPOSITION153

1. Mots simples, dérivés et composés	153
2. Le terme de base.....	154
3. L'affixation : affixes, flexions, suffixes, préfixes	154
4. La préfixation	154
5. Les préfixes séparables et inséparables	155
6. Le classement sémantique des préfixes.....	155
7. La suffixation	156
8. Les divers types de suffixes.....	156
9. La composition.....	159
10. Les mots composés nominaux	159
11. Les mots composés des autres catégories grammaticales	160
12. La composition des sigles	160
13. La troncation	160
14. La cohésion des mots composés	161

CHAPITRE 18

LA STRUCTURE DU LEXIQUE167

1. L'hétérogénéité du lexique français	167
2. Les onomatopées et les mots expressifs.....	167
3. Les mots d'origine celtique	167
4. Les emprunts modernes.....	168
5. Mots populaires, mots savants, doublets.....	168

6. L'étymologie populaire	169
7. L'intégration phonologique des emprunts.....	169
8. L'intégration morphologique.....	170
9. L'emprunt traduit.....	170
10. Le calque sémantique.....	170
11. Le voyage des mots.....	170
12. La morphologie des néologismes.....	171
13. Les dictionnaires	171
14. Le lexique et le vocabulaire	171
15. Les enquêtes sur le français parlé.....	172
16. Statistiques du vocabulaire de la langue parlée.....	172
17. La structuration du vocabulaire du français parlé.....	172
18. Le vocabulaire de base du français québécois	173

PARTIE IV: LA SYNTAXE

CHAPITRE 19

L'ANALYSE SYNTAXIQUE.....183

1. La syntaxe	183
2. Syntaxe parlée et syntaxe écrite	183
3. L'analyse syntaxique.....	184
4. La phrase globale	184
5. La phrase et ses règles de réécriture.....	185
6. Le groupe nominal	186
7. Les déterminants du groupe nominal	186
8. Les expansions du groupe nominal	187
9. Le groupe verbal	187
10. Les expansions du groupe verbal	187
12. Le GP complément circonstanciel.....	189
13. Le GP complément d'objet indirect d'un verbe transitif.....	190
14. Le GP complément d'un verbe intransitif.....	190
15. Le GP complément de nom.....	191
16. Le GP complément de groupe adjectival	192
17. Les règles de réécriture et les compléments.....	193

CHAPITRE 20

LA SYNTAXE ET L'AMBIGUÏTÉ.....197

1. L'ambiguïté syntaxique de type A : le GP avec effacement de la préposition	197
2. L'ambiguïté de type B	198
3. L'ambiguïté de type C : le GP complément de nom et le GP complément circonstanciel.....	199
4. L'ambiguïté de type D : le GN avec article partitif et le GP complément circonstanciel	200
5. L'ambiguïté de type E : le GP complément d'objet indirect et le GP complément circonstanciel	201
6. La levée de l'ambiguïté par la prosodie	202

CHAPITRE 21

LES PHRASES INTERROGATIVES, IMPÉRATIVES, NÉGATIVES ET PASSIVES.....207

1. Les modalités phrastiques	207
2. Les polarités	207
3. La voix	208

4. Les phrases interrogatives	208
5. L'interrogation en langue parlée.....	210
6. Les phrases impératives	211
7. Les phrases négatives	214
8. Les phrases passives.....	215
9. Le complément d'agent.....	216
10. Les phrases sans forme passive.....	217
11. Les combinaisons de modalités globales, de polarités et de voix	218

CHAPITRE 22

LES PHRASES COMPLEXES : LA COORDINATION	223
1. La coordination	223
2. La coordination des phrases	223
3. La coordination des groupes nominaux	225
4. La coordination des groupes verbaux	228
5. Les locutions conjonctives	230

CHAPITRE 23

LES PHRASES COMPLEXES : LA RELATIVISATION	235
1. Les phrases relatives	235
2. La relativisation du GN sujet	235
3. La relativisation du GN complément d'objet direct.....	236
4. La relativisation du GN complément d'objet indirect.....	237
5. La relativisation du GN complément de nom	239
6. La relativisation et l'interprétation sémantique.....	239

PARTIE V: LA SÉMANTIQUE

CHAPITRE 24

L'ANALYSE SÉMANTIQUE.....	245
1. Sens linguistique, sens contextuel et sens situationnel	245
2. La signification.....	245
3. Le signe linguistique et le référent.....	245
4. Le sens propre et le sens contextuel.....	246
5. Le sens contextuel en morphologie.....	246
6. Dénotation et connotation	246
7. La connotation du signifié.....	246
8. La connotation du signifiant.....	247
9. La métonymie.....	247
10. La métaphore.....	248
11. Monèmes, sémèmes et sèmes.....	248
12. La difficulté du choix des sèmes	248
13. La grille d'analyse sémique	248
14. Les limites de l'analyse sémique.....	249
15. La syntaxe et l'interprétation sémantique	249

CHAPITRE 25

SYNONYMIE, ANTONYMIE, POLYSÉMIE	255
1. La synonymie.....	255

2. Les quasi-synonymes	255
3. Les doublets	256
4. Les variantes synonymiques	256
5. L'antonymie lexicale	256
6. L'antonymie et les clichés	256
7. L'antonymie morphologique	257
8. La polysémie	257
9. L'homonymie	258
10. Champ notionnel, champ lexical et champ morphologique	259
11. Les variations stylistiques	259
12. L'analyse sémique des métaphores	259
13. L'analyse sémique des gros mots	260

CHAPITRE 26

DE LA SÉMANTIQUE DE LA PHRASE À LA PRAGMATIQUE265

1. Du mot à la phrase et au contexte	265
2. La présupposition et le présupposé	265
3. Les présupposés lexicaux et grammaticaux	266
4. De la phrase au discours.....	266
5. Les relations sémantiques externes	267
6. Les relations sémantiques internes : argumentation et régulation du discours	267
7. L'argumentation déguisée	268
8. L'énonciation.....	268
9. La pragmatique.....	269
10. L'explicite et l'implicite	269
11. Les actes de parole	269
12. Les actes illocutoires	270
13. L'acte perlocutoire.....	270

PARTIE VI: LA SOCIOLINGUISTIQUE

CHAPITRE 27

LA VARIATION SOCIALE.....277

1. Les facteurs sociologiques de la variation	277
2. L'âge.....	277
3. Le sexe	277
4. Le choix des variables linguistiques	278
5. Exemple d'une étude simple d'une variable sociophonétique, la stratification du R à New York	278
6. La variation en fonction du contexte linguistique.....	279
7. La variation en fonction du contexte social	279
8. Les règles variables.....	281
9. Indicateur et marqueur	281
10. De l'indicateur au marqueur.....	281
11. Code restreint et code élaboré.....	281
12. Les variations régionales, sociolectales et langue standard	282
13. Sociolinguistique et évolution.....	282
14. Les facteurs idéologiques.....	282

CHAPITRE 28

LA VARIATION DIALECTALE.....	287
1. La norme et les usages	287
2. Les divisions linguistiques de la France.....	287
3. Langue, dialecte, patois, parler et créole.....	288
4. Sabir et pidgin	289
5. L'approche sociolinguistique dans l'étude des dialectes.....	290
6. Attitude et comportement.....	291
7. Les forces linguistiques en cause	291
8. Les enquêtes dialectologiques modernes	291
9. L'idiomatologie	291
10. Esthétique, clarté, efficacité, richesse	292
11. Le contact des langues et le français.....	292
12. La langue et l'idéologie.....	293
13. La synchronie dynamique	293

CHAPITRE 29

LE FRANÇAIS CANADIEN	297
1. La langue et l'histoire.....	297
2. Les apports dialectaux du français au français canadien	297
3. La variation canadienne	298
4. La variation vocalique.....	300
5. La variation consonantique	301
6. La variation prosodique.....	303
7. La variation morphologique.....	303
8. La variation morpho-syntaxique	304
9. La variation lexicale	304
10. Les emprunts à l'anglais.....	305
11. Les anglicismes au Canada	305
12. Le fonds amérindien.....	306
13. Problèmes d'assimilation	306

GLOSSAIRE	313
------------------------	------------

BIBLIOGRAPHIE.....	325
---------------------------	------------

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Chapitre 1.....	335
Chapitre 2.....	336
Chapitre 3.....	337
Chapitre 4.....	339
Chapitre 5.....	341
Chapitre 6.....	342
Chapitre 7.....	344
Chapitre 8.....	345
Chapitre 9.....	347
Chapitre 10.....	349

Chapitre 11.....	351
Chapitre 12.....	352
Chapitre 13.....	354
Chapitre 14.....	355
Chapitre 15.....	356
Chapitre 16.....	357
Chapitre 17.....	359
Chapitre 18.....	361
Chapitre 19.....	362
Chapitre 20.....	364
Chapitre 21.....	367
Chapitre 22.....	370
Chapitre 23.....	372
Chapitre 24.....	375
Chapitre 25.....	377
Chapitre 26.....	379
Chapitre 27.....	380
Chapitre 28.....	381
Chapitre 29.....	382

Depuis des siècles, les grammairiens ont réfléchi sur la langue et mis au point des techniques d'analyse. L'époque moderne a vu naître et se développer un grand nombre de théories linguistiques et les manuels à l'usage des étudiants sont nombreux. Les uns présentent les vues d'une école ou d'un chef de file, d'autres plus éclectiques offrent un panorama des diverses thèses en présence. Pourquoi alors un autre ouvrage sur le sujet?

Quel est donc l'objet de ce livre?

Notre but est double : d'une part, initier à l'**analyse linguistique générale** et, d'autre part, le faire sur de nombreux exemples permettant de dégager peu à peu la **structure de la langue**.

Nous avons délibérément écarté l'approche d'une école particulière et essayé de rester **ouverts** à tous les courants. Nous avons toujours cherché la méthode la plus simple, la plus directe, donc la plus économique, qui est aussi le plus souvent la plus claire, pour analyser les phénomènes linguistiques.

Néanmoins, ce type d'analyse exige l'emploi d'une **terminologie** précise devant laquelle nous n'avons pas reculé, chaque terme technique étant soigneusement explicité par une définition et de nombreux exemples.

A quel public s'adresse ce livre?

Nous avons enseigné le contenu de ce livre et expérimenté ces exercices pendant de nombreuses années. Le tout représente le contenu d'un cours de deuxième année d'université, pour des étudiants de **français langue étrangère**.

Il faut donc avoir déjà une assez bonne connaissance de la langue pour trouver profit à cet ouvrage. Des étudiants plus avancés pourront l'utiliser comme texte d'initiation ou de révision.

Organisation de ce livre

Les trois premiers chapitres sont destinés à donner les raisons d'étudier la linguistique en montrant son incidence dans notre vie quotidienne. La langue est non seulement l'outil de communication le plus économique, le mieux élaboré, mais aussi le soutien le plus efficace de la pensée en même temps qu'objet d'art, de culte ou de passion.

Les chapitres suivants étudient successivement le matériau sonore, puis son organisation en unités de sens que sont les mots et la phrase.

Les derniers chapitres posent les problèmes du sens en contexte et des relations de la langue et de la société. Roland Barthes disait qu'« il n'y a pas de langage innocent ». Toute parole proférée implique non seulement son auteur, mais aussi toute la culture à laquelle il appartient.

Chaque terme employé ici est toujours soigneusement défini et illustré. On le retrouvera de plus dans le **glossaire** à la fin du livre.

Nous avons évité de surcharger les textes de noms d'auteurs; qu'on nous le pardonne. On trouvera des références plus complètes dans la bibliographie

Chaque chapitre se termine par des questions destinées à faire réfléchir et à susciter une discussion en classe.

Conseil aux étudiants

Le nombre de termes d'analyse linguistique est relativement élevé mais leur emploi est précis. On ne peut pas employer un terme pour un autre, parler de *mot* si l'on veut parler de *morphème*, qui est une unité grammaticale, et de *son* pour désigner un *phonème*, qui est un son fonctionnel.

Ne pensez pas que la terminologie de ce livre soit du *jargon*, dans le mauvais sens du terme. Il s'agit d'un **vocabulaire technique**. Il en est de même des concepts de l'analyse. Apprenez à les manier avec rigueur.

Apprendre à formuler des règles vous enseignera à mieux raisonner, à être rigoureux non seulement en linguistique mais dans tous les autres domaines. Ce n'est pas un hasard si la linguistique est devenue, à l'époque moderne, une **science pilote**. Ses modèles d'analyse ont été empruntés par les **anthropologues**, les **sociologues**, les **psychanalystes**, les **littéraires**, etc.

N'oubliez pas de travailler les questions. Elles vous feront réviser le chapitre et vous entraîneront à réfléchir sur des problèmes spécifiques à la linguistique générale, en vous incitant de temps à autre à comparer le français à d'autres systèmes linguistiques.

Si vous voulez en savoir plus, consultez la bibliographie.

Conseils aux professeurs

L'ordre de ce livre n'est pas immuable. Il ne serait pas inutile cependant de s'assurer que les trois premiers chapitres ont été bien maîtrisés par les étudiants avant d'entreprendre l'étude des autres.

On peut concevoir un cours utilisant ce livre avec une alternance d'un cours théorique et d'un cours de travaux pratiques. Ce dernier peut être fait à partir des **QUESTIONS**, qui reprennent en général les principaux points du chapitre. Notre expérience nous a montré que les étudiants aiment bien ce type d'alternance et que la discussion des questions leur permet d'éclaircir les points restés parfois incompris du chapitre.

N'hésitez pas à rapprocher les phénomènes observés pour le français de ceux de la langue — ou des langues — de vos étudiants. La **comparaison** est toujours fructueuse.

On pourra demander aux étudiants de compléter les travaux suggérés par des **enquêtes** dans des journaux, magazines ou textes de radio ou de télévision. Les résultats obtenus par des relevés de vocabulaire (mots nouveaux, emprunts, calques) ou de syntaxe (populaire, à la mode), des prononciations de français parlé, etc. donneront des résultats parfois étonnants et toujours instructifs.

Incitez les étudiants à se servir de dictionnaires de synonymes, d'étymologie; à établir des listes de termes, à en rechercher les racines, à découvrir la structure des mots. Qu'ils connaissent aussi les dictionnaires de linguistique. Le plus pratique est celui de Jean Dubois et al. (1973), mais ceux de Bernard Pottier (1973), Oswald Ducrot et Tsvetan Todorov (1972), Georges Mounin et le **Guide alphabétique** d'André Martinet (1969) ainsi que le **Dictionnaire didactique des langues vivantes** de Robert Galisson et Daniel Coste (1976) sont des outils précieux. La comparaison de définitions prises à plusieurs dictionnaires est parfois bien intéressante.

Remerciements

Nous remercions tous ceux, collègues ou étudiants, qui nous ont écrit pour nous faire part de leurs critiques et de leurs suggestions. Notre reconnaissance va d'abord à tous ceux qui nous ont suggéré des modifications du cours originel, en particulier nos collègues et amis, Claude Tatilon, Alain Thomas, Jeff Tennant, Wladyslaw Cichocki, Nicole Maury et Monique Léon. Un merci tout spécial enfin à un autre collègue et ami, Henry Schogt, qui, avec sa grande compétence linguistique et sa remarquable perspicacité, nous a permis d'améliorer grandement la première édition de ce livre. Merci également à Renée Baligand, précieuse collaboratrice des éditions précédentes.

Pour cette nouvelle édition notre reconnaissance va également à tous les collègues qui nous ont fait part de leurs suggestions et corrections — tout particulièrement Peter Seyffert, du Département des langues à l'Université de Thunder Bay, et Monique Léon.

Pour cette nouvelle édition, nous avons décidé — à l'incitation générale — de donner les réponses aux questions en fin de volume. L'expérience a montré que cette procédure ne peut qu'aider l'étudiant... et le professeur!

Nous avons voulu aussi rafraîchir cet ouvrage en allégeant les chapitres trop longs tout en augmentant le nombre des explications. Nous avons ajouté de nombreux exemples, parfois dans des domaines moins « sérieux ». C'est ainsi qu'on trouvera comptines, devinettes, calembours, contrepèteries, poèmes et autres jeux qui pourraient sembler futiles mais qui servent toujours à montrer le fonctionnement de la langue — joignant l'agréable à l'utile.

Page laissée blanche intentionnellement

PARTIE I

INTRODUCTION

*** * ***

Page laissée blanche intentionnellement

DE LA GRAMMAIRE À LA LINGUISTIQUE

En deux mots

Les linguistes observent la langue sans porter de jugement : bon/mauvais. Ils constatent que la langue a une structure, bien organisée même si elle est utilisée par des gens très différents. La langue a un code que chacun respecte, comme le code de la route. On peut étudier la langue dans son évolution historique (diachronique) ou, comme on le fera ici, dans son fonctionnement actuel (synchronique).

1. La grammaire et la linguistique

La linguistique est l'étude **scientifique** du langage humain. Par scientifique, on veut dire que cette étude tente d'être **objective**.

Le linguiste se contente donc d'être **descriptif**. S'il entend dire au lieu de « *c'est ce que je vous dis* » une forme comme « *c'est qu'est-ce que je vous dis* », il va noter cette forme syntaxique sans dire si elle est bonne ou mauvaise. Il pourra préciser qu'il a relevé cette forme dans un discours **oral** plutôt qu'**écrit**, chez une personne de l'**âge** adulte, du **sexe** masculin, de telle **région**, de telle **classe** sociale, etc. Mais il ne condamnera pas. Il ne dira pas « cette formulation est fautive ».

Les grammaires, au contraire, ont traditionnellement été **prescriptives**, à quelques exceptions près — les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas, au XVII^e siècle ou, à l'époque moderne, *Le bon usage* de Grevisse, par exemple. Un grammairien et un pédagogue donnent généralement une vue prescriptive de la langue. Ils invoquent la **norme** qui est pour eux la « bonne » façon de parler. Lorsqu'ils parleront de **fautes** « populaires », ils entendront par là les écarts de langage du parler d'une classe sociale qu'ils jugent implicitement comme inférieure. Pour eux, la norme appartient au « beau langage » de la « bonne société ».

Les **sociolinguistes** modernes diront que cette norme a été considérée, la plupart du temps, comme le reflet de la langue des classes **favorisées**.

2. La norme et le pouvoir

Dans l'histoire des langues, les gens qui détiennent le pouvoir ont toujours servi de modèle. On parlait ainsi du langage du Roi, de la Cour, des « beaux esprits ». Et on tentait de les imiter.

Le mythe de Pygmalion, mis au théâtre par Bernard Shaw sous son aspect moderne, dans sa pièce de théâtre, et dans la comédie musicale *My Fair Lady*, montre bien que l'ascension sociale passe par la maîtrise de la langue des dominants.

Mais il faut noter cependant que le pouvoir et le prestige ne vont pas toujours dans le même sens. Avant la révolution française de 1789, la Cour et le Roi prononçaient le mot *moi* comme *moué*. Le peuple prononçait *moua*. C'est cette dernière prononciation qui l'a emporté après la victoire populaire.

La langue évolue sans cesse, il y a ainsi des prononciations « jeunes » qui triomphent des prononciations classiques considérées, inconsciemment souvent, comme rétrogrades,

archaïques, démodées. Les jeunes emploient, par exemple, « *Le petit déj.* » pour *le petit déjeuner* et écrivent et disent volontiers « A+ » pour *à plus tard*.

3. Les normes et les usages

Néanmoins, on convient, surtout pour les besoins de l'enseignement, de l'existence d'une norme de prononciation pour le français dit **standard** ou **standardisé**. L'un de ses modèles pourrait être celui de la radio ou de la télévision, ou le parler ordinaire des gens instruits des grands centres urbains. Mais les usages varient en fonction des individus, des groupes sociaux et des groupes géographiques.

4. La langue et ses usages

Dans une communauté donnée, la France, par exemple, tout le monde utilise la même langue pour pouvoir se comprendre. Mais la diversité des cultures, leur éparpillement géographique et social, comme la variété même des individus font que chacun parle d'une façon différente.

Se moquer d'un accent, d'une tournure lexicale ou syntaxique particulière revient à condamner la liberté d'expression au nom d'un idéal qui n'est jamais atteint. Dans ce domaine, comme dans celui de la mode des vêtements, on a fait beaucoup de progrès. Si une singularisation excessive porte toujours à sourire, la diversité n'est plus condamnée. Il n'y a aucune raison pour que tout le monde s'habille ou parle exactement comme la Reine d'Angleterre au Royaume-Uni ou comme le Premier ministre au Canada.

Il faut noter aussi qu'il n'y a pas d'usages supérieurs à d'autres. La langue des paysans ou des ouvriers peut être aussi riche que celle de tout autre groupe et aussi intéressante à étudier.

Texte non disponible

5. Les registres

On dira que dans chaque situation, tout individu s'exprime selon un **registre**, appelé parfois niveau de langue. Ainsi, dans la communication, on peut distinguer trois registres :

- le **registre familial** utilisé entre amis ou dans la famille,
- le **registre ordinaire** ou **naturel** utilisé dans la conversation spontanée avec des gens connus,
- le **registre formel** ou **soutenu**, utilisé dans des situations où on s'adresse à des gens qui paraissent importants, comme par exemple quand on rencontre quelqu'un à qui on doit du respect ou quand on fait un discours oratoire en public.

On dira, par exemple, *Ça va*, dans le registre familial, *Comment allez-vous* dans le registre ordinaire et *Je suis ravi de faire votre connaissance* dans le registre formel.

6. L'étude de la langue au cours des âges

Les grammairiens anciens qui donnaient des règles, des normes, des recettes de rhétorique, étaient aussi souvent des philosophes.

Aristote disait que le langage servait à **démontrer**, Descartes y voyait un moyen de **signifier** le monde réel et Pascal celui de figurer nos **passions**.

Les linguistes modernes ont retrouvé certains de ces aspects dans leurs théories. Mais ils s'accordent généralement à dire que les langues ont deux grandes fonctions :

- a) **Symboliser le réel**. Si j'écris ou prononce le mot *éléphant*, je n'ai pas besoin d'apporter un éléphant vivant pour être compris
- b) **Transmettre des messages**, indépendamment de la langue parlée (le code) et également indépendamment de celui qui parle (l'émetteur) et de celui qui écoute (le récepteur). Une même information peut ainsi être transmise en allemand ou en inuktitut (la langue des Inuits, anciens Eskimos), d'un homme à une femme, qu'ils soient grands, petits, coléreux, enrhumés, masqués, le jour ou la nuit, etc. On ne peut pas dire la même chose de tous les moyens de communication. Les abeilles, par exemple, qui emploient des signaux visuels, ne peuvent pas communiquer la nuit.

7. La langue et le langage

Pour les linguistes modernes, le terme **langage** désigne une faculté mentale qui permet à chaque être humain d'acquérir de façon « naturelle » (tout comme il est naturel d'utiliser ses jambes pour marcher) un système unique de communication que l'on appelle la **langue**. Tous les humains, quelle que soit leur origine, possèdent cette faculté. Elle est **innée**.

La notion de **langue** renvoie à deux définitions voisines dont la première est une définition large et l'autre étroite. Selon la définition large, la langue désigne un **système communicatif particulier** qui sert à relier une suite d'**unités** sonores (les sons de la parole), visuelles (les divers types d'écriture), ou gestuelles (les gestes des langues des signes) à un **concept**. Ce système a une structure unique et certaines propriétés spéciales, comme nous le verrons dans le chapitre 3.

Selon la définition étroite, le terme langue peut également désigner les **langues spécifiques**, les systèmes individuels, comme le chinois, le japonais, l'italien, le tagalog, l'anglais, l'allemand, le finnois, etc. C'est l'**entourage** social et culturel qui va déterminer la **langue spécifique** que parlera tel ou tel individu. Un petit Sénégalais élevé chez les Inuits parlera leur **langue**. Inversement, un petit Inuk élevé chez les Sénégalais parlera le wolof sans problème.

Selon certains linguistes, toutes les langues du monde partagent les mêmes principes de construction, en dépit des différences réelles de prononciation et de grammaire. Ainsi, si l'on compare le français et l'anglais, on constate très vite qu'il y a beaucoup de différences entre les deux langues. En revanche, si l'on analyse la structure de ces langues, on trouvera qu'elles ont, en fait, un grand nombre de points en commun.

8. Les emplois métaphoriques du mot langage

On parle parfois du « langage » des fleurs ou des couleurs. Ainsi le *myosotis* passe en français pour signifier « ne m'oubliez pas », la rose rouge est le symbole de l'amour passionné.

Un philosophe moderne, Roland Barthes, dit qu'il y a un « langage de la mode », voulant dire par là que le vêtement lui-même peut avoir une signification. Porter des jeans n'indique pas la même chose qu'arborer une cravate.

En réalité, dans ces deux cas-là, il s'agit d'emplois métaphoriques non-linguistiques du terme langage.

9. La langue et la parole

Les linguistes font également une distinction entre le terme **langue** qui désigne le système linguistique lui-même, et le terme **parole** qui renvoie à l'**utilisation** généralement orale de ce système dans des **situations réelles** par des **usagers réels**.

Le terme *parole* a deux définitions voisines. Il désigne, dans son acception courante, les sons vocaux que l'on emploie pour communiquer, c'est-à-dire le fait même de parler, comme dans l'expression *prendre la parole*.

Du point de vue linguistique, par contre, la notion de *parole* renvoie à l'utilisation concrète des connaissances linguistiques dans les situations de communication. Il s'agit donc de l'emploi que fait le locuteur individuel de sa langue.

10. Les différents codes linguistiques

Les langues humaines sont, elles aussi, des codes qui peuvent se concrétiser de plusieurs façons différentes. Dans la plupart des cas, les langues utilisent des unités **sonores** établies par convention, les sons de la parole, pour communiquer. On parlera de **code oral**.

Le système linguistique peut également prendre la forme d'unités visuelles dans un deuxième système de concrétisation, l'**écriture** ou **code écrit**.

Les deux codes sont fortement liés et la plupart des linguistes considèrent que le code écrit constitue un substitut pour le code oral. En fait, chaque code possède ses propres unités de base et opère son propre découpage des niveaux de représentation. Le code écrit donne généralement la priorité aux mots et aux phrases, alors que le code oral donne la priorité aux syllabes, aux groupes, aux phrases et à leur agencement rythmique et mélodique.

L'étude des différentes formes d'écriture montre que l'on a envisagé leur représentation soit visuelle, soit sonore. On a ainsi : a) des écritures **pictographiques** (**picto** = peinture, image; **graphique** = écrit), comme celles des Indiens d'Amérique b) des écritures **idéographiques**, dont les dessins stylisés représentent des idées, comme en chinois c) des écritures **phonographiques** (**phono** = son) qui renvoient aux sons. Ces derniers types d'écriture peuvent être **alphabétiques** et chaque lettre correspond à un son, comme en grec ou en espagnol moderne, soit **syllabiques**, comme en inuktitut.

Image non disponible

Image non disponible

Image non disponible

Image non disponible

Toutes les langues naturelles possèdent des codes oraux. Mais un grand nombre de ces langues n'ont pas encore de codes écrits. Sur les quelques milliers de langues parlées, recensées par les linguistes, quelques centaines seulement sont écrites. Il existe également un nombre plus restreint de langues dont on possède des témoignages écrits mais qui ne sont plus parlées actuellement, comme par exemple, le sanscrit, le grec classique, la langue des pharaons.

Pendant longtemps, les grammairiens ont fondé leurs analyses sur les formes écrites de type littéraire ou historique. Les formes parlées n'étaient pas étudiées du tout ou au moins étaient considérées comme étant secondaires sinon vulgaires.

La linguistique moderne, par contre, a donné une grande importance à l'analyse du code oral et a quelque peu négligé l'analyse du code écrit. Elle tente de dégager les éléments nécessaires à toute communication linguistique et examine les variations au niveau de la prononciation, de la grammaire et du vocabulaire.

11. La diachronie et la synchronie

Au cours de la deuxième partie du XIX^e siècle, les grammairiens se sont intéressés surtout à la comparaison des langues classiques comme le grec ancien et le sanscrit. On postulait l'existence d'une langue indo-européenne qui aurait été à la base à la fois du grec et du sanscrit. On classait les langues en familles et on essayait de découvrir les différentes modifications que subissaient les mots en passant d'une langue à l'autre, ou d'une époque à l'autre.

On observait, par exemple, les changements phonétiques qui ont donné le mot *nuit* en français à partir du latin *noctem*, ou le passage du latin *rosa* au français *rose*. On analysait également les glissements de sens du mot *pensare* (*peser* en latin), devenant *penser* en français moderne.

Ce type d'analyse axé sur l'évolution historique des langues s'appelle une étude **diachronique**. Les linguistes ont beaucoup étudié ces phénomènes diachroniques, et plus particulièrement l'étymologie — la recherche de l'origine des mots.

C'est le linguiste suisse Ferdinand de Saussure qui a le premier insisté sur la nécessité d'étudier un état de langue considéré dans son fonctionnement interne à un moment donné du temps. On parle alors d'étude **synchronique**. On peut observer, par exemple, la langue du XVII^e siècle parlée à l'époque de Corneille ou la langue moderne du XXI^e siècle parlée par les adultes de 20 à 40 ans. On peut décrire de cette manière un système de langue relativement **homogène**, bien que la langue évolue sans cesse. La linguistique moderne s'est consacrée presque entièrement aux études synchroniques des langues vivantes et a privilégié l'étude de l'oral.

Texte non disponible

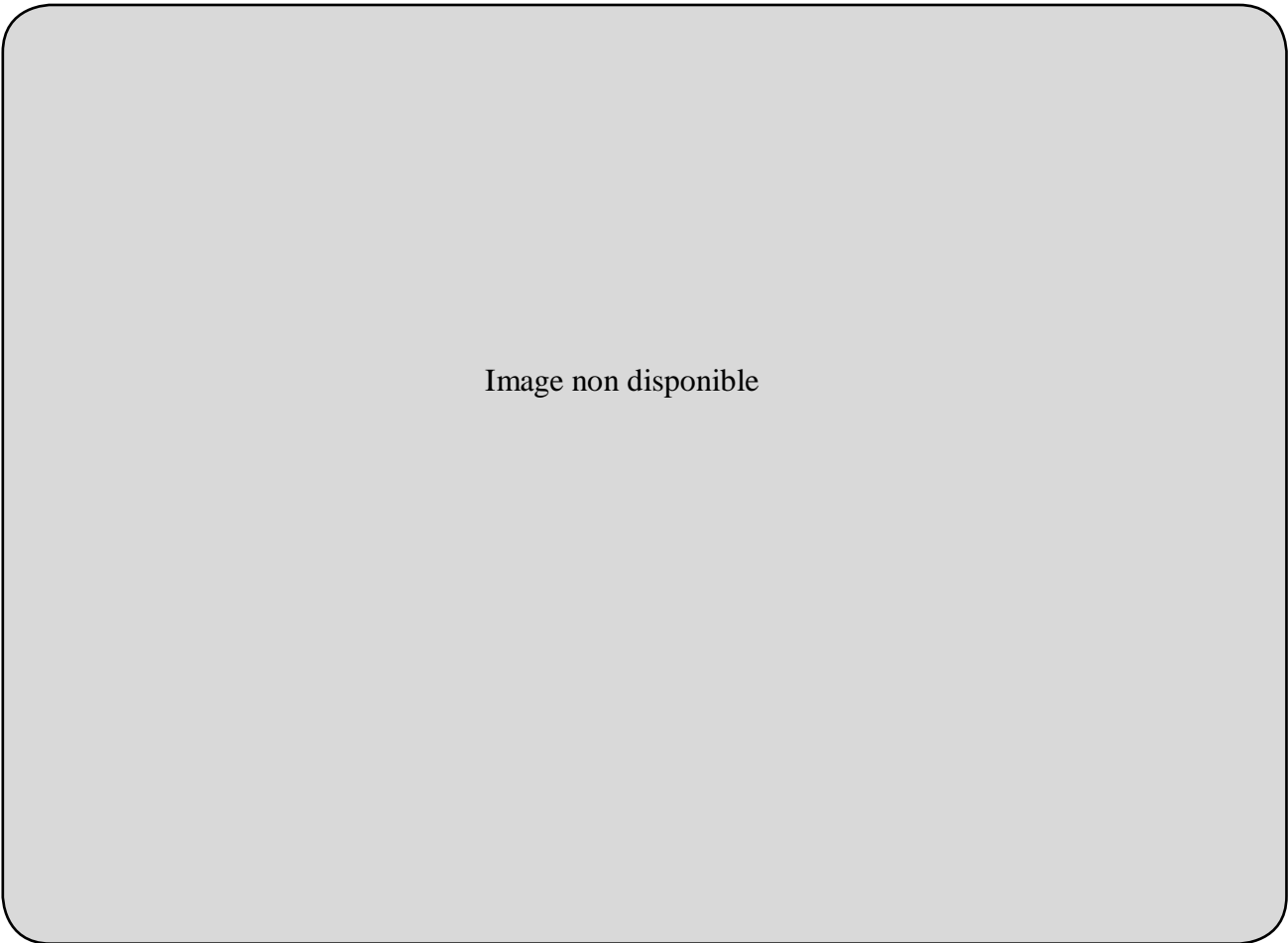


Image non disponible

LA COMMUNICATION ET LE SIGNE LINGUISTIQUE

En deux mots

La communication humaine s'effectue selon un **code** qui, comme le code de la route, comporte des **signaux** qui sont des signes **volontaires**. Chaque langue a un code qui lui est propre. Les signes linguistiques du code oral ne sont pas imagés comme les onomatopées. Ils sont arbitraires. La parole révèle des informations **involontaires** ou **indices** qui nous renseignent sur celui qui parle, sur ses émotions et ses attitudes.

1. La boucle de la communication

La notion de **communication** désigne toute transmission d'**information** entre un **émetteur** et un **récepteur** au moyen d'un **code** commun. Elle désigne donc tout échange de message, volontaire ou involontaire, que ce soit au moyen du code linguistique humain ou de tout autre code possible. On pourrait dire que les langues humaines sont des outils particuliers qui servent à communiquer.

Le processus d'échange des messages implique trois étapes :

- a) la **production**
- b) la **transmission**
- c) la **réception**

Le passage de l'information à travers ces trois étapes est appelé la **boucle de la communication**.

La phase de la production est centrée sur l'émetteur. Celui-ci doit d'abord avoir un message à transmettre. Il doit ensuite utiliser un **code** pour **encoder** son message. Enfin, il doit posséder un appareil qui lui permet de **produire** et d'envoyer un **signal**.

La phase de la transmission est centrée sur le signal. Ce signal produit par l'émetteur est envoyé au moyen d'un **canal de transmission**. Parfois le canal de transmission modifie légèrement le signal en y ajoutant du **bruit**.

La phase de réception est centrée sur le récepteur. Il doit d'abord posséder un appareil qui lui permet de capter le signal. Il doit ensuite posséder le même code pour pouvoir décoder le signal et comprendre le message que l'émetteur voulait transmettre. Enfin, si la communication est réciproque, il peut répondre au message qu'il a reçu.

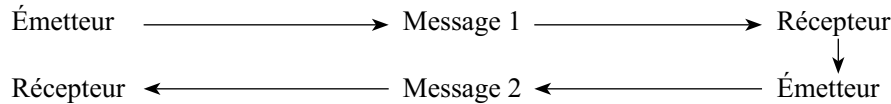
Émetteur → Message → Récepteur

Prenons un exemple de communication linguistique. Si l'on veut téléphoner à un ami pour l'inviter à dîner, on formule d'abord mentalement l'invitation en fixant la date et l'heure. Puis, on prend le téléphone et on compose son numéro. On entend la sonnerie et ensuite, quand on sait qu'il y a quelqu'un qui écoute, on produit dans l'appareil une suite de sons qui forment le signal sonore. Ce signal sonore est transmis par les câbles téléphoniques à l'auditeur qui peut maintenant commencer à les décoder.

Si le circuit ne marche que dans un sens, on dira que la communication est unilatérale. Ainsi quand on écoute la radio ou la télévision, le spectateur ne peut pas

intervenir. Sa réaction n'influence pas de façon directe et immédiate l'émission du message. C'est la même situation quand on regarde un tableau ou quand on lit un poème.

Pour qu'il y ait communication bilatérale, il faut que les rôles puissent fonctionner alternativement.



2. Les différents types de code

Comme on l'a déjà dit ci-dessus, pour transmettre un message il faut utiliser un **code**, c'est-à-dire un ensemble d'**unités** et de **règles** qui permettent de former et d'interpréter ces unités. Il y a de nombreux types de codes possibles selon les formes de messages.

De nombreuses espèces animales utilisent peu ou pas de signaux sonores vocaux, mais beaucoup de signaux gestuels ou chimiques. Un chien en colère montre ses crocs. Les loups et les chiens délimitent leur territoire en urinant de place en place.

Le code de la route utilise des signaux picturaux. Les oiseaux utilisent beaucoup les signaux vocaux mais d'une manière bien plus limitée que les humains avec les sons de la parole.

Le code linguistique est le moyen le plus efficace pour communiquer entre les membres d'une même communauté linguistique. Si vous voulez dire qu'il a plu hier ou tout simplement que vous avez faim, essayez de transmettre ces messages à l'aide de gestes et vous constaterez aisément que la parole est l'outil le plus précis et le mieux adapté à la communication entre les humains.

3. Les différents types de communication

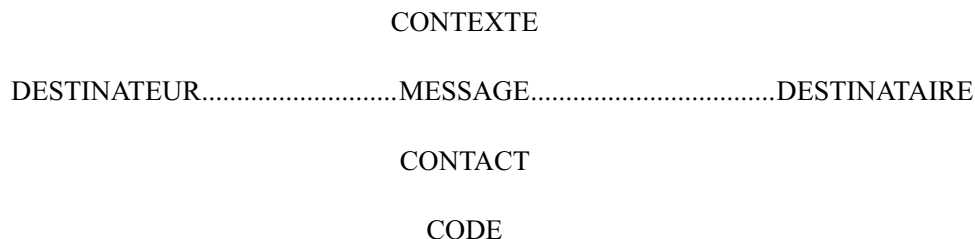
Si on classe les divers codes selon leur mode de réception et d'émission, on trouvera les types de communication suivants, dont certains sont utilisés par les humains et les autres par les animaux :

Texte non disponible

4. Les schémas de la communication linguistique

On a indiqué ci-dessus le schéma de base de toute communication. Les linguistes ont, de leur côté, tenté d'élargir ce schéma en y ajoutant des fonctions axées sur l'émetteur et sur le récepteur et la situation de communication.

Roman Jakobson (1963) a proposé le schéma suivant, que l'on a beaucoup cité et critiqué :



Par **contexte**, Jakobson semble entendre à la fois le **référent** extralinguistique (entités, concepts, événements du monde extérieur) et le contenu linguistique (l'information donnée par le message). Si des gouttes d'eau tombent du ciel, on pourra dire: *il pleut*. Cet énoncé nous donne une information sur l'événement que constitue la pluie.

Le **message** est, par contre, la forme particulière sous laquelle l'information est exprimée. On pourra dire ainsi : *Quel temps de chien!, Il pleut à verse, Oh zut! il flotte* ou sur un ton ironique *Qu'est-ce qu'il fait beau!*

Le **contact** est le lien physique et psychologique entre le locuteur et l'auditeur qui permet la transmission d'un message. Au téléphone, par exemple, on indique au locuteur que le contact est maintenu en faisant *hmm ... hmm... ah bon ... oui... oh....*, etc.

Le **code** est l'ensemble des règles et des unités employées pour se comprendre.

À chacune des catégories précédentes, Jakobson attribue les fonctions suivantes :

RÉFÉRENTIELLE

ÉMOTIVE..... POÉTIQUECONATIVE

PHATIQUE

MÉTALINGUISTIQUE

La fonction **référentielle**, appelée aussi par Jakobson **dénotative**, nous donne l'information véhiculée par le message. Elle désigne le fait que le code permet de renvoyer à un contexte linguistique ou extralinguistique.

La fonction **poétique** est basée sur le message et sur les différentes formes qu'il peut prendre. Il s'agit donc du choix et de l'agencement des unités pour exprimer un message particulier. Pour un écrivain, il s'agira des qualités esthétiques des différents mots et des tournures de style de sa langue. Elle déterminera ainsi le choix des sonorités, la longueur des mots. La publicité l'utilise beaucoup : « Simon, le chausseur chic sachant chausser! »

La fonction **phatique** sert à vérifier si le contact est bien maintenu. Elle désigne les techniques qui permettent au destinataire d'indiquer qu'il reçoit le message.

La fonction **métalinguistique** est centrée sur le code lui-même. Ce serait celle que l'on utilise pour vérifier qu'on s'entend bien sur les unités ou les règles employées. Par exemple : *Vous avez dit: il est à jeter ou acheté?*

La fonction **émotive** est basée sur la personne qui produit le message. Elle nous renseigne sur son état émotif, vrai ou faux. Si la personne a peur, sa voix tremblera, par exemple.

La fonction **conative** est centrée sur la personne qui reçoit le message. Elle désigne les moyens que l'on utilise pour essayer de convaincre cette personne.

5. Critique du schéma de Jakobson

Les fonctions de Jakobson sont d'ordre plus psychologique que linguistique.

De plus, elles mélangent les faits intentionnels (signaux) proprement linguistiques et ceux involontaires (indices) d'ordre psychologique comme l'émotion. Jakobson implique également, de manière hétérogène, dans sa fonction émotive, les indices marquant l'origine dialectale, etc.

D'autre part, il est bien évident que le message porte en lui-même toutes les indications des fonctions de Jakobson et non une fonction spéciale qui serait en dehors des autres.

Texte non disponible

6. Les signes: indices, signaux et codes

Les signes qui transmettent de l'information n'ont pas tous le même statut.

Si de gros nuages gris apparaissent à l'horizon, si des éclairs parcourent le ciel, l'observateur note les **signes** d'un orage imminent. La fièvre est de même le **signe** que mon système immunologique réagit contre des agents pathogènes. Ces signes observables sont ici **involontaires**. Dans ce cas, on les appelle des **indices**. La voix haute peut être l'indice d'une locutrice féminine par rapport à la voix basse d'un homme.

Par contre, si au volant de ma voiture, je perçois un feu rouge, ce signe est un **signal**, instauré volontairement, **par convention** pour les usagers de la route. De même, en Europe, un triangle jaune inversé me signale que je n'ai pas la priorité. On a vu qu'un ensemble de signes, avec ses règles de fonctionnement, constitue un **code**. Les signes d'un code sont des signaux dont la nature peut varier. Ainsi les signaux routiers sont-ils visuels. Mais la sirène d'une voiture de police ou d'une ambulance est un signal sonore. Lorsque que la voix s'élève à la fin d'une phrase comme dans « Vous venez? » c'est le signal d'une question que l'écriture indique par un point d'interrogation.

7. L'interprétation des signes

Un même signe peut appartenir à plusieurs codes différents. Prenons, par exemple, le signe **X**. Selon les codes, ce signe peut avoir des rôles très différents :

- dans le code linguistique, c'est une lettre de l'alphabet
- dans certains codes visuels, il désigne l'interdiction de faire quelque chose, par exemple une cigarette barrée indique qu'il est défendu de fumer
- dans d'autres codes visuels il indique une faute
- il peut également indiquer le lieu où se trouve quelque chose ou quelqu'un
- dans le code mathématique, il indique l'opération de multiplication
- il peut également désigner une valeur inconnue
- dans les chiffres romains, il représente le numéro dix.

Un signe doit être interprété selon un code spécifique. Il n'a pas de sens inhérent, universel. Les signes doivent se placer à l'intérieur d'un système de règles conventionnelles qui permet de les combiner et de les interpréter.

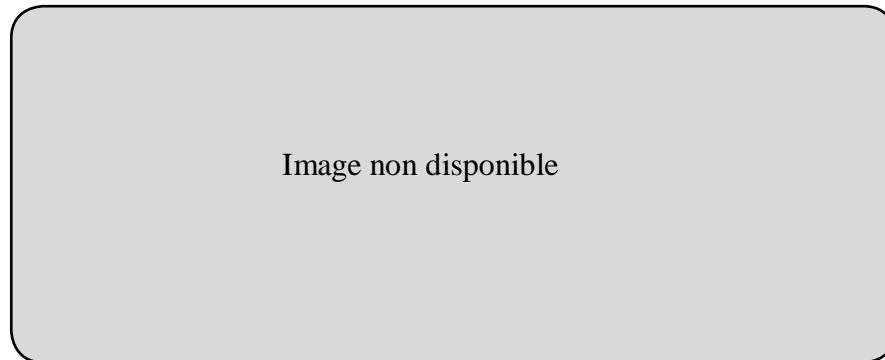
8. Les indices et les signaux de la parole

Un signal sonore, tel que « *Bonjour!* », produit par un locuteur est capté par un récepteur. En même temps qu'il décode le signal du message linguistique, le récepteur peut prendre conscience de certains phénomènes involontaires qui caractérisent le locuteur. Cet énoncé peut très bien vouloir dire aussi : « *Je suis en colère!* ». Il peut encore nous indiquer que nous avons affaire à un paysan en colère, un enfant effrayé, etc. Les phénomènes qui permettent de déduire de telles caractéristiques sont des indices qui accompagnent le signal linguistique. Ces indices peuvent être des accents régionaux ou sociaux, la façon de parler, la coloration de la voix, l'âge, le sexe, etc.

9. Les constituants du signe linguistique

C'est le linguiste Ferdinand de Saussure, dans son *Cours de linguistique générale* (1915), qui a été le premier à formuler une description explicite de la structure et des propriétés du signe linguistique. Selon de Saussure, le signe linguistique est composé de deux faces distinctes mais inséparables, tout comme une pièce de monnaie est composée de deux faces distinctes mais inséparables. Il définit le signe linguistique comme étant une unité **mentale** formée, d'une part, d'un **concept** (et non une chose réelle) et d'autre part, d'une **image mentale du son** (et non le son lui-même).

Saussure donne au concept le nom de **signifié** et à l'image acoustique celui de **signifiant**. Il représente le signe linguistique ainsi :



L'ensemble de ce schéma peut décrire, par exemple, le signe linguistique « chat ». Les deux parties sont des représentations d'une réalité et non la réalité elle-même, car nous pouvons parler du chat en son absence, ou de tout autre objet, animal ou fait que nous n'avons pas sous les yeux.

C'est là, la propriété essentielle du signe linguistique, utilisé par les êtres humains pour communiquer.

10. La signification

Du point de vue linguistique, la **signification** désigne le passage du signifiant à son signifié ou vice-versa. On dira alors que la signification est la base de toute communication linguistique.

Il faut distinguer cette acception linguistique du terme de son usage courant où il désigne simplement la définition d'un mot donnée par un dictionnaire.

11. Le lien arbitraire entre signifiant et signifié

Pour la grande majorité des signes linguistiques, le lien entre le signifiant et le signifié est **arbitraire**. Cela veut dire qu'il n'y a pas de justification logique pour appeler un animal domestique à quatre pattes de la famille des canidés, un *chien*, *a dog* ou *ein Hund*. On pourrait décider d'ailleurs de lui donner n'importe quel autre nom.

Les enfants francophones sont toujours étonnés la première fois qu'on leur dit qu'en anglais un *chat* est un *cat*. Si l'on considère les divers signes qui se réfèrent au concept *chat*, que l'on désigne comme *chat* en français, *gatto* en italien, *cat* en anglais, *gato* en espagnol et *Katze* en allemand, ils représentent tous le même signifié, bien que leurs signifiants soient différents.

Il existe, par contre, des exceptions à ce principe général de l'arbitraire du signe. Certains types de signes montrent un lien de similarité entre le signifiant et ce qu'il représente dans le monde extérieur. Prenons, par exemple, les **onomatopées** comme *tic-tac*, *ding-dong*, *plouf* ou d'autres signifiants qui paraissent très suggestifs comme *chahuter*, *siffler*, *hululer*, *zigzaguer*. Ces signes où le signifiant semble décalqué sur l'image acoustique ou visuelle du référent

sont appelés des **signes motivés**. Ces signes sont en nombre limité. La langue reste essentiellement un système de signes **arbitraires**.

On notera également que même les onomatopées, malgré leur lien avec la réalité extérieure, ne sont pas identiques dans toutes les langues. Ainsi le cri du coq est *cocorico* en français, *cockadoodledoo* en anglais, *chichiri* en italien. Chaque langue interprète les onomatopées en fonction de son propre système sonore. C'est pourquoi tout en imitant la même réalité sonore chacune de ces langues la traduit d'une façon différente. Tous les signes, même motivés, restent toujours liés à un système linguistique particulier.

Texte non disponible

12. Le signe linguistique : conventionnel et nécessaire

Dans la plupart des cas, comme le lien entre le signifiant et le signifié est arbitraire, les communautés langagières imposent une certaine stabilité aux signes linguistiques. Pour fonctionner dans le système de la langue, le signe linguistique doit résulter d'un accord, d'une **convention**, entre tous les sujets parlants. On dira alors que le signe linguistique est **conventionnel**. Tous les sujets lui attribuent le même statut dans le système.

Une fois que cet accord est réalisé, le lien entre signifié et signifiant est senti comme **nécessaire**. La langue résulte d'un accord tacite mais très contraignant entre les membres d'une même communauté. On ne choisit pas les signes de sa langue, on les accepte, tout comme on accepte les lois qui gouvernent la société. La plupart des gens pensent en effet qu'un chat est un chat et qu'on ne pourrait pas décider de désigner un chat par un autre mot tel que *tak* ou *hta*.

Pour changer les éléments du système, on a besoin de l'accord de la communauté. Ainsi, on ne peut pas décider tout d'un coup que *les tables* s'appelleront désormais *les autobus*, qu'il existe un nouveau signe *rémat* qui désigne un type particulier de lampe.

Cela ne veut pas dire que les langues restent figées et que les signes ne changent pas. Les langues évoluent avec le temps à condition que les sujets parlants s'accordent. Ainsi le mot *métro*, qui désigne un moyen de transport, a évolué à partir de l'adjectif *métropolitain* (qui voulait dire *de la ville*) dans l'expression *chemin de fer métropolitain*.

13. Les unités distinctives du signe linguistique

Reprenons l'exemple de l'image acoustique du signe linguistique « chat », cité plus haut. Cette image /ʃa/ est constituée d'unités sonores que l'on nomme phonèmes: /ʃ/ et /a/.

Ces unités s'opposent les unes aux autres en un système, dit phonologique, qui permet de les distinguer. C'est pourquoi on dit que les phonèmes sont des unités distinctives. Si on reconnaît la différence entre /ʃa/ *chat* et /ra/ *rat*, c'est parce que le /ʃ/ s'oppose au /r/ dans le système des phonèmes. De même on oppose /ʃa/ (*chat*) et /ʃu/ (*chou*) grâce à l'opposition entre les deux voyelles /a/ et /u/.

Les unités distinctives n'ont pas de signification en elles-mêmes, elles ne prennent leur valeur que dans le système des oppositions.

14. La discrétion du signe linguistique

Si on peut décoder un message linguistique, c'est parce qu'on est habitué à décomposer la chaîne sonore en phonèmes. En français, la substance sonore se divise en 36 formes distinctes, 16 voyelles et 20 consonnes, entre lesquelles on est sans cesse obligé de choisir. Ces formes peuvent être parfois très voisines, mais elles restent opposées dans le système de la langue. Si l'on entend *Vouslez-vous une -ière?*, on aura à décider s'il s'agit d'une *Pierre* ou d'une *bière*. On n'aura pas d'autres choix. On dit alors que les signes linguistiques sont **discrets**. Il n'y a pas de continuité entre eux.

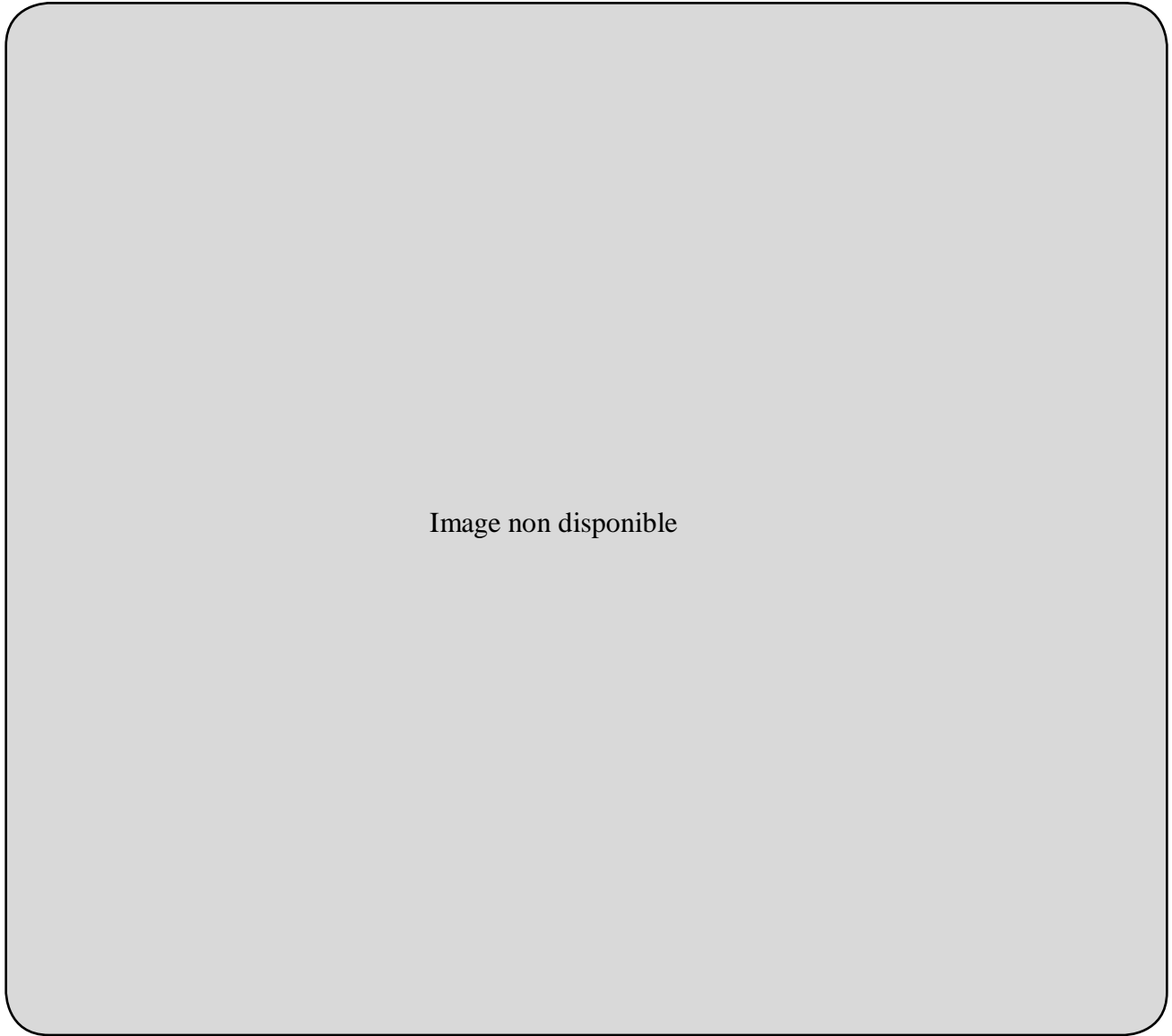
L'écriture montre bien que notre esprit divise la réalité sonore en unités discrètes, même si notre orthographe actuelle ne correspond plus à une division phonologique exacte. Si on lit un mot comme *aéré*, on ne se préoccupe pas de savoir si le passage de *a* à *é* est graduel, continu, ou non. La notation correspond à une perception discontinue, discrète.

15. La forme et la substance

Si j'ai devant moi une pile de planches de bois, je peux en les sciant et en les assemblant en faire une table. Je passe ainsi de la **substance** (bois) à une mise en **forme** (la table). De même, le système phonologique d'une langue est fait d'une substance sonore que l'on a découpée en unités discrètes, les voyelles et les consonnes, et assemblées en mots. On a mis en forme la substance sonore, on l'a structurée.

La substance que j'emploie pour faire une table peut varier. Elle peut être en bois, en plastique ou en métal; ce qui importe c'est qu'elle ait toujours la forme d'une table. De même, la façon de prononcer un mot n'affecte pas sa compréhension tant que les formes linguistiques sont respectées.

Prenons maintenant un exemple linguistique qui illustre cette distinction. Dans le mot *Paris*, le /r/ peut être prononcé avec un R parisien ou avec une variété régionale (comme *r* roulé du bout de la langue ou un R dur proche du *ch* allemand dans *ach*). Quelle que soit la prononciation, le mot ne change pas de sens. Ces diverses réalisations du R français concernent la **substance** du signe linguistique, non sa **forme**.



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

LA STRUCTURATION DU SYSTÈME LINGUISTIQUE

En deux mots

La langue est un système de connaissances *intuitives*, inconscientes, qui comporte quatre sous-systèmes : des unités sonores, se combinant pour former des mots, puis des propositions et des phrases. Les linguistes les analysent par substitutions pour en extraire des classes d'outils : des *phonèmes* (sons sans signification propre), des *morphèmes* (unités de signification grammaticales), des *lexèmes* (unités de signification du lexique).

La combinatoire des *sons distinctifs* (ou *oppositifs* mais *sans signification*) pour former des unités de *sens*, s'appelle *la double articulation*. Elle est très économique puisque, avec 36 phonèmes, on peut fabriquer des milliers de mots différents.

1. La spécificité du code linguistique humain

On a vu que le code linguistique permet de transmettre un message en le symbolisant en une suite de sons ou de signes écrits. Cette symbolisation permet de parler des éléphants sans avoir à en apporter avec soi, pour montrer ce que l'on veut dire.

Beaucoup d'autres systèmes de communications fonctionnent sur ce même principe de la symbolisation, qu'ils soient visuels ou gestuels. Mais le système linguistique est, à cause de sa structuration, le plus pratique et le plus économique.

2. La connaissance intuitive des règles linguistiques

Une des grandes particularités du code linguistique, c'est qu'il est constitué de quatre composantes ayant chacune des unités et des règles particulières. Tout locuteur possède, par intuition, une connaissance de ces différentes composantes qui lui permet de reconnaître, de comprendre et de produire les énoncés de sa langue.

Ainsi tout locuteur francophone possède une connaissance intuitive des sons de sa langue. Il saura que les sons /y/ comme dans *tu* et /p/ comme dans *par* font partie des sons du français. Il saura également que les sons /θ/ comme dans le mot anglais *south* et /χ/ comme dans le mot allemand *ach* ne font pas partie des sons du français. Le locuteur francophone saura également que la suite *lbzmt* contient des sons individuels appartenant au système français mais qu'elle ne fait pas partie du répertoire des syllabes françaises.

Le locuteur connaît également les mots de sa langue. Il peut ainsi reconnaître les mots *nous*, *lentement*, *partir*, *machine à laver*, *porte-monnaie*, comme appartenant au lexique français. Il saura aussi que **allable*, **porte-mur* et **mangir* n'en font pas partie.

(Les astérisques indiquent qu'un énoncé n'est pas « bien formé » du point de vue de la prononciation, de la grammaire ou du sens).

Le locuteur est de même capable de reconnaître des combinaisons de mots qui sont acceptables en français, par exemple *nous sommes*, *la table*, *les enfants*. Il exclura, de la même manière **un chevaux*, **vous sont*, **une garçon*.

Le locuteur saura reconnaître les constructions de phrases qui sont bien formées, comme *Elle arrive à quatre heures*, et rejeter celles qui sont évidemment mal formées comme, **Heures à arrive quatre elle* ou celles qui contiennent des anomalies plus subtiles comme :

**Cette question est difficile à répondre*, au lieu de
Il est difficile de répondre à cette question

**Elle a été donnée cette cassette par son frère*, au lieu de
Cette cassette lui a été donnée par son frère

ou

**L'homme à qui elle écoute est son oncle*, au lieu de
L'homme qu'elle écoute est son oncle

Finalement, le locuteur interprétera sans difficulté les phrases qui respectent les combinaisons des éléments de sens généralement acceptées, par exemple, *Le petit enfant joue dans le jardin*. En revanche, il aura du mal à comprendre des phrases telles que **Le mur regarde la philosophie* et **La lampe téléphone à la pomme*.

On peut dire alors que, du point de vue du sujet parlant, la langue est un outil, constitué par l'ensemble des connaissances intuitives des règles de combinaison et d'interprétation des unités linguistiques.

3. Connaissance intuitive et connaissance passive

Le mot intuitif ne veut pas dire passif. Il s'agit plutôt de connaissances de type subconscient ou sous-jacent. Tout locuteur francophone est capable de reconnaître et de comprendre un énoncé en français mais ne sera probablement pas en mesure d'expliquer en termes de règles ou de principes de construction pourquoi une suite de phonèmes n'apparaît pas en français, pourquoi un mot particulier ne fait pas partie du lexique français, pourquoi une construction syntaxique est mal formée ou pourquoi telle ou telle combinaison de mots n'a pas de sens. Il s'agit là de la différence entre la connaissance intuitive de la personne qui utilise la langue et les formulations explicites que cherche le linguiste essayant de décrire la construction interne du système.

4. Les quatre sous-systèmes linguistiques

Du point de vue de la description linguistique, on distingue les quatre sous-systèmes suivants :

- a) la **phonologie**, qui décrit les unités sonores de base et les différents niveaux de représentation sonore
- b) la **morphologie**, qui décrit les catégories et les structures des mots et les différentes distinctions et combinaisons grammaticales
- c) la **syntaxe**, qui décrit la structure et les combinaisons possibles des propositions et des phrases
- d) la **sémantique**, qui décrit les unités de sens et les interprétations possibles des mots et des phrases.

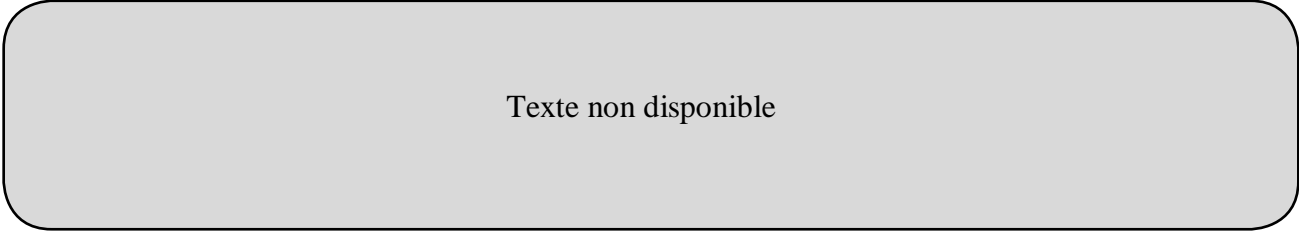
Tous ces sous-systèmes sont complètement intégrés dans le fonctionnement réel du système total et il est souvent difficile d'établir des frontières précises entre les différentes composantes.

5. La stratification du système linguistique

La notion de **stratification** désigne l'organisation de l'énoncé linguistique en un certain nombre de niveaux d'analyse qui sont distincts mais liés. En fait les niveaux linguistiques se superposent.

Les unités linguistiques d'un niveau servent à former les unités du niveau supérieur. À l'inverse, chaque niveau d'analyse peut être décomposé en éléments du niveau inférieur. Par exemple, si l'on commence par les unités majeures pour arriver aux unités les plus petites, on voit que chaque **phrase** comprend un nombre donné de **propositions**. À

son tour, chaque proposition est constituée de **mots** appartenant à certaines catégories spécifiques. Chaque mot est constitué d'au moins une ou de plusieurs **syllabes**. Chaque syllabe est constituée d'au moins une unité de **son**. Chaque unité de son peut également être décomposée en unités encore plus petites appelées **traits**.



Texte non disponible

Chaque niveau d'analyse linguistique impose un répertoire d'unités et un nombre restreint de règles qui permettent de combiner ces unités.

Pour le français, on pourrait représenter ces différents niveaux de la langue par la pyramide inversée ci-dessous :

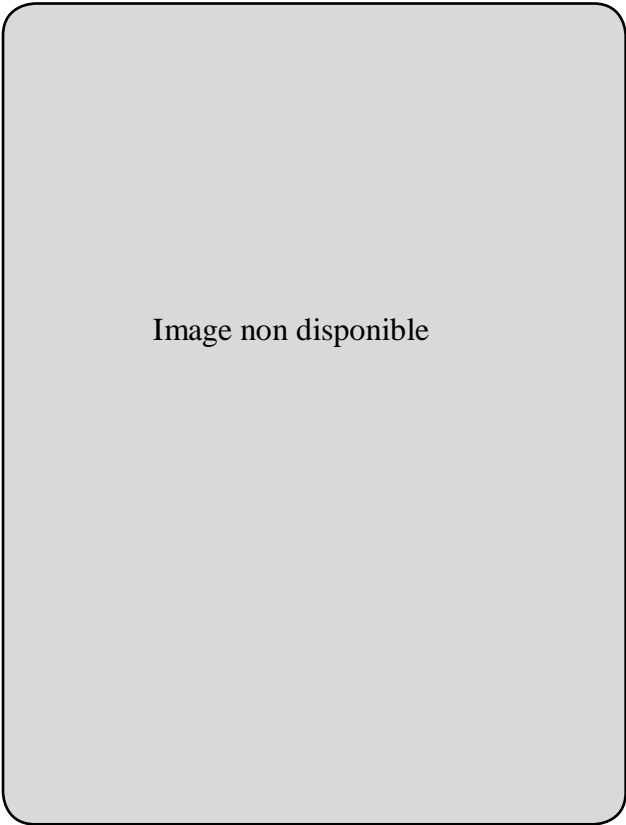


Image non disponible

Cette structuration en niveaux linguistiques distincts (appelés **strates**) confère au système linguistique une structure très productive.

6. Les techniques d'analyse linguistique

Pour découvrir les éléments appartenant aux divers sous-systèmes et aux différents niveaux des langues humaines, les linguistes utilisent deux types majeurs de tests : le test de **commutation** et le test de **permutation**.

Ces deux tests sont basés sur la notion que les unités linguistiques entretiennent deux types de relations :

- a) une relation **paradigmatique**, c'est-à-dire que les unités linguistiques peuvent constituer des classes ou catégories d'éléments **similaires**
- b) une relation **syntagmatique**, c'est-à-dire que les unités linguistiques peuvent constituer des **chaînes** ou des combinaisons d'éléments venant de catégories différentes.

7. Le paradigme et la commutation

Le **paradigme** est le terme linguistique qui désigne une classe d'éléments qui peuvent se substituer les uns aux autres. En d'autres termes, il renvoie à une classe d'unités qui partagent un rôle commun et qui peuvent apparaître dans le même contexte linguistique.

Prenons d'abord des unités phonologiques. Si, par exemple, on prend comme contexte sonore la voyelle nasale *on*, on peut placer devant cette voyelle plusieurs consonnes différentes :

pont, ton, bond, don, son, fond, long, rond, gond, etc.

On dira alors que les consonnes *p, t, b, d, s, f, l, r* et *g* forment une classe d'éléments apparaissant devant la voyelle *on* qui permettent de constituer des mots français. Ces consonnes forment donc un paradigme.

On trouve des paradigmes dans les autres composantes linguistiques. En morphologie, par exemple, on peut dire que les formes suivantes :

- *ais, -ions*
- *ais, -iez*
- *ait, -aient*

constituent le paradigme des terminaisons verbales de l'imparfait de l'indicatif car elles se combinent avec toutes les racines verbales.

En syntaxe, on constate, par exemple, qu'avec le contexte *chien aboie*, plusieurs éléments peuvent précéder le mot *chien*: *le, un, ce, mon, ton, son, notre, votre, leur, etc.*

Le paradigme implique donc que le locuteur a le choix entre un répertoire d'éléments de la même classe. On dira également que les membres d'un même paradigme sont en **opposition** les uns avec les autres, car le choix de l'un des éléments exclut l'apparition des autres et la substitution d'un autre élément du paradigme change le sens de l'énoncé. Dans un énoncé réel, le locuteur choisit un élément spécifique parmi les membres de cette classe, selon ses besoins communicatifs. Il dira **Mon** *chien aboie* ou **Leur** *chien aboie* selon la situation.

Comme on l'a déjà dit, on découvre les membres d'un paradigme par le test de **commutation**. Ce test consiste à placer les éléments susceptibles de former un paradigme dans le même contexte pour déterminer ceux qui peuvent effectivement apparaître et ceux qui seraient exclus.

Si l'on reprend le contexte sonore *on*, par exemple, on essaiera de placer d'autres consonnes françaises devant cette voyelle: *zon* et *chon*. On constatera que ces suites de sons forment des syllabes possibles dans des mots comme *vison* et *cochon*, mais que seules, elles ne forment pas de mots.

De même en morphologie, on constatera qu'il existe des pronoms relatifs formés par la combinaison des prépositions *à* et *de* accompagnées d'un pronom, par exemple, *duquel, desquels, desquelles, auquel, auxquelles* et *auxquels*. Par contre, toutes les prépositions ne possèdent pas cette propriété; il n'y a pas de pronom relatif **aprèsquel* ou **parquel*.

C'est donc par la commutation qu'on détermine les paradigmes du système linguistique.

8. Le syntagme et la permutation

La notion de **syntagme** désigne la combinaison de différentes unités linguistiques dans une chaîne pour produire une nouvelle unité de sens. Cette notion implique qu'il existe certaines chaînes qui sont permises par le système et d'autres qui sont interdites. Il y a donc des règles de combinaison qui déterminent les syntagmes possibles. Le rapport syntagmatique signifie donc l'agencement des éléments dans une suite spécifique.

Si l'on reprend l'exemple phonologique utilisé ci-dessus, on voit que les suites *lune* et *mul*, etc., utilisant les sons *l*, *u* et *n*, font partie du stock des mots français. Par contre, les suites **uln*, **unl*, **lmu*, et **nlu* utilisant les mêmes sons individuels, ne constituent pas des mots français.

De même, on dira que les chaînes *cette table* et *ce fauteuil* forment des syntagmes possibles, mais que par contre, **table cette* et **fauteuil ce* ne respectent pas les règles de combinaison.

On dira que les éléments d'un syntagme sont en **contraste** les uns avec les autres. C'est-à-dire qu'ils apparaissent dans la même chaîne, mais que chaque élément a son propre statut et sa propre position dans le syntagme.

On découvre les combinaisons possibles par le test de **permutation**. Ce test consiste à changer l'ordre des éléments pour déterminer les syntagmes possibles et impossibles. Dans un grand nombre de cas, le changement d'ordre provoquera un changement de sens. Comparons, par exemple, *Le chasseur guette l'ours* et *L'ours guette le chasseur* où l'on a permuté le sujet et l'objet direct.

Néanmoins, il est important de noter qu'un changement de l'ordre ne change pas toujours le sens global. Si l'on compare les deux phrases suivantes: *Je sors ce soir* et *Ce soir, je sors*, les deux forment des chaînes possibles et ont une interprétation quasi-identique. En revanche, la suite **Ce je sors soir* ne constitue pas une suite possible.

9. Commutation et permutation : axe vertical/axe horizontal

Dans un paradigme, on effectue la commutation selon un axe vertical alors que la permutation se fait sur un axe horizontal.

On peut ainsi représenter les commutations paradigmatiques suivantes par la colonne verticale des consonnes /p/, /t/, /k/, par exemple :

Phonèmes :

p
t + a
b

les commutations qui en résultent donnent les mots : *pas, tas, bas*

Morphèmes :

On peut de même les figurer sous la forme d'un paradigme vertical, dans la conjugaison d'un verbe. Par exemple : *je, tu, il, elle, elles* + la forme verbale (ri) du verbe rire :

Je
Tu
Il, elle
Ils, elles + (ri)

Mots :

Soit la phrase : *J'adore manger des escargots.*

La commutation peut se faire, sur l'axe vertical, avec : *des pâtes, du crabe, toutes sortes de gâteaux, etc.*

La permutation sera, elle, représentée sur un axe horizontal.

Phonèmes :

Les permutations des phonèmes dans *pal* donnent : *lap, pla, alp, lpa, apl*, qui peuvent former les mots : *lape, plat, Alpes, l'pas*.

Les permutations de mots dans une phrase en modifient la syntaxe, donc le sens, ici aussi, comme dans : *Le chasseur mange le tigre / Le tigre mange le chasseur*.

10. L'articulation linguistique

Le terme **articulation** doit être entendu ici comme il est employé lorsqu'on dit que le bras et l'avant-bras sont articulés l'un avec l'autre. En linguistique, il signifie métaphoriquement que deux classes d'unités, celles du son et celles du sens, peuvent se lier intimement les unes aux autres. Ainsi les deux unités *p* et *a* forment ensemble une unité sonore /*pa*/ qui renvoie à une unité de sens *pas*. De même, l'unité de sens *pas* est représentée par l'unité de son /*pa*/.

11. La première articulation : les unités significatives

La première articulation est constituée par les unités de sens, les **premières** que l'on repère en analysant une langue. On les appelle **monèmes**. Dans le seul mot **parlerons**, on distingue trois monèmes : la racine *parl-*, la terminaison de l'infinitif *-er-* et la terminaison de la troisième personne du pluriel du futur *-ons*. Dans le mot *royales*, on distingue quatre monèmes : la racine *roy-*, le suffixe *-al* de la forme adjectivale, la terminaison *-e* de la forme féminine et la terminaison *-s* qui indique le pluriel.

Il y a deux catégories de monèmes : les monèmes, comme *parl-* et *chant-*, qui expriment une action ou un concept, et les monèmes qui expriment des distinctions grammaticales, comme *-er*, *-ons*, *-euse*, *-s*. La première catégorie de monèmes s'appelle les **lexèmes** (unités du lexique) et la deuxième s'appelle les **morphèmes** (unités grammaticales).

Chaque langue définit à sa manière les unités significatives lexicales et grammaticales. En français, par exemple, tous les substantifs ont un genre grammatical, soit masculin, soit féminin. Par contre, en anglais les substantifs n'ont pas de genre grammatical. De même, en français on possède deux termes *langage* et *langue*, alors qu'en anglais il n'y a qu'un seul terme *language*.

12. La deuxième articulation : les unités distinctives

La deuxième articulation, que l'on découvre en analysant la première, est constituée par les unités minimales distinctives de son, que l'on appelle des **phonèmes**. Ainsi les phonèmes /*p*/ et /*b*/ n'ont pas de sens en eux-mêmes. Par contre, comme on l'a vu dans le chapitre 2, ces phonèmes possèdent une valeur **distinctive** car ils permettent de distinguer, en s'opposant, des unités qui seraient autrement semblables. Grâce à l'opposition entre /*p*/ et /*b*/, on pourra distinguer en français *pain* et *bain*, *part* et *bar*, *port* et *bord*, *peur* et *beurre* etc.

Chaque langue établit son propre répertoire de phonèmes. En gujrati, une langue de l'Ouest de l'Inde, on trouve des consonnes *t*, *d* et *n* prononcées avec la pointe de la langue tournée vers l'arrière de la bouche, articulation qui n'existe pas en français. Inversement, en français il y a des voyelles prononcées en avant de la bouche qui demandent l'arrondissement des lèvres, comme dans le mot *tu*, alors que le gujrati n'en a pas.

13. L'économie de la double articulation

Cette double articulation, en unités de sons, d'une part, et unités de sens, d'autre part, confère une grande économie au système linguistique puisqu'elle permet de constituer, à partir d'un répertoire restreint d'unités, un très grand nombre

de combinaisons nouvelles. Avec les trois unités *l* comme dans *lame*, *u* comme dans *pur* et *n* comme dans *notre*, nous pouvons construire les unités sonores suivantes : *lune*, *nul*, *lu*, *nu*, *une*, *eu*. Ces trois phonèmes permettent donc de construire cinq nouvelles unités.

En outre, les unités significatives peuvent aussi se combiner entre elles. Ainsi avec les trois unités de base *porte*, *avion* et *chasse*, nous pouvons en créer deux nouvelles *porte-avions* et *avion de chasse*. Nous pouvons également utiliser la marque du pluriel *-s* avec un grand nombre de substantifs différents, comme *oranges*, *feuilles*, *portes*, *chemises*, *concepts*, etc. ou avec des adjectifs comme *grands*, *contents*, *rouges*, *lents*, etc.

On peut donc combiner indéfiniment les éléments du système déjà existant pour en créer d'autres. On n'a pas besoin d'un son unique pour chaque idée particulière ou pour chaque situation spécifique.

14. La spécificité humaine : double articulation, linéarité, dissociation du message, mensonge et métaphore

a) Double articulation.

Chez certains animaux, il existe des sons discrets, isolables, comme les notes de musique dans le chant des oiseaux. Il existe aussi une certaine combinatoire des signes sonores. Avec une dizaine de notes différentes un oiseau composera un message d'alarme, de contentement, de peur, d'appel amoureux, de faim, de détresse. Mais ses messages seront toujours les mêmes et il ne saura pas en inventer d'autres pour dire, par exemple, que vous le regardez drôlement de votre fenêtre. Il ne sait ni permuter, ni commuter ses notes de musique en dehors de son répertoire limité de messages. Les perroquets vont beaucoup plus loin, puisqu'ils peuvent imiter (grossièrement) le langage humain. Mais eux non plus ne savent pas créer de messages nouveaux.

b) Linéarité

La musique superpose souvent les notes dans ses messages. Chez les humains, chaque phonème doit être distinct du précédent et du suivant. On dit que le langage humain est linéaire. Cependant, au message des phonèmes on en ajoute toujours un second, celui de la prosodie : l'accentuation et la mélodie.

c) Dissociation du contexte immédiat

Un énoncé linguistique humain n'est pas toujours une réponse à un stimulus. Le message peut raconter un fait passé ou futur. Chez l'animal, il y a toujours un lien étroit entre les signes employés et la situation qui les a provoqués : cris de douleur, messages amoureux, etc.. L'animal ne peut pas raconter ce qu'il a fait hier ou ce qu'il fera demain ou dans une semaine et il ne peut pas décrire son déjeuner de la veille. L'animal ne peut pas discuter des avantages et inconvénients d'un système politique sur un autre et il ne peut pas proposer des changements à son ordre social.

d) Mensonge

Le message linguistique humain peut véhiculer une information fausse. On peut féliciter quelqu'un pour une action qu'on n'admire pas. Le message animal, par le fait qu'il réagit toujours à la situation immédiate, ne possède pas cette propriété du mensonge ou de la métaphore, qui sont typiquement humains. L'animal peut simuler pour induire en erreur un prédateur mais il ne peut pas nier un fait réel en disant par exemple que la terre n'est pas ronde.

e) Métaphore

La métaphore, qui est une forme de mensonge, comme toutes les figures de style, est spécifique du message humain. On la trouve dans les arts, en particulier dans la poésie et la musique mais elle est totalement inconnue des animaux. Il n'y a que dans un dialogue humain que l'on puisse décoder le message : « Mon petit loup, laisse-moi te dévorer ».

15. La productivité et la créativité du système linguistique

Toutes les notions que nous venons de présenter confèrent une grande productivité au code linguistique. Notre cerveau ne retient pas un grand stock de phrases déjà comprises ou produites, il retient seulement certains éléments de base et des règles de combinaison et d'interprétation. Il peut donc coder et décoder un nombre infini d'énoncés sans les avoir déjà traités.

La dissociation du contexte immédiat permet en outre de transmettre des messages à travers le temps et l'espace. Nous pouvons imaginer des choses et des situations que nous n'avons pas vécues. Toute la littérature romanesque ou poétique en est un exemple. Le système linguistique permet également de créer des systèmes mentaux, des structures conceptuelles, des idées, qui constituent la base de notre existence sociale et individuelle. Le système linguistique est donc un élément clé de la psychologie humaine.

Texte non disponible

Image non disponible

PARTIE 2

LA PHONÉTIQUE ET LA PHONOLOGIE

*** * ***

Page laissée blanche intentionnellement

CHAPITRE 4

L'ARTICULATION DES VOYELLES FRANÇAISES

En deux mots

On peut enregistrer les sons de la langue et les examiner acoustiquement. Dans la communication ordinaire, c'est l'oreille qui est notre outil d'analyse. Elle nous dit si notre interlocuteur est jeune, vieux, du nord ou du sud, ouvrier, paysan ou intellectuel. Elle fait une analyse *phonétique*. Mais c'est notre cerveau qui nous permet de savoir si on a dit : « C'est **long** » ou « C'est **bon** » ou « C'est **rond** ». Il opère des comparaisons et fait une analyse *phonologique*. Dans ce chapitre, on commence par l'analyse phonétique et sa manière de classer les sons du français en fonction de la façon dont ils sont *articulés*.

1. La phonétique et la phonologie

Les communautés linguistiques exploitent de façon particulière les possibilités de production sonore de l'appareil phonatoire humain. On a déjà vu dans les chapitres 2 et 3 que chaque langue opère un découpage spécifique de la substance sonore et établit ainsi un répertoire limité de formes linguistiques. Le nombre de ces unités sonores varie en moyenne d'une trentaine à une cinquantaine de voyelles et consonnes — un total de trente-six pour le français.

La description du système sonore d'une langue implique ainsi deux disciplines voisines mais indépendantes, la phonétique et la phonologie.

Texte non disponible

2. Les diverses branches de la phonétique

La phonétique est l'étude de la production, de la transmission et de la perception des sons de la parole. La phonétique se divise en trois domaines majeurs qui correspondent à chacune des étapes de la **boucle de la communication** :

- a) **la phonétique articulatoire** décrit l'appareil phonatoire humain et analyse la production des sons de la parole
- b) **la phonétique acoustique** étudie la propagation et les propriétés physiques des sons de la parole
- c) **la phonétique auditive** décrit l'appareil auditif et le décodage perceptif des sons de la parole

La phonétique comprend en outre **la phonostylistique** qui étudie d'un point de vue stylistique les effets produits par les différents types de voix, les émotions, les attitudes, les accents individuels, régionaux ou sociaux, considérés du point de vue expressif.

3. L'appareil de production sonore

L'appareil humain de production sonore peut se diviser en deux grands sous-systèmes :

- **le système phonatoire** permet de vocaliser et ainsi de produire un son de base qu'on appelle **la voix**
- **le système articulaire** permet de modifier le son de base et de produire ainsi une gamme de sons différents.

Le système **phonatoire** comprend :

- **les poumons**, qui fournissent le flot d'air nécessaire à la production des sons de la parole. L'air expiré des poumons monte vers la bouche par un passage commun qui s'appelle la **trachée**, dite aussi **trachée artère**
- **le larynx**, une structure en os et en cartilage, qui maintient les deux bandes de tissus élastiques que l'on appelle **les cordes vocales**. Les cartilages et les muscles du larynx permettent de tendre et de détendre, de rapprocher et d'éloigner les cordes vocales. L'espace entre les cordes vocales (qui forment une sorte de triangle), permettant le passage de l'air des poumons, est appelé **la glotte**. L'épiglotte est un cartilage situé juste au-dessus de la glotte, permettant de couvrir entièrement le passage d'air pulmonaire pour empêcher la nourriture de tomber dans la trachée et les poumons.

Normalement les cordes vocales sont écartées et l'air expiré des poumons passe librement à travers la glotte. En revanche, si l'on rapproche les cordes vocales, l'expiration de l'air pulmonaire met en mouvement les cordes vocales, ce qui produit ainsi le son de base appelé aussi **la voix** ou la vocalisation.

Le système **articulaire** est plus complexe et comprend :

- **la mâchoire inférieure**, relativement mobile, qui peut prendre différents degrés d'ouverture
- **les lèvres**, très mobiles, qui peuvent prendre des configurations diverses
- **la langue**, également très mobile, que l'on divise en deux parties principales : l'**apex** ou la pointe de la langue, et le **dorsum**, c'est-à-dire le dos ou la partie centrale de la langue. On distingue également pour la description des sons du système français une partie de la langue qui se situe entre l'apex et le dorsum appelée la partie **pré-dorsale** et une partie qui se situe après le dorsum appelée **post-dorsale**
- **les dents**, qui fournissent des lieux de contact pour la langue et pour les lèvres
- **les alvéoles**, sorte de renflement dur juste derrière les dents supérieures fournissent également un lieu de contact pour la langue
- **le palais dur**, également lieu de contact pour la langue. Le palais dur se divise en deux parties : la partie courbée juste derrière les alvéoles ou partie **pré-palatale** et la partie dure mais relativement plate ou **palatale**
- **le palais mou**, que l'on appelle également le **voile** du palais, ou **velum**. Le voile du palais est à la fois un lieu de contact et un organe relativement mobile qui est soit relevé, soit abaissé
- **l'uvule**, que l'on appelle également la **luette**, est un prolongement fait de la partie élastique du voile du palais

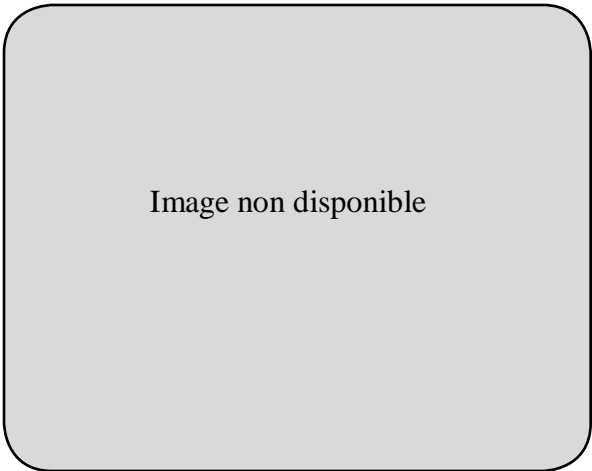


Image non disponible

4. Le mode d'articulation des voyelles

Dans la phonation normale, les cordes vocales vibrent pour les voyelles et les consonnes sonores. Elles ne vibrent pas dans la voix chuchotée. Ce son produit par la vibration des cordes vocales passe à travers les cavités : pharyngale, buccale et nasale. La configuration des cavités de la bouche et du nez modifie le son de base provenant des cordes vocales en amplifiant certaines fréquences et en diminuant d'autres.

Lorsque le voile du palais est relevé, l'air passe entièrement par les cavités buccales, les voyelles sont alors dites **orales**, par exemple, [i], [y], [u], [e], [o], etc.

Si le voile du palais s'abaisse, un peu d'air passe par les cavités du nez et les voyelles ainsi articulées sont appelées **nasales**, par exemple, [ɔ̃], [ɑ̃], [œ̃], [ɛ̃]

5. Le point ou lieu d'articulation

On appelle traditionnellement **point d'articulation** le passage le plus étroit, au moment de l'articulation d'un son, entre la langue et le palais. Il s'agit en réalité non d'un **point** mais d'une **zone** de rétrécissement appelée aussi **lieu** d'articulation.

Les diverses cavités formées par le jeu de la langue et des lèvres sont illustrées dans la figure 14 où R1 et R2 sont des cavités de résonance buccale, R3 une cavité labiale. L'abaissement du voile du palais peut produire une cavité de résonance nasale, R4.

Selon la place de ce lieu d'articulation (figure 15), on distingue des voyelles **antérieures**, comme [i], des voyelles **postérieures**, comme [u].

Selon l'écartement — que l'on appelle aussi *aperture* — entre la langue et le palais on distingue des voyelles dites **très fermées** (le passage est étroit) ou hautes, comme [i], des voyelles **très ouvertes** ou basses, comme [a].

Selon l'avancement des lèvres, on distingue des voyelles dites **arrondies**, comme [o], des voyelles **non-arrondies** ou écartées, comme [e].

6. Le classement articulatoire et la représentation phonétique des voyelles

On a représenté par leur symbole phonétique international les voyelles classées articulatoirement dans le tableau ci-dessous. Les symboles sont destinés à éviter toute confusion orthographique.

On écrit les symboles phonétiques entre crochets []. Les voyelles de la prononciation du français sont :

Voyelles orales :

[i]	comme dans <i>si</i>	[u]	comme dans <i>loup</i>
[e]	comme dans <i>dé</i>	[ə]	comme dans <i>le</i>
[ɛ]	comme dans <i>être</i>	[œ]	comme dans <i>peur</i>
[a]	comme dans <i>patte</i>	[ø]	comme dans <i>peu</i>
[ɑ]	comme dans <i>pâte</i>	[o]	comme dans <i>peau</i>
[y]	comme dans <i>lu</i>	[ɔ]	comme dans <i>porte</i>

Image non disponible

Voyelles nasales

- [ɛ̃] comme dans *vin*
- [œ̃] comme dans *un*
- [ɑ̃] comme dans *en, an ...*
- [ɔ̃] comme dans *on, bombe ...*

7. Les traits articulatoires des voyelles françaises

Si l'on reprend la description donnée aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, on peut classer les voyelles françaises en fonction de leurs traits articulatoires selon le tableau suivant:

Image non disponible

8. Phonétique et orthographe

L'alphabet phonétique international a pour principe de n'avoir qu'un seul signe pour un même son, ce qui n'est pas le cas de l'orthographe française!

Ainsi des lettres différentes peuvent représenter un même son :

C,S,T,X se prononcent /s/ dans : *cire, sire, inertie, dix*

Une même lettre peut représenter des sons différents :

C se prononce /k/ dans *coq*, /s/ dans *ce*, et /g/ dans *zinc*.

S se prononce /z/ dans *oiseau* et /s/ dans *sale*.

T se prononce /t/ dans *sortie* mais /s/ dans *inertie*.

X se prononce /ks/ dans *taxi* mais /gz/ dans *examen*

CH se prononce /ʃ/ dans *chat* mais /k/ dans *orchestre*.

AI, OI, OU, AN, AM, etc. représentent un seul son.

Certaines lettres ne se prononcent pas, comme le C final dans *marc de café*, alors que la même lettre se prononce dans *Marc*.

H est muet dans « des *hirondelles* » et permet la liaison mais est dit aspiré dans des *héros* et empêche la liaison.

G se prononce /g/ dans *gare* mais /ʒ/ dans *girouette*.

L'étude du lien entre les graphies de l'orthographe et leur prononciation se nomme *orthoépie*.

Le système de transcription phonétique permet de représenter les sons tels qu'ils se prononcent et facilite la comparaison phonétique entre langues différentes. Il a d'ailleurs été créé pour faciliter l'enseignement des langues, par l'Association Phonétique Internationale, à Paris, en 1886.

9. L'utilité linguistique des voyelles

Certaines langues, comme l'hébreu et l'arabe classique, n'écrivent pas les voyelles. C'est grâce au contexte des consonnes, qui fournissent beaucoup plus d'information que les voyelles, que l'on peut reconstituer les voyelles

manquantes. Soit une phrase comme : « L'électricité est produite par un réacteur ». Si vous supprimez toutes les voyelles, vous aurez : l-l-ktr-s-t- -pr-d-t p-r -r--kt-r. En cherchant bien, vous arriverez peut-être à retrouver le sens de cette phrase à l'écrit. Mais si vous ne gardez que les voyelles, vos chances sont presque nulles. Vous aurez : e-ε-i-i-e-ε-ɔ-i-a-œ--e-a-œ

À quoi servent donc les voyelles? Si vous chantez la phrase ci-dessus, vous constaterez que les voyelles servent à porter la voix, à parler à voix haute, à chanter. Elles contribuent ainsi à rendre plus audibles les consonnes. Il vous serait ainsi plus facile de retrouver le sens perdu de la phrase ci-dessus en insérant une voyelle, n'importe laquelle, entre les consonnes.

Texte non disponible

10. La redondance

On se rend compte en jouant à supprimer les voyelles — comme aussi bien les consonnes — que l'on pourrait se comprendre à l'écrit avec beaucoup moins de lettres. Vous verrez que la transcription phonétique en profite puisqu'elle permet d'écrire, par exemple : « la philosophie », comme *lafilozofi*. On dit que la langue écrite du français est très redondante par rapport à l'oral. Elle donne trop d'information. La langue orale peut, elle aussi, se passer encore de beaucoup d'information. On le fait par besoin d'économie. Ainsi le E tombe-t-il souvent dans la conversation. On ne fait pas l'effort de prononcer cette voyelle-là dans des suites comme : *Je n'sais pas c'qui s'pass'*. On dit même familièrement : *v'là pour voilà, pis pour puis*, etc.

Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

L'ARTICULATION DES CONSONNES FRANÇAISES

En deux mots :

Les consonnes sont des sons qui sonnent avec les voyelles. Les consonnes rendent le flot sonore des voyelles plus faciles à découper et à reconnaître. Dans l'articulation, ce flot sonore est interrompu totalement, comme par le [t] dans le mot *été*, ou ne fait qu'être ralenti, compressé, comme le [s] dans *assez*. Une musique produite par les vibrations de l'air, au niveau du larynx, rend ce flot consonantique *sonore*, comme dans le [z] de *azur*. Mais sans vibration, les consonnes ne sont que des bruits, comme dans le [s] de *assez*.

On classe les consonnes en fonction de l'endroit où elles sont articulées.

1. L'articulation des consonnes

Pour les consonnes, comme pour les voyelles, l'air expiré des poumons passe par la glotte (espace compris entre les cordes vocales) et est modulé par les mêmes organes articulatoires qui vont donner leur nom aux différents types de consonnes. (Voir figure 17)

Les consonnes sont des sons beaucoup plus complexes que les voyelles. Elles comportent des **bruits** alors que les voyelles comportent des sons plus harmonieux. D'une manière générale, elles sont articulatoirement plus fermées, le passage de l'air est toujours plus étroit. Il peut même être complètement arrêté pour des sons comme [p], [t], [k]. L'air expiré peut faire vibrer les cordes vocales ou non, passer par les cavités nasales ou non. Enfin les organes articulatoires qui entrent en jeu sont très divers. Il faut tenir compte de tous ces facteurs lorsqu'on établit le classement des consonnes. On a résumé, ci-dessous (2, 3, 4 et 5) les principaux facteurs de ce classement. On en trouvera un tableau synoptique plus loin.

2. Le classement des consonnes selon le mode articulaire : occlusif/constrictif

Il existe deux types principaux de mouvements de l'appareil articulaire pour les consonnes du français standard :

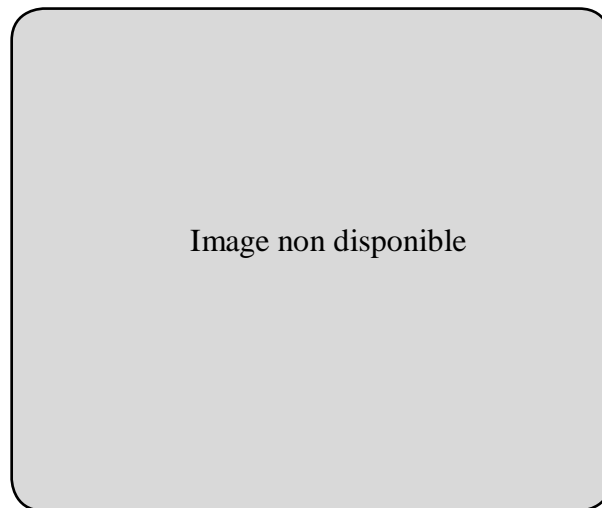
- l'**occlusion**, c'est-à-dire la fermeture complète, mais momentanée, de l'appareil articulaire, caractérise les consonnes **occlusives**, comme [p], dans *pas*, [t] dans *tes*, [k] dans *cas*, [b] dans *bas*, [d] dans *dé*, [g] dans *gai*, [m] dans *mes*, [n] dans *nez*, [ɲ] dans *agneau*, [ŋ] dans *parking*. On appelle aussi ces consonnes des **momentanées**.
- la **friction**, c'est-à-dire le resserrement continu de l'appareil articulaire produisant ainsi un bruit de frottement, qui caractérise les consonnes **fricatives**, comme : [f] dans *feu*, [s] dans *ceux*, [ʃ] dans *chez*, [v] dans *vous*, [z] dans *zap*, [ʒ] dans *joue*, [ʀ] dans *ri*, [l] dans *lie*. On appelle aussi ces consonnes des **continues** parce qu'on peut les prolonger.

3. Le classement des consonnes selon le mode articulaire : oral/nasal

Toutes les consonnes peuvent également être classées selon le mode d'expulsion de l'air, soit par la bouche, soit par la bouche et le nez.

- **consonnes orales** : l'air passe uniquement par la bouche, comme pour : [p], [t], [k], [b], [d], [g], [f], [s], [ʃ], [v], [z], [ʒ]
- **consonnes nasales** : l'air passe par la cavité nasale, comme pour : [m], [n], [ɲ] et [ŋ].

Mais ces consonnes ne sont pas entièrement nasales puisque pendant leur émission l'air s'échappe aussi par la bouche.



4. Le classement des consonnes selon le mode articulaire : voisé/non voisé

On classe encore les consonnes selon la présence ou l'absence de vibrations des cordes vocales :

- les cordes vocales ne vibrent pas, il s'agit alors d'une consonne **non-voisée**, appelée aussi consonne **sourde** : [p] [t], [k], [f], [s], [ʃ]
- les cordes vocales vibrent, il s'agit alors d'une consonne **voisée**, appelée aussi consonne **sonore** : [b], [d], [g], [v], [z], [ʒ], [m], [n], [ɲ], [ŋ]

5. Le classement des consonnes selon leur lieu d'articulation

On classera l'articulation des consonnes selon le lieu de contact entre les organes articulaires. Le français moderne possède :

- trois consonnes **bi-labiales** qui résultent d'un contact entre les lèvres supérieure et inférieure, comme [p] dans *peau*, [po], [b] dans *beau* [bo] et [m] dans *mot* [mo]
- deux consonnes **labio-dentales** qui résultent d'un contact entre la lèvre inférieure et les dents supérieures : comme [f] dans *faux* [fo] et [v] dans *veau* [vo]
- trois consonnes **apico-dentales** qui résultent d'un contact entre la pointe de la langue et les dents supérieures : comme [t] dans *taux* [to], [d] dans *dos* [do] et [n] dans *nos* [no]
- une consonne **apico-alvéolaire** qui résulte d'un contact entre la pointe de la langue et la partie dure du palais derrière les dents supérieures, [l] comme dans *lit* [li]. Dans ce cas unique parmi les consonnes, l'air expiré passe de chaque côté de la langue. On dit alors que [l] est une consonne **latérale**.

- deux consonnes **pré-dorso-alvéolaires** qui résultent d'un contact entre la partie antérieure de la langue et la partie dure du palais derrière les dents supérieures : comme [s] dans *seau* [so] et [z] dans *zone* [zon]
- deux consonnes **pré-dorso-pré-palatales** qui résultent d'un rétrécissement entre la partie antérieure de la langue et la partie antérieure du palais : [ʃ] comme dans *chat* [ʃa] et [ʒ] dans *joue* [ʒu]
- une consonne **médio-dorso-palatale** qui résulte d'un contact entre le milieu de la langue et la partie dure du milieu du palais, [ɲ] comme dans *agneau* [aɲo]
- deux consonnes qui changent de lieu d'articulation selon la nature de la voyelle qui suit, [k] et [g]. Devant les voyelles antérieures, ces deux consonnes ont un lieu d'articulation **dorso-palatal** qui résulte d'un contact entre la partie postérieure de la langue et la partie postérieure du palais dur, [k] comme dans *qui* [ki] et [g] dans *gui* [gi]. Par contre, devant les voyelles postérieures, ces consonnes ont un lieu d'articulation **dorso-vélaire** qui résulte d'un contact entre la partie postérieure du dos de la langue et le voile du palais (palais mou), [k] comme dans *cou* [ku] et [g] comme dans *goût* [gu]
- une consonne **dorso-vélaire nasale** qui résulte d'un contact entre la partie postérieure du dos de la langue et le voile du palais (palais mou), [ŋ] comme dans le mot *parking* [parkiŋ]. Cette consonne est un emprunt récent à l'anglais dans les terminaisons en *-ing*
- une consonne **post-dorso-uvulaire** qui résulte d'un contact entre la partie très postérieure de la langue et la luette, [ʀ] comme dans *roue* [ʀu].

Image non disponible

6. Les traits articulatoires des consonnes du français

En résumé, chaque consonne du français peut être définie par quatre traits articulatoires.

Texte non disponible

7. Les semi-consonnes

Il y a en français trois phones que l'on appelle **semi-voyelles** ou **semi-consonnes** parce qu'ils sont articulatoirement plus fermés que les voyelles dont ils sont issus et plus ouverts que les consonnes. De plus ils sont instables comme les consonnes parce qu'ils comportent un mouvement de constriction de l'appareil articulatoire. Ces trois semi-consonnes sont le **yod** comme dans *hier* [jɛʀ], le **ué** comme dans *lui* [lyi], et le **oué** comme dans *oui* [wi].

Les trois semi-consonnes [j], [ɥ], [w] correspondent respectivement aux trois voyelles [i], [y], et [u] avec les traits d'articulation suivants:

[j] orale, antérieure, écartée

[ɥ] orale, antérieure, arrondie

[w] orale, postérieure, arrondie

Texte non disponible

8. Le classement auditif des consonnes

Les occlusives non voisées [p], [t], [k], sont perçues comme des bruits d'explosion qui paraissent durs et inharmonieux.

Les occlusives voisées [b], [d], [g], qui ont la même articulation que les non voisées précédentes, ajoutent à l'explosion un voisement qui les rend moins dures à l'oreille.

Les fricatives non voisées [f], [s], [ʃ], à cause de leur faible aperture et de leur manque de voisement, sont des bruits de forte friction et peu de résonance.

Les fricatives voisées [v], [z], [ʒ], qui ont la même articulation que les non voisées précédentes, ont un peu moins de friction et plus de résonance.

Les fricatives voisées [l] et [r] ont très peu de friction et une grande résonance. On les considère comme les plus harmonieuses des consonnes car elles sont acoustiquement très proches des voyelles. Dans certaines langues comme le tchèque elles peuvent remplacer des voyelles comme noyau syllabique. Ainsi dans le mot *vlk* (le loup).

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Image non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

LA PHONOLOGIE DES VOYELLES FRANÇAISES

En deux mots

Dans les chapitres précédents, on a envisagé les consonnes et les voyelles du français sous l'angle descriptif de leur articulation. Cette étude est dite **phonétique**.

La **phonologie**, par contre, étudie le rôle des sons dans le système linguistique, c'est-à-dire qu'elle essaie de trouver l'utilité des sons que l'on a décrits pour le fonctionnement de la langue. Ce chapitre décrit ainsi les sons fonctionnels du système vocalique du français moderne.

1. Description phonétique / description phonologique

Si un Francophone prononce le mot *maison* avec la première voyelle comme celle de *sel* plutôt que comme celle de *ses*, cela n'a pas d'importance sur le plan phonologique — celui de l'utilité linguistique. En revanche, si je prononce la voyelle du mot *si* comme celle du mot *su*, on ne comprendra pas ce que je veux dire. Mon erreur ne sera pas une variation phonétique, comme dans le cas précédent; elle concernera le système phonologique.

La phonologie va donc établir d'abord le répertoire des **phonèmes**, sons fonctionnels indispensables à la compréhension linguistique — voyelles et consonnes. Puis elle va définir leurs règles de combinaison, leur fonctionnement dans la langue. Elle examinera également les rapports entre les structures sonores.

Le **phone**, son envisagé phonétiquement, s'écrit entre crochets [], alors qu'on le met entre barres obliques / / s'il s'agit d'un **phonème**, son envisagé d'un point de vue linguistique dans la discipline appelée **phonologie**.

2. Les phonèmes et les variantes

L'appareil phonatoire humain est capable de produire un très grand nombre de sons. Chaque langue n'en utilise qu'un nombre limité dans son système **linguistique**. Le français, pour sa part, n'utilise que **trente-six phonèmes** (seize voyelles et vingt consonnes). En général, les phonèmes isolés n'ont pas de sens, par exemple, /i/, /z/, /n/. Par contre, on combine les phonèmes pour constituer des unités sonores qui renvoient à des unités linguistiques.

On constate souvent de grandes variations phonétiques dans la **prononciation** des voyelles. La langue admet beaucoup de fluctuations tant que l'on reste à l'intérieur des formes linguistiques permises que sont les phonèmes.

Si un Canadien francophone prononce le /o/ de *saute* comme [o^u] en diphtonguant la dernière partie de la voyelle, alors qu'un autre prononce [o] sans changement de timbre, il n'y a pas de problème de compréhension. En effet, le français n'oppose pas /o/ et /o^u/ pour distinguer des mots de sens différents. On dira alors que [o^u] est une variante du phonème /o/. Les variantes sont appelées **allophones** dans la terminologie nord-américaine.

Il y a relativement peu de variations pour les consonnes; il y en a, par contre, un assez grand nombre pour les voyelles.

3. Le système des oppositions phonologiques des voyelles françaises

On a représenté dans le tableau suivant le système large des douze phonèmes **oraux**, vocaliques, du français standard. Les voyelles mises dans des boîtes, sur un fond gris, indiquent que certains types de français réduisent à une seule voyelle les deux ou trois voyelles indiquées.

Voici ce tableau, pour lequel les traits articulatoires ont été indiqués. Certains phonéticiens modernes emploient dans la description phonologique les termes de voyelle **haute** (au lieu de fermée) et voyelle **basse** (au lieu d'ouverte).

Image non disponible

4. Les traits distinctifs (articulatoires) des phonèmes pour la description phonologique

On retiendra pour la description phonologique des phonèmes vocaliques français les quatre traits suivants :

Texte non disponible

5. Les paires minimales

Deux unités significatives (lexèmes ou morphèmes) constituent une **paire minimale** lorsqu'elles ne s'opposent que par un seul phonème. Voici quelques paires minimales:

si /si/ opposé à *su* /sy/
j'ai dit /ʒedi/ opposé à *je dis* /ʒədi/

patte /pat/ opposé à *pâte* /pat/
le pain /lɛpɛ̃/ opposé à *lapin* /lapɛ̃/

6. La syllabe et la division syllabique du français

Une syllabe résulte en général de la combinaison d'un noyau vocalique (V) et d'un entourage consonantique (C). En français, toute syllabe comporte nécessairement un noyau vocalique mais un seul. Une syllabe peut d'ailleurs ne contenir que la voyelle qui forme son noyau, par exemple, *oh!* [o], *où?* [u].

La plupart du temps, la syllabe contient également une ou plusieurs consonnes qui précèdent, suivent ou entourent le noyau vocalique, par exemple, *tôt* /to/, *trop* /tʁo/, *or* /ɔʀ/, *arme* /arm/, *strict* /stʁikt/.

Le choix du nombre et du type de consonnes qui peuvent se grouper autour d'un seul noyau vocalique est particulier à chaque langue particulière.

Texte non disponible

Texte non disponible

Le mot *été* /e-te/ est donc composé de deux syllabes ouvertes et le mot *artiste* /ar-tist/, de deux syllabes fermées.

7. La loi de la distribution complémentaire

Le terme **distribution** désigne ici l'apparition des unités dans un contexte linguistique spécifique. Les voyelles /a/ et /y/ peuvent, par exemple, apparaître entre les consonnes /p/ et /r/ pour former les suites /pyr/ et /par/.

Le terme **complémentaire** signifie que certaines unités n'apparaissent pas dans le même contexte, que c'est le contexte linguistique qui détermine la distribution de ces unités.

La plupart des phonèmes vocaliques du français peuvent apparaître dans les mêmes contextes sonores. Mais pour les syllabes **accentuées** (c'est-à-dire celles qui se trouvent en position finale de mot isolé ou de groupe), les phonèmes vocaliques à **aperture ouverte**, /ɛ/, /œ/ et /ɔ/, apparaissent généralement dans des **syllabes fermées**, alors que les phonèmes vocaliques à **aperture fermée** /e/, /ø/ et /o/ apparaissent généralement dans des **syllabes ouvertes**. Dans ces cas-là, ce sont l'accentuation et la structure syllabique qui déterminent l'apparition du phonème vocalique. On appelle ce phénomène la règle de **distribution complémentaire** ou de **position**.

On peut alors formuler la règle ainsi :

Image non disponible

Pour le français standard, cette règle s'applique de façon **absolue** dans les cas 2), 3) et 5) :

- 2) E en syllabe accentuée, fermée
- 3) EU en syllabe accentuée, ouverte
- 5) O en syllabe accentuée, ouverte.

Cette règle s'applique seulement de façon générale aux autres cas.

La règle générale, dans les six cas, est valable pour l'ensemble du français méridional. Pour le français standard, elle présente quelques exceptions, les unes dues à des facteurs étymologiques, les autres au système phonologique de la langue.

8. Les exceptions des cas 1, 4 et 6

Sous l'influence de facteurs étymologiques et orthographiques, on constate certaines exceptions à la loi de distribution complémentaire.

E en syllabe accentuée, ouverte peut correspondre à la voyelle ouverte dans les mots contenant les suites de lettres suivantes: *-aît, -ais, -ait, -aient, -aix*, etc. Les mots *le lait, la paix, la raie, frais et mais*, etc. se prononcent donc avec la voyelle /ɛ/. Il s'agit ici d'exceptions de type **graphique** à la règle de distribution complémentaire.

EU en syllabe accentuée, fermée correspond à la voyelle fermée dans le mot *jeûne* et dans les mots avec les graphies *-euse, -eurent*, comme dans *chanteuse, danseuse et creusent*. Dans le premier cas, il s'agit d'une exception

de type **graphique** due à la présence de l'accent circonflexe sur le *u*. Dans le deuxième cas, il s'agit d'une exception de type **phonétique** causée par la présence de la consonne /z/ en position finale de syllabe. Cette consonne ferme la voyelle qui la précède dans la syllabe.

O en syllabe accentuée, fermée correspond à la voyelle fermée dans les mots avec les terminaisons *-ose*, *-osent*, comme dans *ose* /oz/, *posent* /poz/, *rose* /roz/. Il s'agit, de nouveau, d'une exception de type phonétique, à cause de la présence du /z/ en position finale de syllabe.

O en syllabe accentuée, fermée correspond à la voyelle fermée dans les mots avec les graphies *au* et *ô*, par exemple, dans les mots *épaule* /epol/, *faute* /fot/, *rôle* /rol/, *pôle* /pol/. Il s'agit ici d'une exception de type graphique.

9. Les oppositions phonologiques dans les cas 1, 4 et 6

Certaines de ces exceptions à la loi de distribution complémentaire entrent dans la formation d'oppositions phonologiques.

En ce qui concerne le cas 1, E en syllabe accentuée et ouverte, il existe une opposition de timbre vocalique /e/-/ɛ/ dans la morphologie des verbes. Comparez, par exemple:

/e/	/ɛ/
<i>j'irai</i>	<i>j'irais</i>
<i>j'aimai</i>	<i>j'aimais</i>
<i>j'ai</i>	<i>que j'aie</i>

Ces oppositions sont très instables en français moderne. Elles tendent à disparaître au profit d'un des deux timbres.

En ce qui concerne le cas 4), EU en syllabe accentuée, fermée, l'opposition /ø/ - /œ/ existe théoriquement dans la seule paire minimale: *jeûne* - *jeune*.

Cette opposition a pratiquement disparu au profit du timbre [œ]. On retrouve ainsi la loi de distribution complémentaire.

En ce qui concerne le cas 6), O en syllabe accentuée et fermée, l'opposition /o/-/ɔ/ fonctionne dans un certain nombre de paires minimales du lexique, par exemple, *saule* - *sol*; *Aude* - *ode*; *côte* - *cote*. Cette opposition est stable en français moderne.

Malgré l'orthographe *au*, le nom propre *Paul* suit la loi générale de distribution complémentaire. Il se prononce /pɔl/ et s'oppose ainsi à *Paule* /pol/.

10. Les facteurs internes de l'évolution du système des oppositions vocaliques

Les phonologues proposent deux types de causes internes pour expliquer la conservation ou la disparition de certaines oppositions du système phonologique des voyelles françaises :

Texte non disponible

11. L'exemple de la disparition de la prononciation de UN et du A postérieur

L'opposition /ɛ̃/ - /œ̃/ dans des paires minimales comme *brin* - *brun* est en train de disparaître au profit du /ɛ̃/. On pourra proposer les causes internes suivantes pour l'expliquer :

Texte non disponible

Le même problème se pose pour l'**ancienne opposition** /a/ - /ɑ/ dans des mots comme *patte* - *pâte*. L'opposition tend à disparaître à cause de son faible rendement. Elle disparaît au profit du A antérieur dont la fréquence était de plus de 8 % dans la langue orale, par rapport à celle de 0,2 % pour le A postérieur. Cela en 1966. Depuis cette époque la différence a encore augmenté au détriment du A postérieur.

12. Les facteurs externes de l'évolution du système des oppositions vocaliques

Les deux principaux facteurs externes de l'évolution sont les forces de prestige social et les forces d'expressivité.

Texte non disponible

13. Les variantes libres : discursives, dialectales, sociales, phonostylistiques

« Variante : au sens général, réalisation d'un phonème » (Fernand Carton, 1974). Ainsi, chacune de nos paroles comporte des variantes individuelles qui nous caractérisent. Mais on peut essayer aussi de trouver les caractères généraux des variantes.

Dans un **discours familier, rapide**, les voyelles inaccentuées dites à double timbre, E,O, EU, deviennent moyennes. On ne sait pas, par exemple, si la personne qui parle a dit le premier E de *question* ouvert ou fermé, ou si les O de *philosophie* ont été prononcés ouverts ou fermés.

Certaines voyelles inaccentuées disparaissent même dans la conversation. On a relevé ainsi dans des entrevues familières d'une vedette de la télévision française, Bernard Pivot, des séquences comme : « Bon, ben...m'alors... faut pas...m'enfin... » pour : Bon, eh bien, mais alors il ne faut pas, mais enfin... Et l'on sait que le E caduc, voyelle inaccentuée par excellence, tombe souvent, comme dans : J'sais pas c'qui s'pass'.

Au contraire, dans le discours officiel d'un politicien ou dans un sermon, les voyelles même inaccentuées seront le plus souvent claires et distinctes.

Selon l'origine dialectale ou sociale, les voyelles accentuées elles-mêmes ne suivent pas toujours les règles de la prononciation du français standard que nous avons vues ci-dessus. Un méridional pourra prononcer, par exemple : *J'avais des roses* /ʒave de roz/ comme : [ʒave derɔzə]. Tout le monde comprendra mais, du point de vue du français standard, on dira que l'énoncé contient des variantes régionales.

Au plan social, un ouvrier ne parle pas toujours comme son patron, directeur d'usine. Il existe également des variantes dites **phonostylistiques**, parce qu'elles constituent un style particulier de la parole expressive, comme celle des snobs ou des orateurs qui, par exemple, allongent démesurément les voyelles ou les ouvrent beaucoup.

Dans tous les cas précédents, on dira qu'il s'agit de variantes libres parce que la personne qui parle en garde plus ou moins le contrôle. On pourrait en discuter dans le cas des variantes dialectales car le système linguistique d'origine reste contraignant. Il n'est pas toujours facile, par exemple, de passer des voyelles du parler populaire de Montréal à celles des intellectuels et ... inversement!

14. Variantes conditionnées

On appelle ainsi les variantes qui dépendent du système linguistique. C'est lui qui introduit la variation dans la parole par rapport aux phonèmes. Ces variantes sont involontaires et le plus souvent inconsciente, commandées par la langue.

Cette variation est peu importante dans le cas dit d'**harmonisation vocalique**, comme la fermeture du E ouvert de *aime* qui devient fermé sous l'influence de la voyelle fermée et accentuée [e] dans un cas comme : *aimé* [eme], par rapport à *aime* [ɛm].

Le cas de variation obligatoire le plus fréquent est celui des **allongements**. Normalement, toutes les voyelles accentuées (finales) sont deux fois plus longues que les voyelles inaccentuées. C'est la manière ordinaire du français de marquer l'accent, qui délimite ainsi les groupes de sens dans le discours (Voir chapitre 8).

Mais un allongement encore plus important, noté par [:] se produit sur les voyelles accentuées dans les cas suivants :

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

LA PHONOLOGIE DES CONSONNES FRANÇAISES

En deux mots

Comme les voyelles, les consonnes fonctionnent dans la langue en s'opposant par un système de traits distinctifs. On examine ici leur agencement en termes d'articulation.

1. Les oppositions consonantiques

Toutes les consonnes peuvent s'opposer les unes aux autres. Il n'y en a pas qu'on puisse supprimer totalement dans le système de la langue. Sur ce sujet l'accord des francophones est plus grand que pour le système vocalique. Il y a des francophones qui ne font pas de différence entre *les* /le/ et *laid* /lɛ/, confondant les deux voyelles. Par contre, jamais un Francophone ne remplacera une consonne par une autre, disant par exemple, *pont* au lieu de *bon*. Et pourtant, dans les deux cas, un seul trait articulatoire sépare les voyelles et les deux consonnes.

Les consonnes qui ont le même **lieu d'articulation**, malgré les différences de mode articulatoire, constituent un **ordre**. Ainsi l'ordre des consonnes bi-labiales /p/, /b/, /m/ ou l'ordre des consonnes apico-dentales /t/, /d/, /n/.

Les consonnes qui partagent les mêmes traits de **mode articulatoire** (le type de mouvement, le passage principal de l'air et la vibration des cordes vocales), en dépit des différences de lieu d'articulation, constituent une **série**. Ainsi la série des occlusives non-voisées /p/, /t/, /k/, celle des occlusives voisées /b/, /d/, /g/ et celle des nasales /m/, /n/, /ɲ/ et /ŋ/.

2. Les oppositions des occlusives

On peut représenter les oppositions entre les consonnes occlusives par le schéma ci-dessous :

Image non disponible

3. La corrélation des occlusives

L'opposition entre deux séries de consonnes forme une **corrélation**. On a ainsi la corrélation de **voisement** (rapport voisé/non-voisé), par exemple, la série des occlusives non-voisées /p/, /t/, /k/ opposée à la série des occlusives voisées /b/, /d/, /g/ et celle de

nasalité (rapport oral/nasal), par exemple, l'opposition entre la série des occlusives orales /p/, /t/, /k/, /b/, /d/, /g/ et celle des occlusives nasales /m/, /n/, /ɲ/, /ŋ/.

Le /ɲ/ est un phonème isolé, dit **hors corrélation**. Il y a donc une **case vide** dans le système car ce phonème n'a pas de correspondant oral et voisé. De plus, son occurrence est faible. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait certaines fluctuations phonétiques et que des sujets parlants le réalisent comme une séquence de deux autres phonèmes, dont l'articulation est proche, plus solides dans le système /n/ + /j/. Au lieu d'*agneau* [aɲo], certains francophones prononcent [anjo].

Quant au phonème /ŋ/, il est emprunté à l'anglais dans le morphème *-ing*, comme dans *parking*, *camping*. C'est en fait un morpho-phonème, c'est-à-dire un phonème qui n'apparaît que dans ce cas très particulier d'un emprunt morphologique. Il est mal intégré au système phonologique du français et cette terminaison *-ing* est souvent prononcée [in] sur le modèle des terminaisons connues dans la langue, telles celles de mots comme *routine*, *cantine*, etc.

4. Les oppositions des fricatives

On peut représenter les oppositions entre les consonnes fricatives par le schéma ci-dessous :

Image non disponible

5. La corrélation des fricatives

On constate que la corrélation de nasalité est absente du système phonologique des fricatives. Il n'y a pas par exemple de /ʃ/ nasal s'opposant à /s/ oral.

De plus, on remarque que /l/ et /r/ n'entrent pas dans la corrélation de voisement. Le /l/ et le /r/ sont normalement voisés. Ils peuvent se dévoiser phonétiquement mais il n'y a jamais de /r/ voisé s'opposant à un /r/ non-voisé à des fins distinctives.

6. Les traits distinctifs et le rendement phonologique

Texte non disponible

De même pour les oppositions orales/nasales avec *m* et *n*.

7. Les variantes libres et les variantes conditionnées

On a vu, à propos des voyelles (Chapitre 6 : 13) que la langue tolère de fréquentes variantes phonétiques sans que cela nuise au bon fonctionnement phonologique. Il en est de même, quoique dans une bien moindre mesure, pour les consonnes, dont la prononciation peut varier tant qu'elle reste dans les limites imposées par le système linguistique. Certaines variantes sont déterminées par le contexte sonore, c'est-à-dire par le contact entre les sons dans la chaîne pariée. On les appelle des **variantes conditionnées** ou **variantes combinatoires**. Les autres sont des **variantes libres**.

Rappelons que les variantes conditionnées nous montrent bien la différence entre phonétique et phonologie. Du point de vue de la linguistique (ici la phonologie), ce qui compte, c'est la perception. Ainsi dans la prononciation des mots *Paul* et *bol*, c'est la différence phonologique entre le /p/ et le /b/ même s'ils ont été plus ou moins voisés ou dévoisés. On a dit à ce propos (chapitre 2) que les phonèmes étaient des unités discrètes. Toutes les modifications phonétiques qu'ils peuvent subir dans la parole importent peu à la bonne utilisation de la langue en tant que moyen de communication à condition de rester dans les limites permises par le système phonologique.

En revanche, les **variantes libres** sont plus ou moins conscientes et peuvent être employées volontairement par les sujets parlants, comme on l'a vu pour les voyelles au chapitre précédent.

8. Les variantes consonantiques conditionnées

Le contact entre deux sons à l'intérieur d'une syllabe modifie parfois les traits qui sont normalement associés à certains phones. Un son au contact d'un autre peut perdre ou acquérir un trait. Ainsi, dans les mots *près*, *trois*, *clé*, *pleut*, le [R] et le [l] sont dévoisés par les occlusives sourdes qui les précèdent dans la même syllabe. On appelle ce phénomène **l'assimilation**. On distingue deux types d'assimilation, de mode ou de lieu d'articulation.

Texte non disponible

9. Le mécanisme de l'assimilation des variantes conditionnées

Texte non disponible

- Exemples :

- Dans *près*, *trois*, *croix*, *pli*, *atteler*, *clé*, les occlusives non voisées [p t k] dévoisent le [R] et le [l]. (On utilise un petit ^ placé sous le [R] ou le [l] pour indiquer que ces phones ont perdu le trait de voisement dans ce contexte : [p[^] R ε] [t[^] Rwa] [k[^] Rwa] [pli], etc.).

Le français standard réalisé, dans le mot *cheval*, l'assimilation selon la règle générale en [ʃfal], [ʃ] initial et non voisé assimile le [v] non initial et sonore. Mais dans certains parlers de l'ouest français, ainsi qu'en français canadien populaire, l'assimilation s'est faite exceptionnellement dans l'autre sens, d'où la prononciation *joual*, qui a donné d'ailleurs son nom au parler rural ou populaire du Canada francophone.

- Dans le mot *anecdote* [anɛk-dɔt], le [k] (occlusive, orale, non-voisée) se trouve en position finale de syllabe, donc en position faible. Le premier élément de la syllabe suivante est un [d] (occlusive, orale, voisée) qui est donc en position forte. Puisque les deux syllabes se trouvent l'une à côté de l'autre dans ce mot, le [k] (en position faible) est assimilé et devient voisé au contact du [d] (en position forte). Il se prononce alors presque comme un [g]. C'est-à-dire que le [k] est voisé. (On indique ce voisement par un petit V, placé sous la consonne en question [anɛk̥dɔt]).
De la même façon, dans *absurde*, le [b] se trouve en position finale (faible) de syllabe. Le [s] se trouve en position initiale (forte) de la syllabe suivante. Le [b] se dévoise donc au contact du [s] et se prononce presque comme un [p]. D'ailleurs, dans le dictionnaire le *Petit Robert*, on donne [apsyrd] comme prononciation habituelle de ce mot.

10. Les variantes consonantiques dialectales ou sociologiques

Les variantes dites libres, dont on a déjà parlé à propos des voyelles au chapitre précédent sont, pour les consonnes également, tributaires du substrat dialectal ou de facteurs sociologiques.

En Alsace, par exemple, le dialecte parlé par la génération précédente peut donner un accent germanique au français de la génération actuelle. Ainsi les consonnes voisées se dévoisent à l'initiale et les non voisées tendent à se voiser en intervocalique, comme dans : « ponchour » pour *bonjour*.

La principale variation consonantique remarquable a longtemps été celle du /r/, prononcé soit avec un lieu d'articulation apico-alvéolaire [r], que l'on appelle couramment le R roulé, soit avec un lieu d'articulation dorso-uvulaire [R] avec de nombreuses variétés. Le [r] était rural et archaïque. Le [R] est de plus en plus senti comme marque urbaine, prestigieuse, en France, comme aussi dans d'autres pays francophones. Le même mouvement s'opère actuellement au Canada francophone.

La **palatalisation** de [k] et [t] est une centralisation de l'articulation (qui ajoute une coloration secondaire qui ressemble à un [j]). Elle a surtout été un fait **rural** mais elle s'est répandue également en France à Paris dans les milieux **populaires**, par exemple, *casquette* prononcé comme [k'ask'ɛt]. Elle devient ainsi une marque sociologique.

Texte non disponible

Texte non disponible

CHAPITRE 8

L'ACCENTUATION

En deux mots

« Avoir un accent » c'est ne pas parler avec l'accent de l'autre! Mais il s'agit ici de l'accent phonétique qui est accentuation — une manière de découper la chaîne parlée pour mieux comprendre le discours. Accentuer, c'est aussi parfois mettre en relief de manière expressive.

1. L'accentuation: définition générale

L'accentuation est une proéminence attribuée à une syllabe. L'accentuation met en relief cette syllabe par rapport à toutes les autres syllabes du groupe. Il s'agit d'un contraste **relatif**, par exemple :

geography (anglais) *camera* (italien)
géographie (français) *caméra* (français)

On notera que le terme accentuation est préférable au terme ambigu d'**accent** qui renvoie également à la notion de déviance d'une prononciation par rapport à une autre considérée comme la norme.

2. La nature phonétique de l'accentuation

Du point de vue de la physiologie, l'accentuation correspond à une augmentation de la tension de l'appareil articulatoire, résultant d'un plus grand effort musculaire.

Sur le plan acoustique, l'accentuation comporte trois indices acoustiques, qui varient selon les langues, les locuteurs et la place où cette accentuation se trouve dans l'énoncé linguistique.

Texte non disponible

En français, l'accentuation comporte toujours une prolongation de la durée de la syllabe accentuée. Cette durée est de l'ordre du **double** de celle des syllabes inaccentuées. L'intensité peut varier — elle décroît beaucoup en finale de phrase. La mélodie dépend du système intonatif. D'une manière générale, elle descend pour indiquer la finalité et monte pour la continuité ou la question. On pourrait représenter ainsi l'énoncé suivant :

J'ai décidé de partir. Vous aussi?
- - - / - - \ - - /

3. L'accentuation démarcative française

L'accentuation a essentiellement un rôle **linguistique, démarcatif**. Elle sert à découper l'énoncé en groupes de sens. Sans l'accentuation, on ne pourrait plus rien reconnaître

dans le discours. On dira : *Demain matin*, je partirai vers huit **heures**. Et non en un seul bloc : *Demainmatinjeparti raivershuitheures*. Ni même : *Demain matinje partiraivershuit heures*.

En français, cette accentuation démarcative se place toujours sur la **syllabe finale** du groupe de sens. Sa place est déterminée par le système de la langue, par exemple :

la **table**
la petite **table**
la petite table **rouge**
la jolie petite table **rouge**

On voit que cette accentuation dépend du **groupe de sens** et non pas du mot. Notez bien que chaque fois que le groupe s'allonge, comme ici, l'accent se déplace vers la fin. Il en résulte que toutes les unités d'un même groupe sont **enchaînées** jusqu'à l'accent final. Ce groupe de sens est aussi appelé **groupe rythmique** parce que l'accentuation en marque le rythme. Si le groupe se termine par une pause on l'appelle **groupe de souffle**.

4. Enchaînement, ambiguïté et découpage des unités de sens

Comme tous les éléments phoniques s'enchaînent à l'intérieur d'un même groupe de sens, il en résulte parfois une ambiguïté. Il peut ainsi être difficile de savoir si on a dit : « des petites roues » ou « des petits trous ». Si on veut s'y reconnaître, il faut alors user d'une accentuation supplémentaire ou de la pause. Les exemples suivants montrent d'autres cas dans lesquels l'accentuation démarcative est nécessaire. On ajoutera éventuellement une pause, créant ce qu'on appelle aussi une joncture démarcative, ou *pause virtuelle* selon Martinet (notée par #).

Le juge a dit, « L'avocat est incompetent. »

[ləʒyʒadi#lavɔkaetɛ̃kɔ̃petɑ̃]

(Le juge déclare que l'avocat est incompetent)

« Le juge, » a dit l'avocat, « est incompetent. »

[ləʒyʒ#adilavɔka#ɛ̃tɛ̃kɔ̃petɑ̃]

(L'avocat déclare que le juge est incompetent)

C'est bien, ce qu'il dit.

[sebjɛ̃#skildi]

(Je considère que ce qu'il dit est sensé)

C'est bien ce qu'il dit.

[sebjɛ̃skildi]

(C'est effectivement le sens de ce qu'il est en train de dire)

5. L'accentuation d'insistance

Il existe un second type d'accent, que l'on trouve dans toutes les langues, dont la fonction n'est plus démarcative mais **expressive**. En français, on le nomme **accent d'insistance**. Il permet d'insister sur un mot pour le mettre en relief, comme dans : **Formidable! Magnifique! ImBécile!**

La place de l'accentuation d'insistance est très variable. Elle peut tomber sur n'importe quelle syllabe de l'énoncé selon les besoins expressifs du locuteur. On peut dire *Vous allez dans la cuisine* en accentuant presque n'importe quelle unité de cette phrase.

L'accentuation d'insistance permet de souligner les points essentiels du message :

Mettez vos livres **sous** votre chaise.
Je t'assure que ça, c'est **mon** stylo.
Soyez prêts à **cinq** heures.

Texte non disponible

L'accentuation d'insistance n'est pas imposée par la langue. Elle varie dans le discours, selon le locuteur et sa façon de réagir (émotions et attitudes).

6. La fonction distinctive de la place de l'accentuation

En français, la place de l'accentuation joue un rôle démarcatif au niveau des groupes de sens. Dans certaines langues comme l'anglais, la place de l'accentuation peut avoir une fonction distinctive au niveau du mot. Comparez, par exemple, les mots suivants :

permit (nom) opposé à **per**mit (verbe)

import (nom) opposé à **im**port (verbe)

record (nom) opposé à **rec**ord (verbe)

A **green**house (une serre) opposé à a **green** house (une maison verte)

A **black**bird (un merle) opposé à a **black** bird (un oiseau noir)

En espagnol, et d'une façon générale dans les langues romanes, autres que le français, la place de l'accentuation peut également avoir une fonction distinctive, par exemple:

canto (je chante) opposé à **canto** (il chanta)

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

CHAPITRE 9

L'INTONATION

En deux mots

L'intonation, ou modulation de la voix, a deux grandes fonctions. Au plan linguistique, elle permet de différencier les divers types de phrases et d'en distinguer l'importance. Au plan de l'expressivité, elle reflète les émotions et les attitudes : peur, joie, coquetterie, et bien d'autres!

1. L'intonation : définition générale

L'intonation, c'est la structuration mélodique de l'énoncé. Les modulations de la voix permettent de changer le sens d'un énoncé. Comparez, par exemple, les énoncés de la figure ci-dessous :

Texte non disponible

2. La nature phonétique de l'intonation

Du point de vue de la **physiologie**, le signal sonore de la voix est produit par les mouvements des cordes vocales. La **fréquence** de ce mouvement dépend de la vitesse de l'expulsion de l'air des poumons et de la tension plus ou moins grande des cordes vocales. La hauteur de la voix varie en fonction de ces deux facteurs.

Sur le plan **acoustique**, la mélodie résulte de la variation du **fondamental** qui est normalement l'harmonique le plus grave et le plus intense. Ce **fondamental** (Fo) varie en fréquences, mesurées en Hertz (Hz) c'est-à-dire en nombre de cycles par seconde qui, dans ce cas, correspond au nombre de cycles complets d'ouverture et de fermeture de la glotte par les cordes vocales).

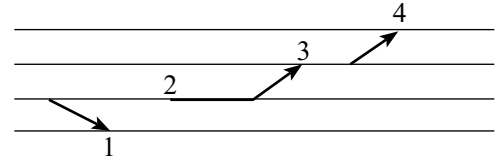
Les variations du fondamental sont responsables de notre **perception** de la ligne mélodique. Les changements de fréquence sont perçus comme des variations de **hauteur**. Une fréquence élevée correspond à un niveau mélodique aigu et une fréquence basse correspond à un niveau mélodique grave.

Texte non disponible

3. La description linguistique de l'intonation

L'intonation peut être décrite sous forme de contours (forme de la courbe) mélodiques avec ou sans représentation de niveaux de hauteur spécifique (voir les illustrations des Figures 30 et 31 plus loin). Certains auteurs parlent de niveaux de **continuité**, **finalité**, **question**. On peut les schématiser ainsi :

- 4 Question
- 3 Continuité
- 2 Niveau du fondamental usuel (niveau moyen)
- 1 Finalité



On peut identifier ainsi divers types de phrases grâce à des schémas mélodiques spécifiques. En voilà quelques exemples :

a) Phrase déclarative

Une mélodie neutre, non marquée phonologiquement :

- 4
- 3 tis
- 2 Ils sont par- ce ma
- 1 tin

b) Phrase déclarative avec incise

On appelle **incise** une partie d'énoncé insérée à l'intérieur d'une phrase. L'incise est généralement marquée par une chute mélodique à son début. Elle est parfois indiquée par une parenthèse à l'écrit; c'est pourquoi on parle aussi d'intonation parenthétique :

- 4
- 3 pas,
- 2 Je n'en mange sauf si j'ai
- 1 **dit-il,** faim.

c) Phrase Impérative

La phrase impérative est généralement marquée par une descente mélodique rapide :

- 4 Des-
- 3 cen-
- 2 dez
- 1 vite!

d) Phrase interrogative

La phrase interrogative non-marquée grammaticalement doit avoir une ligne mélodique **montante** en finale qui devient la marque phonologique de la question:

- 4 ça?
- 3 mez
- 2 Vous ai-
- 1

La phrase interrogative avec outil interrogatif (marquée grammaticalement) n'a pas besoin d'une marque mélodique spéciale. Elle peut s'exprimer de la même manière que la phrase déclarative :

4
3 que
2 Est-ce vous venez?
1

La phrase interrogative avec inversion (marquée syntaxiquement) se comporte sensiblement de la même manière que la phrase précédente :

4 gez
3 man- vous?
2 En
1

Texte non disponible

4. Les rôles linguistiques de l'intonation

• Fonction de démarcation

L'intonation fait partie de la **prosodie**, (accentuation et intonation) par rapport à la **phonématique** (étude des phonèmes, des voyelles et des consonnes). Comme l'accentuation, l'intonation joue généralement un rôle **démarcatif**, c'est-à-dire qu'elle contribue au découpage de l'énoncé en groupes de sens, par exemple :

Texte non disponible

Dans ce cas, l'intonation a un rôle redondant dans la mesure où elle coïncide avec l'accentuation ou la pause.

Dans certains cas l'intonation, comme l'accentuation, peut aider à distinguer deux énoncés semblables ayant des interprétations différentes, par exemple :

Texte non disponible

• **Fonction de modalisation**

L'intonation peut servir à opposer différents types de phrases. Elle peut avoir alors un rôle **distinctif** lorsque que la mélodie est la seule marque qui permette d'interpréter le statut grammatical de l'énoncé. Le fait se produit uniquement en l'absence d'autres marques grammaticales. Comparez les énoncés suivants :

Texte non disponible

• **Fonction de hiérarchisation**

D'une manière générale, l'intonation a une valeur **significative**, c'est-à-dire qu'elle permet de nuancer le sens de l'énoncé. C'est le cas lorsqu'il s'agit de hiérarchiser, ou d'ordonner les syntagmes à l'intérieur de la phrase selon une échelle d'importance, par exemple :

Texte non disponible

le médecin à d'autres catégories professionnelles. Dans la seconde phrase, on insiste sur l'absence du médecin.

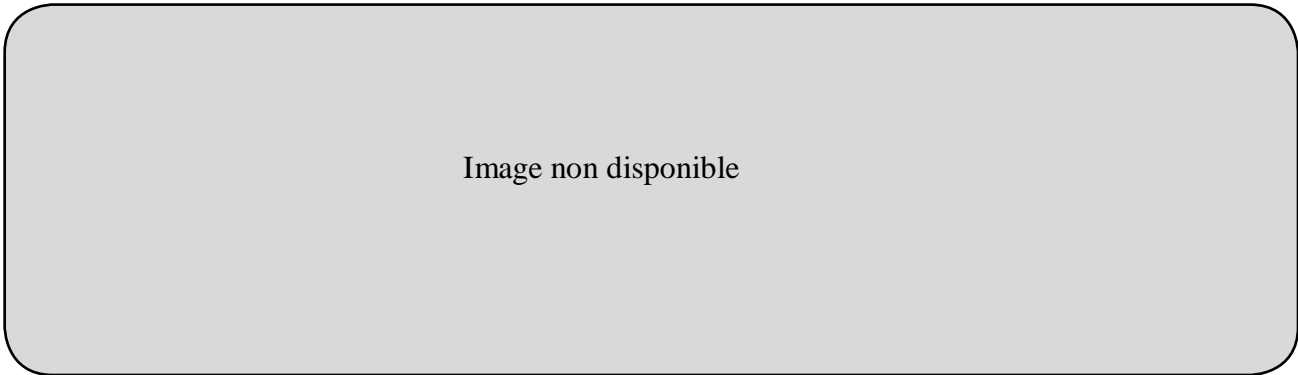
5. Le rôle phonostylistique de l'intonation

Comme l'accentuation, l'intonation peut ajouter au message linguistique une expressivité phonostylistique. L'**intonation** exprime alors des **émotions** — qui sont des manifestations spontanées, involontaires, de l'ordre de l'**indice** (chapitre 2) ou bien des **attitudes** qui sont exprimées volontairement. Ces dernières sont parfois inconscientes mais toujours contrôlées, donc de l'ordre des **signaux**.

Une émotion comme la **colère** se manifeste par une ligne mélodique brisée et par une grande intensité sur toutes les syllabes de l'énoncé. Au contraire, la **tristesse** s'exprime par une mélodie plate, une énonciation ralentie.

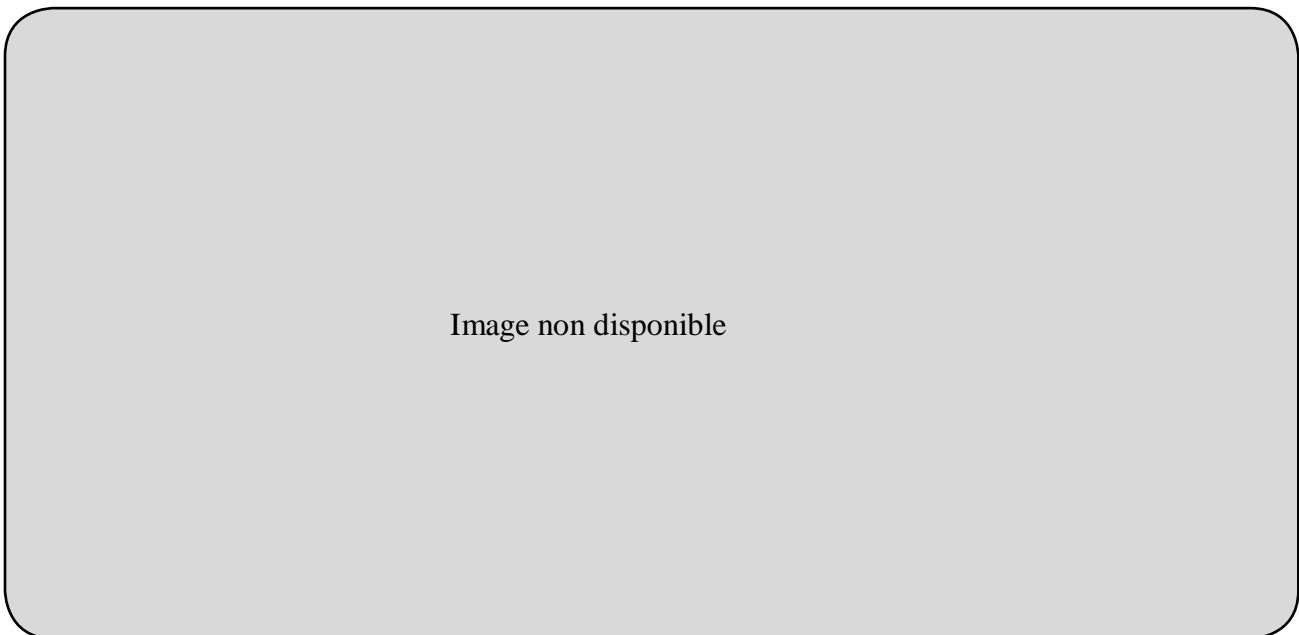
Les attitudes sont mieux codées que les émotions, par des traits intonatifs moins nombreux, plus stylisés, donc plus faciles à décoder. Ainsi la coquetterie se manifeste-t-elle souvent dans la parole par le signal d'une mélodie qui monte brusquement à la fin de l'énoncé.

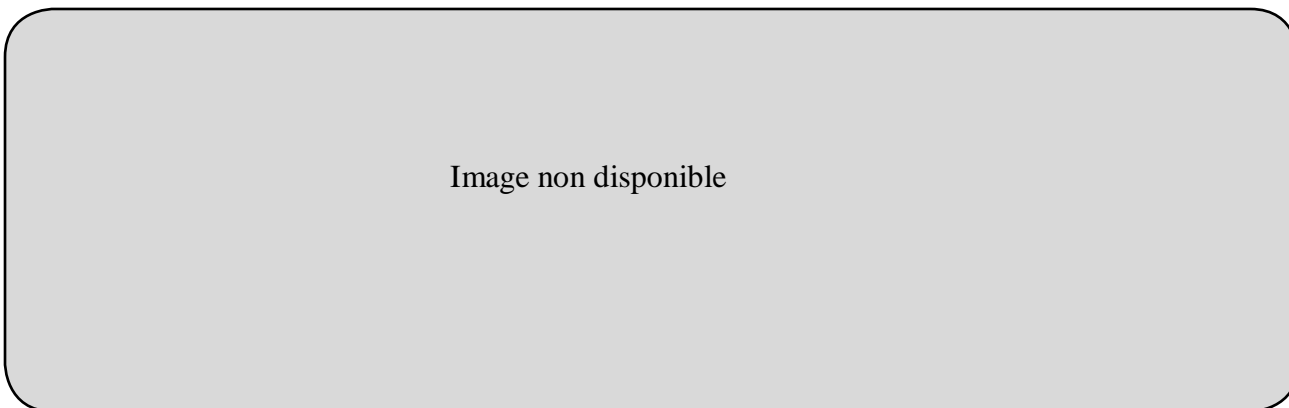
Tout type de phrase peut devenir **exclamatif**. La mélodie passe alors pas un niveau suraigu, appelé *niveau 5*, comme dans l'énoncé d'une snob (Figure 30) enregistrée par un analyseur de mélodie :



On a représenté ici les cinq niveaux de la description linguistique de l'intonation (l'échelle des hauteurs est en Hertz (Hz)). Le niveau 2 est celui du fondamental usuel de cette snob. Dans un énoncé déclaratif ordinaire, la voix aurait monté jusqu'au niveau 3 et serait redescendue en finale au niveau 1. Ici, on voit d'abord une ligne plate, puis une montée brusque au cinquième niveau qui signale une exclamation exagérée.

Il y a des intonations caractéristiques de dialectes mais aussi de groupes sociaux. Les snobs, comme dans l'exemple ci-dessus, ont tendance à utiliser des contrastes prosodiques d'accentuation, de débit et de mélodie très importants.





Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

CHAPITRE 10

E CADUC

En deux mots

L'**E caduc** est appelé aussi **muet**, parce qu'on le supprime très souvent. Dire *je n'sais pas* est plus économique que *je ne sais pas*. Les Français laissent tomber cette voyelle sans s'en apercevoir mais selon des règles générales.

1. Définition du E caduc

Sur le plan articuloire, le E caduc est une voyelle dont on a l'habitude de situer le lieu d'articulation entre celui du [ø] et du [œ]. C'est la seule voyelle à aperture moyenne du français. Son articulation semble correspondre à la position de repos de la langue.

Sur le plan auditif, le E caduc est perçu comme une voyelle neutre, dont le timbre indéci et fluctuant se rapproche tantôt du [ø] tantôt du [œ]. La réalisation du timbre du E caduc semble dépendre de sa place dans l'énoncé. Le E caduc a un timbre proche du **eah** d'hésitation.

Le E **caduc** tient son appellation au fait qu'il peut tomber (en latin, le mot *cadere* veut dire *tomber*). Par exemple, on peut dire: *Je sais* ou *J(e) sais*.

(Le **e** entre parenthèses (e) indiquera que le E caduc n'est pas prononcé)

On l'appelle aussi, pour les mêmes raisons, E **instable** ou E **muet**. Au XVII^e siècle, on l'appelait E **fémnin**, parce qu'il marquait le féminin, par exemple: *noir* opposé à *noire*, *Michel* opposé à *Michèle*.

2. Le E caduc et l'orthographe

Texte non disponible

3. Le E caduc et la structure syllabique

Texte non disponible

4. Cas du maintien obligatoire du E caduc

Le E caduc est maintenu dans les cas suivants :

Texte non disponible

5. Suppression obligatoire du E caduc

Le E caduc ne se prononce pas :

Texte non disponible

6. Prononciation facultative du E caduc

Texte non disponible

7. Le E caduc et les oppositions phonologiques

Le E caduc est souvent réalisé comme **zéro phonique**, que l'on peut noter /θ/. On veut dire par là qu'il ne se prononce pas. Le E caduc prononcé peut être considéré comme une variante de zéro phonique.

On peut avoir alors des oppositions du type :

le garçon /ləgɑʁsɔ̃/ opposé à *les garçons* /ləgɑʁsɔ̃/

ou *l(e) garçon* /lgɑʁsɔ̃/ opposé à *les garçons* /ləgɑʁsɔ̃/

On peut également avoir des oppositions morphologiques verbales :

je dis opposé à *j'ai dit*

/ə/ /e/

ou

j(e) dis opposé à *j'ai dit*

/œ/ /e/

c(e) qui opposé à *ceux qui*

/ə/ /ø/

ou

c(e) qui opposé à *ceux qui*

/œ/ /ø/

8. Le E caduc dans la versification classique

Le E caduc se prononce obligatoirement devant consonne dans la diction classique. Il tombe devant voyelle et en finale de vers, par exemple :

Comm(e) on voit sur la branch(e)

Au mois de mai la ros(e) (Ronsard)

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vu(e)

Un trouble s'éleva dans mon âm(e) éperdu(e) (Racine)

Je ne parlerai pas je ne penserai rien (Rimbaud)

Ce toit tranquill(e) où marchent des colomb(e)s ... (Valéry)

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

L'ENCHAÎNEMENT ET LA LIAISON

En deux mots

Comme le E caduc, certaines consonnes finales sont tantôt muettes, tantôt prononcées. La prononciation de ces consonnes — dites de liaison ou d'enchaînement — dépend de leur position à l'intérieur d'un même groupe rythmique ou à la jointure de deux groupes. L'enchaînement et la liaison permettent également de renforcer la préférence du français pour les syllabes ouvertes.

1. L'enchaînement

La consonne d'enchaînement est une consonne qui se prononce toujours en position finale du mot isolé comme dans la chaîne parlée. Le mot *grande*, par exemple, se prononce toujours [grãd]. Si ce mot est suivi d'un mot commençant par une voyelle ou un H muet, la consonne finale du mot se prononce comme la consonne initiale du mot suivant.

Les consonnes d'enchaînement gardent leur nature consonantique, par exemple :

la grande [la-grãd] → *la grande amie* [la-grã-da-mi]

2. Les latences consonantiques : les liaisons

Dès le XI^e siècle, les consonnes finales ont commencé à ne plus se prononcer dans la plupart des mots français. Cependant dans les énoncés où un mot se trouvait pris dans la chaîne parlée, la consonne finale a continué à se prononcer. On a donc eu une alternance de prononciation de la consonne finale. C'est ainsi qu'on en est venu à dire : *le petit* [ləpti], mais *le petit enfant* [ləptitãfã].

Cette consonne latente a été appelée consonne de liaison.

3. La liaison

Texte non disponible

Par contre, si ce mot apparaît dans un groupe accentuel devant un mot commençant par une voyelle ou par un H muet, la consonne finale se prononce comme si elle était en position initiale du mot suivant. Par exemple: *un petit enfant* → [ãptitãfã].

4. Les consonnes de liaison

Les consonnes de liaison sont les suivantes :

Image non disponible

Rappelons que, dans l'enchaînement, la consonne ne change jamais de nature (à l'exception du *f* de *neuf* prononcé [v] dans *neuf heures* [nœvœʁ], *neuf ans* [nœvɑ̃], qui sont des groupes figés), **alors que dans la liaison, s devient sonore et d devient sourd.**

5. Les liaisons obligatoires

En règle générale, la liaison est obligatoire d'**un mot inaccentué** (à l'intérieur d'un groupe de sens) **à un mot accentué**. La liaison a un rôle de cohésion, elle relie les mots qui se trouvent à l'intérieur d'un même groupe de sens. La liaison est donc obligatoire dans les cas suivants :

Texte non disponible

La liaison est également obligatoire dans certains groupes figés tels que : *Comment allez-vous? pot au feu, avant-hier, Quand(t) est-ce que?*, etc.

6. Les liaisons interdites

L'absence de liaison devant un phonème vocalique marque la frontière d'un groupe de sens. La liaison est donc **interdite** dans les cas suivants :

Texte non disponible

Texte non disponible

7. Les liaisons facultatives

La liaison est **facultative** dans les contextes suivants :

Texte non disponible

8. La liaison et la dénasalisation

Certains adjectifs, terminés par une voyelle nasale en position finale de mot, peuvent avoir deux formes différentes. Ainsi le mot *bon* se prononce /bɔ̃n/ devant un mot commençant par une voyelle. Il a alors la même prononciation que la forme du féminin singulier *bonne*. On dira alors que l'opposition entre le masculin et le féminin est **neutralisée**.

Les adjectifs suivants suivis par une voyelle ou un H muet se **dénasalisent** dans la liaison : *bon, certain, moyen, ancien, vilain, plein, soudain, vain et prochain*, par exemple: *bon ami*, [bɔ̃nami] *certain ami* [sɛʁtɛnami], *Moyen âge* [mwajɛnɑʒ]

9. Le rôle phonologique de la liaison

La liaison peut jouer un rôle phonologique distinctif dans quelques paires minimales du lexique, par exemple :

<i>les / hauteurs</i>	<i>les auteurs</i>
<i>les / héros</i>	<i>les zéros</i>
<i>les / Huns</i>	<i>les uns</i>
<i>les / hêtres</i>	<i>les êtres</i>

Il existe également un certain nombre d'oppositions de type morphologique où la liaison est la seule marque du pluriel dans le code oral, par exemple :

singulier	pluriel
<i>il arrive</i>	<i>ils arrivent</i>
<i>elle aime</i>	<i>elles aiment</i>

Le plus souvent la liaison marque le pluriel d'une manière **redondante**, lorsqu'il est déjà indiqué par un déterminant, par exemple :

singulier

un ami

l'enfant

une étoile

une petite industrie

pluriel

des amis

les enfants

des étoiles

des petites industries

Dans le cas des liaisons avec les adjectifs contenant une voyelle nasale en position finale de mot, mentionnés ci-dessus, l'opposition entre le masculin singulier et le féminin singulier (qui est marquée par l'alternance entre la voyelle orale et la voyelle nasale) est **neutralisée** à cause de la dénasalisation de la voyelle au masculin, par exemple :

quel bon ami

[kɛlbɔnami]

quelle bonne amie

[kɛlbɔnami]

10. Rôle phonostylistique du E caduc et de la liaison

On a vu que dans le style de la conversation, on prononce peu de E caducs. Il en est de même pour la liaison. Soit la phrase suivante dite dans la conversation ordinaire :

Je vais aller à l'exposition des artistes impressionnistes.

[ʒvɛalɛalɛkspozisjɔ̃dezartistɛ̃pʁɛsjɔ̃nist]

Dans un style affecté, elle peut devenir :

[ʒəvɛzalɛalɛkspozisjɔ̃dezartistəzɛ̃pʁɛsjɔ̃nist]

On prononcera donc plus de E caducs et de liaisons dans des styles soutenus tels que la lecture, le sermon, la conférence et la diction poétique. On se moque volontiers de gens qui font trop de liaisons. L'absence de liaison facultative fait « jeune » ou « démocratique » tandis que les liaisons interdites, si elles sont faites, sont jugées « populaires », voire « vulgaires ».

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

PARTIE III

LA MORPHOLOGIE

*** * ***

Page laissée blanche intentionnellement

CHAPITRE 12

LES CATÉGORIES MORPHOLOGIQUES

En deux mots

La grammaire traditionnelle a fait une classification en tenant compte du sens global des mots : noms, adjectifs, adverbes. Sur le modèle de l'analyse phonologique, la linguistique moderne essaie de trouver des unités minimales de signification, leurs rôles et leurs possibilités de se combiner avec d'autres éléments de la langue.

1. L'analyse des unités significatives

Dans les chapitres précédents, on a surtout étudié les structures sonores du français. Comme on l'a déjà dit, ces formes n'ont pas de sens en elles-mêmes et la plupart du temps, on n'y prête pas attention. Le but de la communication n'est pas d'échanger des sons, mais d'échanger des messages. Les sons permettent de renvoyer aux structures significatives qui, elles, constituent l'essentiel du message.

On peut diviser en trois grandes parties l'étude des unités significatives, la **morphologie**, la **syntaxe** et la **sémantique**.

Texte non disponible

2. Les parties traditionnelles du discours

Le classement traditionnel en parties du discours est fondé sur l'analyse du rôle des différentes catégories de mots dans la description du monde. Il s'agit en fait d'une

analyse de nature grammaticale héritée de la philosophie grecque. On distingue neuf grandes catégories et plusieurs sous-catégories :

- les **noms**, appelés aussi substantifs, servent à désigner les êtres, les choses et les notions abstraites, par exemple: *arbre, fleur, mur, biologie*, etc. On distingue deux principales sous-catégories de noms :
 - les noms communs comme ceux que l'on vient de mentionner**
 - les noms propres comme les noms de personne** (*Guillaume, Francine*, etc.) **et les noms de lieu** (*Bruxelles, le Mexique*, etc.)
- les **adjectifs** permettent de modifier et de spécifier les qualités attribuées aux noms. L'adjectif sert à préciser la nature de l'être, de la chose ou de la situation. On reconnaît sept sous-catégories d'adjectifs :
 - les adjectifs qualificatifs** (*bon, grand, content, monstrueux*, etc.)
 - les adjectifs démonstratifs** (*ce, cet, cette, ces*)
 - les adjectifs possessifs** (*mon, ton, sa, leur*, etc.)
 - les adjectifs cardinaux** (*deux, cinquante, mille*, etc.) **ou ordinaux** (*premier, quatrième*, etc.) appelés également **adjectifs numériques**
 - les adjectifs interrogatifs** (*quel, quelles*, etc.)
 - les adjectifs exclamatifs** (*quel, quelle*, etc.)
 - les adjectifs indéfinis** (*plusieurs, certain, tout*, etc.)
- les **verbes** servent à désigner une action, un état ou un processus. Les verbes peuvent apparaître sous une forme simple ou composée, ils permettent d'exprimer plusieurs points de vue temporels (présent, futur ou passé), différents degrés d'affirmation et deux voix (active et passive), par exemple: *je mange, tu reviendras, elle serait partie, ils ont été félicités*, etc.
- les **adverbes** servent à qualifier l'action exprimée par le verbe, de spécifier la qualité exprimée par un adjectif, de modifier un autre adverbe ou bien d'introduire une proposition. On distingue sept catégories d'adverbes :
 - les adverbes de temps** (*maintenant, demain, bientôt*, etc.)
 - les adverbes de lieu** (*devant, ici*, etc.)
 - les adverbes de manière** (*vite, bien*, etc.)
 - les adverbes de quantité** (*beaucoup, trop, très*, etc.)
 - les adverbes d'interrogation** (*quand, combien*, etc.)
 - les adverbes de négation** (*non, ne ... pas, ne ... plus*, etc.)
 - les adverbes d'affirmation** (*oui, volontiers*, etc.)
- les **articles** permettent de spécifier le nom. On distingue trois sous-catégories d'articles :
 - les articles définis** (*le, la, les*)
 - les articles indéfinis** (*un, une, des*)
 - les articles partitifs** (*de, du, de la*)
- les **pronoms** servent à remplacer les noms. On distingue huit sous-catégories de pronoms :
 - les pronoms personnels conjoints sujets**, (*je, nous, elles*, etc.)
 - les pronoms personnels conjoints compléments d'objet direct et indirect** (*me, lui*, etc.)
 - les pronoms personnels disjoints** (*moi, toi*, etc.),
 - les pronoms relatifs simples et complexes** (*qui, que, auquel, desquelles*, etc.)
 - les pronoms possessifs** (*le mien, la sienne*, etc.)
 - les pronoms démonstratifs** (*celui, celle, celui-ci*, etc.)
 - les pronoms interrogatifs** (*qui, laquelle, lesquels*, etc.)
 - les pronoms indéfinis** (*quelqu'un, n'importe qui*, etc.)
- les **conjonctions** servent à relier deux propositions. On distingue deux sous-catégories de conjonctions :
 - les conjonctions de coordination** (*mais, ou, et, donc, or, ni, car*)

les conjonctions de subordination de type temporel et causal (*pendant que, avant que, puisque, bien que, parce que, etc.*)

- les **prépositions** expriment des relations de type spatial, temporel et causal entre les noms, verbes et adjectifs, par exemple: *Vous verrez la suite **après** la pause. Le livre est **sous** la table. Nous dînons **chez** notre voisin. Elle était rouge **de** colère.* etc.
- les **interjections** possèdent une valeur sémantique sans fonction grammaticale, par exemple, *ah, oh, hmm, aïe,* etc.

Texte non disponible

3. Une nouvelle classification

L'analyse morpho-syntaxique moderne regroupe les catégories traditionnelles selon leur **rôle** linguistique et leur **distribution** dans la phrase. On rassemblera ainsi selon leur fonction :

- les **noms** et leurs **substituts**, y compris les noms communs (*cuisine, biologie, etc.*), les noms propres (*Geneviève, Berlin, etc.*) et aussi divers types de pronoms comme les pronoms personnels conjoints sujets (*tu, elles, etc.*), les pronoms personnels conjoints compléments d'objet direct et indirect (*me, lui, etc.*), les pronoms personnels disjoints (*moi, elle, etc.*), les pronoms relatifs simples (*qui, que, etc.*) et complexes (*auquel, dont, etc.*), les pronoms possessifs (*le mien, le vôtre, etc.*), les pronoms démonstratifs (*celui-ci, celui-là, etc.*), les pronoms interrogatifs (*laquelle, lesquels, etc.*)
- les **verbes**, y compris la forme verbale (*mangera, partiront, etc.*) et ses auxiliaires temporels (*est rentré, va revenir, etc.*) et modaux (*devrait téléphoner, pourrait refaire*)
- les **adjectifs qualificatifs** (*énorme, bleu, etc.*)
- les **déterminants** forment une catégorie importante qui comprend les articles définis (*la, les, etc.*), les articles indéfinis (*une, un, etc.*), les articles partitifs (*du, de la*), les adjectifs démonstratifs (*ce, cette, etc.*), les adjectifs possessifs (*ma, ton, leur, etc.*), les adjectifs cardinaux (*deux, six, etc.*) et ordinaux (*premier, quatrième, etc.*), les adjectifs interrogatifs (*quelle, quels, etc.*), les adjectifs indéfinis (*quelques, plusieurs, etc.*), les adjectifs exclamatifs (*quel, quelle, etc.*)
- les **adverbes** (*lentement, hier, demain, bien, etc.*)
- les **prépositions** (*pour, devant, au-dessus de, etc.*)
- les **conjonctions** (*ou, car, bien que, pour que, etc.*)

On voit que, par exemple, la catégorie des noms inclut les substantifs et les pronoms qui sont des substituts du nom. De même, la catégorie des déterminants comprend tous les morphèmes indépendants qui qualifient ou spécifient le nom.

4. Les catégories morphologiques : mot, monème, morphème, lexème

La morphologie moderne opère un autre découpage des unités significatives, basé non seulement sur leur **rôle grammatical** mais aussi sur leurs **possibilités de combinaison** avec d'autres unités linguistiques.

Du point de vue de l'analyse linguistique, le **mot** n'est pas l'unité morphologique de base. Ce terme désigne d'abord une **unité graphique** comprise généralement entre deux blancs qui a été imposée par l'écriture et par l'usage.

Texte non disponible

Les monèmes résultent d'un découpage particulier de l'expérience vécue et des informations grammaticales opérées par le système linguistique.

Les monèmes se divisent en deux sous-catégories :

- les **lexèmes**, qui servent à exprimer des informations de type **conceptuel** (l'action, l'idée, l'objet en cause)
- les **morphèmes**, qui servent à exprimer des distinctions **grammaticales** (genre, nombre, temps, mode, etc.)

L'exemple ci-dessous illustre la différence entre le découpage en mots et le découpage morphologique en lexèmes et morphèmes.

Texte non disponible

Certains mots ne sont pas analysables en lexème et morphème, par exemple : *maison, fleur, mur, lampe, table, girafe, grenouille*. Dans ces cas-là, le lexème semble apparaître seul sans morphème. Autrement dit, il n'est pas possible d'analyser ces termes en unités significatives plus petites. On ne peut pas, par exemple, découper le terme *table* en *ta* et *ble* car ces unités individuelles ne contribuent pas au sens. On appelle ce genre d'unité **monème radical**. Au pluriel, par contre, ces unités se composent de deux monèmes, le lexème et le morphème du pluriel (*maisons, tables*, etc.)

Le seul mot *immangeable* est composé de trois monèmes: *im, mange* et *able* ; *im-* et *-able* sont des morphèmes, et *mange-* est un lexème.

La correspondance entre les mots et les monèmes est loin d'être simple. Du point de vue linguistique, les mots sont des unités généralement complexes résultant de la combinaison d'éléments morphologiques différents.

Texte non disponible

5. Liste ouverte et liste fermée

Les **lexèmes** forment une **liste ouverte**. En effet, il est toujours possible d'ajouter ou de créer un terme lexical qui manque. On a ainsi introduit récemment :

le zapping, un four à micro-ondes, un baladeur, le micro-processeur

En revanche, les **morphèmes** constituent une **liste fermée**, dont le nombre d'unités est limité en synchronie. Ils constituent un répertoire grammatical auquel il est impossible d'ajouter de nouveaux éléments. On ne peut pas, par exemple, décider de créer un nouveau pronom personnel sujet à la « cinquième » personne, ou suggérer une nouvelle catégorie de nombre, le « septriel » désignant des groupes de sept objets ou personnes.

6. Le classement des lexèmes

De même que le phonème (unité minimale de son) est analysable en traits articulatoires distinctifs, les lexèmes sont à leur tour analysables en traits sémantiques que l'on appelle les **sèmes lexicaux**.

On distingue trois **classes lexicales**, les **lexèmes nominaux**, les **lexèmes verbaux**, et les **lexèmes adjectivaux**. On ne peut **identifier** un lexème, ni par sa forme phonologique, ni par sa forme orthographique. Son identité dépend des sèmes lexicaux qu'il contient. Ainsi le même sème — unité conceptuelle — se retrouve dans *chanter, chanterai, chantons, chanteur, chanteuse*. On inclura dans cette liste le mot *chanson*, qui pourtant a une forme orthographique et sonore différente.

De même, on reconnaîtra un **lexème commun** dans les termes: *lire, lecture, lecteur, lisible*, malgré les différences d'écriture et de prononciation.

Finalement, pour prendre un cas extrême, on dira que les formes *vais, irai, allais, aille*, appartiennent toutes à la même lexème verbal *aller*. Dans ce cas, la forme du lexème varie beaucoup et il est difficile de reconnaître une seule forme commune dans le code oral ou dans le code écrit. On appelle ces diverses réalisations d'un terme commun des **formes supplétives**.

7. Les sèmes grammaticaux et l'appartenance catégorielle des morphèmes

Les morphèmes forment des unités de sens exprimant des distinctions grammaticales. Les morphèmes, comme les lexèmes, se composent d'éléments de sens plus petits encore que l'on appelle les **sèmes grammaticaux**. Les sèmes grammaticaux sont les distinctions grammaticales établies par la langue. On opère donc un premier classement des morphèmes selon le type de sèmes grammaticaux qu'ils possèdent.

Prenons, par exemple, l'énoncé :

Pauline et François travaillaient

Le seul morphème *-aient* exprime plusieurs distinctions morphologiques par les sèmes grammaticaux suivants : la **personne** (première/deuxième/troisième), le **nombre** (singulier/pluriel), le **temps** (passé/présent/futur), le **mode** (indicatif/conditionnel/subjonctif), l'**aspect** (achevé/inachevé) et la **voix** (active/passive) Ce morphème indique en particulier la troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, l'aspect inachevé et la voix active. On appelle ce type de morphème une **flexion verbale** ou une **désinence verbale**.

Prenons maintenant l'énoncé suivant :

Les étudiantes généreuses

Les morphèmes *-es, -es*, relatifs aux catégories du nom et de l'adjectif sont appelés des **flexions nominales et adjectivales**. Ils expriment deux types de distinction morphologique : le **genre** (masculin/féminin) et le **nombre** (singulier/pluriel).

En dépit des différences de forme et de catégorie, les trois types de morphèmes que nous venons de voir (verbal, nominal et adjectival) expriment une information commune : le pluriel.

8. L'autonomie des morphèmes

On peut également classer les morphèmes en fonction de leur **autonomie**, c'est-à-dire selon leur statut et leur position vis-à-vis d'autres mots.

Il existe deux types majeurs de morphèmes du point de vue de l'autonomie : les morphèmes **indépendants** et les morphèmes **dépendants**.

Les morphèmes **indépendants**, que l'on appelle également morphèmes **libres**, constituent des mots détachés. Cette sous-catégorie comprend un grand nombre d'éléments venant de plusieurs catégories morphologiques :

Texte non disponible

L'énoncé suivant contient sept morphèmes indépendants :

Non, je ne le savais pas avant aujourd'hui.

En revanche, les morphèmes **dépendants**, appelés également morphèmes **liés**, s'attachent toujours à d'autres mots. Cette sous-catégorie comprend les éléments suivants :

Texte non disponible

L'énoncé suivant contient six morphèmes dépendants :

Ce danseur reviendra probablement l'année prochaine.

9. Les amalgames morphologiques

De même qu'on ne peut pas toujours identifier les lexèmes par leur forme sonore ou écrite, il est impossible d'identifier les morphèmes par leur forme phonologique ou orthographique.

Ce principe est très bien illustré par la catégorie des **amalgames morphologiques**. Le terme amalgame désigne la combinaison de deux morphèmes indépendants en une seule unité, morphologique et phonologique.

Prenons, par exemple, les deux morphèmes indépendants *à* et *le*. Chacun d'eux possède sa propre représentation phonologique, /a/ et /lə/, et ses propres informations grammaticales : *à* est une préposition et *le* est un article défini, masculin, singulier.

Si ces deux morphèmes apparaissent ensemble devant un substantif commençant par une voyelle ou par un h muet, les deux morphèmes gardent leur autonomie phonologique et morphologique, par exemple : *il va à l'hôpital*, /ilvaalɔpital/.

Si, par contre, les deux morphèmes apparaissent ensemble devant un mot commençant par une consonne, ils se fondent en une seule unité morphologique et phonologique, par exemple : *il va au bureau*, /ilvaobyro/. Les formes /a/ et /lə/ sont alors **amalgamées** en une forme sonore /o/. Néanmoins, cette unité exprime les mêmes informations morphologiques que les deux unités séparées.

10. Le morphème zéro

Outre les morphèmes indépendants, les morphèmes dépendants et les amalgames, il existe une autre catégorie de morphème, le morphème zéro.

On parle de **morphème zéro** lorsque les distinctions grammaticales ne sont pas représentées par un indice morphologique particulier.

Comparons, par exemple, les substantifs *table* et *danseuse*. On voit que le premier substantif *table* ne possède aucune indication du genre féminin. Quelqu'un qui apprend le français doit apprendre par cœur le genre de ce substantif. En revanche, pour le deuxième substantif, la terminaison *-se* dans *danseuse* indique clairement le féminin. Dans le premier cas, *table* comporte un morphème zéro, alors que *tables* au pluriel est pourvu d'un morphème du pluriel.

Examinons maintenant la forme de l'adjectif masculin, singulier *rural* /RYRAL/ à la forme du masculin, pluriel *ruraux* /RYRO/, on voit que le pluriel est indiqué par l'alternance des morphèmes /al/ - /o/. Il existe alors un morphème qui indique le singulier et un autre qui indique le pluriel.

Si l'on compare maintenant l'adjectif masculin, singulier *gros* /gro/ et l'adjectif masculin, pluriel *gros* /gro/, on voit que les deux formes sont rigoureusement identiques. Même s'il n'y a pas de différence perceptible, un locuteur francophone saura que l'adjectif *gros* est au singulier dans la phrase *Le gros chat ronronne* alors qu'il est au pluriel dans la phrase *Les gros chats ronronnent*. Il n'y a aucun morphème spécifique qui indique la différence de nombre entre les deux formes de l'adjectif.

Dans tous les cas où la distinction morphologique ne correspond pas à la présence d'un morphème spécifique, on dira qu'il y a **morphème zéro**. Autrement dit, on dira que l'information morphologique est toujours présente (aucun francophone ne dirait *un table*) mais qu'il n'y a pas de morphème particulier pour l'indiquer.

11. Les marques morphologiques

On vient de voir que les morphèmes sont des unités qui expriment des informations grammaticales. Les morphèmes sont des unités morphologiques **abstraites**. On peut, de nouveau, faire une analogie avec la phonologie. On a défini les phonèmes comme étant des unités phonologiques abstraites. Le phonème n'est pas le son réel produit dans la chaîne parlée, mais l'image mentale de ce son. De même, le morphème n'est pas l'unité concrète produite dans la parole, mais l'**image mentale** de la distinction grammaticale.

Texte non disponible

Prenons, par exemple, les deux substantifs *chanteurs* et *chanteuses*. Il s'agit ici de la distinction de genre entre le masculin et le féminin. Du point de vue de l'écriture, le substantif masculin se termine en *-eurs* et le substantif féminin en *-euses*. La différence de genre correspond à la présence de la lettre *-r-* dans la forme du masculin opposée aux lettres *-se-* dans la forme du féminin. On dira alors que, **dans le code écrit**, le *r* est **la marque écrite du masculin**

et que la suite de lettres *-se-* est **la marque écrite du féminin**. De même, on peut dire que la présence de la lettre *-s* à la fin des deux substantifs est **la marque écrite du pluriel**.

Du point de vue du **code oral**, le substantif masculin se termine en /œʀ/, alors que le substantif féminin se termine en /øz/. Dans ce cas, il existe **deux marques orales de la distinction de genre** : la modification de l'aperture de la voyelle et le changement de la consonne finale. Il n'y a pas, par contre, de marque orale du nombre. Le mot masculin singulier *danseur* /dãscœʀ/ a la même forme sonore que le pluriel *danseurs* /dãscœʀ/ et le mot féminin singulier *danseuse* /dãsøz/ se prononce de la même façon que le pluriel *danseuses* /dãsøz/. La différence entre le singulier et le pluriel est marquée dans le code écrit mais n'est pas marquée dans le code oral.

12. Les marques morphologiques et les codes

La comparaison des marques écrites et orales des distinctions morphologiques montre qu'en général les marques du **code écrit** sont **plus nombreuses** que celles du **code oral**. Le **code écrit** est très **redondant**, alors que le **code oral** est très **économique** du point de vue des marques morphologiques.

En outre, les deux codes ne marquent pas les mêmes éléments. Le code écrit indique souvent le pluriel alors que le code oral possède peu de marques du pluriel. Prenons, par exemple, l'énoncé :

Elles louent de belles robes pour les fêtes
/elludbɛlʀɔbɥurleʔet/

Le code écrit fournit sept marques du pluriel, alors que le code oral n'en fournit que deux. De façon générale, la distinction de genre est bien marquée par les deux codes. Nous reviendrons plus en détail sur ces marques dans les chapitres suivants.

Texte non disponible

Texte non disponible

Image non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

LE GENRE

En deux mots

Si le sexe est déterminé biologiquement, le genre est arbitraire. La lune est féminin en français et masculin en allemand, neutre en anglais! On examine ici ce problème complexe pour le français. Il y a quelques règles.

1. La distinction entre le genre et le sexe

On distinguera d'abord la notion de genre de celle de sexe. Le **genre** est une **catégorie grammaticale** assez abstraite et souvent très arbitraire déterminée par le système linguistique particulier. Le français distingue deux genres, le **masculin** et le **féminin**, pour tous les substantifs, adjectifs et pronoms, qu'ils désignent des êtres animés ou inanimés.

D'autres langues, comme l'allemand, par exemple, possèdent également une troisième catégorie, le genre « neutre ». Il n'est pas vrai pour autant que cette troisième catégorie soit réservée aux êtres inanimés. En fait, l'allemand utilise les trois catégories de genre pour désigner indifféremment des êtres animés et inanimés, mâles ou femelles. Certaines autres langues comme l'anglais ne font aucune distinction de genre pour les substantifs et les adjectifs, mais en font pour les pronoms et pour les adjectifs possessifs renvoyant à des êtres animés (*he, she, his, hers, etc.*).

À l'encontre des distinctions linguistiques de genre, la différenciation entre **mâle** et **femelle** est fondée sur des critères physiologiques et biochimiques universels qui s'appliquent sans exception à tous les membres d'une même espèce.

Cette distinction biologique peut correspondre ou non aux distinctions établies par les systèmes linguistiques. Le système linguistique ne marque pas de façon systématique les distinctions biologiques.

2. Le genre morphologique en français

Dans la plupart des cas, le genre en français joue uniquement un **rôle grammatical**. Le genre est déterminé par le substantif et déclenche l'accord des éléments qui dépendent du substantif, par exemple, les différents articles, pronoms et adjectifs. L'accord en genre permet ainsi d'indiquer les éléments qui dépendent du nom et de spécifier les rapports entre les différentes propositions d'une même phrase.

Le genre permet d'identifier le nom qui est l'antécédent du pronom relatif ou du pronom personnel sujet; il permet de spécifier le nom qui est modifié par un adjectif. Le rôle majeur du genre n'est donc pas de marquer des distinctions biologiques.

Néanmoins, pour un certain nombre d'êtres animés, il existe des paires de substantifs, très différents au niveau phonologique, qui font coïncider le genre grammatical et le sexe. Il y a alors un substantif masculin qui désigne un être mâle et un substantif féminin qui désigne un être femelle, par exemple :

masculin = mâle	féminin = femelle
<i>un coq</i>	<i>une poule</i>
<i>un taureau</i>	<i>une vache</i>

un canard *une cane*
un cheval *une jument*

Parfois, même pour les êtres animés, il n'existe qu'un substantif avec un seul genre bien déterminé pour désigner à la fois les êtres mâles et femelles. La différence de sexe n'est pas marquée par une différence linguistique, par exemple : *un escargot, un crapaud, un écureuil, une grenouille, une chouette*. Dans ce cas, si l'on veut indiquer le sexe de l'animal on doit ajouter l'adjectif *mâle* ou *femelle*, par exemple : *une girafe mâle, un écureuil femelle*.

Le même manque de différenciation se produit pour les noms de certaines professions où il n'y a qu'un seul substantif avec un seul genre pour les hommes et les femmes, par exemple : *un architecte, un dentiste, un écrivain, un juge, un magistrat, un médecin, un professeur, le président-directeur général*.

Texte non disponible

Les distinctions de genre produisent parfois certains glissements de sens selon les signifiés potentiels des substantifs masculins ou féminins. Dans : *Alain a une maîtresse*, il peut s'agir d'un enfant qui a une institutrice ou d'un adulte qui a une liaison amoureuse.

La différence de genre correspond alors à une distinction sémantique plus importante que le simple changement de sexe. C'est également le cas avec les mots comme *entraîneur/entraîneuse, gars/garce, salaud/salope* où la forme féminine est chargée de fortes connotations péjoratives.

3. Le genre et la distinction lexicale

Dans un nombre très restreint de cas, le genre permet de distinguer certaines paires de substantifs ayant une forme phonologique identique mais un sens très différent, par exemple :

masculin

un moule (pour mouler)
un livre (pour lire)
le poste (emploi)
le solde (l'argent qui reste dans un compte)
le page (du roi)
le secrétaire (meuble ou personne)
le critique (personne)

féminin

une moule (un crustacé)
une livre (unité de mesure)
la poste (service du courrier)
la solde (la paie du soldat)
la page (du livre)
la secrétaire (personne)
la critique (ce qu'a écrit le critique)

Dans ces cas, le genre joue un rôle distinctif car il est le seul indice du changement de sens de ces substantifs.

4. L'arbitraire du genre

Dans la plupart des cas, et surtout lorsque les substantifs désignent des entités inanimées et des concepts abstraits, le genre est **arbitraire**, par exemple : *la table, le ciel, la démocratie, le soleil, la lune*. Il est impossible de décrire des critères linguistiques qui expliqueraient l'attribution du masculin ou du féminin à ces substantifs.

Dans certaines langues, les genres sont inversés par rapport au français. En allemand, par exemple, le substantif désignant le soleil est féminin, *die Sonne*, et le substantif désignant la lune est masculin, *der Mond*. Il n'y a donc pas d'accord universel entre les langues sur le genre des objets et des êtres qui peuplent notre univers.

5. L'invariabilité du genre

Chaque substantif ne possède qu'**un seul genre grammatical**. Dans les cas où l'on parle traditionnellement de « double genre » ou de « changement de genre », il s'agit, la plupart du temps, de deux substantifs qui partagent une forme phonologique commune comme dans *un soprano* et *une soprano*. Ou bien d'un processus d'addition d'un élément grammatical (affixation) qui permet de créer une nouvelle forme comme dans *baron* et *baronne*.

6. Le genre, les variations régionales et populaires et le changement diachronique

Le genre grammatical est immuable bien que les usages régionaux ou dialectaux puissent accepter des variations, par exemple :

France	Québec
<i>la partie</i>	<i>le party</i>
<i>la vidéo</i>	<i>le vidéo</i>
<i>le job</i>	<i>la job</i>
<i>la radio</i>	<i>le radio</i>

Dans de rares cas, certains mots ont changé de genre au cours des siècles. Le substantif *amour*, par exemple, était d'abord féminin avant de devenir masculin. Au pluriel, par contre, ce substantif est resté féminin dans le langage poétique, ainsi que les mots *délices* et *orgues*. Au moyen âge, on disait *un fourmi/une fourmie*. Seule la forme féminine a subsisté... avec l'orthographe du masculin! À l'époque moderne, on a longtemps hésité entre *un automobile* et *une automobile*, et le genre d'autoroute reste instable : *un autoroute* ou *une autoroute*.

Dans la langue populaire, les fluctuations de genre sont très courantes surtout devant les mots commençant par une voyelle, tels que *autobus, erreur, orage, ouvrage*.

7. Les marques écrites du genre

La distinction entre le masculin et le féminin est indiquée par un grand nombre de marques dans le code écrit.

Dans la catégorie des déterminants, la distinction de genre est en général bien marquée au singulier par un changement de forme, par exemple, *un/une, le/la, mon/ma, ce/cette*. Au pluriel, par contre, cette distinction est souvent neutralisée car un grand nombre de déterminants n'ont qu'une seule forme : *des, les, ces*.

Pour la plupart des noms et adjectifs français, la forme féminine est marquée par l'adjonction de la lettre *e* à la fin du mot. C'est pourquoi on appelait autrefois ce *e* final un « e féminin », comme dans les exemples suivants :

un ami / une amie
un Québécois / une Québécoise
un Mexicain / une Mexicaine

Pour certains noms et adjectifs la différence de genre est marquée par des modifications plus complexes de la partie finale du terme en question, par exemple :

un chat / une chatte

un chien / une chienne

un baron / une baronne

un ogre / une ogresse

un berger / une bergère

un veuf / une veuve

un malin / une maligne

un menteur / une menteuse

un facteur / une factrice

un chameau / une chamelle

Dans certains cas, la forme orthographique du mot, et surtout l'orthographe de la fin du mot, est un indice fiable du genre du mot. Marina Yaguello (2003, p.232) cite les types de mots suivants qui illustrent cette tendance :

Image non disponible

8. Grammaire et féminisation

Comme nous venons de le voir, beaucoup de noms de métiers ont un féminin du type *épicier / épicière*. En ce qui concerne les noms épiciènes, il existe une seule forme comme *un élève / une élève*, *un bouquiniste / une bouquiniste*. Mais d'autres noms n'ont que le masculin, alors considéré comme un neutre, ainsi *médecin, professeur*. On a fait sans peine, sur des modèles existants : *un avocat / une avocate*. Mais comment faire le féminin de *auteur*? sur le modèle *danseur / danseuse* : *une auteuse?* ou sur celui de *acteur / actrice* : *une autrice?* ou encore sur la terminaison *-esse*, *une auteresse?* Au Canada on a choisi une autre solution en faisant *auteur / auteure, professeur / professeure*, etc.

Texte non disponible

Texte non disponible

9. Les marques orales du féminin

On voit, dans les exemples ci-dessus, que la différence de genre correspond à une grande variété de modifications phonétiques.

Pour les déterminants, par exemple, on a au singulier l'alternance des formes *un* /œ̃/ opposé à *une* /yn/ *le* /lə/ opposé à *la* /la/, *mon* /mɔ̃/ opposé à *ma* /ma/, *ce* /sə/ opposé à *cette* /sɛt/.

Au pluriel, par contre, cette distinction est généralement neutralisée dans le code oral car un grand nombre de déterminants n'ont qu'une seule forme: *des* /dɛ/, *les* /lə/, *ces* /sɛ/.

Pour les noms et les adjectifs (y compris les participes passés), par contre, la distinction de genre correspond à des oppositions phonologiques assez complexes. A. Rigault, (1971, pp. 80-91) a proposé le classement suivant des marques orales du genre :

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

LE NOMBRE

En deux mots

Comme pour l'opposition masculin/féminin, celle du nombre singulier/pluriel, pose des problèmes. Il y a des substantifs sans pluriel et d'autres sans singulier. Les marques écrites du pluriel ne correspondent pas à celles de l'oral. Mais ici aussi, il y a pourtant quelques règles.

1. La distinction de nombre

En français, la distinction morphologique de nombre oppose le **singulier** au **pluriel**. Cette distinction s'applique aux noms, aux pronoms, aux articles, aux adjectifs et aux verbes.

Le singulier sert à désigner une **entité unique**. Le pluriel désigne un groupe d'**au moins deux entités semblables**, par exemple :

singulier	pluriel
<i>une table</i>	<i>des tables</i>
<i>le verre</i>	<i>les verres</i>
<i>un buveur</i>	<i>des buveurs</i>
<i>une idée</i>	<i>des idées</i>

On notera que la catégorie grammaticale du pluriel ne précise pas le nombre d'éléments. Il s'agit simplement de plus d'une seule entité. On introduira un déterminant, l'adjectif cardinal, pour spécifier le nombre : *trois pommes, quatre-vingt mètres, cinquante arbres*, etc.

2. Les oppositions singulier/pluriel/duel/triel

Toutes les langues ne font pas la même distinction de nombre. En français, on oppose le singulier au pluriel.

D'autres langues, comme le sanscrit, le grec ancien, et l'arabe, permettent de faire une distinction grammaticale entre l'entité unique et des entités semblables qui apparaissent généralement en groupes de deux : les jambes, les yeux, les bras, etc. Ces langues possèdent alors une autre distinction morphologique de nombre appelée le **duel**. En mélanésien, on a également le **triel** (trois) opposé au pluriel (plus de trois) et au singulier (un).

3. Le nombre et le dénombrement

Comme on l'a dit ci-dessus, la notion de pluriel désigne un groupe d'au moins deux entités semblables. Cela implique la possibilité de délimiter ou de compter les entités en question. On notera cependant que certains substantifs ne permettent pas ce type de dénombrement.

Alors qu'il est facile de dénombrer la plupart des objets physiques animés ou inanimés, tels que *les portes, les fenêtres, les chevaux, les garçons*, d'autres, tels que *la haine, la bonté, le beurre*, ne sont pas dénombrables.

Toutes les langues ne font pas les mêmes distinctions de nombre. En français, les substantifs *information* et *fruit* désignent des entités dénombrables qui peuvent se mettre au pluriel. En anglais, par contre, les substantifs *information* et *fruit* désignent des entités non-dénombrables qui ne peuvent pas se mettre au pluriel.

On remarquera que les substantifs représentant des entités non-dénombrables sont accompagnés d'un article spécial dit **partitif**. Cet article permet alors de désigner une partie d'un ensemble, par exemple : *du pain, du vin, du beurre*, etc.

4. Les substantifs sans pluriel

Il y a une catégorie de substantifs français qui apparaissent toujours au singulier et ne peuvent jamais se mettre au pluriel. Ce sont des dérivés d'adjectifs et de verbes, tels que : *le vrai, le boire et le manger*.

D'autres substantifs, représentant des catégories abstraites, les termes désignant la nourriture, les noms des sciences et les points cardinaux, apparaissent presque toujours au singulier, par exemple : *la vérité, la justice, le pain, le vin, le nord, l'odorat, la botanique, la linguistique*, etc. De nouveau, il s'agit d'entités considérées comme étant non-dénombrables.

Néanmoins, certains de ces termes sont parfois mis au pluriel et changent alors plus ou moins de sens. Il s'agit souvent d'un emploi stylistique correspondant à des sens figurés, métonymiques ou métaphoriques, par exemple :

Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire.

J'ai deux bons vins dans ma cave.

Les joies du mariage sont ineffables.

5. Les substantifs sans singulier

Tout comme il y a des substantifs qui apparaissent presque toujours au singulier, il y a des substantifs qui n'apparaissent qu'au pluriel, par exemple : *les gens, les alentours, les confins, les environs, les funérailles, les mœurs, les obsèques, les ténèbres*.

Ces substantifs désignent des entités qui forment un ensemble non-dénombrable. Ils n'acceptent ni adjectifs numéraux, ni adjectifs indéfinis. Ainsi on ne peut pas dire ou écrire : **cinq environs, *plusieurs gens, *le troisième alentour*, etc.

6. Le nombre et la distinction lexicale

Dans de rares cas, la distinction de nombre correspond à une distinction lexicale. Le substantif au singulier a un sens très différent du substantif au pluriel, par exemple :

singulier	pluriel
<i>le ciseau</i> (du sculpteur)	<i>les ciseaux</i> (de la couturière)
<i>la pâte</i> (à pain)	<i>les pâtes</i> (spaghettis...)
<i>une nouille</i> (imbécile)	<i>les nouilles</i> (pâtes)
<i>la parole</i> (faculté du langage)	<i>les paroles</i> (mots à l'oral)

7. Les marques écrites du nombre

La distinction de nombre est généralement bien marquée dans le code écrit. Le pluriel est presque toujours marqué par l'addition d'une lettre ou par la modification de la forme écrite.

a) Les marques écrites du nombre des déterminants

Les déterminants ont des formes écrites différentes au singulier et au pluriel. On peut représenter ces différences par le schéma ci-dessous :

Image non disponible

*b) Les marques écrites du nombre des **adjectifs***

L'opposition de nombre est également bien marquée pour les adjectifs. La lettre -s est la marque la plus fréquente du pluriel, mais il existe certaines exceptions. On peut résumer ces marques par le schéma suivant :

Image non disponible

*c) Les marques écrites du nombre des **substantifs***

Comme pour les adjectifs, la différence de nombre est indiquée, pour la grande majorité des substantifs, par l'addition de la lettre -s. Il y a cependant quelques exceptions à cette règle. On peut schématiser ces marques ainsi :

Image non disponible

Il existe également certains substantifs dont la forme change selon le nombre. Il s'agit à nouveau d'une modification de la finale :

Image non disponible

8. Les marques orales du nombre

En français moderne, la forme du substantif même ne porte pas de marques du pluriel dans le code oral. La prononciation du s final des noms a commencé à disparaître dès le XVI^e siècle. Aujourd'hui le s final n'est plus prononcé. L'opposition de nombre est alors neutralisée. Comparez, par exemple, les formes suivantes : *lit* /li/ singulier, opposé à *lits* /li/ pluriel, *fleur* /flœʀ/ singulier opposé à *fleurs* /flœʀ/ pluriel.

Les deux manières de marquer le pluriel restent alors

1) les **déterminants** qui accompagnent le nom, par exemple :

le lit /ləli/ opposé à *les lits* /ləli/

une fleur /ynflœʀ/ opposé à *des fleurs* /deflœʀ/

2) la **liaison**, là où elle est possible :

/mɔ̃nami/ opposé à /mezami/

Le pluriel *mes amis* est marqué deux fois : par le déterminant et par la liaison, qui devient alors une marque **redondante** du pluriel.

On peut résumer, dans les schémas ci-dessous, les marques orales du nombre pour les déterminants, les adjectifs et les substantifs.

a) les marques orales du nombre des **déterminants**

Image non disponible

b) Les marques orales du nombre des **adjectifs qualificatifs**

Image non disponible

c) Les marques orales du nombre des **substantifs**

Image non disponible

Il y a certains substantifs qui ont des formes orales différentes au singulier et au pluriel. Il s'agit souvent d'une variation de la partie finale du substantif, par exemple :

Image non disponible

9. Les marques du verbe

L'opposition entre les formes verbales du singulier et du pluriel est bien marquée, dans le code écrit et dans le code oral, pour les première et deuxième personnes de tous les verbes, par exemple :

travaille / travaillons (1^{re} personne, indicatif présent)

travailles / travaillez (2^e personne, indicatif présent)

travaille / travaillons (impératif)

chante / chantions (1^{re} personne, subjonctif présent)

chantes / chantiez (2^e personne, subjonctif présent)

Pour la **troisième** personne des verbes du premier groupe, par contre, l'opposition entre les formes du singulier et celles du pluriel est parfois **neutralisée** dans le code oral. Comparez, par exemple :

parle / parle et *parlent / parlent* (indicatif présent)

parle / parle et *parlent / parlent* (subjonctif présent)

parlait / parlait et *parlaient / parlaient* (indicatif imparfait)

parlerait / parlerait et *parleraient / parleraient* (conditionnel présent)

La même **neutralisation** de l'opposition du nombre se produit pour les verbes du deuxième et du troisième groupes. Comparez, par exemple, la prononciation des formes verbales suivantes :

2^e groupe :

finissait /finisɛ/ et *finissaient* /finisɛ/ (indicatif imparfait)

finirait /finirɛ/ et *finiraient* /finirɛ/ (indicatif présent)

finisse /finis/ et *finissent* /finis/ (subjonctif présent)

3^e groupe :

prenait /prənɛ/ et *prenaient* /prənɛ/ (indicatif imparfait)

prendrait /prɑ̃drɛ/ et *prendraient* /prɑ̃drɛ/ (indicatif présent)

prenne /prɛn/ et *prennent* /prɛn/ (subjonctif présent)

Au présent de l'indicatif, par contre, l'opposition de nombre est maintenue. Comparez les formes suivantes :

2^e groupe :

finit /fini/ opposé à *finissent* /finis/ (indicatif présent)

3^e groupe :

prend /prɑ̃/ opposé à *prennent* /prɛn/ (indicatif présent)

vend /vɑ̃/ opposé à *vendent* /vɑ̃d/ (indicatif présent)

10. Marques redondantes du pluriel dans les verbes

Comme pour les substantifs, le déterminant est une marque redondante. Dans *nous travaillons*, le pluriel, première personne est déjà marqué par le pronom *nous*.

11. Les particularités graphiques des verbes, noms et adjectifs

Comme nous venons de le voir, la terminaison *-ent* de la troisième personne du pluriel ne se prononce pas dans les formes verbales. La forme du pluriel *ils chantent* /ilʃɑ̃t/ se prononce de la même façon que le singulier *il chante* /ilʃɑ̃t/. La même remarque s'applique aux formes *elles couvent* et *elle couve* qui se prononcent toutes les deux /ɛlkuv/. Cependant que la suite de lettres *-ent* se prononce /ɑ̃/ dans les noms et dans les adjectifs : *dent*, *vent*, *client*, *patient*, *couvent*, etc.

Notons que la séquence des lettres *-ier* se prononce /je/ dans les formes verbales comme dans : *il ne faut pas s'y fier* /ilnəfopasifje/. La même séquence se prononce /jɛr/ dans les noms et les adjectifs : *Il est fier* /ilefjɛr/ , *Prenez-en le tiers* /prənezɑ̃ltjɛr/.

La finale *-tion* se prononce /tjɔ̃/ dans les formes verbales : *nous comptions* /nukɔ̃tjɔ̃/. Elle se prononce /sjɔ̃/ ailleurs : *Attention*, *c'est une notion de la nation* /atɑ̃sjɔ̃setynnɔ̃sjɔ̃dalanɑ̃sjɔ̃/.

La finale *-eu* se prononce /y/ dans le participe passé du verbe *avoir* : *Je l'ai eu* /ʒəley/. Ailleurs, elle se prononce /ø/ : *c'est un jeu* /setœʒø/.

La finale *-est* se prononce /ɛ/ dans le verbe *être* comme dans *c'est* /sɛ/, mais /ɛst/ ailleurs : *il est de l'est* /iledələst/.

12. Les marques du pronom personnel

L'opposition entre singulier et pluriel est bien marquée dans le code écrit et dans le code oral, pour la première et la deuxième personnes des pronoms personnels sujets, par exemple :

je opposé à *nous* (et à *on*)

tu opposé à *vous*

À la troisième personne, l'opposition de nombre est neutralisée dans le code oral devant une consonne, par exemple :

il parle /ilparl/ opposé à *ils parlent* /ilparl/

En revanche, devant une voyelle, l'opposition de nombre est marquée par la liaison entre le pronom et la forme verbale, par exemple :

il oublie /ilubli/ opposé à *ils oublient* /ilzubli/

Comme la liaison est le seul indice de l'opposition de nombre, on dira que, dans ce type de cas, elle est **pertinente**, c'est-à-dire qu'elle joue un rôle distinctif du point de vue morphologique.

Pour les pronoms personnels conjoints et disjoints compléments d'objet direct et indirect, l'opposition de nombre est généralement marquée par des formes différentes, par exemple :

Image non disponible

L'opposition de nombre est cependant neutralisée dans les pronoms suivants: à *elle*/à *elles*, *il s'aime*/*ils s'aiment*.



Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

LA MORPHOLOGIE DU VERBE : FORME, VOIX, NOMBRE ET PERSONNE

En deux mots

L'analyse des éléments minimaux de signification des formes verbales montre comment une unité lexicale, la « racine » du verbe, se combine à d'autres éléments significatifs de nature grammaticale, pour indiquer la voix (active ou passive), le nombre (singulier ou pluriel) et la personne (première, deuxième, troisième).

1. L'information verbale

Les formes verbales contiennent un grand nombre d'informations sur les plans sémantique et morphologique. Elles résultent de la combinaison d'un **lexème** (appelé traditionnellement le radical) et d'un **morphème verbal** (appelé traditionnellement la terminaison). La forme verbale fournit principalement deux types d'informations :

- des informations **lexicales** indiquant la nature de l'action, par exemple : *mange-ait, téléphon-ons, parlèrent*
- des informations **grammaticales** indiquant les sèmes grammaticaux suivants : la personne, le nombre, le mode, le temps, l'aspect, la voix

Les diverses interprétations globales que l'on attribue aux formes verbales (vérité générale, répétition, action présente, action future, action probable, action nécessaire, etc.) proviennent d'abord de l'interaction entre les informations lexicales et morphologiques.

Le **contexte linguistique**, c'est-à-dire les indicateurs temporels comme les adverbes, les locutions adverbiales, les compléments circonstanciels qui entourent le verbe, joue également un grand rôle dans l'interprétation que l'on donne à ces formes.

Finalement, le **contexte extralinguistique** déterminera la valeur temporelle précise de la forme verbale. La phrase *il arrive à dix heures du matin* peut être la réponse aux deux questions suivantes :

- À quelle heure arrive-t-il à l'aéroport aujourd'hui?*
- À quelle heure arrive-t-il au bureau d'habitude?*

Dans le premier cas, la forme verbale du présent de l'indicatif indique une action future. Dans le deuxième cas, la même forme verbale indique une vérité générale ou une action répétée. Le présent est le temps qui peut prendre le plus de sens différents.

On distinguera alors les diverses **désignations** des formes verbales (le présent de l'indicatif, le futur, le passé du subjonctif, etc.), de leur **interprétation temporelle** ou **modale** dans un énoncé réel.

2. Les différents types de forme verbale

On peut d'abord distinguer les formes verbales selon la présence ou l'absence des flexions. On distingue les formes verbales qui présentent des flexions pour chaque

personne (c'est-à-dire les diverses formes dites conjuguées, le présent, le futur, le conditionnel, etc.) de celles qui n'en présentent pas, c'est-à-dire le gérondif (*en travaillant*) les infinitifs présent (*travailler*) et passé (*avoir travaillé*), et les participes présent (*travaillant*) et passé (*travaillé*).

La forme de l'infinitif présent possède en fait plusieurs caractéristiques d'une forme nominale et peut apparaître dans des contextes linguistiques identiques à ceux des substantifs, par exemple : *Travailler, c'est l'essentiel. Partir, c'est mourir un peu.*

L'infinitif remplace souvent l'impératif pour atténuer un ordre. *Ne pas entrer* est plus neutre que : *N'entrez pas.*

Les participes présent et passé possèdent plusieurs des caractéristiques des adjectifs et peuvent devenir des adjectifs verbaux qui présentent les flexions adjectivales de genre et de nombre. Ainsi : *ils étaient repentis, On les croyait repentants.*

Parfois, les formes verbales du participe présent diffèrent de celles de l'adjectif correspondant :

participe	adjectif
<i>adhérant</i>	<i>adhérent</i>
<i>différant</i>	<i>différent</i>
<i>équivalant</i>	<i>équivalent</i>
<i>excellant</i>	<i>excellent</i>
<i>fatigant</i>	<i>fatigant</i>
<i>négligeant</i>	<i>négligent</i>

On classe également les **formes verbales** selon leur statut en tant que mots. On distingue deux types principaux de formes verbales :

- les formes dites **simples** qui résultent de la combinaison d'un lexème et d'un morphème en un seul mot, par exemple, *mangeait*
- les formes dites **composées** qui résultent de la combinaison d'un auxiliaire temporel et d'un participe passé qui constituent deux mots séparés, par exemple, *a mangé*

Ces formes correspondent à ce que l'on appelle traditionnellement la conjugaison, laquelle nous fournit les formes verbales du présent de l'indicatif, du futur antérieur, du passé du subjonctif, etc.

3. L'analyse verbale

Avant de commencer l'analyse des distinctions morphologiques verbales, il convient d'en définir le cadre général.

Les différents morphèmes verbaux et les sèmes grammaticaux qui leur sont attribués dépendent en fait de trois notions distinctes mais liées :

- **l'acte de locution**
- **la structure de l'action**
- **le rôle grammatical**

La notion de l'**acte de locution** désigne les divers éléments de la **situation de communication**. On distingue :

- le **locuteur**, la personne qui parle
- l'**interlocuteur**, la personne à laquelle s'adresse le locuteur
- l'**énoncé**, le message linguistique produit par le locuteur
- le **moment de locution**, le moment où le locuteur parle.

Si, par exemple, François téléphone à Philippe à six heures du soir et lui dit *Bonsoir*, François est le locuteur, Philippe est l'interlocuteur, l'énoncé est le mot *Bonsoir* et le moment de locution se trouve être à six heures du soir.

On distingue ensuite les divers participants dans la **structure de l'action** :

- l'**actant** (ou dans certains cas l'**agent**), la personne ou l'entité qui fait véritablement l'action du verbe
- l'**action** même du verbe
- le **moment de l'action**, le moment réel où l'action a lieu

- le **patient** (ou le **thème**), la personne ou l'entité qui subit directement l'action du verbe
- le **bénéficiaire**, la personne ou l'entité qui profite indirectement de l'action du verbe.

Dans la phrase, *Marion envoie une carte postale à Emmanuel*, Marion est l'actant, l'action est *envoie*, *la carte postale* est le patient car c'est l'objet envoyé, et *Emmanuel* est le bénéficiaire, car c'est lui qui reçoit la carte et bénéficie ainsi de l'action.

On distingue finalement le **rôle grammatical** des différents éléments de la phrase :

- le **sujet** grammatical de la forme verbale
- le **verbe** même
- les **compléments d'objet direct et indirect**.

Reprenons la phrase ci-dessus, *Marion envoie une carte postale à Emmanuel*. Dans cet exemple, *Marion* est le sujet grammatical, le verbe est *envoie*, *la carte postale* est le complément d'objet direct et *Emmanuel* est le complément d'objet indirect.

L'interaction entre l'acte de locution, la structure de l'action et le rôle grammatical permet de décrire les distinctions morphologiques verbales de personne, de nombre, de temps, de mode, d'aspect et de voix.

4. La voix verbale

La distinction entre la **voix active** et la **voix passive** dépend de l'interaction entre la structure de l'action et le rôle grammatical des éléments de la phrase.

Texte non disponible

Examinons d'abord la voix pronominale réfléchie. Dans la phrase *Pauline se lave*, Pauline est à la fois l'**actant** et le **patient** de l'action *laver*. Dans l'énoncé *Martine s'est acheté une imprimante au laser*, Martine est à la fois l'**actant** et le **bénéficiaire** de l'action *acheter*. On appelle ce type de forme pronominale, une forme pronominale **réfléchie**, car une seule personne joue deux rôles dans la structure de l'action. Notons également que dans le premier cas, *Pauline se lave*, le pronom *se* représente le patient du point de vue de la structure de l'action et le complément d'objet direct du point de vue du rôle grammatical. Dans la phrase, *Martine s'est acheté une imprimante au laser*, par

contre, le pronom *se* représente le bénéficiaire au niveau de la structure de l'action et le complément d'objet indirect du point de vue du rôle grammatical.

Texte non disponible

On distingue les formes réfléchies des formes dites **réiproques**. La forme réiproque nécessite un sujet grammatical pluriel, c'est-à-dire deux ou plusieurs actants. La différence d'interprétation des formes réiproques vient du fait que les deux actants font la même action et que les deux actants sont en même temps les patients de l'action du verbe. La phrase *Pierre et Pauline se regardent* exprime deux situations parallèles et identiques du point de vue de l'action : Pierre (actant) regarde Pauline (patient) et Pauline (actant) regarde Pierre (patient). Dans cette phrase le pronom *se* est en fait au pluriel et représente les deux patients de l'action *regarder*. Dans la phrase, *Yvette et Daniel s'écrivent des courriels*, qui a également une forme pronominale réiproque, le pronom *se* représente les deux bénéficiaires de l'action *écrire*. Autrement dit, Yvette écrit un courriel à Daniel et Daniel écrit un courriel à Yvette.

Texte non disponible

Finalement, certaines formes pronominales ne sont ni réfléchies, ni réiproques. Dans ce cas, le pronom ne joue aucun rôle au niveau de la structure de l'action ou du rôle grammatical et sert plutôt à indiquer que le verbe a un nouveau sens. Il existe ainsi le verbe *apercevoir* et le verbe pronominal *s'apercevoir*. Le verbe *apercevoir* signifie l'action de repérer ou de voir quelque chose. En revanche, dans la phrase *Charles s'est aperçu de son erreur*, le pronom n'implique pas que Charles fait porter l'action *d'apercevoir* sur lui-même. Il s'agit simplement d'une forme verbale voulant dire *comprendre* ou *remarquer*.

Il existe également quelques verbes comme *s'évanouir* et *s'enfuir* qui apparaissent toujours à la voix pronominale. Ces verbes se conjuguent toujours avec un pronom (*Il s'évanouit quand il fait très chaud*) et n'apparaissent jamais sans pronom **Il évanouit*. Comme c'était le cas ci-dessus pour le verbe *s'apercevoir*, le pronom n'a aucune valeur du point de vue la structure de l'action ou du rôle grammatical.

Texte non disponible

5. Le nombre

Les verbes français possèdent deux catégories de nombre :

Le **singulier**, où il y a un seul actant :

je parle (singulier, première personne)

tu parles (singulier, deuxième personne)

il parle (singulier, troisième personne)

Le **pluriel**, où il y a au moins deux actants, par exemple :

nous parlons (pluriel, première personne)
vous parlez (pluriel, deuxième personne)
ils parlent (pluriel, troisième personne)

Texte non disponible

6. La personne

La **personne** désigne un concept apparemment simple, mais en réalité assez complexe, qui dépend d'une interaction entre l'acte de locution, la structure de l'action et le rôle grammatical. Le concept de personne permet de définir précisément celui qui fait l'action. Cette notion est définie par rapport au locuteur et signifie que tout verbe contient un acte de locution implicite « je dis que » ou « je vous dis que ».

Les verbes français peuvent être conjugués de trois façons, avec la **première**, la **deuxième** ou la **troisième** personne.

1^{re} À la première personne du singulier de la voix active, le locuteur est à la fois l'actant et le sujet grammatical, par exemple: *je regarde, j'ai écouté, je regardais.*

À la première personne du pluriel de la voix active, le locuteur est accompagné d'au moins un autre actant. Ces actants constituent également le sujet grammatical. Par exemple: *Nous regardons. Nous écoutions. Georges et moi nous partirons demain.*

Texte non disponible

2^e À la deuxième personne du singulier de la voix active, le locuteur parle à son interlocuteur qui devient l'actant du verbe. Cette deuxième personne est également le sujet grammatical, par exemple : *tu regardes, tu reviendras.*

À la deuxième personne du pluriel de la voix active, le locuteur parle à deux interlocuteurs, ou plus, qui deviennent l'actant et représentent le sujet grammatical, par exemple : *vous regardez, vous êtes revenus.*

3^e À la troisième personne du singulier de la voix active, le locuteur s'adresse à son interlocuteur tout en désignant une autre personne en dehors de l'acte de locution. Cette troisième personne est l'actant et constitue le sujet grammatical, par exemple : *il regarde, l'arbre est tombé, Françoise saura, le chat miaule.*

Texte non disponible

A la troisième personne du pluriel de la voix active, le locuteur parle à un interlocuteur au moins tout en désignant un groupe d'au moins deux autres personnes. Ce groupe constitue l'actant et le sujet grammatical du verbe, par exemple : *ils regardaient, elles mangeront, Françoise et Charles seraient venus, les chats avaient miaulé.*

La grande majorité des verbes acceptent les flexions de personne. En revanche, les verbes dits **impersonnels** n'en acceptent pas. Ces verbes sont presque toujours conjugués à la troisième personne du singulier. Il s'agit en fait de formes verbales où le locuteur ne précise pas ou ne peut pas préciser l'entité ou l'être qui est l'actant du verbe, par exemple : *il neige, il pleuvait, il le faut.*

Texte non disponible

Notons également qu'à la voix passive, au lieu d'être l'actant, le locuteur, l'interlocuteur et la tierce personne représentent le patient de l'action : *J'ai été blessé par ses propos, Vous avez été convoqués par la direction de l'entreprise, Elle a été envoyée en Espagne par son école.*

Texte non disponible

Texte non disponible

MORPHOLOGIE DU VERBE : MODE, TEMPS, ASPECT

En deux mots

Par le même processus d'analyse des unités significatives qu'on a vu dans le chapitre précédent, on découvre maintenant la combinatoire qui mène à l'indication du mode du temps et de l'aspect des verbes.

Les verbes français peuvent se conjuguer selon quatre modes différents. Les modes permettent au **locuteur** d'exprimer son **attitude** par rapport à l'action qu'il décrit.

Les verbes servent aussi à indiquer le temps de l'action et son aspect, achevé ou inachevé.

1. L'infinif et le participe

L'infinif et le participe sont deux modes à part. Ils n'ont pas de personnes, de nombre et de temps. Ils servent surtout à classer les verbes en trois grands groupes :

- 1^{er} groupe en ER, comme *manger*. Il y en a plusieurs milliers. Ce premier groupe est le plus simple et sert de modèle à la construction de nouveaux verbes
- 2^e groupe en IR, comme *grandir*, avec le participe passé en *-issant*
- 3^e groupe, qui comprend toutes les formes irrégulières comme celles de *avoir*, *être*, *voir*, *coudre*, *bouillir*.

L'infinif, comme le participe, ne peut recevoir de valeur modale que du contexte. Lorsque La Fontaine écrit : « *Et rieurs d'accourir* »; la phrase est l'équivalent de : « *les rieurs accourent* ». De même chez Vigny : « *Crier, pleurer, prier est également lâche* » équivaut à : les **cris**, les **pleurs** et la **prière**.

L'infinif remplace également l'impératif dans les conseils culinaires ou les injonctions publiques : « *Ajouter du sel. Remuer. Faire bouillir...* ». « *Ne pas traverser* »

Le participe existe essentiellement dans les formes composées du passé, comme *j'ai terminé*. Au présent il s'emploie dans les constructions appelées gérondif, comme dans « *C'est en forgeant qu'on devient forgeron* ». Mais on le trouve aussi dans les emplois adjectivaux tels que : « *Suant, soufflant, il avançait péniblement* ».

2. Le mode indicatif

Le mode **indicatif** permet au locuteur d'affirmer l'action qu'il décrit, ou au moins de la présenter comme une observation, par exemple :

Le chien mange. (Le chien mange réellement en ce moment et je l'affirme)

3. Le mode impératif

Le mode **impératif** permet au locuteur de donner un ordre à un interlocuteur ou à une troisième personne de faire l'action du verbe, par exemple :

Mange tes légumes! (Je dis à mon interlocuteur de manger ses légumes)

Qu'il revienne immédiatement! (Je dis à mon interlocuteur de dire à une tierce personne de revenir et, dans ce cas, c'est la forme du subjonctif qui sert à indiquer l'impératif absent de la 3^e personne).

4. Le mode subjonctif

Le mode **subjonctif** permet au locuteur d'affirmer, mais de façon moins absolue, l'action du verbe. Il s'agit en général d'atténuer une affirmation. Il convient cependant de faire une distinction entre les emplois **obligatoires** et les emplois **facultatifs** du subjonctif.

- Les **emplois obligatoires du subjonctif** sont déterminés par certaines locutions conjonctives comme *bien que, quoique, jusqu'à ce que*, par certains verbes et locutions verbales, comme *j'aimerais que, il faut que* et par certaines structures de comparaison comme *c'est le meilleur livre que...*. L'emploi du subjonctif est déterminé grammaticalement et ne peut pas varier. Dans ces cas-là, le subjonctif n'a pas de valeur d'atténuation, par exemple : *Il faut que nous retrouvions le coupable; Bien que Jean soit mécontent, il viendra à la fête.* Dans le premier énoncé, on affirme le fait de devoir retrouver le coupable et dans le second énoncé Jean est véritablement mécontent.
- Lorsque le **mode subjonctif est facultatif**, son emploi permet au locuteur de réduire le degré d'affirmation. Comparez, par exemple, les phrases suivantes :
 - *Je ne pense pas que Georges est déjà arrivé.*
 - *Je ne pense pas que Georges soit déjà arrivé.*
 - à l'**indicatif** : je nie le contenu de la proposition subordonnée qui indique que Georges est arrivé.
 - au **subjonctif** : je ne nie pas totalement le contenu de la proposition subordonnée, mais je n'en suis pas sûr.

5. Le mode conditionnel

Les formes du **conditionnel** peuvent s'employer comme **mode** ou comme **temps**, selon le contexte. En tant que **mode**, le conditionnel apparaît dans deux contextes distincts, d'une part dans les phrases dites **hypothétiques**, d'autre part, dans la présentation d'**événements non-confirmés**.

- Dans les **phrases hypothétiques**, le conditionnel permet au locuteur d'indiquer que, pour qu'ait lieu une action hypothétique (conséquence), une condition préalable doit être remplie. La condition à remplir se trouve dans la première proposition introduite par la conjonction *si* qui contient une forme verbale à l'imparfait ou au plus-que-parfait; la conséquence se trouve dans la deuxième partie de la phrase avec un verbe au conditionnel comme dans les exemples suivants :
 - a) *Si Olivier avait plus d'argent, il achèterait une nouvelle voiture.*
 - b) *Si Olivier avait eu plus d'argent, il aurait acheté une nouvelle voiture.*

Autrement dit, l'emploi du conditionnel indique que l'action en question dépend d'une condition à remplir. Il est sous-entendu dans les deux phrases ci-dessus que l'action du verbe au conditionnel n'a pas lieu ou n'a pas encore eu lieu parce que la condition n'a pas été satisfaite. La phrase a) indique qu'à l'instant où je parle, Olivier ne peut pas acheter une nouvelle voiture parce qu'il ne possède pas encore l'argent nécessaire. La phrase b) contient la même condition, mais comme la phrase est au passé, il est sous-entendu que Olivier n'a pas eu suffisamment d'argent et qu'il n'a pas pu s'acheter une nouvelle voiture. Le conditionnel exprime donc une conséquence souhaitée et affirmée mais non-réalisée.

- Dans le cas des **événements non-confirmés**, le conditionnel présente l'énoncé comme étant **probable**. En même temps, il indique que le locuteur ne peut pas affirmer la vérité de son énoncé et implique le besoin d'une vérification ultérieure, par exemple: *Le gouvernement serait sur le point d'introduire son nouveau projet de loi. Les dirigeants de l'équipe auraient décidé de remplacer l'entraîneur.* Dans ce contexte, l'emploi du conditionnel permet d'amoindrir l'affirmation de l'action ou au moins d'indiquer que l'affirmation doit être vérifiée ultérieurement. Ce genre d'emploi est très fréquent dans la presse écrite et à la télévision. On notera que l'on emploie aussi parfois le futur dans ce cas.

Texte non disponible

Texte non disponible

6. Le temps

La notion de temps verbal dépend du découpage particulier que fait chaque langue du temps réel. Le temps réel est généralement divisé en trois temps majeurs : le présent, le futur et le passé. Les temps verbaux servent à situer les actions décrites dans une succession chronologique. Ils permettent de préciser le moment où une action a lieu par rapport au moment de locution.

La définition des différents temps verbaux repose sur le rapport entre le **moment où le locuteur parle** (moment de la locution) et le **moment où l'action décrite par le verbe a lieu** (moment de l'action). Cependant les temps verbaux portent souvent une valeur temporelle différente selon le contexte.

Les **formes du présent** indiquent que l'action décrite par le verbe a lieu **en même temps** que le moment de la locution. Comme dans : *J'entends l'oiseau chanter.*

Texte non disponible

Texte non disponible

- Les **formes du futur** indiquent que le moment de l'action **suit** le moment de locution. Ainsi dans la phrase *Elle arrivera demain*, l'action de venir suivra le moment où je parle. Il existe une forme périphrastique du futur, très employée dans la langue parlée, construite avec l'auxiliaire *aller* : Je **vais** partir, Ils **vont** chanter...
- Les **formes du passé** indiquent que le moment de l'action **précède** le moment de locution, par exemple : *Pierre est venu hier* (je parle aujourd'hui et Pierre est venu avant que je ne parle).

Texte non disponible

On distingue ensuite les formes verbales dites **absolues** des formes dites **relatives**. Les formes **absolues** se définissent uniquement par rapport au **moment de locution** : ce sont le **présent**, le **futur**, l'**imparfait**, le **passé composé** et le **passé simple**.

Les formes **relatives** se définissent selon deux facteurs :

- a) le moment de locution
- b) le moment d'une **autre** action

Texte non disponible

7. L'aspect verbal

L'aspect verbal sert à désigner l'état de l'action du verbe. Le français permet de présenter l'action du verbe comme étant soit **accomplie (aspect achevé)**, soit **non-accomplie (aspect inachevé)**. Il s'agit plutôt d'une distinction entre les formes qui spécifient que l'action est **complètement terminée** et celles qui ne le spécifient pas.

Les diverses formes du **passé simple** (*il chanta*), du **passé composé** (*tu as chanté*), du **passé surcomposé** (*après que nous avons eu chanté*), du **plus-que-parfait** (*elles avaient chanté*) et du **futur antérieur** (*nous aurons chanté*) précisent que l'action est complétée. Toutes les autres formes verbales ne le précisent pas.

Au passé, l'aspect achevé (passé composé, passé simple, plus-que-parfait, etc.) permet d'établir la succession précise des actions principales. L'aspect inachevé (imparfait) sert surtout à établir l'arrière-plan autour des actions principales, par exemple : *Il mangeaient quand je suis arrivé. Il pleuvait quand je suis sorti*. L'aspect inachevé, au passé, exprime souvent des actions simultanées : *Ce soir-là, il neigeait beaucoup, le vent soufflait en rafales, les piétons se précipitaient pour rentrer*.

Au présent et au futur, par contre, où il n'y a pas de distinction particulière entre l'achevé et l'inachevé, les formes verbales peuvent exprimer une succession, par exemple : *Ce matin, elle arrive, elle prend son café et elle lit le journal sans lui adresser la parole. Demain soir, il quittera le bureau, il fera ses valises et il prendra l'avion*.

Certaines langues font d'autres distinctions d'aspect et différencient par des formes particulières une action qui commence (aspect inchoatif), une action qui se répète (aspect itératif), une action qui dure (aspect duratif), etc.

8. Les verbes transitifs et intransitifs

La notion de **transitivité** désigne le fait que certaines formes verbales se combinent avec un complément d'objet direct au niveau grammatical. Il s'agit en fait d'une propriété de combinaison syntaxique des formes verbales et non d'une distinction morphologique. Cette propriété de combinaison avec un complément d'objet direct dépend surtout de certaines propriétés sémantiques du lexème verbal.

Pour les verbes dits **transitifs**, l'action peut avoir un patient. Les verbes *manger, chanter et regarder*, dans *je mange la poire, nous chantons des chansons folkloriques et elle regarde l'enfant* sont transitifs. Autrement dit, dans la phrase *je mange la poire*, l'action du verbe *manger* porte sur une entité précise, *la poire*, qui est alors le patient de l'action.

Dans certains contextes, les verbes transitifs peuvent apparaître sans complément d'objet direct comme dans les phrases *je mange* (en réponse à la question *qu'est-ce que tu fais en ce moment?*) ou *nous chantons quand nous faisons une promenade* (en réponse à la question *quand est-ce que vous chantez?*). Certaines actions, par contre, permettent plus difficilement l'ellipse du complément d'objet direct comme dans *je prends* ou *je regarde*.

Certains verbes transitifs comme *donner, envoyer*, etc. (que l'on appelle aussi des verbes ditransitifs) peuvent prendre à la fois un complément d'objet direct et un complément d'objet indirect, par exemple, *je donne le gâteau à l'enfant*. Dans ce cas-là, *le gâteau* est le patient de l'action et *l'enfant* est le bénéficiaire de l'action. On notera que l'ellipse des compléments est moins acceptable avec ce genre de verbe : (*) *je donne*, (*) *j'envoie*.

Les verbes **intransitifs**, par contre, ne peuvent pas se combiner avec un complément d'objet direct. De nouveau, il s'agit surtout de certaines propriétés sémantiques du lexème verbal. Ces verbes renvoient à des actions qui n'ont pas de patient, car il est impossible de dire qu'un être « subit » directement l'action décrite, par exemple: *aller, venir, parler, penser, réfléchir*, etc. Dans la phrase *Bernadette vient*, par exemple, on ne peut pas dire qu'il y a une entité qui subit l'action du verbe *venir*.

Les verbes intransitifs peuvent se combiner avec un complément introduit par une préposition, comme : *Je pense à mes vacances. Robert parle de sa famille. Véronique réfléchit à son avenir*. Nous verrons plus tard, dans les chapitres consacrés à la syntaxe, que ce type de complément n'a pas exactement le même statut que le complément d'objet indirect.

Certains verbes français acceptent à la fois un emploi transitif et intransitif. Le verbe *sortir*, par exemple, est intransitif dans la phrase *je sors ce soir* mais transitif dans la phrase *je sors cette chaise*. Il est préférable de considérer qu'il y a deux verbes sémantiquement liés mais grammaticalement distincts. Aux formes composées, le verbe intransitif se conjugue avec l'auxiliaire *être*, comme dans la phrase *je suis sorti hier soir*, alors que le verbe transitif se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, comme dans la phrase, *j'ai sorti cette chaise*.

Texte non disponible

Il existe également une sous-catégorie particulière de verbes intransitifs. Il s'agit des verbes dits **attributifs**. Ces verbes n'expriment pas véritablement une action, ils servent à relier un sujet grammatical et un attribut (une qualité que l'on veut donner au sujet). Les verbes *devenir*, *être*, *rester*, *sembler*, *avoir l'air*, *paraître*, etc. appartiennent à cette catégorie, par exemple : *Elle semble heureuse. Ce chat devient énorme. La voiture paraît en bon état.*

Les langues ne font pas toutes la même analyse des verbes transitifs et intransitifs. En français, le verbe *regarder* est transitif et le verbe *se souvenir de* est intransitif. En anglais, par contre, le verbe *to look at* est intransitif et le verbe *to remember* est transitif.

9. Les auxiliaires modaux et temporels

Les **auxiliaires temporels** sont des verbes et des locutions qui permettent de nuancer ou de préciser le moment de l'action.

Le verbe *aller*, utilisé comme **auxiliaire temporel**, exprime une action qui aura lieu dans un avenir proche : *Francine va revenir d'ici peu. L'avion va partir dans cinq minutes.*

La locution *être sur le point de* exprime une action ayant lieu dans un avenir immédiat : *Le bateau est sur le point de partir.*

La forme dite **progressive** permet de souligner la coïncidence entre le moment de locution et celui de l'action : *Je suis en train de lire. Nous étions en train de regarder la télévision.*

La locution *venir de* permet de désigner une action qui a eu lieu dans un passé immédiat : *L'avion vient d'atterrir.*

Les **auxiliaires modaux**, par contre, sont censés exprimer la **probabilité** (*il doit avoir faim*), l'obligation (*tu devrais l'accompagner, il faudrait le faire*), la **possibilité** (*je peux me tromper*). Ces interprétations découlent en fait des sèmes lexicaux des verbes en question (*devoir, falloir et pouvoir*) et ne sont pas attribuables aux sèmes grammaticaux.

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

LA DÉRIVATION ET LA COMPOSITION

En deux mots

On examine ici deux processus de création pour les mots nouveaux. Leur fonctionnement diffère selon qu'on leur ajoute un préfixe ou un suffixe ou qu'ils résultent de la combinaison de deux termes indépendants. La langue rallonge parfois les mots, mais elle a surtout tendance à les raccourcir par besoin d'économie ou d'expressivité.

1. Mots simples, dérivés et composés

La notion de **mot simple** désigne toute unité graphique comprise entre deux blancs. Il peut s'agir de plusieurs types de formes :

- un monème radical, comme *prince, roi, bon, nous*, etc.
- un mot contenant un lexème et un ou plusieurs morphèmes : *fleurs, métropolitain, mangeons, inimaginable*, etc.
- une abréviation, par exemple : *photo, ciné, prof, auto, fac*, etc.

Dans ce dernier cas, on notera qu'il est possible d'enlever une partie d'un terme sans pour autant changer la catégorie morphologique à laquelle le terme appartient (un nom reste un nom, etc.).

Les **mots dérivés** sont formés en ajoutant un **préfixe** ou un **suffixe** au mot original, soit en restant dans la même catégorie, par exemple :

agréable (adj.) / *désagréable* (adj.)
marché (nom) / *supermarché* (nom)

soit en changeant de catégorie :

blanc (adj.) / *blanchir* (verbe)
vrai (adj.) / *vraiment* (adverbe)

Les **mots composés** sont des monèmes qui résultent de la combinaison de deux ou plusieurs mots en une nouvelle unité. Ainsi les mots composés *chef de gare, laisser-passer* et *commissaire de police, tire-bouchon, roman-fleuve* etc., sont dits d'une seule émission de voix et ne présentent qu'un seul concept. On notera cependant que le sens du mot composé est, dans certains cas, très différent de celui des mots d'origine, comme, par exemple, dans : *croque-monsieur* (type de sandwich), *croque-mort* (employé des pompes funèbres), *passe-partout* (clef qui permet d'ouvrir plusieurs serrures), *perce-oreille* (insecte).

Les notions de mots composés et de dérivés n'impliquent pas que certains mots sont « primaires » et que d'autres sont « secondaires ». Du point de vue historique, il est souvent impossible de déterminer si l'un des termes a précédé l'autre dans le système linguistique. Sur le plan du fonctionnement actuel du système, ce type de jugement n'est pas non plus pertinent. Ces opérations morphologiques servent surtout à illustrer la productivité du système linguistique.

2. Le terme de base

Avant de décrire en détail les processus de dérivation, il convient de définir la notion de **terme de base**. Ce terme désigne toute unité à laquelle on peut ajouter un **affixe** (le terme général désignant les flexions, les préfixes et les suffixes). La combinaison du terme de base et de l'affixe forme une nouvelle unité morphologique appelée **terme dérivé**. Le terme de base peut donc être un monème radical, un mot résultant de la combinaison d'un lexème et d'un morphème ou encore un terme qui a déjà des affixes, par exemple :

Type de dérivation	Terme de base	Dérivé
suffixation	a) <i>lire</i>	<i>lisible</i>
préfixation	b) <i>lisible</i>	<i>illisible</i>
suffixation	c) <i>illisible</i>	<i>illisiblement</i>

On distingue donc le terme de base de la **racine** qui désigne traditionnellement le noyau lexical commun à une série de termes. Dans l'exemple ci-dessus, c'est le lexème *lis-* qui est la racine; les autres formes sont les termes de base dans les différentes opérations de dérivation.

3. L'affixation: affixes, flexions, suffixes, préfixes

L'**affixation** est une opération générale qui consiste à ajouter un élément à un terme de base. Le terme **affixe** désigne l'élément ajouté au terme de base. L'affixation implique l'existence d'un **noyau** morphologique et lexical auquel viennent s'ajouter des éléments satellites qui dépendent de ce noyau.

On distingue deux grandes sous-catégories d'affixes. D'une part, les **affixes flexionnels** : les flexions nominales, comme le *-s* du pluriel; les flexions verbales comme la terminaison *-aient* de la troisième personne du pluriel et les flexions adjectivales comme le *-e* du féminin. Deuxièmement, les affixes **dérivationnels** : les préfixes comme *anti-*, *super-* et les suffixes, comme *-ment* et *-ette*.

On détermine les préfixes et les suffixes selon des **critères synchroniques** et non pas selon des **critères diachroniques**. Ce qui compte, du point de vue linguistique, ce sont la productivité et l'autonomie de l'affixe dans l'état actuel du système.

On définit le statut des affixes en utilisant le test de commutation. On peut ainsi voir que les mots *psychomotricité* et *psychothérapeute* partagent un préfixe commun *psycho-* qui se combine avec les termes *motricité* et *thérapeute*. Dans le cas des mots *dépêcher* et *démarrer*, par contre, on ne peut pas dire que le préfixe *dé-* a été ajouté aux termes de base *pêcher* et *marrer*. Cela ne signifie pas, d'ailleurs, que *dé-* ne serait pas analysable comme étant un véritable préfixe dans d'autres formes comme *défaire* et *désagréable* où il signifie le contraire de *faire* et *agréable*. Autrement dit, aucun locuteur francophone ne dirait que le mot *démarrer* est le contraire du mot *marrer*, alors qu'il accepte sans difficulté que *désagréable* est le contraire d'*agréable*.

4. La préfixation

On définit les **affixes dérivationnels** selon les cinq critères suivants où il s'agit du rapport avec le terme de base :

Texte non disponible

D'après ces critères, on peut définir ainsi les préfixes :

Texte non disponible

5. Les préfixes séparables et inséparables

Les préfixes constituent une classe hétérogène, à la fois du point de vue historique (puisqu'ils viennent de plusieurs langues différentes comme le grec, le latin, etc.) et du point de vue synchronique. On distingue deux catégories de préfixes selon le critère d'autonomie :

Texte non disponible

Récemment, certains préfixes inséparables ont eu tendance à devenir indépendants et se sont ainsi lexicalisés comme adjectifs ou substantifs, comme par exemple: *Il est super. J'achète du super. C'est extra. Il fait des extras.*

6. Le classement sémantique des préfixes

L'apport des préfixes peut modifier profondément le sens du terme de base.

Quand le préfixe accompagne un **verbe**, il affecte l'action ainsi :

privatif : *dé- : déshabiller*
réitératif : *re- : recommencer*

Quand le préfixe accompagne un **adjectif** ou un **nom**, il en modifie le sens de plusieurs façons :

privatif : *in-, il-, im- : intolérable, illisible, impossible*
intensif : *archi- : archiduc*
 extra- : extraordinaire
 hyper- : hyperactif
 super- : super-sensible
 sur- : surnuméraire
 ultra- : ultra-chic

temporel :	<i>après- : après-midi</i> <i>post- : postscolaire</i> <i>pré- : préhistorique</i> etc.
spatial :	<i>entre- : entrevue</i> <i>inter- : interurbain</i> <i>trans- : transcontinental</i> etc.
quantitatif :	<i>bi- : bimensuel</i> <i>semi- : semi-finale</i> <i>tri- : tripode</i>
oppositif :	<i>anti- : antiraciste</i>
approbateur :	<i>pro- : pro-gouvernemental</i>

7. La suffixation

On peut définir les suffixes selon les cinq critères suivants :

Texte non disponible

Les suffixes constituent une catégorie morphologique qui n'est pas tout à fait fermée. Le français a récemment emprunté le suffixe nominal anglais *-ing* dans les mots comme *parking, shopping, footing, jogging, camping, etc.*

8. Les divers types de suffixes

Le Petit Robert donne une liste d'environ 200 suffixes employés actuellement en français. Les suffixes ci-dessous s'ajoutent aux noms, adjectifs et verbes et changent la catégorie morphologique :

Texte non disponible

Texte non disponible

Il existe un très grand nombre de suffixes nominaux qui s'ajoutent à des formes nominales, verbales et adjectivales, comme par exemple, *cantatrice*, *servitude*, *entêtement*, etc.

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

9. La composition

La **composition** désigne la combinaison de **deux noyaux** lexicaux et morphologiques indépendants en une unité nouvelle. À l'encontre de la dérivation, on considère que les deux termes de base ont à peu près un poids égal.

Le résultat de cette opération est une unité nouvelle appelée **mot composé** (ou mot construit) qui possède parfois un sens très différent de celui des unités individuelles. Il est en effet souvent impossible de considérer que le sens du mot composé résulte d'une simple combinaison des unités indépendantes. Le mot composé *croque-monsieur*, par exemple, qui désigne un type de sandwich, ne résulte pas d'une simple addition du sens du mot *croque* au sens du mot *monsieur*.

Dans un certain nombre de cas cependant, on peut trouver un lien entre le sens des termes de base choisis et le sens du mot composé. Ainsi une *machine à laver* désigne effectivement une machine qui sert à laver. On dira alors que les mots composés montrent souvent une certaine motivation du point de vue lexical.

Les mots composés répondent en général au besoin de désigner des inventions technologiques et culturelles nouvelles, par exemple, une *navette spatiale*, un *disque compact*, la *planche à voile*, un *porte-avions*, etc.

10. Les mots composés nominaux

Les mots composés peuvent résulter de la combinaison de plusieurs catégories morphologiques différentes et les possibilités de combinaison sont très nombreuses. Dans la plupart des cas, le mot composé appartient à la catégorie nominale, même s'il est formé de verbes et de prépositions. Les noms composés sont caractérisés par l'absence d'article ou de préposition entre les deux termes de base et aussi, dans certains cas, par la présence d'un trait d'union entre les termes :

- nom + nom : *porc-épic, cinéma-vérité, prix plafond, timbre-poste, assurance-maladie*
- adjectif + nom : *grand-père, beau-frère, grand-magasin*
- nom + adjectif : *arc-boutant, terre-neuve*
- adjectif + adjectif : *sourd-muet, nouveau-né*
- nom + préposition + nom : *pomme de terre, pot-au-feu, arc-en-ciel*
- verbe + nom : *aide-mémoire, abat-jour, pare-choc, croque-monsieur, portefeuille*
- verbe + préposition + nom : *tire-au-flanc, boit-sans-soif*
- verbe + verbe : *laisser-passer, savoir-vivre, va-et-vient, etc.*

11. Les mots composés des autres catégories grammaticales

Les mots composés sont moins fréquents dans les autres catégories grammaticales. Ils sont souvent lexicalisés au point que l'on n'analyse plus les éléments composants, par exemple :

- prépositions : *compte tenu, en fonction de, jusqu'à, à l'insu de, en face de, au-dessus de*
- adverbes : *de bonne heure, sur le champ, néanmoins, dorénavant*
- verbes : *prendre la poudre d'escampette, prendre à partie, prendre à témoin, chercher la petite bête, couper les cheveux en quatre, faire la gueule, tourner autour du pot, avoir du pot*
- pronoms : *n'importe quoi, n'importe qui, qui que ce soit*
- adjectifs : *aigre-doux, ivre-mort, etc.*

12. La composition des sigles

Un sigle est un groupe de lettres initiales de mots, constituant un nouveau mot, qui devient l'abréviation de ce groupe de mots, en général fréquemment employés. Il s'en suit une nouvelle prononciation. Cette prononciation est parfois synthétique, on prononce comme s'il s'agissait d'un seul bloc sonore, ainsi : l'*ONU*, [ɔny], pour l'Organisation des Nations Unies; parfois elle est analytique et l'on entend aussi ce même exemple prononcé : l' [ɔɛny], comme si on épelait chaque lettre. En France, la Société Nationale des Chemins de Fer est appelée la SNCF [ɛsɛnsɛɛf].

Cependant, les linguistes ont coutume d'appeler **acronyme**, tout sigle qui se prononce d'un seul mot comme l'ACFO l'[akfo], Association canadienne française de l'Ontario, UQAM [ykam] Université du Québec à Montréal, UNEQ [ynɛk] Union des écrivains québécois, OTAN [ɔtā], SIDA [sida], Syndrome d'Immuno-Déficience Acquisée.

Les sigles habituels peuvent donner des dérivés. Ainsi à partir de BD [bede], bande dessinée, on a fait des *bédéistes*. On range aussi sous le nom d'acronyme la formation de mots nouveaux à partir de mots tronqués (voir ci-dessous) du type *français* (français + anglais), *Eurovision*, *autoroute*, etc.

Texte non disponible

13. La troncation

La troncation des mots est un processus d'économie linguistique qui fait que l'on raccourcit un mot. C'est ainsi que *cinématographe* a connu l'évolution suivante : *cinématographe, cinéma, ciné*. On peut raccourcir les mots de deux manières :

- **abréviation par la chute de début du mot** (aphérèse) :
autocar = car
boy-scout = scout
cyclo-cross = cross
- **abréviation par la chute de la fin du mot** (apocope) :
adolescent = *ado*
composition = *compo*
professeur = *prof*
faculté = *fac*
pornographie = *porno*
professionnel = *pro* (mot nouveau comme *ado*, du vocabulaire « branché », c'est-à-dire au courant des jeunes d'aujourd'hui)

14. La cohésion des mots composés

Tout comme le mot composé constitue une nouvelle unité lexicale, il constitue une nouvelle unité morphologique. L'unité créée par la composition forme un **groupe figé** à la fois au niveau lexical et au niveau morphologique. Les termes de base qui étaient autrefois indépendants perdent cette autonomie. Le mot composé *grand-mère* n'est pas une simple qualification du nom *mère* par l'adjectif *grand*. On ne peut pas remplacer l'adjectif pour faire un autre mot composé **L'énorme-mère*. L'adjectif perd son sens physique habituel (dans *le grand arbre*) pour désigner un lien de parenté spécifique. Il perd également son comportement morphologique habituel car il n'y a pas d'accord de genre et de nombre (*grand-mère*, *grand-mères*). On notera, en outre, que, dans la plupart des cas, il n'y a pas d'article à l'intérieur du mot composé.

Le mot composé se comporte comme une **entité unique** du point de vue morphologique. Il prend un seul article et les règles de l'accord en nombre sont souvent difficiles à définir.

Les mots composés forment des blocs qui ne permettent pas, en général, d'ajouter ou d'enlever un élément. On peut établir le degré de cohésion par les procédés de commutation, de coordination, d'insertion et de reprise partielle.

Les mots composés n'acceptent pas la commutation des termes du bloc. On ne peut pas, par exemple, changer les termes de l'unité *pot-au-feu* pour faire **pot-à-l'incendie* ou **casserole-au-feu*.

Les mots composés n'acceptent pas les expansions habituelles. Dans la plupart des contextes morphologiques, on peut coordonner deux noms en les reliant par la conjonction *et*, par exemple, *j'aime les pommes et les oranges*. Par contre, il est impossible d'ajouter un deuxième terme aux mots composés. On ne peut pas, par exemple, à partir des unités *portefeuille* et *porte-monnaie*, faire l'unité **porte feuilles et monnaie*.

On ne peut pas non plus ajouter un terme à l'intérieur de l'unité que forme un mot composé. Ainsi, on ne peut pas insérer un adjectif dans l'unité *pot-de-vin* pour faire **pot-de-petit-vin* ou **pot-énorme-de-vin*.

Dans la plupart des cas, on peut se référer à un substantif qui est qualifié par des adjectifs ou à une proposition relative sans pour autant être obligé de répéter toute la proposition. On peut dire par exemple :

La voiture rouge qui est à côté la mienne est celle de Renée. Elle a acheté cette voiture l'année dernière.

Les mots composés, par contre, doivent être entièrement repris. On ne peut pas, par exemple, dire :

*J'ai fait un bon pot-au-feu. *Qu'est-ce que tu penses de ce pot?*

sans changer complètement le sens du mot *pot*.

Les mots composés constituent donc une forme nouvelle où le statut des composants est parfois difficile à déterminer. Ensemble, les mots composés et les dérivés servent à augmenter de façon considérable le répertoire lexical du système. On peut, à partir d'un nombre relativement limité d'unités de base, créer un grand nombre de termes nouveaux selon les besoins communicatifs.

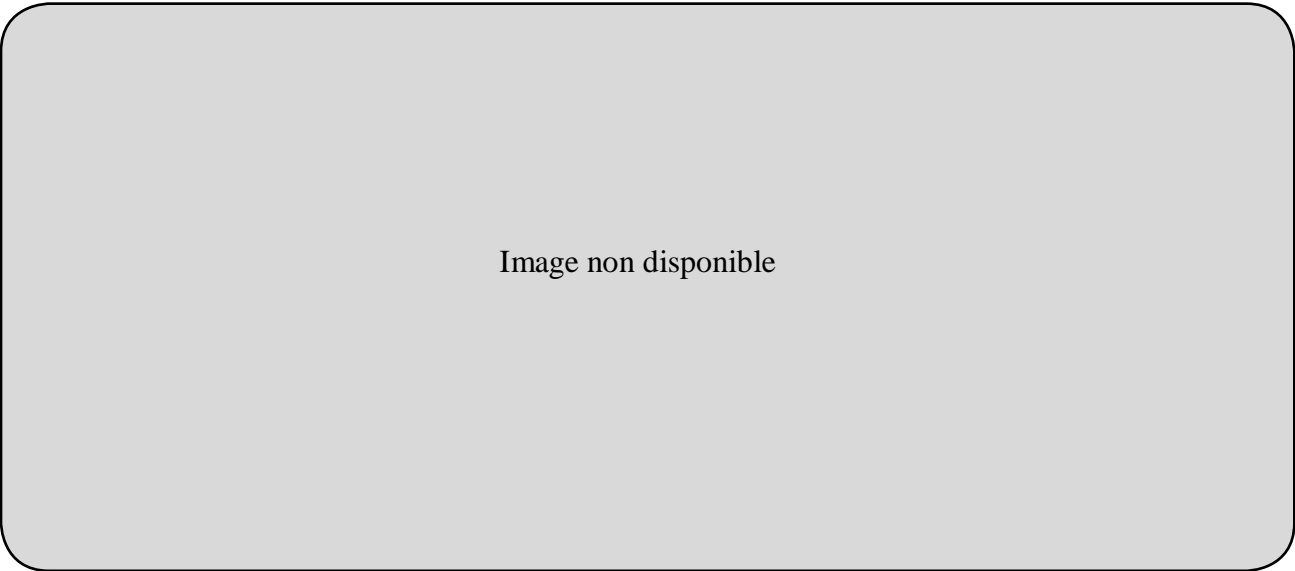


Image non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

LA STRUCTURE DU LEXIQUE

En deux mots

Cette fois on n'analyse plus les mots à partir de leur forme, mais, comme de l'extérieur, en fonction de **leurs origines** : expressive, étrangère, populaire, savante. Les mots voyagent et nous surprennent par leur grand nombre et leur richesse dans la langue. Et pourtant on en emploie un tout petit nombre dans le discours ordinaire.

1. L'hétérogénéité du lexique français

Le lexique français a des sources hétérogènes, comme la plupart des langues de grande communication. La base lexicale du français vient du bas latin (ou latin vulgaire) parlé par les soldats de l'Empire romain. Ainsi le latin classique *edere* a donné en latin vulgaire *manducare* que l'on retrouve en ancien français sous la forme [mandʒje] et qui devient *manger* en français moderne.

Chaque période de l'histoire a fourni des stocks de mots nouveaux. On distingue deux types d'**emprunts lexicaux**, les mots d'origine **populaire** et ceux d'origine **savante**. Ainsi l'**étymon** latin (c'est-à-dire la forme originale) d'un mot comme *pensare* a donné, d'une part, la forme dite **populaire**, *peser* et, d'autre part, la forme savante *penser*, calquée sur la graphie latine. C'est cette forme, adoptée plus tard par les scribes ou les grammairiens, qui est dite **savante**.

2. Les onomatopées et les mots expressifs

Ces termes lexicaux sont généralement des créations propres à chaque langue, destinées à imiter **des bruits**. Le signifiant et le signifié ont un lien analogique (voir chapitre 2.11). Ce sont des signes **motivés**, comme les termes suivants, où la forme sonore semblent calquer le réel :

claquer, cliqueter, glouglou, tic-tac, boum, zézayer, chuintier, pif, paf, pouf, laper, ronronner, miauler, cocorico, froufrou, murmure, etc.

Certaines onomatopées perdent leur caractère motivé au cours de l'évolution linguistique. On ne reconnaît plus l'onomatopée latine *pipio* dans le mot *pigeon*. Inversement, on attribue parfois une forme onomatopéique à des termes qui n'étaient pas des onomatopées à l'origine. Ainsi *fagus*, qui signifiait *hêtre*, puis *baguette de hêtre* est devenu *fouet* en français — forme perçue comme imitant le bruit que fait le fouet. Le *sibilare* latin est plus éloigné de l'onomatopée que le *siffler* du français.

Parmi les **mots expressifs**, il faut aussi noter des créations d'origine métaphorique visuelle. C'est par ce procédé que sont construits les mots imagés suivants: *un oeil de bœuf* (lucarne ronde ou ovale), *une gueule de loup* (fleur), *une queue de renard* (fleur), *une queue d'aronde* (pièce en forme de queue d'hirondelle), *une langue de chat* (petits gâteaux secs, minces et longs), *une patte d'oie* (carrefour, ride), etc.

3. Les mots d'origine celtique

Les termes d'origine celtique sont peu nombreux en français. Ils concernent essentiellement des mots liés à la terre, par exemple: *le bouleau*, *le chêne*, *l'alouette*, *le balai*.

4. Les emprunts modernes

Ils reflètent les contacts avec d'autres peuples et sont liés à des contacts culturels, à des guerres, des expéditions, des emprunts technologiques, etc.

Dans le domaine scientifique et technologique, on a souvent emprunté des termes étrangers en même temps qu'on empruntait l'objet nouveau. On a constitué ainsi tout un vocabulaire technique de la médecine à partir de mots grecs et latins à l'époque classique. À partir de mots venus des États-Unis d'Amérique, à l'époque moderne, on a fabriqué des termes d'informatique, d'aviation et de nouvelles technologies en général.

Voici un échantillonnage de mots empruntés à diverses langues, par le français, au cours des siècles.

Texte non disponible

5. Mots populaires, mots savants, doublets

Lorsque deux formes, populaire et savante, d'un même étymon coexistent avec des emplois différents, on les appelle des *doublets*. La forme savante est un calque de la forme d'origine, ainsi *fragile* est proche du latin *fragilem* alors que *frêle* en est plus éloigné. Il en est de même pour des doublets tels que *natal* (*natalem*) et *Noël*; *libérer* (*liberare*) et *livrer*, etc.

On voit que les doublets ont souvent des sens très éloignés. Parfois, les deux formes vivent côte à côte avec le même sens mais une spécialisation différente. C'est le cas de *castel* dans des noms de lieu comme *Castelsarrazin* qui signifie le *château* du sarrazin.

Voici maintenant quelques doublets courants issus du latin :

Texte non disponible

6. L'étymologie populaire

L'étymologie cherche à retracer l'origine des mots. La conscience populaire tente parfois de refaire une forme savante ou nouvelle sur un modèle connu de la langue. C'est un essai de justification logique de la racine du mot. On dit que la forme nouvelle est refaite par un processus d'**attraction paronymique** appelé **étymologie populaire**.

Ainsi le mot allemand *sauerkraut* (littéralement *aigre chou*), emprunté d'abord à l'alsacien sous la forme *sorkrote* (1739), a été **adapté** en français avec une fausse étymologie, sous la forme actuelle de *choucroute* (1768). De la même manière, le mot anglais *country dance* (littéralement danse campagnarde) est devenu *contredanse*.

La langue fixe parfois ces réfections populaires de manière définitive. Bien des gens disent *tête d'oreiller* pour *taie d'oreiller*. Parfois aussi, elle les rejette lorsqu'elles ne font que remplacer un terme déjà très connu. Ainsi des créations imagées comme: *rentrer entre quatre et minuit* pour *en catimini*, *se réveiller en cerceau* pour *en sursaut*, *des violettes d'épargne* pour *des violettes de Parme ont peu de chance d'entrer dans la langue autrement que sous forme de citations plaisantes*.

7. L'intégration phonologique des emprunts

Lorsqu'un emprunt est intégré au système de la langue emprunteuse, c'est qu'il s'est soumis aux règles phonologiques et morphologiques de cette langue.

Dans les exemples suivants, on verra que l'accentuation s'est déplacée à la fin des mots empruntés et que l'on a adapté la prononciation d'origine à celle du français :

- *balcone* [balkɔne] → *balcon* [balkɔ̃]
- *roast-beef* [ɹɔstbi:f] → *rosbif* [Rɔsbif]
- *shopping* [ʃɔpiŋ] → *shopping* [ʃɔpiŋ]
- *riding coat* [ɹa'diŋkɔt] → *redingote* [Rɛdɛgɔt]
- *bowling green* [bɔliŋɡri:n] → *boulingrin* [bulɛŋrɛ̃]

On peut supposer que les trois premiers exemples sont des adaptations de la langue d'arrivée à partir d'une perception **auditive**. Les deux derniers représenteraient une adaptation à partir de formes **écrites**.

8. L'intégration morphologique

Le cas le plus fréquent est celui où l'on intègre le mot emprunté à un paradigme morphologique du français, comme l'a fait le français canadien à une époque où il était coupé du français de France. Sur les termes techniques anglais *switch* (commutateur), *check* (vérification) on a fait *switcher*, *checker*. Le français actuel a créé *jogger*, *piqueniquer*, etc.

L'autre cas est celui, beaucoup plus rare, où un morphème étranger est importé, tel l'anglais *-ing*, avec toute la série des lexèmes qui l'accompagnent habituellement. On aura ainsi *parking*, *building*, *planning*, etc.

Le français a emprunté à l'anglais beaucoup de termes à fonction nominale, terminés en *er* et les a adaptés en les intégrant dans le paradigme des mots français terminés en *-eur* comme *programmeur*, *prospecteur*, etc. Certains de ces termes, empruntés à date plus ancienne, ont gardé leur terminaison anglaise *-er*. On dit ainsi *reporter* [ʀəpɔʀtɛʀ].

Cependant malgré leur terminaison en *-er*, les mots suivants se prononcent à la française: *leader* [lidɛʀ], *speaker* [spikɛʀ], *supporter* [syɔʀtɛʀ].

Les emprunts anglais à terminaison en *-er* n'ont pas de formes verbales correspondantes en français. En revanche, les formes en *-eur* sont des cas de dérivation verbale du français. On notera également que le féminin de *speaker* en français est *speakerine* [spikʀin].

Certains emprunts à l'anglais sont de type morphologique, tels que :

Est-allemand (Allemand de l'Est), *Sud-africain* (Africain du Sud), *Nord-africain* (Africain du Nord), *Nord-coréen* (Coréen du nord).

Ce type d'emprunt est très productif en français parce que très économique.

9. L'emprunt traduit

Un certain nombre de termes ont été traduits littéralement d'une langue étrangère. Ce type d'emprunt s'appelle un **calque** (lexical ou morphologique). On y a gardé l'ordre des mots du français, comme dans :



On trouve un grand nombre d'exemples semblables dans la langue de la publicité moderne.

10. Le calque sémantique

Un terme comme *réaliser* (rendre une chose *réelle*) a changé de sens au contact de l'anglais *to realize* (comprendre). On parle dans ce cas de calque sémantique. A un même signifiant, s'est ajouté un signifié différent. Un exemple du même type est *diet* devenu *diète* (régime) en français ou, dans le vocabulaire sportif, *supporter*, celui qui encourage une équipe. Être *nominé* est employé pour *sélectionné* pour un prix.

L'Office de la langue française, au Canada, essaie de traduire les emprunts sans les calquer sur la forme d'origine étrangère. Ainsi *logiciel* est un emprunt traduit de *software* alors que *video-cassette* est un calque.

11. Le voyage des mots

Certains mots peuvent être empruntés par une langue et revenir dans la langue d'origine sous une forme étrangère. Ainsi dans les échanges entre la France et l'Angleterre, on a eu, par exemple, *tonnelle*, emprunté par l'anglais au

XVI^e siècle, qui revient au XIX^e sous la forme *tunnel*. De même l'ancien français *fleureter* (ou "conter fleurette") a donné *flirt* en anglais et est revenu en français sous la forme *flirter*. Un *Jacquot* est devenu *jockey* en anglais et a été réintroduit sous cette forme en français.

12. La morphologie des néologismes

Le néologisme est un mot de forme et de sens nouveau. Jean-Paul Colin (2003) résume ainsi comment se fait morphologiquement la nouveauté lexicale :

Texte non disponible

Le même auteur note (p.240) qu'on relève, en une année (1998) 2194 néologismes dans le journal LE MONDE.

13. Les dictionnaires

Les entrées d'un dictionnaire renvoient surtout aux **lexèmes de la langue**. Le nombre *d'entrées* d'un dictionnaire est très variable, selon qu'il s'agit d'un dictionnaire encyclopédique ou d'un dictionnaire d'usage.

Le Petit Larousse, comme *Le Petit Robert* sont des dictionnaires d'usage qui comptent chacun environ 60 000 mots. Un dictionnaire scolaire fonctionnel, comme le *Micro-Robert*, compte 35 000 mots. Le *Grand Larousse Universel* contient 200 000 mots, *Le Trésor de la Langue Française (TLF)*, le plus grand dictionnaire français, compte approximativement 110 000 mots et les recensements techniques y dépassent le million de mots.

Le Trésor de la Langue Française (16 volumes sur papier, publiés entre 1971 et 1994, par Gallimard) est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.inalf.fr/tlfi>.

Il existe de nombreux « dictionnaires » québécois-français qui se présentent comme si les deux parlars n'appartenaient pas à la même langue. La plupart sont hétéroclites et non représentatifs des usages communs du français parlé au Canada. Ils contiennent souvent des archaïsmes et des niveaux de langue populaires. Le dernier dictionnaire en date celui de Lionel Meney (1999) repose sur un vaste corpus mais n'échappe pas totalement non plus à la critique ci-dessus.

14. Le lexique et le vocabulaire

Le **lexique** est l'**ensemble des termes** d'une langue. C'est une **liste ouverte**, c'est-à-dire qu'on peut toujours y ajouter des termes nouveaux, par exemple dans le domaine des emprunts technologiques.

On parle aussi de **lexiques spécialisés** dans des domaines particuliers. Le lexique de l'**informatique**, par exemple, qui comporte tous les termes recensés sur le sujet.

Par contre, un **vocabulaire** est un inventaire de termes lexicaux, ou **vocables**, employés dans l'usage de la **parole**, s'appliquant à des types de **discours** particuliers et relevé par des enquêtes sur le vocabulaire d'un individu, d'un groupe social, d'une profession, etc. Un vocabulaire est donc une liste de termes **limités** à un certain usage qu'on en fait, par rapport au lexique qui donne toutes les possibilités de la **langue**. On a pu étudier ainsi le vocabulaire employé par le Français moyen dans des conversations familiales.

15. Les enquêtes sur le français parlé

Un groupe de recherche (le CREDIF) a effectué plusieurs enquêtes pour établir le vocabulaire de base du français. Il y a eu ainsi trois grands types d'enquêtes ou d'études.

- **Le français élémentaire** : enquête effectuée sous la direction de G. Gougenheim entre 1951 et 1954, à l'aide d'enregistrements, qui donne une liste des 1 374 mots les plus fréquents.
- **Le français fondamental** (1958) compte environ 3 000 mots. C'est un matériel pédagogique obtenu en ajoutant à la liste du français élémentaire des termes de la langue **écrite usuelle** et des **vocables** obtenus par des enquêtes de vocabulaire dit **nécessaire**.
- **Le vocabulaire disponible**. A partir de **centres d'intérêt**, on a établi des listes de vocables suscités par des **mots thèmes**. Par exemple : quels sont les 20 premiers mots qui nous viennent à l'esprit quand on dit « voyage en chemin de fer? » *train, quai*, etc.

16. Statistiques du vocabulaire de la langue parlée

Texte non disponible

17. La structuration du vocabulaire du français parlé

Paul Rivenc (1971) représente ainsi la répartition du vocabulaire dans le français parlé:

Image non disponible

On trouve 90 % de **mots grammaticaux** dans les hautes fréquences (*être, avoir, aller, faire, venir, devoir, etc.*)

Les **noms** ne deviennent fréquents qu'à partir du rang 550. Les premiers à apparaître sont ceux concernant le temps, la localisation (*heure, jour, an, matin, soir, etc.*)

Les adjectifs sont peu fréquents.

La conclusion de cette enquête est que le vocabulaire de l'utilisateur moyen est très réduit. Les termes qui ont la fréquence la plus élevée sont grammaticaux. Mais cela ne veut pas dire qu'on pourra tenir une conversation avec ce type de liste lexicale. Il faut en effet disposer de réserves suffisantes de mots **disponibles**.

18. Le vocabulaire de base du français québécois

Normand Beauchemin et Pierre Martel, dans une enquête effectuée en 1979, ont trouvé les mêmes résultats que ceux de l'enquête du français fondamental pour les mille premiers mots grammaticaux de la liste. La variation québécoise ne commence que lorsque la liste des noms s'allonge.

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

PARTIE IV

LA SYNTAXE

*** * ***

Page laissée blanche intentionnellement

L'ANALYSE SYNTAXIQUE

En deux mots

Après avoir analysé les mots, on examine maintenant la manière dont ils peuvent former des groupes puis des phrases. La syntaxe moderne essaie de trouver les **règles** qui permettent à partir d'un **modèle** de construire une infinité de phrases nouvelles.

1. La syntaxe

L'analyse syntaxique a trois buts principaux :

- définir la **structure des groupes**, en précisant les combinaisons possibles des catégories de mots
- établir la **structure des phrases**, en spécifiant les combinaisons des groupes qui permettent de former des phrases
- décrire les **interprétations possibles** des différentes structures syntaxiques, en fournissant une définition précise des notions traditionnelles telles que sujet grammatical, prédicat, complément d'objet direct, complément d'objet indirect, complément circonstanciel, etc.

La syntaxe d'une langue est constituée d'un ensemble de règles qui décrivent les structures phrastiques appartenant au répertoire de cette langue. Cette description devrait permettre d'identifier les phrases qui respectent les règles syntaxiques de la langue et celles qui les transgressent.

Les règles syntaxiques sont en nombre fini. Elles permettent cependant de produire un nombre infini d'énoncés. Le locuteur ne retient pas une liste de phrases déjà produites ou comprises, il établit certaines règles générales de combinaison et d'interprétation qui lui permettent d'encoder et de décoder tout énoncé possible dans sa langue. L'acquisition de la langue maternelle n'implique pas un stockage passif d'une multitude d'exemples, mais un processus actif d'élaboration de différents types de règles qui constituent le code linguistique.

2. Syntaxe parlée et syntaxe écrite

La syntaxe de la langue parlée spontanée est souvent marquée par des reprises, des ruptures, des constructions inachevées, ponctuées de termes d'hésitations, par exemple :

« Le métro, euh, vous savez, hein, selon moi, ya, ben, faudrait voir, ya que ça qui va vite, enfin, hein, à Paris ... »

Souvent, on ne trouve pas de phrase achevée dans la langue parlée. Les théories syntaxiques ne portent généralement que sur les phrases « bien formées » de la langue écrite.

Texte non disponible

3. L'analyse syntaxique

Comme on l'a déjà dit, l'analyse syntaxique consiste à déterminer les groupes qui constituent la phrase et à établir les relations entre ces groupes. Ces groupes sont appelés **constituants immédiats**. Ils correspondent aux unités de sens majeures que l'on perçoit dans une phrase telle que :

Ma mère / arrive / à huit heures /

Chacun de ces constituants immédiats est aussi appelé **syntagme** ou **groupe**. Ces groupes sont définis selon l'élément morphologique qui est le noyau de ce groupe. Le **groupe nominal**, par exemple, contient obligatoirement un nom et les éléments qui dépendent du nom (les déterminants, les adjectifs qualificatifs, etc.), le **groupe verbal** contient obligatoirement un verbe et les éléments qui dépendent du verbe (les auxiliaires, les formes verbales etc.).

Les principaux constituants de la phrase ci-dessus sont le **groupe nominal (GN)**, le **groupe verbal (GV)** et le **groupe prépositionnel (GP)**. L'exemple précédent pourra être défini ainsi :

groupe nominal	groupe verbal	groupe prépositionnel
<i>ma mère</i>	<i>arrive</i>	<i>à huit heures</i>

Nous reviendrons plus en détail sur les divers groupes et les éléments qui les composent dans les sections ci-dessous.

4. La phrase globale

Outre ses constituants immédiats, les phrases possèdent également une des trois **modalités phrastiques** du français. Ainsi toute phrase appartenant au répertoire des phrases possibles en français est obligatoirement **déclarative**, **interrogative** ou **impérative**. Autrement dit, le locuteur francophone sait que la phrase ci-dessus, *Ma mère arrive à huit heures*, prononcée avec une chute intonative en finale, est une déclaration. Si, par contre, il y a une montée intonative à la fin de la phrase, il s'agit d'une question :

Ma mère arrive à huit heures?

La modalité est alors une propriété de l'ensemble de la phrase et ne correspond pas toujours aux groupes individuels qui constituent la phrase.

Pour tenir compte de cette relation entre la modalité phrastique et la phrase individuelle, on propose une unité phrastique supérieure appelée **phrase globale** notée par la lettre grecque Σ (sigma). La phrase globale comprend :

- une **modalité phrastique (M)**
- une **phrase (P)**, la phrase particulière à laquelle la modalité s'applique

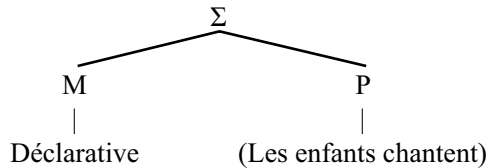
On peut représenter la structure de la phrase globale sous la forme d'une équation qu'on appelle **une règle de réécriture** :

$$\Sigma \rightarrow M, P$$

La flèche \rightarrow indique que la phrase globale Σ « se réécrit » comme M, P. Cette règle signifie alors « réécrivez la phrase globale en modalité phrastique et phrase ». Il s'agit simplement d'une autre façon de dire que la phrase

globale est composée d'une modalité phrastique et d'une phrase particulière. Cette règle décrivant la phrase globale peut à son tour être représentée sous la forme d'un **indicateur phrastique** que l'on appelle communément un **arbre syntaxique** car il contient des **branches** :

Arbre (1)



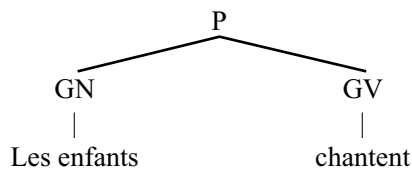
5. La phrase et ses règles de réécriture

Toute phrase française contient obligatoirement deux constituants essentiels : un **groupe nominal** et un **groupe verbal**. On ne peut pas avoir de phrase si l'un de ces constituants manque. Comme nous le verrons dans la section ci-dessous, le GN est parfois omis, mais il est présent du point de vue structural. La règle de réécriture de la phrase est :

$$P \rightarrow \text{GN, GV}$$

C'est-à-dire toute phrase est composée d'un groupe nominal et d'un groupe verbal. Tout comme on a pu visualiser la phrase globale à l'aide d'un indicateur phrastique, on peut représenter la phrase *Les enfants chantent* par l'arbre suivant :

Arbre (2)



Le groupe nominal de la phrase ci-dessus *Les enfants* est à son tour composé d'un déterminant (**Dét**) et d'un nom (**N**). On peut définir plus en détail le groupe nominal par la règle de réécriture suivante :

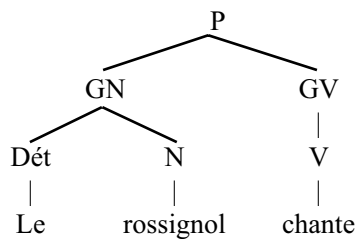
$$\text{GN} \rightarrow \text{Dét, N}$$

On peut également définir le groupe verbal de cette phrase, qui comprend une forme verbale simple, à l'aide de la règle suivante :

$$\text{GV} \rightarrow \text{V}$$

On représentera l'ensemble de la phrase P par l'indicateur syntagmatique suivant :

Arbre (3)



Voici donc les principales règles syntaxiques qui nous permettent de définir la structure essentielle des phrases françaises :

- Σ → M, P (la phrase globale comprend la modalité phrastique et la phrase particulière)
- P → GN, GV (la phrase comprend un groupe nominal et un groupe verbal)
- GN → Dét, N (le groupe nominal comprend un déterminant et un nom)
- GV → V (le groupe verbal comprend un verbe)

Cette série restreinte de règles nous permet à la fois de définir un grand nombre de phrases réelles et d'attribuer une interprétation stable aux différents groupes syntaxiques selon leur place dans l'indicateur syntagmatique. Le GN qui dépend directement de la phrase (*Le rossignol*) est le sujet grammatical de la phrase. Le GV (*chante*) représente ce que l'on appelle traditionnellement le prédicat.

6. Le groupe nominal

Analysons de façon plus approfondie les divers groupes qui constituent la phrase. Le **groupe nominal** (noté **GN**) est composé d'un **noyau nominal** obligatoire qui peut être :

- un nom commun: *chien, ordinateur, cuisinier, industrie, etc.*
- un nom propre: *Henri, Vancouver, Monet, etc.*
- un pronom personnel: *il, elles, vous, certains, etc.*

Dans certains cas comme l'impératif, le GN n'apparaît pas dans la phrase :

Viens (qui signifie **Tu viens!**)

Partez (qui signifie **Vous partez!**)

Au lieu de dire que le GN a été omis, on considère qu'il a été réalisé au **degré zéro**. Autrement dit, le GN est en fait présent du point de vue de la structure de la phrase, mais il ne correspond pas à une forme phonologique. Le locuteur francophone sait intuitivement que la forme *Revenez!* s'adresse à un *vous* implicite, même si ce pronom n'apparaît pas dans la phrase.

7. Les déterminants du groupe nominal

Comme on l'a vu dans le chapitre 12, les déterminants constituent un ensemble hétérogène qui comprend les diverses catégories d'articles, d'adjectifs (à l'exception des adjectifs qualificatifs) et différentes locutions de quantité. Le rôle des déterminants est de **spécifier** le noyau nominal. Autrement dit, le nom *chaise* désigne toute une classe d'éléments qui correspondent au sens général du mot. Le fait d'ajouter un déterminant permet au locuteur de désigner une chaise particulière, par exemple :

La chaise, ma chaise, quelques chaises, quelle chaise, trois chaises, trop de chaises, beaucoup de chaises

Les déterminants sont alors des éléments qui dépendent étroitement du nom et qui s'accordent en genre et en nombre avec lui. Dans la grande majorité des cas, les noms sont accompagnés d'un déterminant. Il est rare de dire le mot « *chaise* » tout seul car dans la plupart des situations on aura besoin de préciser de quelle *chaise* on parle.

Les noms propres et les pronoms, par contre, n'ont pas de déterminant car ces termes sont **auto-déterminés**. Autrement dit, un nom propre comme *Montréal* renvoie à une entité unique qui n'a pas besoin d'être spécifiée davantage. Il n'y a pas de déterminant devant le nom de la ville dans la phrase *je vais à Montréal demain*, car on sait qu'il s'agit de la ville de Montréal qui se trouve au Québec. Il n'y a pas toute une classe d'entités qui correspondent à la désignation Montréal. Examinons maintenant le cas des pronoms dans la suite *Pierre est venu chez moi hier soir. Je lui ai donné le livre*. Le pronom *lui* renvoie forcément à *Pierre*, c'est-à-dire une personne pré-spécifiée dans le contexte linguistique ou dans la situation extra-linguistique.

Le déterminant peut parfois se réaliser **au degré zéro** dans l'apostrophe, les proverbes, les maximes et moralités, ainsi que dans les titres de journaux, la publicité, etc., par exemple :

Tremblement de terre à Mexico
Soldes spectaculaires!
Familles, je vous hais! (A. Gide)
Labourages et pâturages
sont les deux mamelles de la France (Sully)
Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage (La Fontaine)

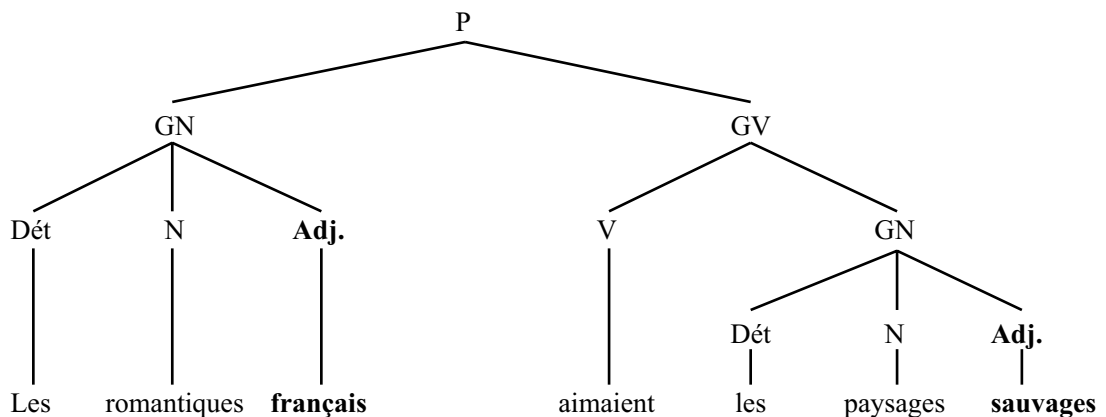
8. Les expansions du groupe nominal

Les **expansions** sont des groupes qui ne possèdent pas d'autonomie syntaxique et dépendent étroitement du noyau nominal :

- expansions adjectivales : *jolie petite chaise rouge et bleue*
- expansions prépositionnelles : *la chaise à ma gauche*
la mule du Pape
la cuillère à soupe

On représente les expansions comme étant des éléments à l'intérieur du groupe nominal :

Arbre (4)



Ces expansions permettent aussi de définir une sous-classe d'éléments comme, par exemple, dans *l'équipe de rugby*, qui détermine un type particulier d'équipe ou l'expression *voiture de sport* qui désigne un type particulier de voiture. L'expansion nominale est une des façons dont la langue réalise la composition morphologique au niveau de la syntaxe.

9. Le groupe verbal

Le **groupe verbal** (GV) est composé d'un **noyau verbal** qui peut être :

- une forme verbale simple (lexème et morphème) : *viens, venez, venait, viendront*, etc.
- une forme verbale composée (auxiliaire et forme verbale) : *a mangé, suis allé*, etc.
- une forme verbale accompagnée d'un auxiliaire modal (*pouvoir, devoir, falloir*) : *doit arriver, pourrait arriver*, ou temporel (*aller, venir de*) : *va arriver*, etc.

10. Les expansions du groupe verbal

Le GV est parfois accompagné d'une expansion qui peut être :

- un **groupe nominal** complément d'objet direct : *Mange ta soupe*.

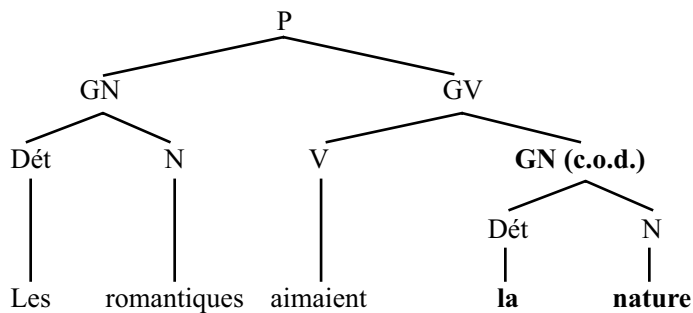
- un **groupe prépositionnel** complément d'objet indirect : *Il donne le livre à sa sœur.*
- un **adverbe** : *Il travaille fort.*
- une **proposition relative** : *Mange ce que je te donne.*
- un **groupe adjectival** accompagnant un verbe attributif : *Il semble très content.*

La phrase *Les romantiques aimaient la nature* possède deux groupes nominaux qui ont chacun un statut syntaxique différent. Le premier groupe nominal est le sujet grammatical de la phrase. Dans l'indicateur syntagmatique, ce GN est relié directement à P. Le second groupe nominal est une expansion du groupe verbal et joue le rôle de **complément d'objet direct**. La règle de réécriture qui décrit cette relation est la suivante :

GV → V, GN

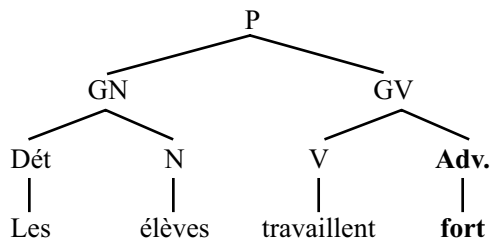
Cette règle signifie que le groupe nominal complément d'objet direct fait partie du groupe verbal. Dans l'arbre syntaxique, le groupe nominal complément d'objet direct se trouve sous le groupe verbal de la façon suivante :

Arbre (5)



Les expansions adverbiales se trouvent également à l'intérieur du groupe verbal :

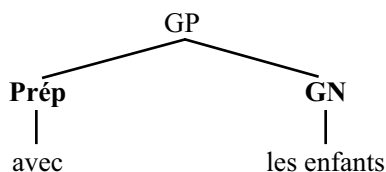
Arbre (6)



11. Le groupe prépositionnel

Le **groupe prépositionnel** (GP) possède deux noyaux, une **préposition** et un **groupe nominal**, régi par la préposition comme dans la représentation suivante :

Arbre (7)



Dans certains cas, soit la préposition soit le déterminant du groupe nominal est réalisé au degré zéro dans la phrase finale. On dira alors que la phrase *il travaille la nuit* contient en fait un groupe prépositionnel car il veut dire *il travaille pendant la nuit*. La préposition est alors réalisée au degré zéro. De la même façon, la phrase *je le ferai avec plaisir* contient un groupe nominal où le déterminant est réalisé au degré zéro.

Examinons maintenant les divers types de groupes prépositionnels. Les phrases ci-dessous possèdent des groupes prépositionnels. On notera cependant que ces groupes prépositionnels jouent des rôles différents dans ces phrases :

- *L'autocar arrive à six heures* (complément circonstanciel de temps)
- *Marie donne des livres à Pauline* (complément d'objet indirect d'un verbe transitif)
- *Richard téléphone au garagiste* (complément d'un verbe intransitif)
- *La fenêtre de la cuisine est ouverte* (complément de nom)
- *Françoise est heureuse de son achat* (complément d'adjectif)

Nous examinerons ci-dessous chacun de ces rôles de manière plus détaillée.

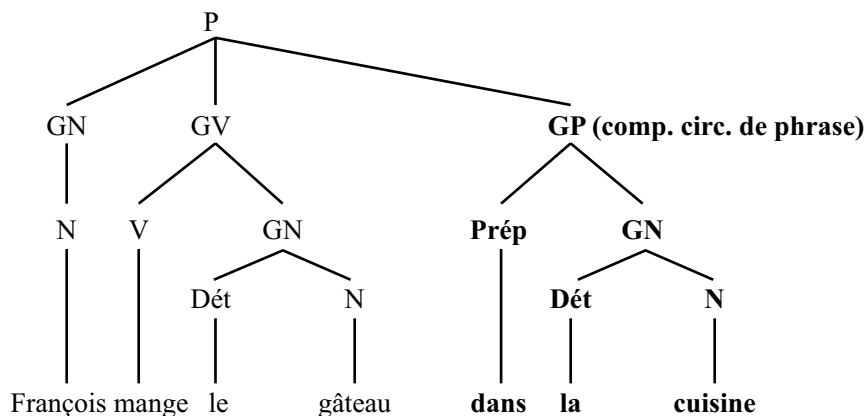
12. Le GP complément circonstanciel

Le GP peut jouer le rôle de complément circonstanciel de temps, de lieu, de manière, de cause ou de but. Autrement dit, le complément circonstanciel nous indique quand, où, comment et pourquoi l'information contenue dans la phrase se déroule. C'est pour cette raison que l'on considère que le complément circonstanciel porte sur l'ensemble de la phrase. Dans la phrase *le train arrive à six heures*, le GP *à six heures* est un complément circonstanciel de temps. Dans la phrase *le train arrive au quai neuf*, le GP *au quai neuf* est un complément circonstanciel de lieu. Dans la phrase *les spectateurs applaudissent avec enthousiasme*, le GP *avec enthousiasme* est un GP complément de manière. Enfin dans la phrase *nous partons en vacances*, le GP *en vacances* est un GP complément circonstanciel de but. La règle de réécriture décrivant ce type de complément est la suivante :

$P \rightarrow GN, GV, GP$

Ce type de GP est relié directement à la phrase tout comme le GN sujet et le GV. La phrase *François mange le gâteau dans la cuisine* contient un GP complément circonstanciel de lieu que l'on représente de la façon suivante :

Arbre (8)



On l'appelle parfois les groupes prépositionnels compléments de phrase des **syntagmes autonomes** parce qu'ils peuvent dans certains cas se déplacer à l'intérieur de la phrase sans en modifier le sens. On peut ainsi dire indifféremment : *Je sors ce soir* ou *Ce soir, je sors*.

13. Le GP complément d'objet indirect d'un verbe transitif

Il s'agit dans ce cas des verbes qui expriment une action qui peut avoir un patient et un bénéficiaire comme dans les phrases suivantes :

J'écris une carte à ma grand-mère.

Il passe le sel à son voisin.

Jacqueline vend des voitures à ses clients.

Dans la première phrase, *une lettre* est le patient de l'action et *à ma grand-mère* est le bénéficiaire de l'action. Du point de vue syntaxique, le patient *une lettre* est un GN complément d'objet direct et le bénéficiaire *à ma grand-mère* est un GP complément d'objet indirect. Tout comme le GN complément d'objet direct, le GP complément d'objet indirect se situe à l'intérieur du GV. On peut noter ce rapport par la règle de réécriture suivante :

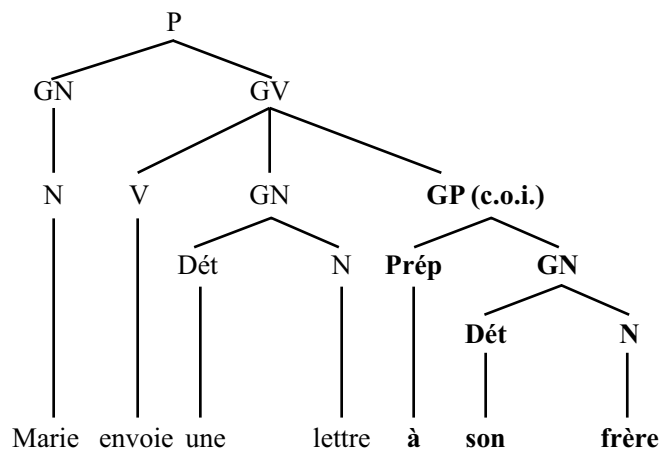
$GV \rightarrow V, GN, GP$

Dans l'arbre syntaxique, le GP complément d'objet indirect se place directement sous le groupe verbal. La phrase ci-dessous contient à la fois un GN complément d'objet direct et un GP complément d'objet indirect :

Marie envoie une lettre à son frère.

On représentera donc cette phrase de la façon suivante :

Arbre (9)



14. Le GP complément d'un verbe intransitif

Il s'agit dans ce cas, des groupes prépositionnels qui apparaissent après un verbe intransitif, comme dans les phrases suivantes :

Frédérique réfléchit à son avenir.

Les élèves parlent de leurs vacances.

Je téléphone à mes amis.

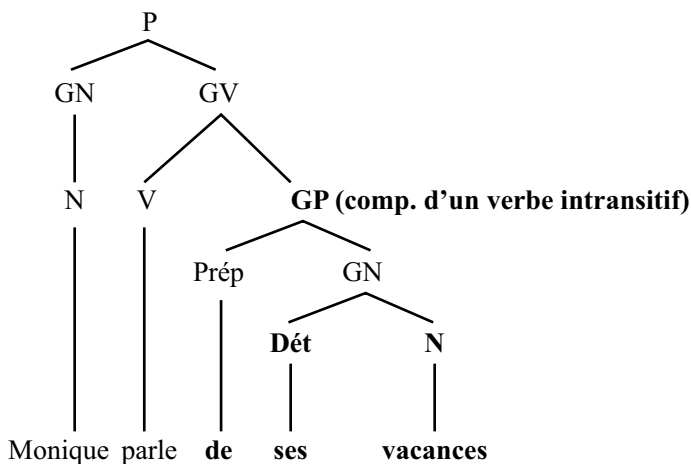
Comme nous l'avons vu dans la leçon sur la morphologie des verbes, les verbes intransitifs expriment des actions qui n'ont pas de patient véritable. On ne peut pas dire que, dans la deuxième phrase, *leurs vacances* subissent l'action de *parler*. Dans ce cas, on considère qu'il s'agit d'un GP complément d'objet indirect qui n'est pas pourtant le bénéficiaire de l'action.

La différence syntaxique entre le GP qui représente le bénéficiaire (*Marie envoie une lettre à son frère*) et le GP qui représente le complément d'un verbe intransitif (*Frédérique réfléchit à son avenir*) réside dans la présence ou l'absence d'un GN complément d'objet direct. La présence de ce groupe est obligatoire dans le cas d'un verbe transitif; on ne peut pas dire, par exemple, **il envoie à son ami*. En revanche, le GN complément d'objet direct est interdit dans le cas d'un verbe intransitif (**François arrive son ami à huit heures*). La règle de réécriture qui définit le GP complément de verbe intransitif est la suivante :

$GV \rightarrow V, GP$

On représentera donc la phrase : *Monique parle de ses vacances* de la manière suivante :

Arbre (10)



15. Le GP complément de nom

Le GP peut également servir à spécifier le groupe nominal comme dans les phrases suivantes :

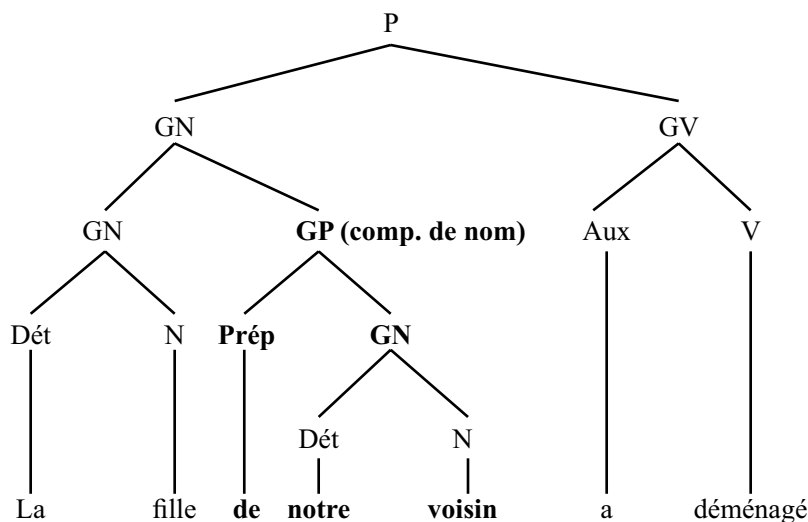
- L'avocat **de la défense** a pris la parole.*
- L'amie **de mon frère** a acheté un nouvel ordinateur.*
- La fleur **de lys** est le symbole du Québec.*
- Mon voisin **de palier** aime le football.*
- La fille **de notre voisin** a déménagé.*

Dans tous ces cas, le groupe prépositionnel fournit des renseignements supplémentaires sur le nom principal : c'est *l'avocat de la défense* et pas un autre avocat qui prend la parole. Comme il spécifie le nom, ce type de groupe prépositionnel se situe à l'intérieur du groupe nominal même et la règle de réécriture de ce type de groupe nominal est la suivante :

$GN \rightarrow GN, GP$

On représentera la phrase *La fille de notre voisin a déménagé* par l'arbre syntaxique suivant :

Arbre (11)



16. Le GP complément de groupe adjectival

Le GP peut également dépendre d'un groupe adjectival comme dans les exemples suivants :

*Mon cousin est heureux **de son achat**.*

*Mes sœurs sont contentes **de leur voyage**.*

*Le cinéma est plein **de spectateurs**.*

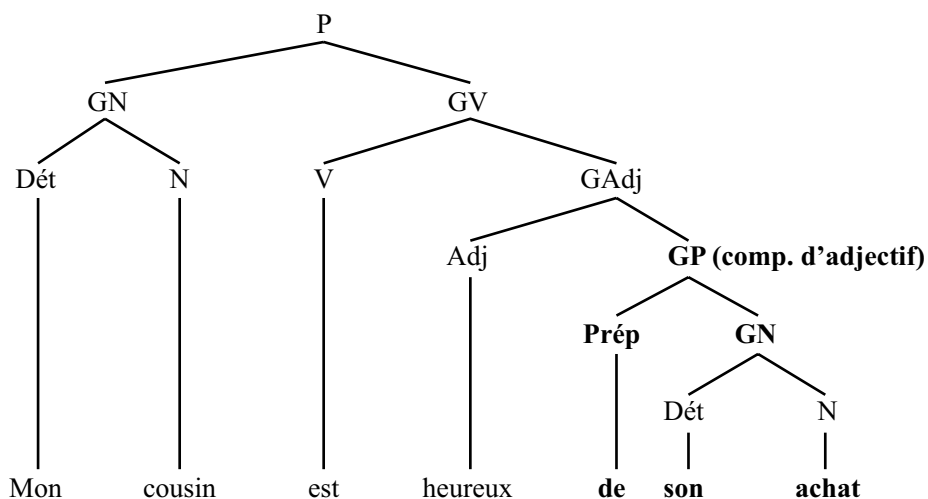
*Le vase est rempli **de fleurs**.*

Dans ce cas, le groupe prépositionnel se trouve à l'intérieur du groupe adjectival. La règle de réécriture de ce type de groupe adjectival est la suivante :

$GAdj \rightarrow Adj, GP$

On représentera la phrase ci-dessus par l'indicateur syntagmatique suivant:

Arbre (12)



17. Les règles de réécriture et les compléments

Reprenons brièvement les règles de réécriture décrites jusqu'ici :

Σ	→	M, P
P	→	GN, GV
P	→	GN, GV, GP
GN	→	Dét, N
GN	→	GN, GP
GV	→	V
GV	→	V, GN
GV	→	V, GN, GP
GV	→	V, GP
GAdj.	→	Adj., GP

Ces règles initiales constituent déjà un outil descriptif important. Elles permettent de décrire une grande variété de structures syntaxiques :

- deux modèles de phrases, avec ou sans complément circonstanciel
- deux types de groupes nominaux, ceux qui contiennent un seul nom et ceux qui comprennent un groupe nominal accompagné d'un groupe prépositionnel
- quatre types de GV, sans complément, avec complément d'objet direct, avec complément d'objet direct et complément d'objet indirect, et avec complément d'objet indirect mais sans complément d'objet direct
- le groupe adjectival composé d'un adjectif et d'un groupe prépositionnel.

Ces règles n'indiquent pas cependant les rapports possibles entre le verbe et le groupe nominal qui en dépend. Autrement dit, elles n'indiquent pas si les phrases **Il mange à la carotte* ou **Il parle ses vacances* sont bien ou mal formées.

Pour définir ces relations, il faut indiquer si le groupe verbal peut être suivi ou non d'un GN complément d'objet direct ou d'un GP complément d'objet indirect. Il s'agit en fait de capter au niveau syntaxique les notions de transitivité et d'intransitivité définies dans le chapitre sur la morphologie du verbe. Les règles de construction des indicateurs syntagmatiques ne suffisent pas pour décrire ces contraintes. Il existe d'autres règles syntaxiques qui attribuent des traits syntaxiques + GN, - GN, + GP ou - GP au noyau verbal et qu'on appelle traits de **sous-catégorisation stricte**. Le verbe transitif *manger*, par exemple, possède les traits de sous-catégorisation + GN, - GP. Autrement dit, ce verbe peut être suivi d'un groupe nominal (le complément d'objet direct), mais pas d'un groupe prépositionnel. Le verbe intransitif *parler*, par contre, possède les traits -GN, + GP. Autrement dit, ce verbe peut être suivi d'un groupe prépositionnel, mais pas d'un groupe nominal. Les deux phrases **Il mange à la carotte* et **Il parle ses vacances* violent les règles de sous-catégorisation stricte et seront jugées comme étant agrammaticales par un locuteur natif.

Certains verbes peuvent paraître transitifs, tels *parler* dans *Charles parle cinq langues*. En réalité, la transformation au passif est impossible, car le complément n'est pas un patient susceptible de devenir le sujet de la phrase passive **Cinq langues sont parlées par Charles*.

Texte non disponible

Texte non disponible

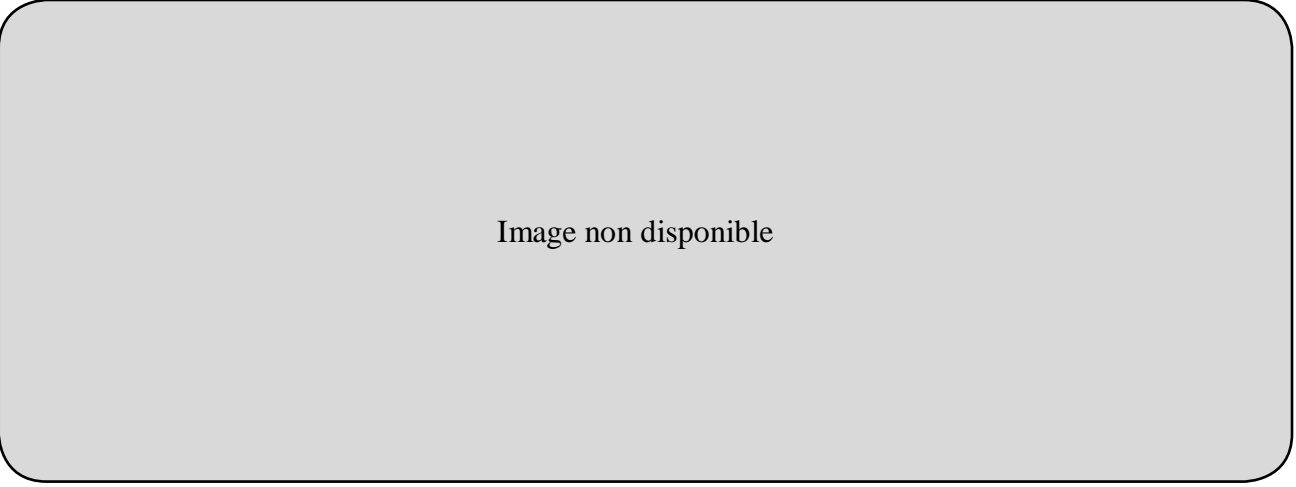


Image non disponible

LA SYNTAXE ET L'AMBIGUÏTÉ

En deux mots

On tente ici de montrer quelles sont les stratégies syntaxiques qui permettent d'éviter les ambiguïtés du discours. La pause, l'accentuation et l'intonation y jouent aussi un rôle important.

1. L'ambiguïté syntaxique de type A : le GP avec effacement de la préposition

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la syntaxe décrit les phrases bien formées et mal-formées d'une langue, de même que leurs interprétations possibles. L'étude de l'ambiguïté permet d'illustrer le fait qu'un changement d'interprétation correspond à un changement de structure syntaxique de la phrase en question. Les arbres syntaxiques devraient alors distinguer des structures apparemment semblables mais d'organisation syntaxique différente. Examinons, par exemple, les phrases suivantes :

(1) *Céline Dion chante **une chanson**.*

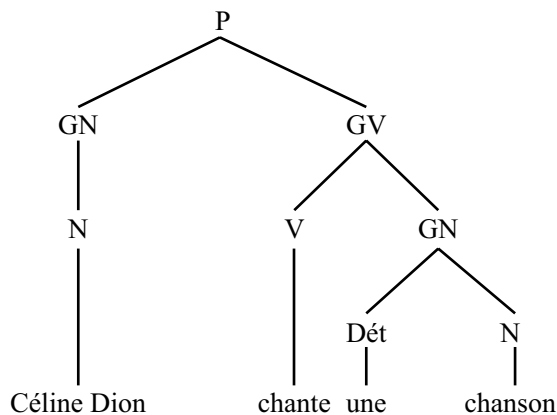
(2) *Céline Dion chante **ce soir**.*

Le locuteur natif sait que les deux groupes nominaux *une chanson* et *ce soir* n'ont pas le même statut. On peut mettre la phrase (1) à la voix passive *la chanson a été chantée par Céline Dion*. Dans ce cas, le sens général de la phrase passive est semblable à celui de la phrase active. En revanche, si l'on met la phrase (2) à la voix passive *ce soir a été chanté par Céline Dion* on aboutit à une phrase qui n'a pas de sens. Le problème est alors d'expliquer la différence entre les deux phrases.

On notera cependant que les catégories morphologiques sont identiques dans les deux cas. Il y a le sujet *Céline Dion*, ensuite le verbe *chante* puis le déterminant *une* ou *ce* et enfin le nom *chanson* ou *soir*. La morphologie ne permet pas de saisir la différence d'interprétation. Cette différence dépend de la structure syntaxique.

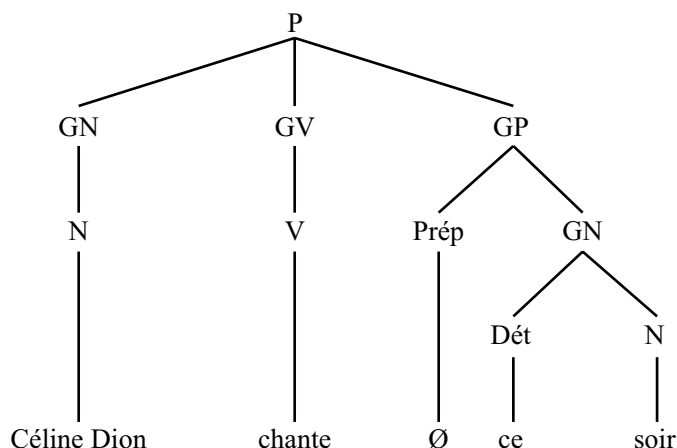
Dans la phrase (1), le GN *une chanson* est un **complément d'objet direct** du GV *chante*. Cette phrase pourrait être la réponse à la question : **Que** chante Céline Dion? Dans l'arbre syntaxique, ce GN dépend directement du GV :

Arbre (1)



Dans la phrase (2) *ce soir* est un GP complément circonstanciel de temps contenant une préposition réalisée au degré zéro. Cette phrase pourrait être la réponse à la question **Quand** chante Céline Dion? Dans ce cas-là, le GN *ce soir* se situe dans un GP complément circonstanciel de temps relié directement à la phrase.

Arbre (2)



2. L'ambiguïté de type B

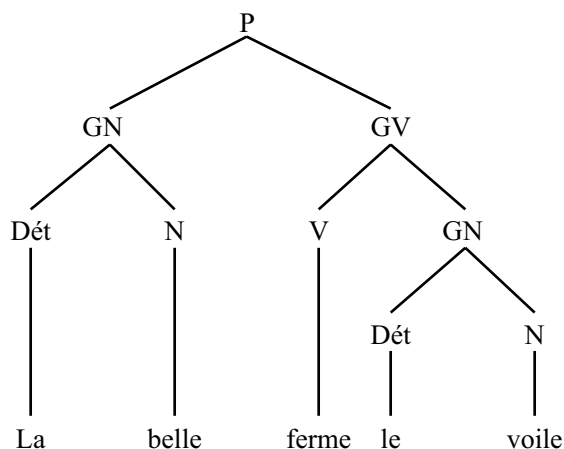
Dans les exemples suivants, l'analyse syntaxique permet de nouveau de saisir les différentes interprétations des phrases. Dans ces cas-ci, les catégories morphologiques sont également différentes mais les phrases possèdent une forme sonore identique :

(3) *La belle ferme le voile.*

(4) *La belle ferme le voile.*

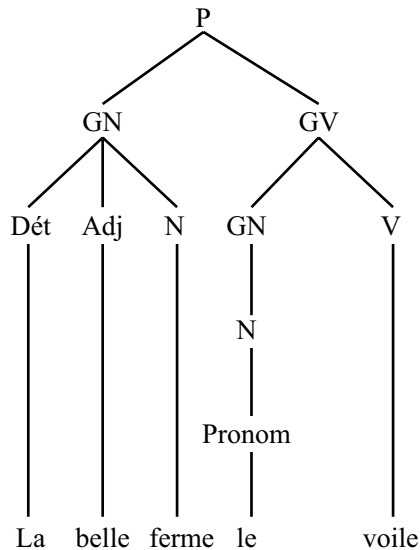
Dans la phrase (3), le GN sujet est *la belle* qui représente en fait le GN *la belle femme*. Il y a eu ellipse du nom *femme* ce qui donne la suite du déterminant et de l'adjectif. La phrase est alors une réponse possible à la question *Que fait la belle (femme)?* La réponse précise que *la belle (femme) ferme le voile*. Dans ce cas *ferme* est un verbe et *le voile* (un tissu transparent utilisé pour cacher le visage comme dans un mariage) est un groupe nominal complément d'objet direct. La phrase signifie alors que la belle femme cache son visage en utilisant un voile. Cette phrase correspond à l'arbre syntaxique suivant :

Arbre (3)



En revanche, dans la phrase (4) le groupe nominal sujet est la suite *La belle ferme*. Cette fois-ci le mot *ferme* est un nom commun précédé par le déterminant *la* et par l'adjectif *belle*. Cette phrase est alors une réponse possible à la question *Que fait la belle ferme?* La réponse précise que *la belle ferme le voile*. Dans ce cas-ci, *le* est un pronom qui représente un être ou un objet masculin singulier (comme un homme ou un ruisseau). Sur le plan syntaxique, le pronom constitue à lui seul le groupe nominal complément d'objet direct. Le verbe est *voile* qui est un synonyme du mot *cacher*. La phrase signifie alors que la belle ferme cache un objet masculin indiqué dans le contexte comme, par exemple, un ruisseau. L'arbre syntaxique de la phrase (4) est le suivant :

Arbre (4)



Pour ces deux phrases, la différence de catégorie morphologique et la différence de structure syntaxique vont de pair.

3. L'ambiguïté de type C : le GP complément de nom et le GP complément circonstanciel

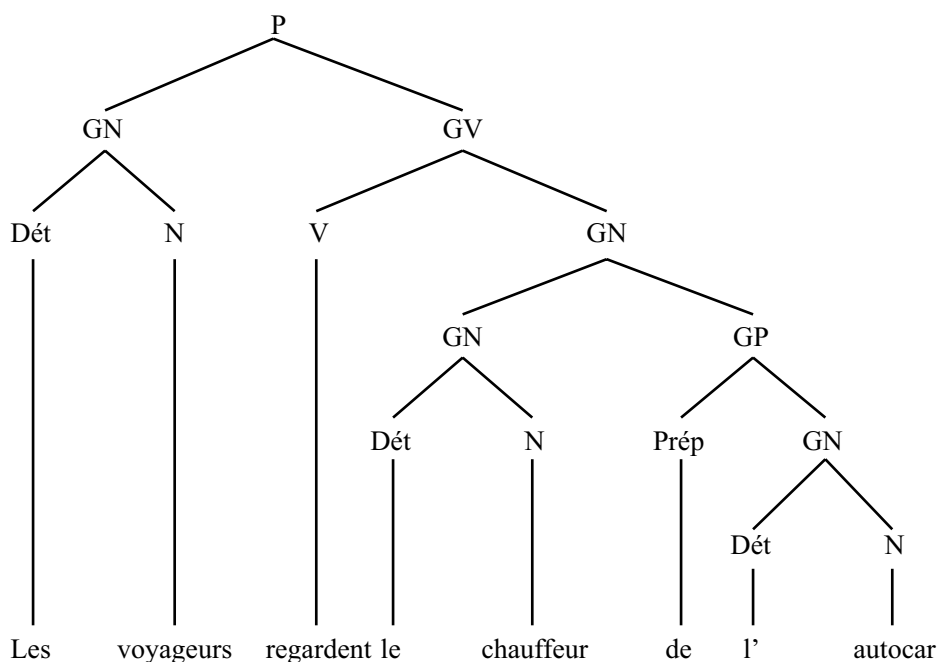
Examinons maintenant un troisième type d'ambiguïté. Dans certains cas, un GP peut être un complément de nom qui spécifie un GN ou un GP circonstanciel qui dépend de la phrase. La phrase suivante illustre ce genre de phrase qui a deux interprétations possibles :

(5) *Les voyageurs regardent le chauffeur de l'autocar* (complément de nom).

(6) *Les voyageurs regardent le chauffeur de l'autocar* (comp. circ. de lieu).

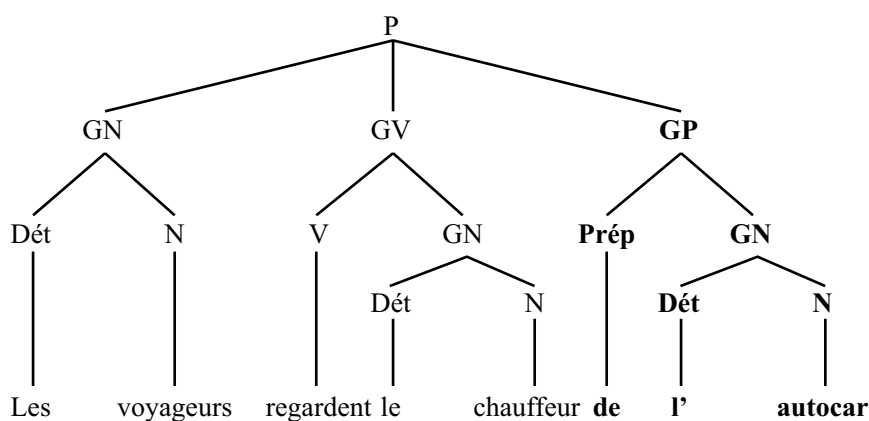
On pourrait interpréter le GP *de l'autocar* comme un complément de nom (5). Dans ce cas, la suite *le chauffeur de l'autocar* constitue un seul GN composé d'un GN principal accompagné d'un GP complément qui spécifie le nom. Le GP indique alors le type de chauffeur dont il est question : il s'agit du chauffeur de l'autocar et pas du chauffeur du taxi. Selon cette interprétation, le GP ne donne aucune information sur la disposition spatiale des participants. Les voyageurs pourraient se trouver dans un restaurant ou ils pourraient être en train de se promener sur une place publique. La phrase indique seulement l'action (*regarder*) et le patient (*le chauffeur de l'autocar*). L'arbre syntagmatique de cette phrase est le suivant :

Arbre (5) GP = complément de nom



Selon la deuxième interprétation (6), le GP est un complément circonstanciel de lieu. Cette fois-ci, les voyageurs regardent le chauffeur d'un véhicule dont l'identité n'est pas spécifiée. Il pourrait s'agir du chauffeur d'une voiture ou d'un taxi. Cette fois-ci, le GP complément circonstanciel précise l'endroit où se trouvent les voyageurs au moment où ils regardent ce chauffeur. Selon cette interprétation, la phrase précise que les voyageurs se trouvent dans l'autocar quand ils regardent le chauffeur en question. On représentera cette phrase ainsi :

Arbre (6) GP complément circonstanciel de lieu



4. L'ambiguïté de type D : le GN avec article partitif et le GP complément circonstanciel

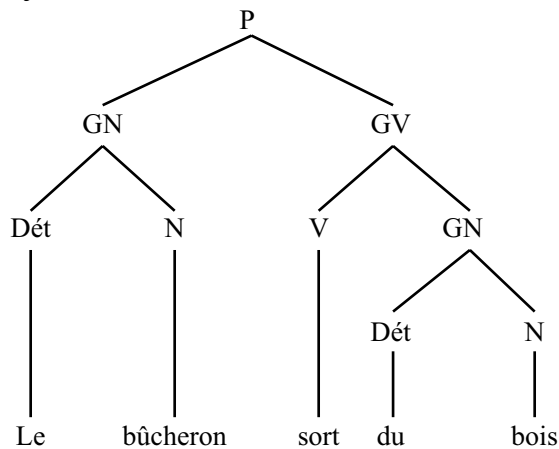
Certaines phrases contiennent des suites qui peuvent être analysées soit comme un GN complément d'objet direct avec un article partitif ou comme un véritable GP qui fonctionne comme complément circonstanciel.

(7) *Le bûcheron sort du bois* (GN avec article partitif).

(8) *Le bûcheron sort du bois* (GP complément circonstanciel de lieu).

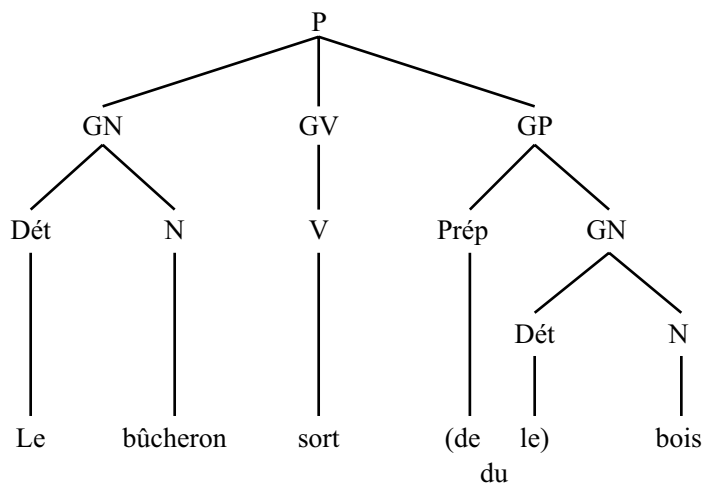
On pourrait interpréter le groupe *du bois* comme étant un **GN complément d'objet direct** contenant un article partitif (7). Le verbe *sortir* est alors transitif et le GN *du bois* indique l'**objet** sorti par le bûcheron. Dans ce cas, le GN se situe directement sous le GV :

Arbre (7) GN objet direct



Par contre, on pourrait analyser la suite *du bois* comme étant un **GP complément circonstanciel de lieu** (8). Selon cette interprétation, le verbe *sortir* est intransitif et le GP *du bois* indique le lieu **d'où sort le bûcheron**. La forme *du* est en fait est un amalgame morphologique produit par la combinaison de la préposition *de* et de l'article masculin, singulier défini *le*. Le GP complément circonstanciel se rattache à la phrase :

Arbre (8) GP complément circonstanciel



5. L'ambiguïté de type E : le GP complément d'objet indirect et le GP complément circonstanciel

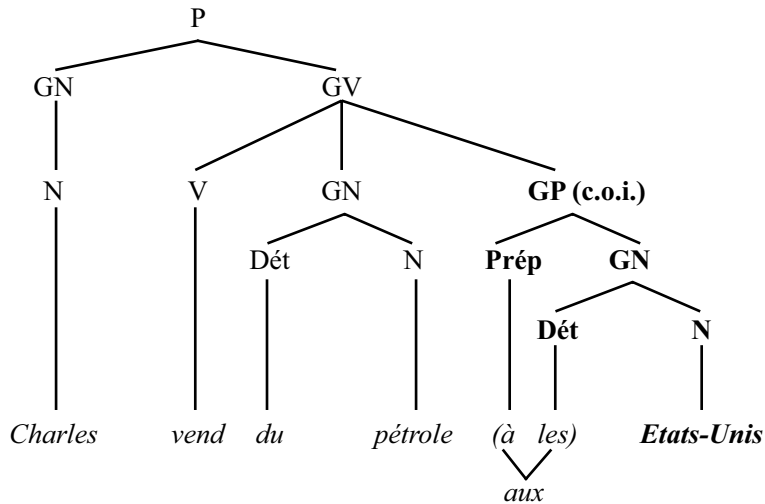
Dans certains cas, la source de l'ambiguïté dépend d'un GP qui est soit un complément d'objet indirect soit un complément circonstanciel, comme dans l'exemple suivant :

(9) *Charles vend du pétrole aux États-Unis* (GP complément d'objet indirect).

(10) *Charles vend du pétrole aux États-Unis* (GP comp. circonstanciel de lieu).

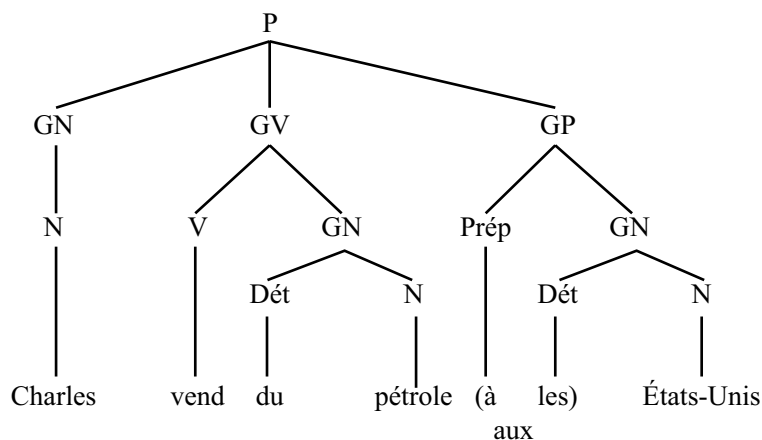
Selon une première interprétation (9), le GP *aux États-Unis* est un complément d'objet indirect qui représente le bénéficiaire de l'action *vendre*. Autrement dit, Charles vend du pétrole au gouvernement des États-Unis. Le GP *aux États-Unis* représente le client à qui Charles vend du pétrole. La phrase ci-dessus est alors la réponse à la question *À qui Charles vend-il du pétrole?* On représentera cette phrase par l'arbre suivant :

Arbre (9) GP complément d'objet indirect



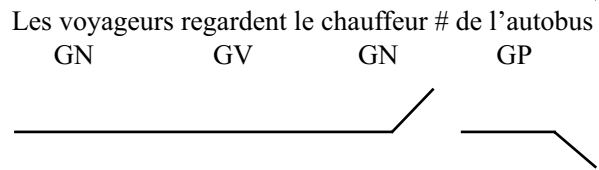
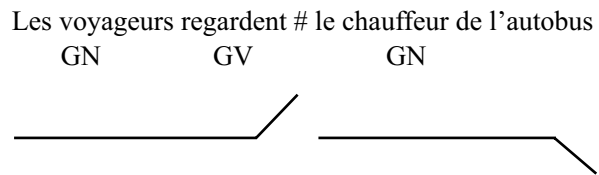
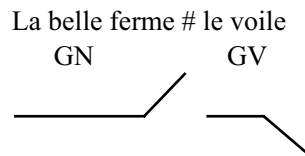
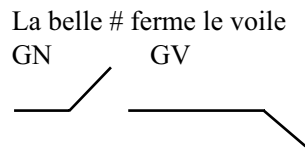
Selon une deuxième interprétation (10), le GP *aux État-Unis* représente un complément circonstanciel de lieu. Le GP sert à indiquer l'endroit où Charles vend du pétrole et le client n'est pas précisé. Autrement dit, cette phrase répond à la question *Où Charles vend-il du pétrole?* On la représente de la façon suivante :

Arbre (10) GP complément circonstanciel de lieu



6. La levée de l'ambiguïté par la prosodie

La pause, dite aussi joncture dans ce cas (#), ou l'intonation permettent souvent de lever une ambiguïté syntaxique. Ainsi, dans les exemples précédents, on peut distinguer :





Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

LES PHRASES INTERROGATIVES, IMPÉRATIVES, NÉGATIVES ET PASSIVES

En deux mots

Les stratégies de parole pour interroger, nier, mettre en valeur ou cacher le locuteur sont étudiées ici avec tous les éclairages que peut donner le jeu de la syntaxe et de l'intonation.

1. Les modalités phrastiques

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, chaque phrase globale possède une modalité phrastique ou M (déclarative, interrogative ou impérative). La valeur des différentes modalités phrastiques repose sur deux facteurs :

- l'attitude du locuteur par rapport au contenu de sa phrase
- son attitude par rapport à son interlocuteur

Texte non disponible

Chaque modalité phrastique se réalise dans la phrase de différentes façons, par certaines constructions syntaxiques, par des marques morphologiques, par l'intonation, etc.

2. Les polarités

Outre la modalité phrastique, la phrase globale possède une deuxième propriété, la **polarité** (notée Po), soit **positive**, soit **négative**. La polarité positive permet au locuteur de confirmer l'information de son énoncé en la présentant de façon positive : *Ses derniers films sont intéressants. Elle adore le gâteau au chocolat. Sa fille est tombée dans la cour de l'école. Nous avons acheté une belle table.* etc.

Cependant, soit les phrases suivantes : *Les enfants détestent les choux. Il refuse de le faire. Nous avons rejeté leur proposition.* Elles possèdent bien syntaxiquement une polarité positive. Leur effet négatif est transmis par le sens du verbe et non par la structure de la phrase.

La polarité négative, par contre, permet de nier l'information de l'énoncé ou d'infirmier un aspect particulier de cette information: *Ses derniers films ne sont pas intéressants. Aucun de ses derniers films n'est intéressant. Ses derniers films ne sont plus intéressants. Nous n'avons acheté ni table, ni chaise. Ils ne nous appellent jamais.*

La polarité permet également au locuteur de donner un éclairage particulier à son énoncé. Comparons par exemple :

- a) *Ce film est intéressant.*
- b) *Ce film n'est pas inintéressant.*
- c) *Ce livre est bon.*
- d) *Ce livre n'est pas mauvais.*

La polarité négative dans les phrases b) et d) s'emploie de plus en plus dans la parole spontanée. Elle permet surtout d'exprimer une opinion mitigée. Le locuteur n'a pas trouvé le film très intéressant mais il ne veut pas dire non plus que le film manque totalement d'intérêt.

3. La voix

La troisième propriété de la phrase globale est la **voix** (notée Vo) soit **active**, soit **passive**.

Comme on l'a dit dans le chapitre sur la morphologie du verbe, le concept de voix dépend de la structure de l'action et de la fonction syntaxique des éléments de la phrase. À la voix active, le GN sujet est l'actant. À la voix passive, le GN sujet est le patient de l'action. L'actant se trouve dans le complément d'agent. Ces deux constructions présentent des propriétés morphologiques et syntaxiques très différentes.

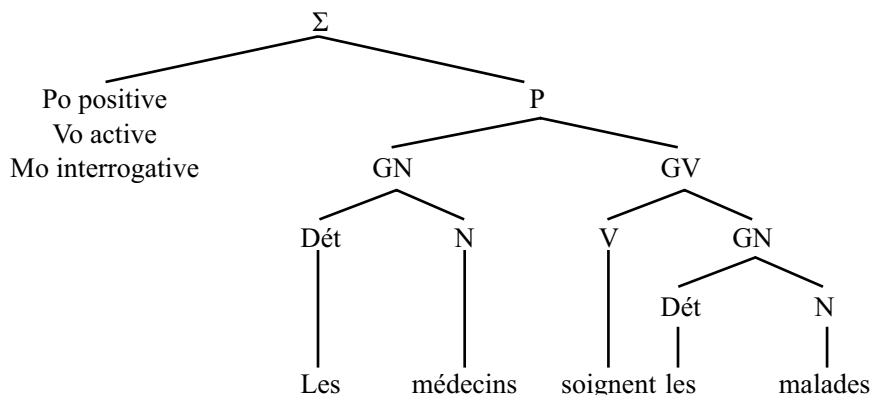
On peut considérer les modèles de phrases que nous avons analysés jusqu'alors comme non-marqués sur le plan syntaxique. Ce sont des phrases simples, déclaratives, positives, actives.

Le choix d'une modalité phrastique interrogative ou impérative, de la polarité négative ou de la voix passive, entraînera des modifications de la phrase simple. Comme pour les procédés de dérivation lexicale qui caractérisent les rapports existant entre une série de termes, on peut décrire les opérations syntaxiques qui permettent de dériver une série de phrases nouvelles à partir d'une phrase de départ. Ces procédés syntaxiques s'appellent des **transformations**.

Vu sous un autre angle, et en simplifiant beaucoup, on dira qu'en employant certaines marques morphologiques et en modifiant la structure syntaxique, ces transformations permettent de changer une phrase déclarative en une phrase interrogative.

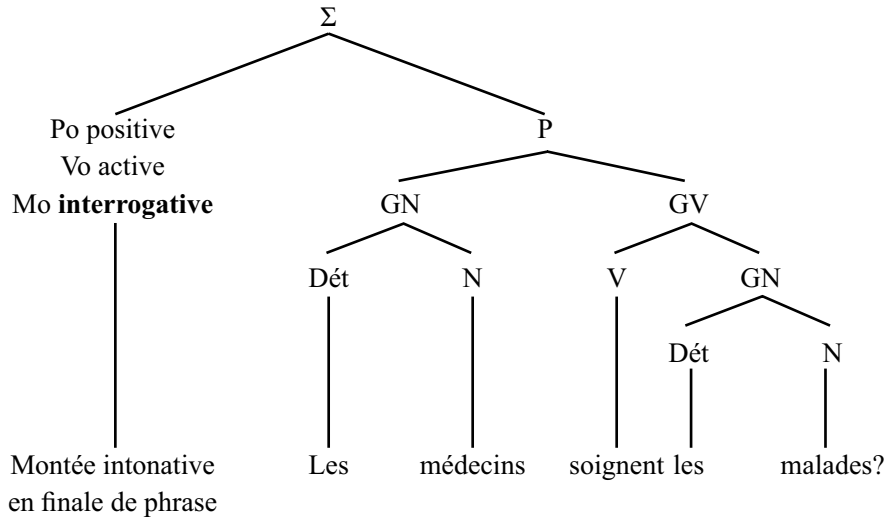
4. Les phrases interrogatives

Prenons, par exemple, la phrase déclarative, positive, active *Les médecins soignent les malades.* On peut la représenter schématiquement de la manière suivante :

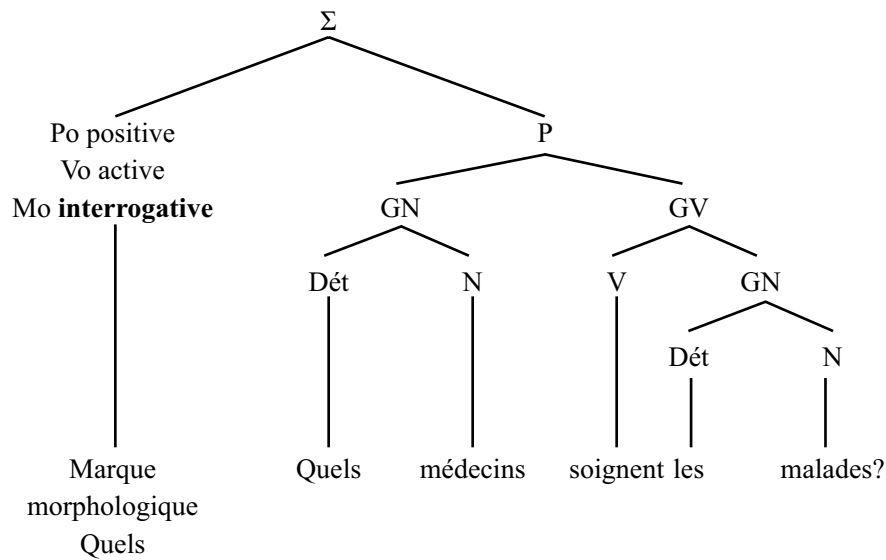


Le choix de la modalité phrastique interrogative modifiera la phrase de base selon le type d'interrogation :

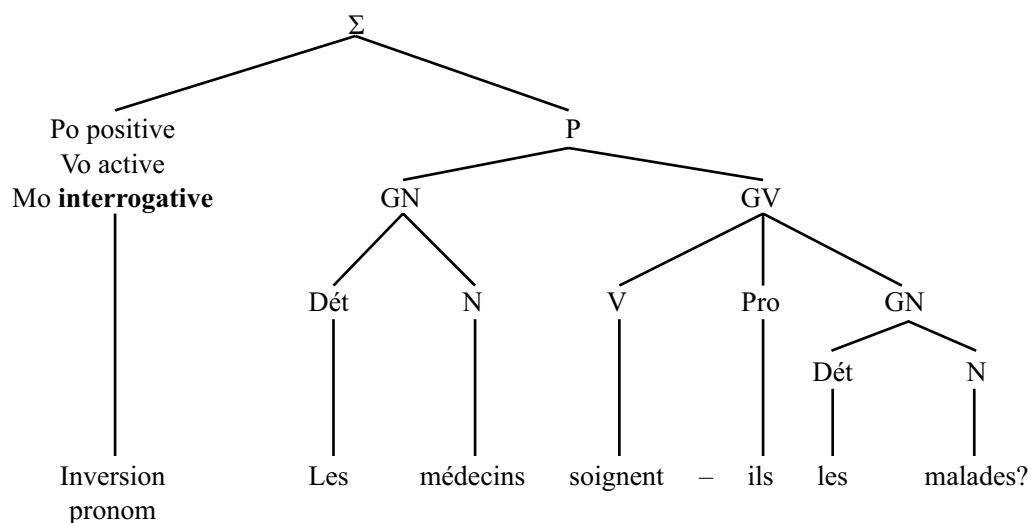
a) interrogation **mélodique**



b) interrogation avec **marque morphologique** (adverbes interrogatifs, adjectifs, pronoms interrogatifs, etc.)

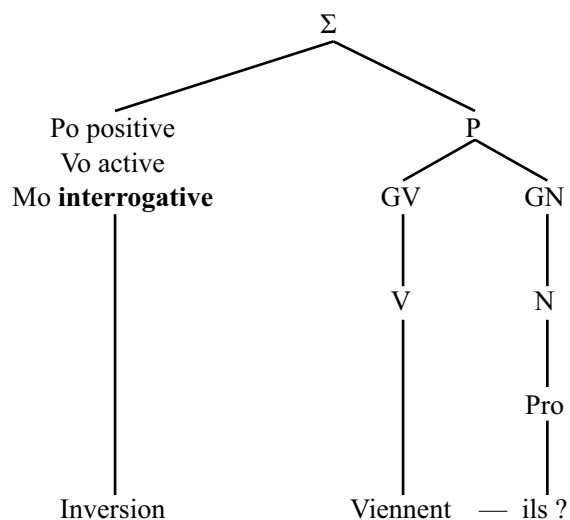


c) interrogation avec **inversion syntaxique** à l'intérieur du GV et insertion du pronom personnel



On notera que dans ce cas il faut insérer le pronom ils après la forme verbale. L'omission du pronom n'est pas possible dans ce genre de phrase.

d) interrogation avec **inversion syntaxique** du GN et du GV



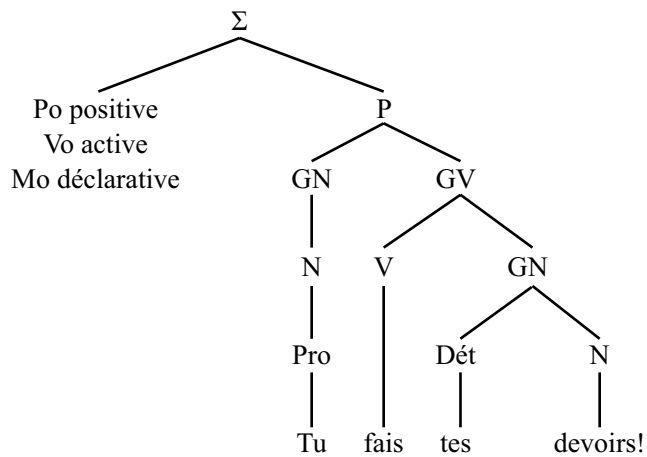
5. L'interrogation en langue parlée

Le français standard n'utilise guère l'inversion du type : *Fera-t-il beau à Pâques?* ou *Le gouvernement réagit-il?* Ce genre de structure se trouve surtout dans la langue écrite ou littéraire. L'interrogation syntaxique avec une marque morphologique comme *est-ce que* est très fréquente dans la conversation. C'est l'interrogation par questionnement intonatif du type *Ça va?* qui est la plus fréquente dans la parole spontanée.

Texte non disponible

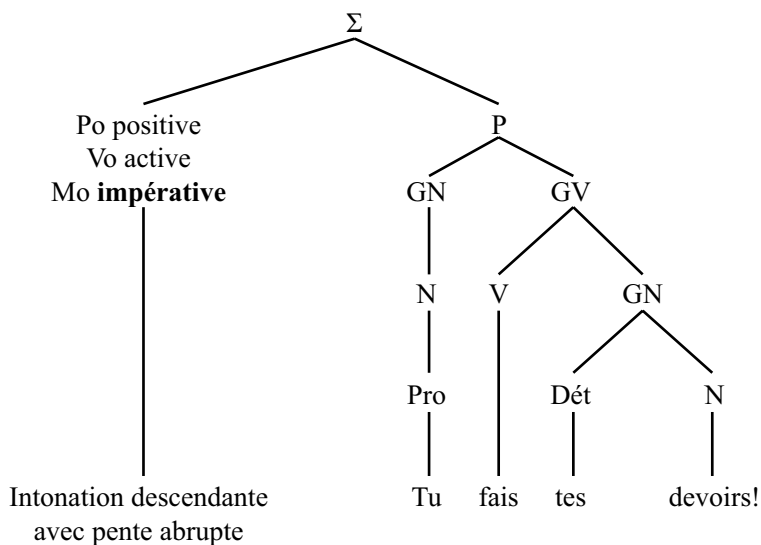
6. Les phrases impératives

Prenons comme phrase de départ la phrase déclarative, positive, active *Tu fais tes devoirs*, que l'on représente de la façon suivante :

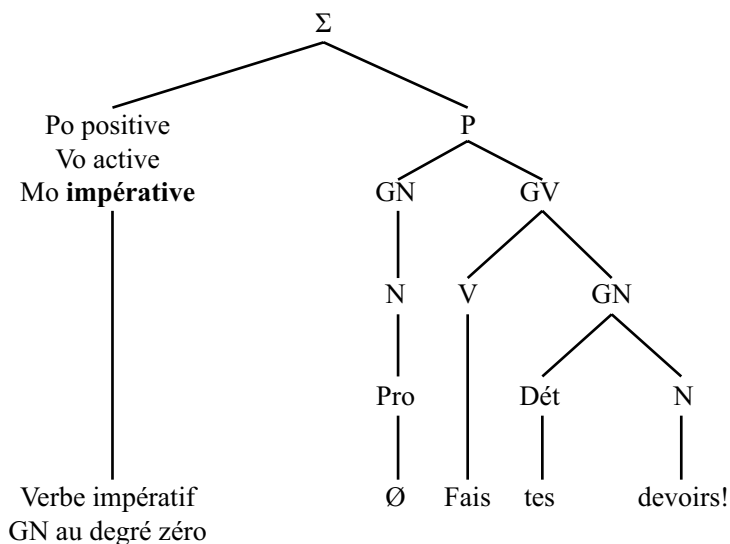


Tout comme il existe plusieurs types de phrases interrogatives avec des constructions différentes, il existe plusieurs modèles de phrases impératives avec divers marqueurs phonologiques, morphologiques et syntaxiques. Les formes de la deuxième et de la troisième personnes sont construites différemment.

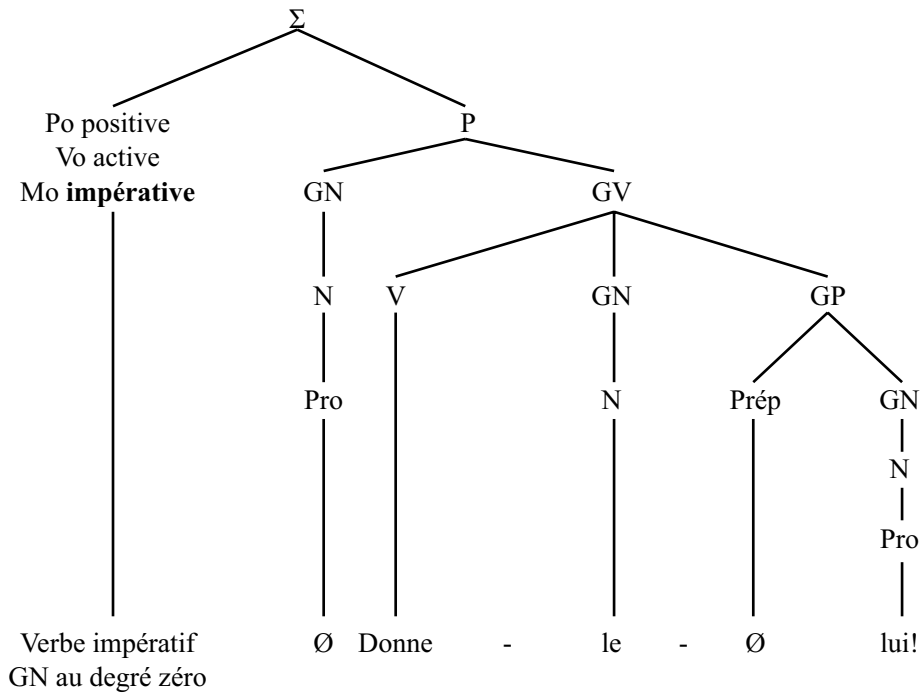
a) l'ordre mélodique



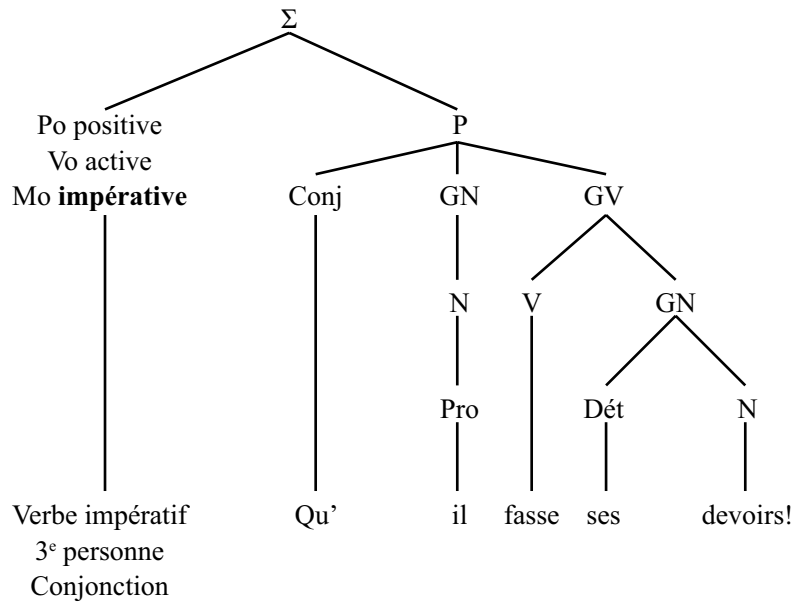
b) l'ordre exprimé par la forme verbale avec GN sujet au degré zéro. À l'encontre des modalités déclarative et interrogative, le GN sujet de la phrase impérative est généralement réalisé au degré zéro. Dans certains cas, la forme verbale change également.

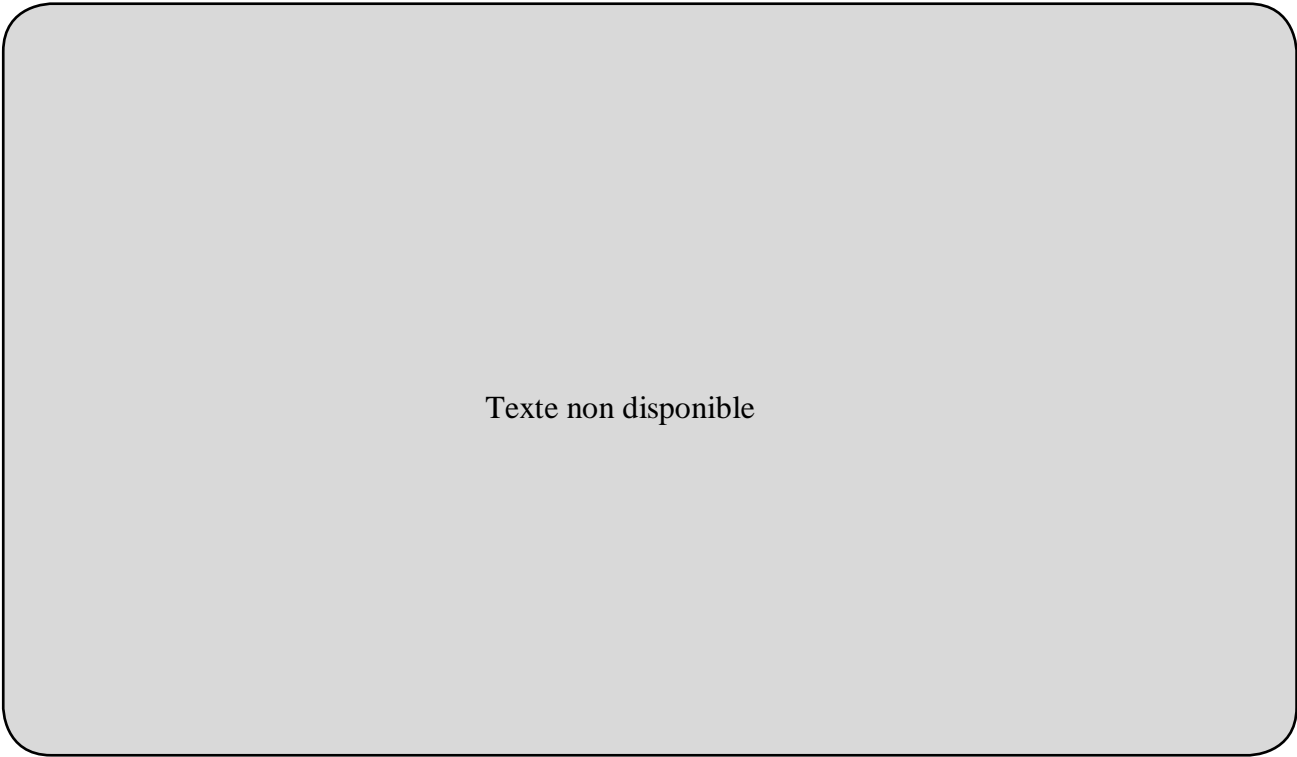


c) l'impératif verbal avec pronominalisation des GN compléments d'objet direct et indirect. Contrairement aux phrases déclaratives et interrogatives, les compléments d'objet direct et indirect apparaissant sous la forme d'un pronom gardent leur place dans l'indicateur syntagmatique.



d) les phrases impératives avec un verbe à la troisième personne sont introduites par la conjonction *que*, gardent le GN sujet et emploient une forme verbale identique à celle du subjonctif.

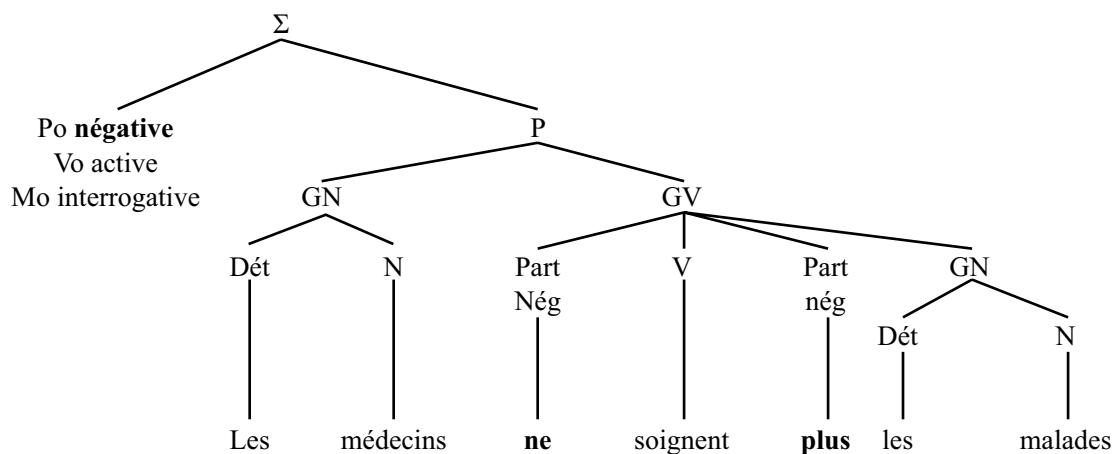




7. Les phrases négatives

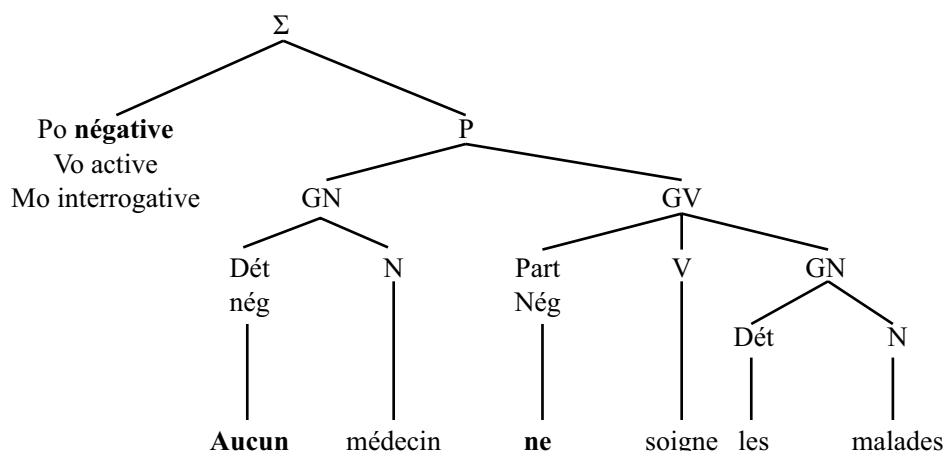
Reprenons la phrase *Les médecins soignent les malades*. Le choix de la polarité négative modifiera la phrase de base selon le type de négation. On peut, par exemple, utiliser des marques grammaticales que l'on appelle des **particules de négation** comme *ne... pas*, *ne... plus*, *ne... jamais*, *ne... ni...ni*, etc. Dans ce genre de phrase, les particules de négation se trouvent dans le groupe verbal et se placent autour de la forme verbale.

a) **négation du groupe verbal** avec particules négatives



On peut également réaliser la négation en utilisant un déterminant négatif comme *aucun* ou *nul*. Cette fois-ci, le déterminant se trouve dans le groupe nominal et se place devant le nom comme dans l'exemple suivant :

b) **négation du groupe nominal** avec particule négative et déterminant négatif



On notera encore une fois que la réalisation de la polarité négative se fait aux niveaux morphologique et syntaxique. Les phrases comme *Ce film est totalement nul* où *nul* est un adjectif qualificatif et *C'est incroyable* sont en fait des phrases à polarité positive qui ont des éléments lexicaux négatifs.

8. Les phrases passives

Examinons maintenant les phrases passives. Ce genre de phrase provoque des changements importants au niveau de la structure syntaxique. Reprenons la phrase *Les médecins soignent les malades*. Le choix de la voix passive entraînera les modifications suivantes, en **quatre étapes** :

- a) le **verbe** du groupe verbal de la phrase active se met à la **voix passive** avec l'auxiliaire *être* et s'accorde en genre et en nombre avec le patient de l'action (le GN complément d'objet direct qu'il régit) :

/les médecins/ /sont soignés/ /les malades/
GN GV voix passive GN

- b) le **GN sujet** de la phrase active change de statut et devient un **GP complément d'agent** :

/par les médecins/ /sont soignés/ /les malades/
GP comp. d'agent GV GN

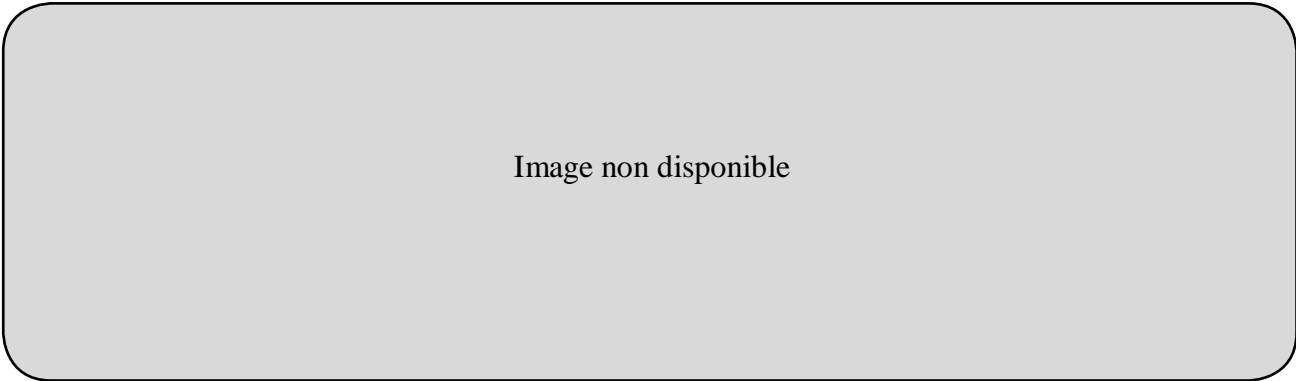
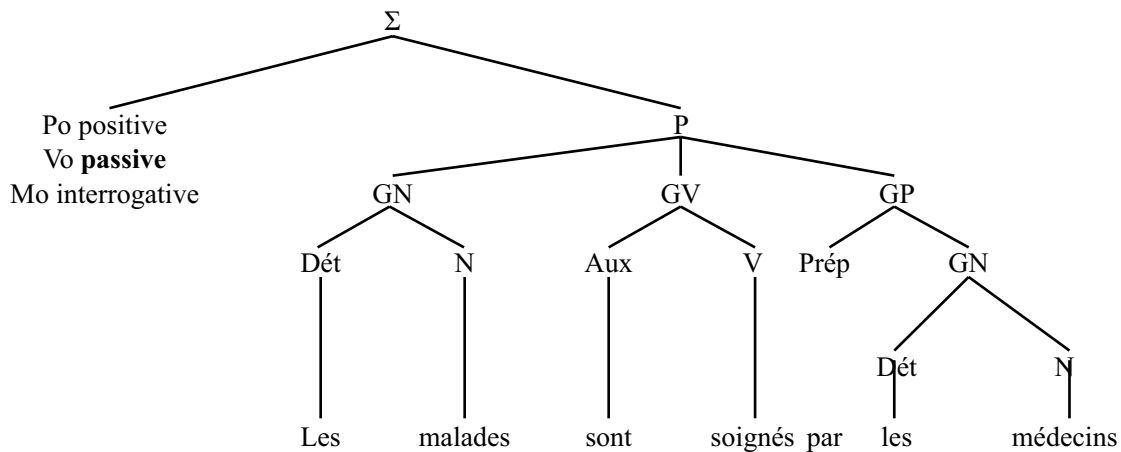
- c) le **patient de l'action** (le GN complément d'objet direct) change de place et occupe la position et la fonction de **GN sujet** qui est maintenant vide :

/les malades/ /par les médecins/ /sont soignés/
GN GP GV

- d) Le **GN complément d'agent** change de place et se met **après le GV** :

/Les malades/ /sont soignés/ /par les médecins/

On peut donc représenter cette dernière phrase ainsi :



9. Le complément d'agent

La place et le statut du GP complément d'agent dans la phrase passive posent un problème. Certains linguistes préfèrent rattacher le complément d'agent au GV. Cette notation a l'inconvénient de suggérer une similarité structurale avec les GP complément d'objet indirect et complément d'un verbe intransitif qui sont effectivement régis par le verbe. En revanche, le GP complément **d'agent** ne dépend pas du verbe, il constitue en fait le sujet réel de l'action. C'est la raison pour laquelle il est préférable de rattacher le GP complément d'agent à la phrase P.

Le complément d'agent peut d'ailleurs prendre plusieurs formes différentes. Le complément d'agent des verbes exprimant un jugement d'appréciation comme *aimer*, *détester*, *respecter*, *rejeter*, *applaudir* accepte à la fois la préposition *par* et la préposition *de*. On peut dire : *Ce professeur est aimé par ses étudiants* ou *Ce professeur est aimé de ses étudiants*.

Cette alternance des prépositions n'est possible que si le complément d'agent contient un **noyau nominal humain**. Si, par contre, le complément d'agent comprend un noyau nominal non-humain, la préposition *de* est exclue au profit de la préposition *par*.

**Le facteur est détesté du chien.*

De même, si le verbe exprime une action comme *réparer*, *manger*, *envoyer*, etc., le complément d'agent est introduit par la préposition *par*

**La tarte aux pommes a été mangée d'Isabelle.*

**La voiture a été réparée du garagiste.*

Certaines phrases passives peuvent apparaître sans complément d'agent, par exemple :

Cette lettre a été envoyée au client il y a une semaine.

Son manuscrit sera publié dans six mois.

Le restaurant a été rénové l'an dernier.

La vaisselle est faite.

L'appartement a été repeint.

Ce procédé permet de mettre en relief le fait que le patient a subi ou subira l'action du verbe.

On distinguera le complément d'agent de la phrase passive, qui indique l'actant véritable du verbe, du **complément d'instrument** qui indique l'outil utilisé pour effectuer l'action. Sur le plan morpho-syntaxique, le complément d'agent est introduit par les prépositions *par* et *de*, alors que le complément d'instrument est introduit par la préposition *avec*.

Prenons, par exemple, la phrase, *Le cambrioleur a ouvert la boîte à bijoux avec un tournevis*. La forme passive de cette phrase sera *La boîte à bijoux a été ouverte par le cambrioleur avec un tournevis*. Le complément d'agent est *par le cambrioleur* et le complément d'instrument, *avec un tournevis*. On peut ensuite effacer le complément d'agent pour obtenir la phrase *La boîte à bijoux a été ouverte avec un tournevis*. On ne peut pas, par contre, dire **La boîte à bijoux a été ouverte par un tournevis*.

10. Les phrases sans forme passive

Les phrases actives n'ont pas toujours d'équivalent au passif. Si, par exemple, la phrase active ne contient pas de patient, soit parce que l'action ne le permet pas ou parce que le patient a été omis, elle ne peut pas se mettre à la voix passive, car c'est le patient de l'action qui doit devenir le sujet de la phrase à la voix passive.

Ainsi les phrases qui contiennent un verbe intransitif ne peuvent pas se mettre à la voix passive car l'action du verbe ne porte pas sur un patient. La phrase *Édouard arrive demain matin* ne peut pas se transformer en **Demain matin est arrivé par Édouard* et la phrase *Jocelyne parle de son travail* n'a pas d'équivalent à la voix passive **De son travail est parlé par Jocelyne*. Cette même contrainte s'applique aux verbes attributifs. Ainsi la phrase *Henri deviendra bientôt le patron* n'a pas de forme passive : **Le nouveau patron sera bientôt devenu par Henri* et *Janine ressemble à son frère* ne peut pas se transformer en **À son frère est ressemblé par Janine*.

De même, les énoncés avec un verbe transitif acceptent d'être mis à la voix passive seulement si le patient apparaît véritablement dans la phrase. La phrase *Johnny Halliday chante la chanson* peut devenir *La chanson a été chantée par Johnny Halliday*. Les phrases *Monique a mangé* et *Gilles Vigneault chante ce soir*, par contre, ne peuvent pas se mettre à la voix passive parce qu'elles ne contiennent pas de patient (un GN complément d'objet direct) : **A été mangé par Monique*, **Ce soir a été chanté par Gilles Vigneault*.

Les phrases qui possèdent un pronom dans le groupe nominal sujet et un patient (le complément d'objet direct) peuvent être mises à la forme passive. Néanmoins, la construction passive est rare (voire inacceptable) dans ce genre de phrases. L'énoncé *Il a mangé le sandwich au fromage* se met difficilement à la voix passive : *Le sandwich au fromage a été mangé par lui*.

De même, la passivation des phrases dont le GN complément d'objet direct contient un déterminant indéfini ou partitif est exclue. Ainsi les énoncés, *Georges boit du vin* et *Danielle a acheté une maison* sont très peu susceptibles d'être mis à la voix passive : *Du vin est bu par Georges*, *Une maison a été achetée par Danielle*.

Les verbes pronominaux réfléchis et réciproques n'acceptent pas non plus la mise au passif car le patient se trouve être un pronom. Ainsi les phrases *Pauline se lave* et *René et Louis se battent* ne peuvent pas se mettre à la voix passive : **Elle-même est lavée par Pauline*, **Eux-mêmes sont battus par René et Louis*.

Le verbe *avoir* résiste également à la forme passive. Ainsi les phrases *Philippe a une nouvelle voiture* et *Michel a eu un rhume* n'ont pas de construction passive. On ne peut pas dire **Une nouvelle voiture est eue par Philippe*, **Un rhume a été eu par Michel*.

On remarquera qu'en français le groupe prépositionnel **complément d'objet indirect** (le bénéficiaire de l'action) de la phrase active ne peut pas devenir le GN sujet d'une phrase passive, par exemple :

François a donné la voiture à ma sœur.

devient :

La voiture a été donnée à ma sœur par François.

En revanche, la construction :

**Ma sœur a été donnée la voiture par François.*

est impossible en français, alors qu'elle est acceptable en anglais :

My sister was given the car by François.

Texte non disponible

11. Les combinaisons de modalités globales, de polarités et de voix

Les modalités phrastiques, les polarités et les voix peuvent se combiner pour constituer douze modèles de phrases :

Texte non disponible

On notera que le choix d'une modalité phrastique exclut les autres modalités phrastiques (une phrase ne peut pas être déclarative et interrogative en même temps). De même, le choix d'une polarité exclut l'autre (une phrase est soit négative, soit positive) et le choix d'une voix exclut l'autre (active ou passive).

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

LES PHRASES COMPLEXES : LA COORDINATION

En deux mots

La syntaxe permet de relier les idées de diverses manières dans leurs relations de dépendance : causalité, déduction, opposition, etc.

1. La coordination

La **coordination** relie deux phrases autonomes par une **conjonction de coordination** (*mais, ou, et, donc, or, ni, car*). La structure finale de la phrase coordonnée dépend de la nature des phrases autonomes d'origine et du type de conjonction de coordination utilisé.

2. La coordination des phrases

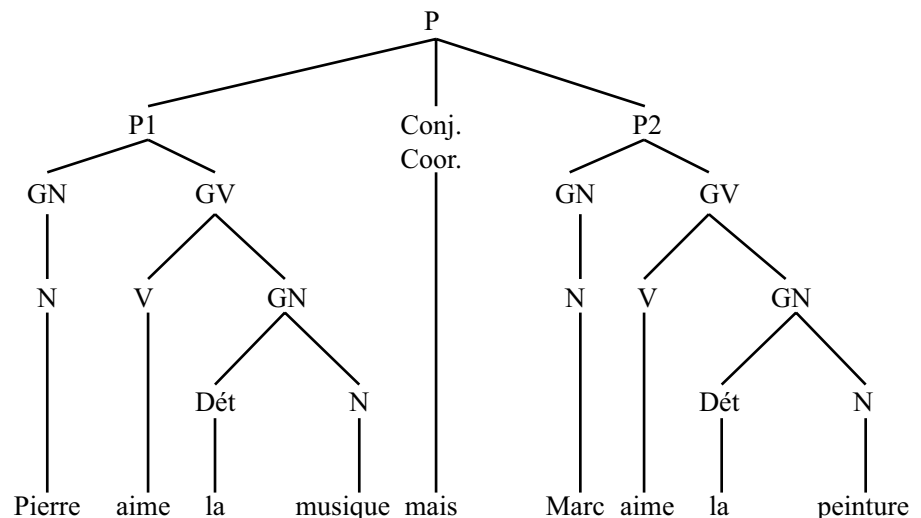
Dans un premier modèle, on relie deux phrases autonomes qui sont complètes du point de vue syntaxique. Ainsi, les deux phrases :

(1) *Pierre aime la musique.*

(2) *Marc aime la peinture.*

se combinent de la façon suivante :

Arbre (1)



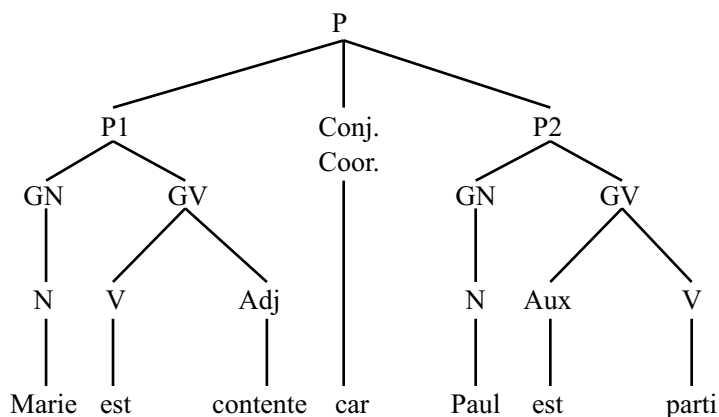
Dans ce cas, on considère qu'il existe toujours deux phrases complètes P1 et P2 qui sont reliées par la conjonction de coordination.

La conjonction de coordination permet d'introduire une relation de causalité entre les deux phrases, par exemple :

(3) *Marie est contente.*

(4) *Paul est parti.*

Arbre (2)

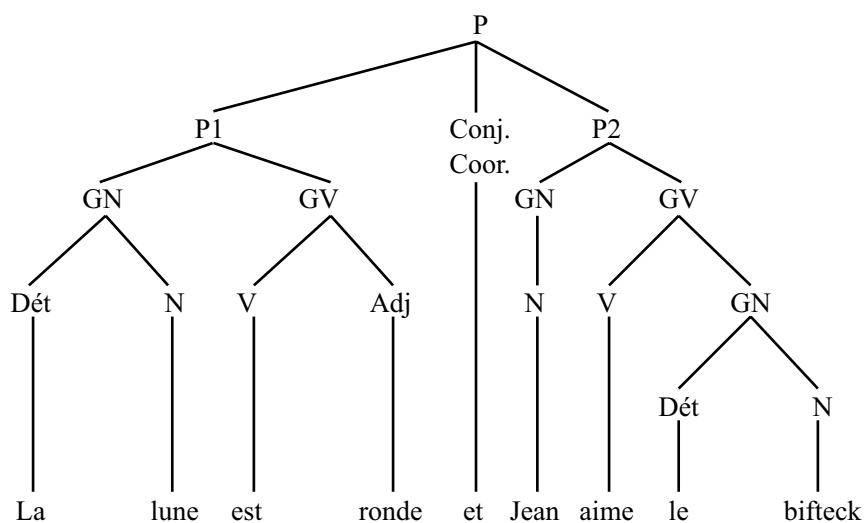


On notera que, du point de vue strictement syntaxique, ce lien de causalité n'est pas une condition nécessaire de la coordination. On peut en principe combiner deux phrases qui n'ont aucun lien causal, par exemple :

(5) *La lune est ronde.*

(6) *Jean aime le bifteck.*

Arbre (3)



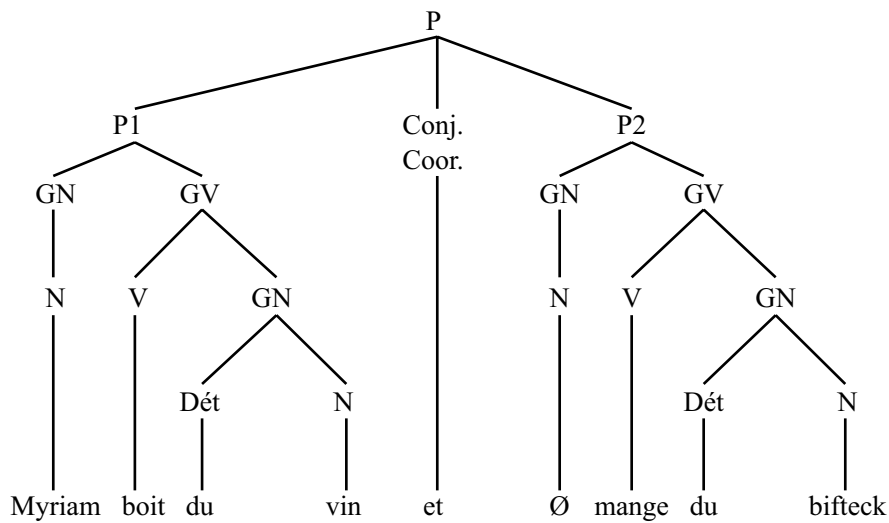
Si les deux groupes nominaux sujets des phrases autonomes sont identiques, on peut faire l'ellipse du second. Plus précisément, on réalisera au degré zéro le GN sujet de la seconde phrase. Ainsi, les deux phrases :

(7) *Myriam boit du vin.*

(8) *Myriam mange du bifteck.*

peuvent se combiner de la façon suivante :

Arbre (4)



Cette représentation montre que les deux phrases gardent leur autonomie. On peut également coordonner ces deux phrases à l'intérieur d'une seule phrase, comme dans la section 4 ci-dessous.

Cette opération d'ellipse n'est possible que si les deux groupes nominaux sujets des phrases coordonnées renvoient au même référent. Ainsi, dans les phrases *Myriam boit du vin* et *Myriam mange du bifteck* on dira qu'il s'agit du même référent *Myriam* dans les deux cas. Cela s'appelle la **condition de co-référence**.

3. La coordination des groupes nominaux

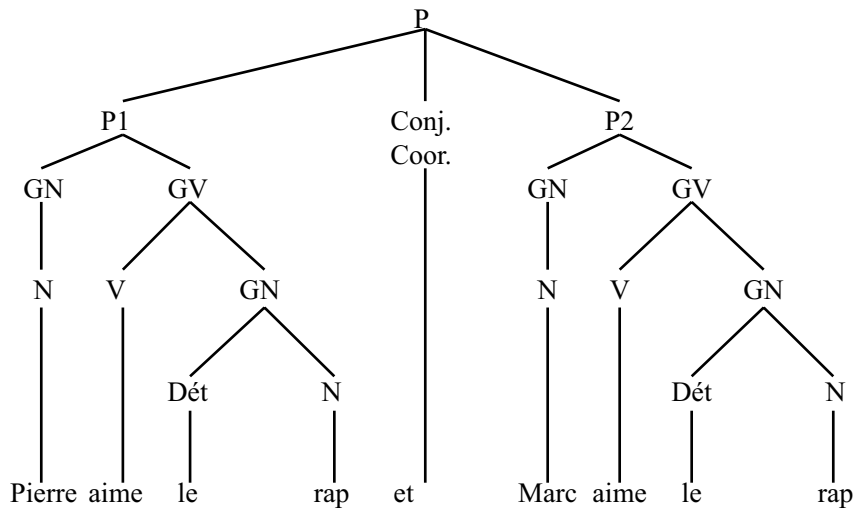
En revanche, dans les deux énoncés suivants :

(9) *Pierre aime le rap.*

(10) *Marc aime le rap.*

il existe une première combinaison possible :

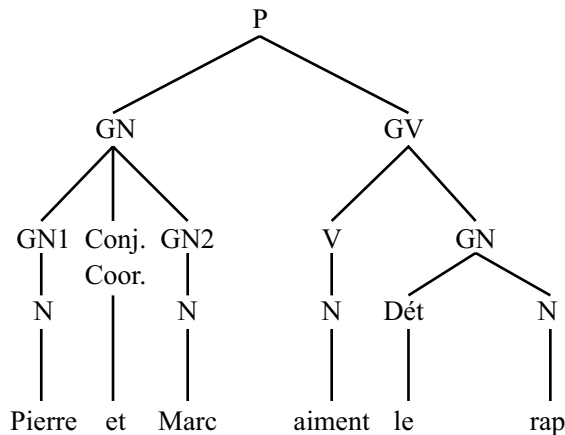
Arbre (5)



Dans ce cas, les deux phrases gardent leur autonomie syntaxique.

Mais, il existe également une deuxième combinaison possible. Dans la mesure où les deux groupes verbaux sont exactement équivalents, on peut choisir de les combiner en une seule phrase. Les deux phrases perdent alors leur autonomie et se soudent en une seule unité. Dans ce cas-là, on relie les groupes nominaux et on change le nombre du verbe, par exemple :

Arbre (6)



Dans ce type de phrase, le choix de la conjonction détermine le nombre du verbe. La conjonction *ou*, par exemple, exprime une valeur d'exclusion et n'accepte qu'un sujet singulier. Par contre, la conjonction *et* exprime une valeur d'inclusion, et prend alors un sujet pluriel. Les phrases suivantes sont correctes au niveau syntaxique :

(11) *Pierre **et** Marc **sont partis** en avion.*

(12) *Pierre **ou** Marc **est parti** en avion.*

En revanche, les phrases suivantes sont mal formées :

(13) **Pierre **et** Marc **est parti** en avion.*

(14) **Pierre **ou** Marc **sont partis** en avion.*

Il faut également remarquer que seules les conjonctions *et* et *ou* permettent ce genre de construction. Les phrases suivantes sont également mal formées :

(15) **Pierre **mais** Marc **est/sont parti(s)** en avion.*

(16) **Pierre **or** Marc **est/sont parti(s)** en avion.*

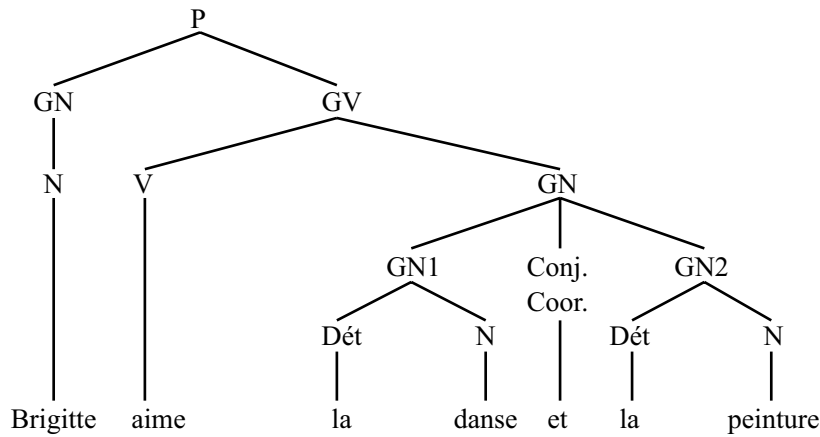
(17) **Pierre **donc** Marc **est/sont parti(s)** en avion.*

(18) **Pierre **car** Marc **est/sont parti(s)** en avion.*

Tout comme on peut coordonner des groupes nominaux sujets des phrases, on peut coordonner des groupes nominaux compléments d'objet direct du verbe, par exemple :

(19) *Brigitte aime la danse et la peinture.*

Arbre (7)



Cependant, dans la très grande majorité des cas, il n'est pas possible de coordonner deux groupes nominaux compléments d'objet indirect à l'intérieur d'un même groupe prépositionnel. On considère que la coordination relie deux groupes prépositionnels autonomes régis par un seul verbe même si les deux groupes possèdent une structure identique.

L'ellipse de la préposition du second groupe prépositionnel est, par contre, fréquente en anglais. La phrase suivante est tout à fait acceptable en anglais :

(20) *Christine is sending letters to the doctor and the dentist.*

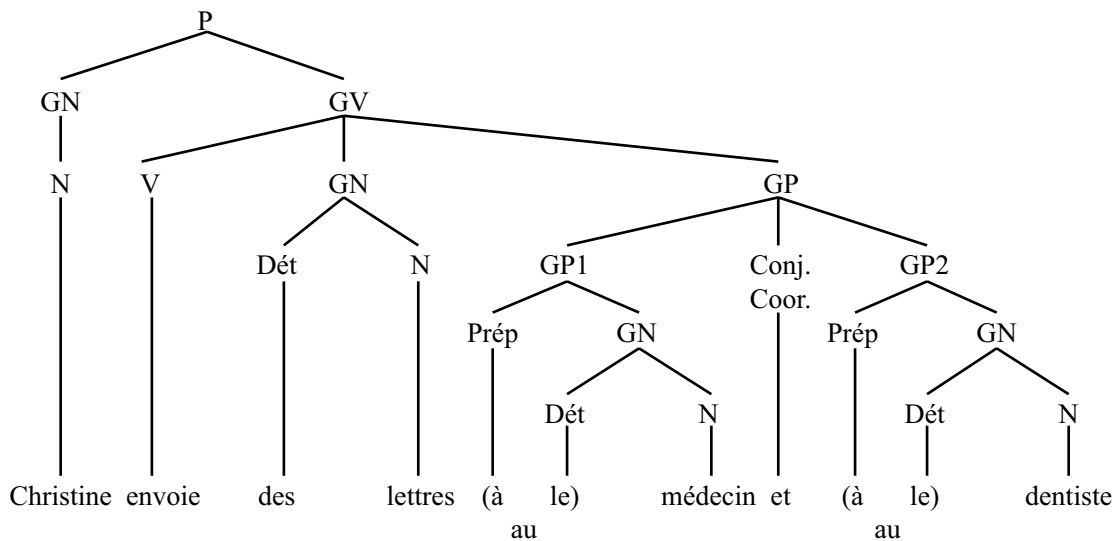
En revanche, cette structure est inacceptable en français :

(21) **Christine envoie des lettres au médecin et le dentiste*

L'ellipse de la seconde préposition est impossible en français, qui exige la répétition de l'ensemble du groupe prépositionnel.

(22) *Christine envoie des lettres au médecin et au dentiste*

Arbre (8)





4. La coordination des groupes verbaux

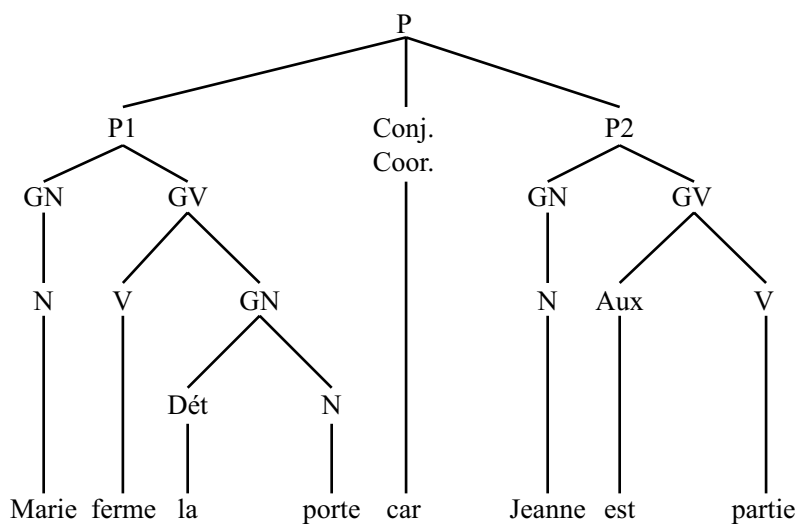
On peut également coordonner deux groupes verbaux, mais seulement si les groupes nominaux sujets des deux groupes verbaux sont absolument identiques et co-référentiels. Si les deux groupes nominaux ne sont pas identiques, il faudra les coordonner tout en respectant l'autonomie de chaque phrase. Les phrases suivantes, par exemple, ont deux groupes nominaux différents :

(23) **Marie** ferme la porte.

(24) **Jeanne** est partie.

On coordonnera ces deux phrases de la façon suivante :

Arbre (9)

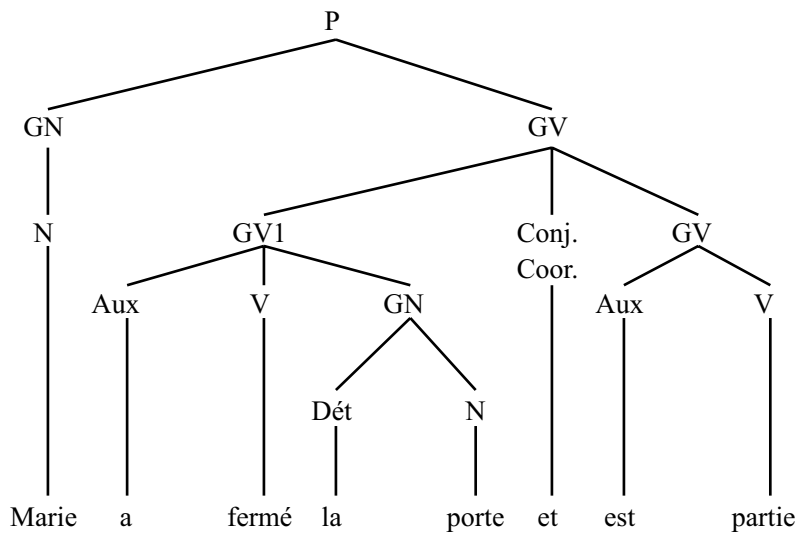


Si, par contre, les deux phrases ont un groupe nominal sujet identique, on peut les coordonner en une seule phrase nouvelle, par exemple :

(25) **Marie** a fermé la porte.

(26) **Marie** est partie.

Arbre (10)



On peut également représenter cette phrase à l'aide de l'indicateur syntagmatique indiqué dans la section 2, phrases (7) et (8), si l'on considère qu'il existe deux phrases coordonnées au lieu de deux groupes verbaux coordonnés.

On notera également qu'on peut coordonner les deux phrases suivantes où le groupe nominal sujet de phrase et le groupe nominal complément d'objet direct du groupe verbal sont co-référentiels :

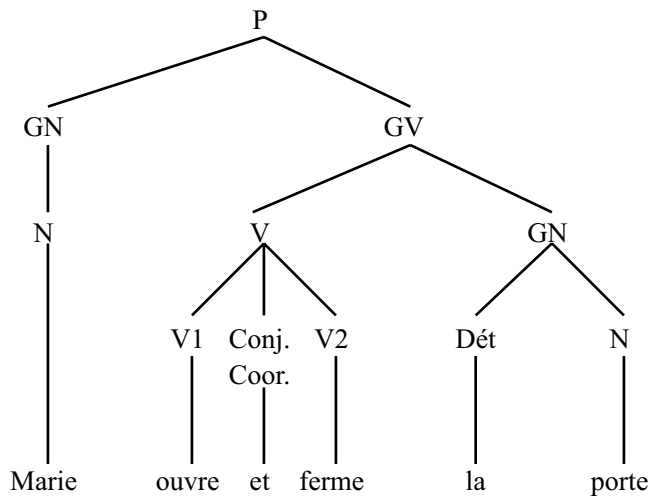
(27) *Marie ouvre la porte.*

(28) *Marie ferme la porte.*

On obtient ainsi la phrase suivante :

(29) *Marie ouvre et ferme la porte.*

Arbre (11)



5. Les locutions conjonctives

Les phrases qui emploient une locution conjonctive du genre *alors que*, *après que*, *avant que*, *bien que*, *depuis que*, *dès que*, *de sorte que*, *pour que*, *parce que*, *tandis que*, etc. représentent des cas particuliers de coordination des phrases.

On peut relier les deux phrases :

(30) *Lise faisait la cuisine.*

(31) *Marie travaillait.*

par différentes locutions conjonctives :

(32) *Lise faisait la cuisine pendant que Marie travaillait.*

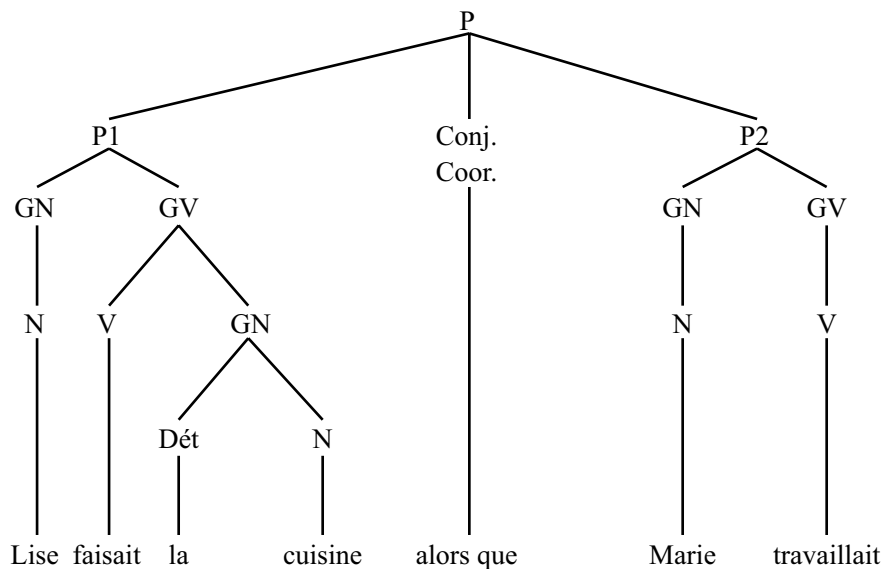
(33) *Lise faisait la cuisine alors que Marie travaillait.*

(34) *Lise faisait la cuisine parce que Marie travaillait.*

(35) *Marie travaillait tandis que Lise faisait la cuisine.*

Du point de vue de leur structure syntaxique, ces phrases présentent essentiellement les mêmes traits que les phrases coordonnées. On représentera la phrase (45), par exemple, par l'indicateur syntagmatique suivant :

Arbre (12)



Les liens morphologiques et syntaxiques entre les deux phrases sont cependant plus étroits que lorsqu'on utilise une conjonction de coordination. Par exemple la phrase :

(36) *Marie téléphonera après que Lise sera arrivée.*

On note une relation temporelle entre la forme verbale *téléphonera* et la forme verbale *sera arrivée*. On considère que la locution conjonctive possède certains traits spécifiant le mode, le temps et l'aspect du GV de la seconde phrase en fonction des propriétés du GV de la première phrase. La locution *après que* a les traits +indicatif, +achevé. Le verbe de la deuxième phrase doit prendre une forme de l'indicatif indiquant une action accomplie avant l'action du GV de la première phrase. Comme le premier GV est au futur, le second GV est au futur antérieur.

Image non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

LES PHRASES COMPLEXES : LA RELATIVISATION

En deux mots

On analyse ici les moyens par lesquels on subordonne une phrase principale à divers types de groupes syntaxiques.

1. Les phrases relatives

La relativisation permet, comme la coordination, de combiner deux phrases autonomes. Cette fois-ci, l'une des phrases perd son autonomie syntaxique pour devenir une **proposition relative** introduite par un pronom relatif. Cette proposition subordonnée relative s'insère dans la phrase principale sous le groupe nominal contenant le noyau nominal co-référentiel. De nouveau, la co-référence est une condition nécessaire. On indique la co-référentialité en mettant un indicateur « _i » à côté du nom en question. Examinons, par exemple, les combinaisons des phrases suivantes :

- (1) *Je regarde l'étudiant_i,*
- (2) *L'étudiant_i écrit une composition*

Dans un premier type de relativisation, la phrase (2) est transformée en une proposition relative, *qui écrit une composition*. On insère ensuite cette proposition dans le groupe nominal co-référentiel de la phrase principale, qui, dans ce cas, est le groupe nominal complément d'objet direct. On obtient ainsi la phrase :

- (3) *Je regarde l'étudiant **qui écrit une composition**.*

On peut également combiner ces deux phrases en transformant la phrase a) en une proposition relative *que je regarde*. On insère cette proposition dans le groupe nominal co-référentiel de la phrase principale, qui, cette fois, est le groupe nominal sujet. On aboutit alors à la phrase :

- (4) *L'étudiant **que je regarde** écrit une composition.*

On appelle **enchâssement** le fait d'insérer ainsi une proposition à l'intérieur d'une phrase matrice.

2. La relativisation du GN sujet

Les deux modèles de relativisation que l'on vient de décrire s'effectuent en une série d'opérations. Reprenons plus en détail le premier modèle de phrase relative présenté ci-dessus. Il s'agit des mêmes phrases sous-jacentes :

- (1) *Je regarde l'étudiant_i,*
- (2) *L'étudiant_i écrit une composition*

La phrase (1) est considérée comme la phrase **matrice** (proposition principale) et la phrase (2), comme la proposition **enchâssée** (proposition subordonnée relative).

La première étape consiste à transformer la phrase *L'étudiant écrit une composition* en une proposition relative. Cela demande deux opérations :

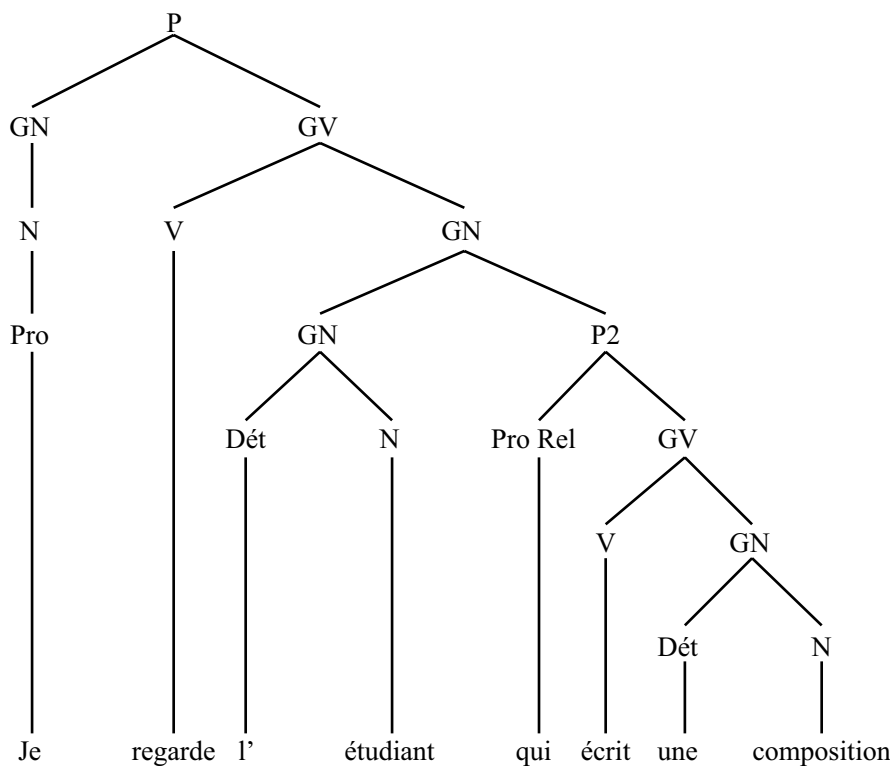
- i) on remplace le GN sujet de la phrase b) l'*étudiant* par l'élément abstrait **pronom relatif**. Ainsi *L'étudiant écrit une composition* devient :
/pronom relatif/ écrit une composition

- ii) on substitue au pronom relatif abstrait un pronom relatif spécifique. Le choix de ce pronom dépend des propriétés morphologiques et syntaxiques du GN original. Le GN original *l'étudiant* est le sujet de la phrase et son noyau nominal est un être humain. On considère alors qu'il possède les traits +sujet, +animé, +humain. Le pronom relatif spécifique qui correspond à ces traits est **qui**. On l'insère à la place du pronom relatif abstrait pour obtenir la proposition relative :

qui écrit une composition

La deuxième étape consiste à insérer cette proposition dans la phrase matrice *Je regarde l'étudiant*. Comme on l'a déjà dit, on l'insère dans le groupe nominal co-référentiel qui, en l'occurrence, est le complément d'objet direct. On obtient alors la phrase *Je regarde l'étudiant qui écrit une composition*. On la représentera de la façon suivante :

Arbre (1)



3. La relativisation du GN complément d'objet direct

Le deuxième modèle de relativisation comporte les mêmes étapes de transformation. Cette fois-ci, il s'agit d'utiliser la phrase (2) *L'étudiant écrit une composition* comme phrase matrice et d'enchaîner une proposition relative dans son groupe nominal sujet.

La première étape consiste à transformer la phrase *Je regarde l'étudiant* en une proposition relative. On répète les deux premières opérations dans le même ordre, mais on est obligé d'en ajouter une troisième :

- i) on remplace le GN complément d'objet direct *l'étudiant* par l'élément abstrait **pronom relatif**. Ainsi *Je regarde l'étudiant* devient :
je regarde /pronom relatif/
- ii) on substitue au pronom relatif abstrait un pronom relatif spécifique qui respecte les propriétés du GN original. Cette fois, le GN original a la fonction de complément d'objet direct. On considère alors qu'il possède les

traits +objet direct, +animé, + humain, ce qui correspond au pronom relatif **que**. On l'insère à la place du pronom relatif abstrait :

je regarde /que/

iii) par rapport au modèle précédent, on a besoin d'une troisième opération avant de pouvoir procéder à l'enchâssement de la proposition relative. On permute le pronom relatif au début de la proposition :

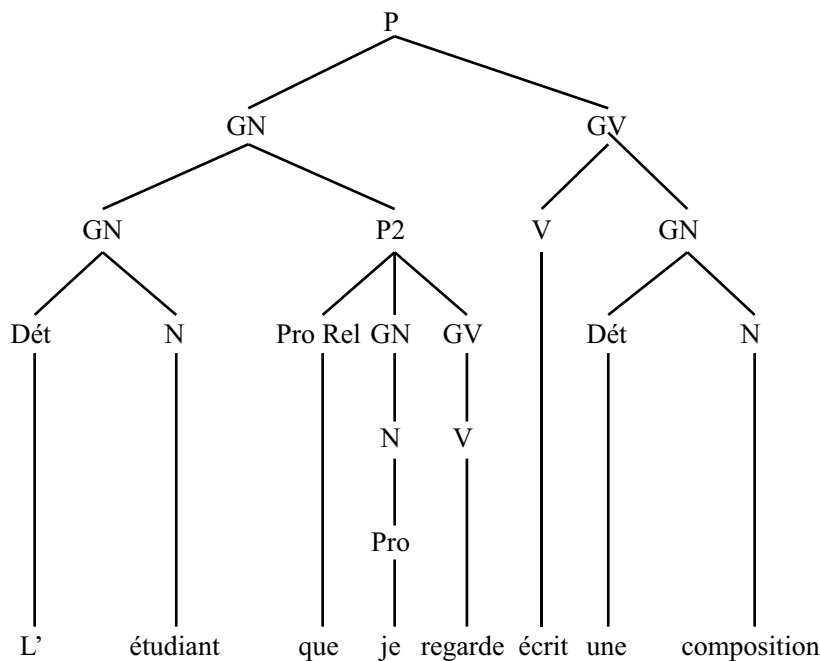
que *je regarde*

On peut maintenant enchâsser cette proposition dans la phrase matrice *L'étudiant écrit une composition*. On l'insère dans le groupe nominal co-référentiel qui, cette fois-ci, est le sujet. On obtient alors la phrase suivante :

(5) *L'étudiant que je regarde écrit une composition*

On représente cette phrase de la façon suivante :

Arbre (2)



4. La relativisation du GN complément d'objet indirect

Prenons maintenant les deux phrases suivantes:

(6) *Je parle à l'étudiant_i*,

(7) *L'étudiant_i mange un sandwich*

On veut enchâsser la phrase (6) contenant un complément indirect de verbe intransitif dans le groupe nominal sujet de la phrase (7). On procédera selon la même démarche que pour le deuxième modèle présenté ci-dessus :

i) *je parle /à + pronom relatif/*

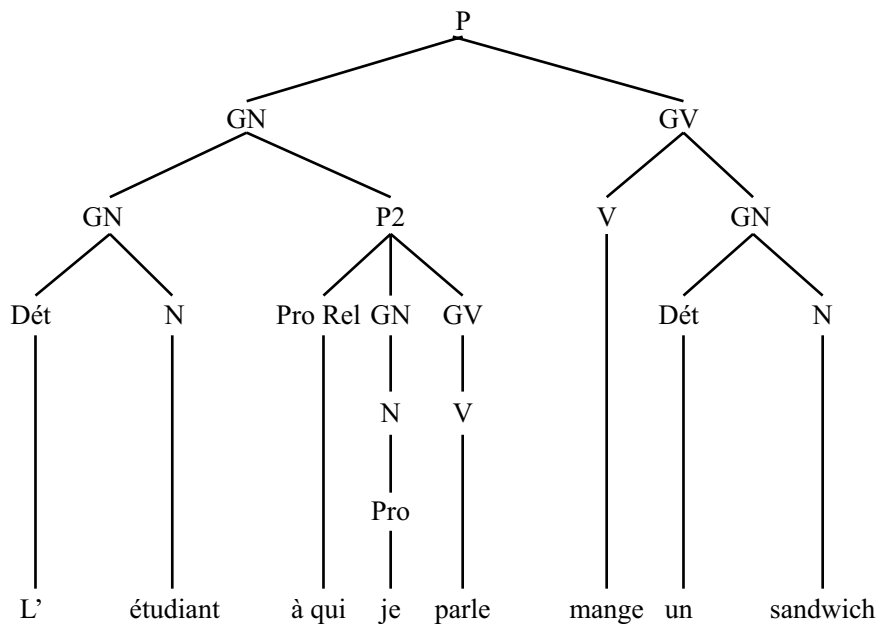
ii) *je parle /à qui/*

iii) *à qui je parle*

On obtient alors la phrase suivante :

(8) *L'étudiant à qui je parle mange un sandwich*

Arbre (3)



De même avec les phrases suivantes :

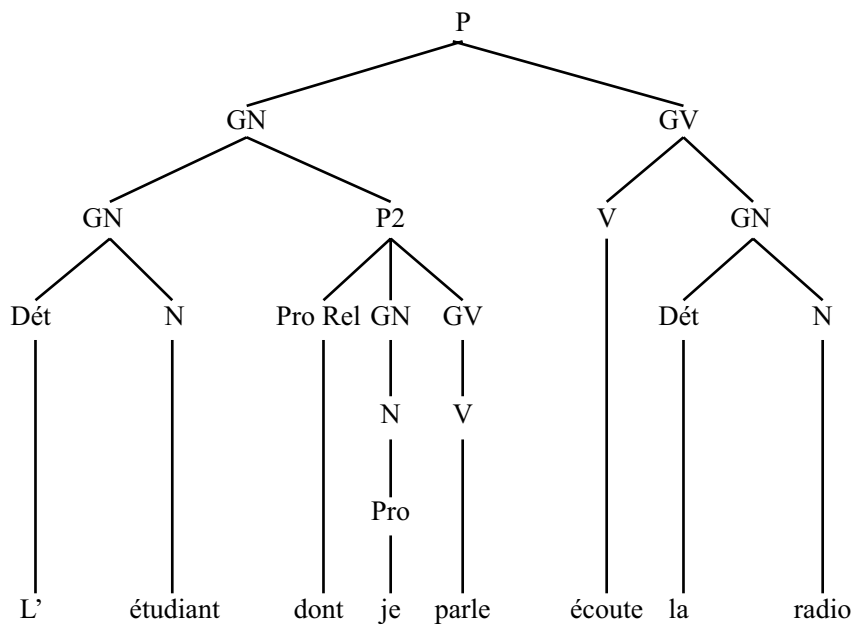
(9) *Je parle de l'étudiant_i*,

(10) *L'étudiant_i écoute la radio*

on obtiendra la phrase :

(11) *L'étudiant dont je parle écoute la radio.*

Arbre (4)



5. La relativisation du GN complément de nom

Prenons maintenant les deux phrases suivantes :

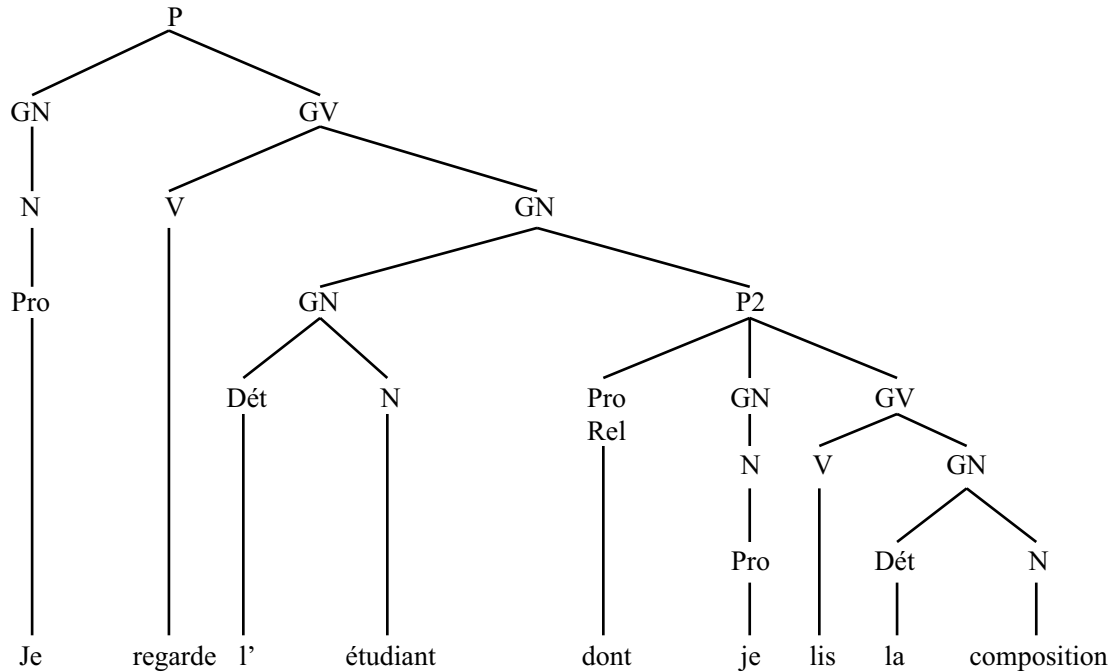
(12) *Je regarde l'étudiant_i*

(13) *Je lis la composition de l'étudiant_i*

En appliquant une procédure analogue à celle que l'on a déjà décrite, on obtiendra :

(14) *Je regarde l'étudiant dont je lis la composition.*

Arbre (5)



6. La relativisation et l'interprétation sémantique

Du point de vue de l'interprétation sémantique, il existe deux types de phrases relatives :

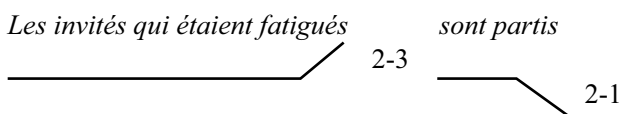
- a) les phrases **relatives restrictives**
- b) les phrases **relatives appositives**

Ces deux types de phrases se distinguent par une différence d'interprétation de la portée de la proposition subordonnée. Les phrases sont cependant identiques sur le plan syntaxique. Seules des marques prosodiques permettent de les différencier. Comparez les deux phrases suivantes :

(15) *Les invités qui étaient fatigués sont partis.*

(16) *Les invités, qui étaient fatigués, sont partis.*

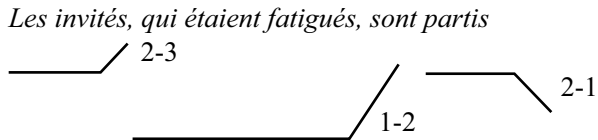
La phrase (15) est une phrase **relative restrictive**. Dans ce cas, la proposition relative sert à définir une sous-classe parmi l'ensemble des entités mentionnées. Autrement dit, on interprète la phrase (15) de la façon suivante : « Certains invités étaient fatigués, ces invités-là sont partis ». Sur le plan prosodique, le groupe nominal sujet et la proposition relative restrictive forment une unité prosodique homogène (sans rupture) :



La phrase (16) est une phrase **relative appositive**. Comme tous les cas d'apposition, il s'agit cette fois-ci d'une sorte de parenthèse qui fournit quelques renseignements supplémentaires sur les entités mentionnées. L'interprétation de la phrase (16), qui diffère de celle de la phrase (15), est la suivante : « Tous les invités étaient fatigués et ils sont tous partis ». Au niveau prosodique, les relatives appositives sont marquées par les traits suivants :

- une pause placée entre le groupe nominal sujet et la proposition appositive
- une parenthèse basse contenant la proposition appositive
- une pause après la proposition relative

Cette phrase aura la structure prosodique suivante :



L'apposition apparaît souvent sans structure relative comme dans la phrase suivante :

(17) *Jean Chrétien, ancien Premier ministre du Canada, s'est retiré de la politique.*

L'apposition *ancien Premier ministre du Canada* est un ajout d'information et ne définit pas un sous-ensemble.

Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

PARTIE V

LA SÉMANTIQUE

*** * ***

Page laissée blanche intentionnellement

L'ANALYSE SÉMANTIQUE

En deux mots

Le sens d'un mot est toujours entouré de significations autres que celles définies dans le dictionnaire. Le contexte, la forme d'un mot, son usage dans les comparaisons, la langue littéraire et populaire, font de tout mot une source de multiples usages possibles, qui peuvent aller de l'injure au plaisir esthétique.

1. Sens linguistique, sens contextuel et sens situationnel

La **sémantique** analyse les différentes manifestations du **sens** d'un énoncé.

Tout acte de communication linguistique humaine est un échange d'information. Mais cette information est constituée de sens à plusieurs niveaux. Elle peut comporter un **sens linguistique**, appelé généralement **signification**, et des sens **contextuels** et **situationnels**. Ainsi dans la phrase *Vous avez vu ce livre?*, le **sens linguistique** est donné par les mots de la phrase et complété par l'intonation indiquant une question. Ce **sens** du mot *livre*, qui pourrait être ambigu, employé isolément (*un* livre, opposé à *une* livre) devient clair grâce au **contexte** linguistique de l'article.

De la même manière, si je dis que « *J'aime bien cette glace-là* », ce n'est que par la **situation** de communication que l'on saura s'il s'agit d'un miroir ou d'une crème glacée.

2. La signification

Rappelons que la **signification** linguistique, telle que l'entend Saussure, est le passage du **signifiant** au **signifié**, composantes du signe linguistique (voir chapitre 2).

Quand je prononce le mot *arbre*, cette image acoustique mentale ou signifiant me renvoie à l'image mentale du mot *arbre*. Ce transfert appelé signification est consigné dans le dictionnaire, qui est un répertoire de signifiants dont on donne, sous forme d'explication, les signifiés, par exemple :

Arbre : « Plante dont la tige, ou tronc, chargée de branches, peut atteindre de grandes dimensions » (*Larousse* 1971).

Définition qui est complétée ainsi dans l'édition de 2004. « Grande plante ligneuse vivace dont la tige principale, ou tronc, ne se ramifie en branches qu'à partir d'une certaine hauteur ».

3. Le signe linguistique et le référent

Le signe linguistique est une unité de type abstrait composé d'un **signifiant** et d'un **signifié**. Le signe permet cependant de renvoyer à un **référent** (R) du monde réel. Autrement dit, quand un locuteur utilise le signe *téléphone*, il y a d'une part la relation entre les faces du signe abstrait, et en même temps une référence à un objet réel dans le monde. Quand le locuteur dit *Le téléphone sonne*, il renvoie à un objet spécifique à un moment spécifique; il n'envisage pas le terme *téléphone* comme un concept abstrait.

Le **référent** est alors un objet particulier concret ou abstrait, réel ou imaginaire en dehors du signe. Chacun de nous connaît des référents particuliers, comme les chaussures que l'on porte, les chansons que l'on écoute, alors que les signes auxquels ils renvoient sont communs à tous les sujets d'une même communauté linguistique.

4. Le sens propre et le sens contextuel

Dans certains cas, le signe linguistique permet plusieurs interprétations. Un seul et même signe peut renvoyer à plusieurs sens et référents différents. Dans ce cas, c'est le **contexte** qui permettra de préciser le sens et le référent en cause.

Prenons, par exemple, le mot *canard* qui possède plusieurs interprétations :

- a) un oiseau palmipède : *L'hiver, on chasse le canard dans les marécages.*
- b) la chair de cet oiseau : *On mange du canard.*
- c) une fausse note : *Le chanteur fait un canard.*
- d) une fausse nouvelle : *Les politiciens lancent souvent des canards.*
- e) un morceau de sucre trempé dans une liqueur : *Avec son café, il prend un canard.*
- f) un journal : *Son article a paru dans un canard.*

On notera, dans ces quelques exemples, que le sens du mot *canard* se précise en partie à cause des autres mots qui l'entourent dans la chaîne parlée. C'est ce contexte linguistique qui permet d'attribuer au mot *canard* l'un de ces six sens différents.

Le premier sens donné ci-dessus, un oiseau palmipède, est appelé le **sens propre**. Il s'agit de la définition concrète et en quelque sorte prioritaire de ce terme donné par les zoologistes. La deuxième définition renvoie au fait que les êtres humains mangent la chair de cet oiseau. Il s'agit alors d'une extension du sens propre du terme pour désigner la viande de l'animal.

Dans les exemples c) et d), le mot *canard* acquiert des sens de plus en plus éloignés du référent de base. Il s'agit maintenant de **sens figurés** ou **imaginés** qui rappellent le cri disgracieux de l'animal ou, dans le cas e), son habileté à plonger. De plus, ces derniers exemples relèvent d'un niveau de langue familier qui ajoute encore un sens particulier.

5. Le sens contextuel en morphologie

C'est surtout en **morphologie** que le sens contextuel d'un terme prend toute son importance. Alors que *canard* et *arbre* ont des référents-objets, la préposition *à* n'a pas de référent extra-linguistique et ne prend de valeur que dans le système de la langue, par exemple :

Je vais à Rome (à indique une direction)

Ce livre est à lui (à indique une relation d'appartenance)

Cette histoire est à dormir debout (à indique une relation attributive)

Cette série d'exemples concerne la **sémantique de la phrase** qui fera l'objet d'une étude ultérieure plus approfondie (chapitre 26).

6. Dénotation et connotation

Le sens propre d'un terme est également appelé le **sens dénotatif**. C'est généralement le premier sens qu'indique le dictionnaire. Ainsi, dans *Le Petit Larousse* (2004), on trouve d'abord cette définition du mot *camarade*, p.169 :

1. *Avec lequel on partage une activité commune (étude, loisirs, etc.).*

La deuxième définition est :

2. *Dans les partis de gauche, et les syndicats ouvriers, etc. membre du même parti, du même syndicat.*

Le sens dénotatif (1) n'a pas disparu mais il s'y est ajouté un second sens (2) que l'on appelle alors **connotatif**.

7. La connotation du signifié

La connotation est due à des facteurs culturels, des jugements de valeurs, ou autres appréciations stylistiques qui modifient la valeur attribuée au signifié.

On peut considérer comme appartenant au domaine des phénomènes de connotations du signifié, les glissements de sens, largement exploités en stylistique. La connotation d'un terme est ce qui le distingue d'un autre terme ayant

le même sens. On substituera un terme à un autre pour en déduire sa connotation tout comme on l'a fait pour les phonèmes. Ainsi dans l'exemple :

Cette histoire est triste
 morne
 sombre
 lugubre

Ces adjectifs, bien que considérés comme ayant le même sens (synonymes de *triste*), n'ont jamais entièrement la même connotation : *morne*, l'histoire manque de vivacité; *sombre*, elle inquiète le lecteur; *lugubre*, elle évoque une idée de mort, de drame sinistre.

8. La connotation du signifiant

On n'a généralement envisagé la connotation qu'en fonction du signifié. Mais des termes de sens voisins peuvent avoir des connotations différentes selon leur signifiant. Ainsi le mot *camarade* a une connotation politique différente du terme neutre *ami*, dans : *Salut camarade!* Cette connotation du signifiant peut aller jusqu'à la graphie en écrivant : *Kamarad!*

De même, une connotation de signifiant peut provenir du choix des sonorités. Ainsi la répétition des voyelles nasales dans ces vers de Verlaine :

Les sanglots longs
Des violons

les trois voyelles nasales [ã, õ, õ] qui ont une sonorité voilée, et sont très rapprochées évoquent — à cause du lexème *violon* — des sons graves et tristes (sanglots).

Une prononciation rapide, avec des voyelles courtes, pourra évoquer un caractère enjoué, des accents d'insistance nombreux, un caractère enthousiaste, etc.

Il y a donc des signifiants de connotation associée à un **symbolisme phonétique** plus ou moins universel. Mais il y a aussi des signifiants de connotation **sociale** et **dialectale**. Ils sont liés à des façons de parler qui dépendent de substrats linguistiques n'ayant rien à voir avec l'idée qu'on se fait des sujets parlants du groupe. (Voir chapitres 27 et 28) Les gens du nord de la France trouvent en général l'**accent** méridional amusant parce qu'ils attribuent aux méridionaux un caractère gai.

9. La métonymie

La **métonymie** est une figure de rhétorique consistant à prendre la partie pour le tout. Prenons, par exemple, la phrase, *Si vous buvez ne prenez pas le volant*. Le terme *volant* représente toute la voiture ou plus précisément le fait de conduire la voiture. Le mot *volant* se substitue aisément au mot *voiture*, car on sait que le volant fait partie de la voiture. Il y a ce que Roman Jakobson a appelé une relation de contiguïté; les deux éléments *volant* et *voiture* sont en contact direct. De même, dans des cas tels que *manger un plat, elle a bu un verre*, on retrouve une relation de contiguïté car on prend le contenant pour le contenu. Le locuteur sait que l'on ne mange pas le plat lui-même mais ce qui s'y trouve.

La métonymie peut prendre de nombreux aspects tels :

- le lieu pour la personne : Tout Toronto en parle
- la cause pour l'effet : Ce peintre vit de ses tableaux
- l'effet pour la cause : Il est parti dans la tempête de neige, c'était la mort assurée (l'effet, la mort est mis pour la cause le froid)
- le signe pour la chose signifiée : *le Rouge et le noir* (titre d'un roman de Stendahl. Le rouge renvoie à l'armée, dont les soldats étaient vêtus de rouge, et le noir au clergé, dont les habits étaient noirs)

10. La métaphore

La **métaphore** est une figure de rhétorique consistant à substituer un terme imagé à un autre. Ce qui revient à une comparaison. Mais la métaphore supprime le lien grammatical de la comparaison. Ainsi Doña Sol ne dit pas à Hernani, qu'elle aime : « Je vous admire comme si vous étiez un lion superbe et généreux », mais Victor Hugo lui fait s'exclamer : « Vous êtes mon lion, superbe et généreux ». Voltaire disait de la métaphore, « quand elle est naturelle, elle appartient à la passion ». Il voulait dire ainsi que l'image métaphorique se présente comme un éclat de sensibilité immédiate qui ne s'embarrasse pas des liens grammaticaux.

Pour que la métaphore soit possible, il faut que certains éléments du sens soient communs aux deux termes en cause. Ainsi les métaphores suivantes sont-elles possibles parce qu'il y a entre une relation de **similarité** entre certains éléments qui les composent.

le **feu** de la passion = le feu produit de la chaleur, comme la passion

dans la **fleur** de l'âge = dans l'épanouissement de l'existence (comme l'épanouissement d'une fleur)

Il arrive dans le langage expressif, poétique ou populaire que la relation de similarité des deux termes de la métaphore ne soit pas évidente. On le constate surtout dans les injures. Si un automobiliste en insulte un autre en l'appelant « patate », il faut faire un effort d'imagination pour trouver que l'insulté n'est pas plus intelligent que le légume en question. Mais avec la métaphore tout est possible.

11. Monèmes, sémèmes et sèmes

On a défini les monèmes comme des unités de sens, par rapport aux phonèmes, unités distinctives non significatives.

Les phonologues ont analysé les phonèmes en unités plus petites, appelées traits distinctifs (voir chapitres 6 et 7). Les sémanticiens, eux, essaient d'opérer une analyse analogue en décomposant les monèmes en unités de sens minimales. On peut ainsi admettre que le sens global — que l'on appellera **sémème** — du mot *oiseau*, peut se définir par les traits sémiques ou **sèmes** suivants :

a) *animal*

b) *qui vole*

Lorsque l'on a dit *animal*, on a exclu *l'avion* et lorsque l'on a dit *qui vole*, on a exclu tous les animaux qui ne volent pas. Mais s'il y a des oiseaux qui ne volent pas, on dira que le sème *qui vole* n'est pas distinctif. Il faudra lui ajouter, par exemple, *qui a des plumes*, *qui a un bec*.

Le sème est donc une unité minimale de sens, qui entre dans **la composition de l'unité globale supérieure** qu'est le sémème.

12. La difficulté du choix des sèmes

Comme en phonologie, on cherche en sémantique les sèmes les plus adéquats pour représenter les sémèmes. Mais alors que la phonologie a pu, grâce à la description phonétique, définir clairement les traits phonologiques, les sémanticiens ont parfois de la difficulté à s'entendre sur le choix des sèmes.

Dans l'exemple de termes comme *homme/femme*, *garçon/fille*, *homme/singe*, il est évident que les sèmes **humain**, **adulte**, **mâle** et **femelle** vont immédiatement venir à l'esprit pour la construction d'une grille d'analyse sémique. Par contre, si l'on veut comparer des termes tels que *cheval/table*, *avion/fumée*, il sera beaucoup plus difficile de trouver des sèmes communs.

13. La grille d'analyse sémique

On établit à la façon d'une matrice la grille qui permet l'analyse des différents sémèmes en sèmes.

On note la présence d'un sème par + et son absence par -. Si l'on fait l'analyse sémique des termes : *homme*, *femme*, *garçon*, *fille*, on aura :

Image non disponible

Figure 38. Grille d'analyse sémique

Une telle représentation fait apparaître les sèmes permettant d'opposer un sémème à un autre. Ici, le trait sémique ou sème **pertinent** qui distingue *homme* de *garçonnet* est S2. En revanche, le trait S2 n'est pas distinctif pour opposer *homme* à *femme*; dans ce cas il s'agit des traits S3 et S4.

Ce type d'analyse relève autant de la logique que de la linguistique. Elle s'avère très utile pour préciser les relations sémantiques de synonymie, antonymie et polysémie.

Texte non disponible

14. Les limites de l'analyse sémique

L'analyse sémique ne parvient pas toujours à rendre compte du sens d'un sémème. Le cas peut se produire quand on a affaire à un mot composé, à une expression figée dans la langue, à des termes qui changent de sens dans le contexte de la phrase.

Ainsi, dans *eau de vie* (alcool de vin), *comment allez-vous?* (salutation générale), *on m'a posé un lapin* (on n'est pas venu à mon rendez-vous) ou *je me suis embêté comme un rat mort* (je me suis beaucoup ennuyé), l'analyse des sèmes ne révèle pas le sens de l'expression totale. Il s'agit (comme on l'a déjà vu dans le chapitre 14) de blocs figés aux niveaux morphologique et sémantique. On ne peut pas déterminer le sens de ces termes par une simple addition des sèmes des mots individuels.

15. La syntaxe et l'interprétation sémantique

Dans les chapitres sur la syntaxe (19, 20, 21), on a présenté certaines règles qui permettent de différencier des phrases bien formées grammaticalement comme *Marie écoute la radio* des phrases mal formées grammaticalement comme *Radio la Marie écoute*. Ces règles syntaxiques décrivent de façon précise la structure des phrases et des groupes. Mais elles se fondent uniquement sur la présence de certains types de groupes et de certaines catégories morphologiques.

Les règles permettent alors de produire des phrases qui sont bien formées sur le plan syntaxique, mais difficiles à interpréter du point de vue sémantique. La phrase suivante respecte toutes les règles de formation des groupes et des phrases :

Le mur parle lentement.

Au niveau du sens, cependant, cette phrase est difficile à interpréter. On pourrait trouver une interprétation possible dans un contexte poétique ou littéraire, mais dans une situation de communication quotidienne on la classerait comme étrange, voire incompréhensible. Pour pouvoir décrire ce genre d'anomalie sémantique, on peut faire appel à trois sèmes de nature binaire :

- a) + matériel/ - matériel
- b) + animé/ - animé
- c) + humain/ - humain

Chaque sémème lexical contient ces trois sèmes qui permettent de définir certaines catégories majeures sur le plan des unités significatives. On les appelle sèmes (ou traits) **sélectifs**.

Le lexème *mur*, par exemple, possède les sèmes sélectifs + matériel, - animé, - humain. Le lexème verbal *parle*, demande habituellement un actant doté des traits + matériel, + animé, + humain. L'énoncé ci-dessus montre un conflit entre les sèmes attribuables à l'actant *mur* et les sèmes exigés par le lexème verbal *parle*.

On peut alors proposer une règle sémantique qui exige que les sèmes sélectifs du noyau du groupe verbal et ceux du noyau du groupe nominal actant soient similaires pour qu'une phrase soit interprétable sur le plan sémantique.

Le même type de relation sémantique existe entre le noyau verbal et les noyaux des groupes nominaux compléments d'objet direct et indirect. La phrase :

Philippe donne la philosophie à la table.

montre également un conflit des sèmes sélectifs, mais dans un contexte syntaxique différent.

Le statut linguistique de ces sèmes est un sujet de controverse. Pour certains linguistes, ces sèmes représentent des distinctions d'ordre syntaxique, ce qui permettrait d'exclure ce genre de phrases pour des raisons grammaticales. Pour d'autres, ces phrases sont bien formées du point de vue des structures syntaxiques, mais non-compréhensibles en dehors de certains contextes spécifiques car elles ne respectent pas les règles de combinaison sémique.

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

SYNONYMIE, ANTONYMIE, POLYSÉMIE

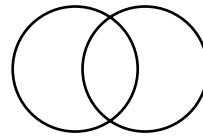
En deux mots

On compare maintenant les mots entre eux selon qu'ils sont de sens opposé, similaire ou que le même mot ait plusieurs sens. Les mots sont des outils indispensables de la communication et servent aussi à refléter les multiples nuances de la pensée.

1. La synonymie

La **synonymie** désigne une relation de similarité entre les signifiés. Deux termes sont **synonymes** lorsqu'ils ont des **signifiés très proches**, tels que *labueur* et *travail*, *laisser* quelqu'un et *quitter* quelqu'un, *niais* et *naïf* etc. La synonymie pose un problème pour l'analyse du signe linguistique car elle implique que des signifiants différents partagent parfois un signifié commun.

On pourrait représenter ainsi la synonymie :



La coïncidence de sens n'est jamais complète en raison des nombreuses connotations qui peuvent s'ajouter à chaque terme. Ainsi *pomme de terre* est neutre par rapport à *patate*, qui a une connotation populaire ou rurale.

L'analyse sémique permet de capturer de façon plus précise cette relation sémantique. On dira que les **synonymes** sont des **sémèmes** qui possèdent les mêmes **sèmes** positifs (voir ces notions, chapitre précédent).

2 Les quasi-synonymes

Des termes comme *apprenant(e)*, *écolier(ère)*, *lycéen (ne)*, *étudiant(e)* sont des quasi-synonymes. L'analyse sémique montre les sèmes qui les différencient :

Image non disponible

On voit que chacun de ces termes possède deux sèmes communs. Néanmoins ils ne sont pas totalement synonymes car les sèmes *primaire*, *secondaire*, *universitaire* permettent de les différencier.

3. Les doublets

Rappelons que, grâce aux emprunts faits à travers les siècles (voir chapitre 18 paragraphe 5), le français possède des **doublets**, qui sont des paires de mots dont l'un représente une forme d'origine **savante** par rapport à l'autre, dite **populaire**. La forme populaire a évolué avec la langue, alors que la forme savante a été généralement refaite plus tard. On trouve ainsi :

origine savante	origine populaire
<i>cavalier</i>	<i>chevalier</i>
<i>libérer</i>	<i>livrer</i>
<i>natal</i>	<i>Noël</i>

Ces formes, à l'origine synonymes puisqu'elles proviennent d'un même étymon, ont souvent perdu, par la suite, leur synonymie comme dans les exemples ci-dessus.

4. Les variantes synonymiques

Des termes qui paraissent synonymes s'emploient, souvent, dans des contextes différents. Ils relèvent alors de niveaux de langue opposés ou de registres divers.

Considérons par exemple les **variantes** sociologiques du terme général *garçon*. Les sèmes de base de ce terme sont les suivants : a) jeune b) être humain b) de sexe mâle. À ces sèmes de base, peuvent s'ajouter d'autres sèmes que l'on retrouve dans les termes suivants : *môme*, variante plus ou moins générale; *gone*, de la région lyonnaise; *gosse*, dans toute la France mais jamais au Canada où ce terme veut dire *testicule*; *flo*, au Québec; *gamin*, dans toute la France, avec le sens de « plus ou moins espiègle ». Ces variantes de *garçon* appartiennent à la langue familière.

On trouve d'autres variantes stylistiques qui sont des euphémismes : le *mort* deviendra : le *défunt*, le *cher disparu*, le *pauvre* ou *feu* (archaïque). On dira ainsi :

Feu mon père, mon pauvre père, mon défunt mari

Beaucoup de termes scientifiques ont un synonyme dans la langue courante qui répugne à employer les mots savants. On le constate en médecine, en zoologie, en botanique. Ainsi, le médecin parle d'un *coryza* pour un *rhume*, d'un *influenza* pour la *grippe*, de la *phtisie* pour la *tuberculose pulmonaire*. Le botaniste parle d'*hypéricon* et, pour la même plante, le jardinier parle de *millepertuis* ou d'*herbe à mille trous*. La *gesse odorante* se nomme en langue populaire le *pois de senteur*, et *cupressus* a donné *cyprès*.

5. L'antonymie lexicale

L'**antonymie** désigne une relation d'opposition entre les signifiés. Les antonymes sont des termes de **sens opposé**. En sémantique, on dira que ce sont des sémèmes contenant les mêmes sèmes, mais que l'un comporte un sème positif et l'autre un sème négatif, tels que *blanc* et *noir*, *grand* et *petit*, *gentil* et *méchant*, etc. Ces antonymes sont appelés **polaires** parce qu'ils se situent à des pôles opposés.

Mais de même que les synonymes présentent de nombreux degrés dans la similitude, les antonymes présentent aussi des degrés dans leurs oppositions. Au lieu d'une opposition polaire, on a souvent des oppositions **scalaires**, c'est-à-dire échelonnées, graduelles. L'opposition polaire *froid* opposée à *chaud* correspond aux oppositions scalaires : *glacé*, *froid*, *frais* ≠ *brûlant*, *chaud*, *tiède*.

Il y a un grand nombre de termes qui n'ont pas de contraires possibles dans la langue : *vert*, *jaune*, *rouge*, *table*, *tuyau*, *éléphant*, *puce*, etc.

6. L'antonymie et les clichés

On a vu au chapitre précédent que l'analyse sémique est parfois difficile ou impossible avec certaines expressions imagées, métaphoriques, devenues parfois très usuelles. Ces expressions sont entrées dans l'usage courant de la langue.

On les appelle alors des clichés. On dira par exemple : c'est une *tête de mule* (il est têtu), *j'ai eu chaud* (j'ai frôlé un danger), *vous n'en revenez pas* (vous êtes étonné), *ils filent le parfait amour* (ils s'aiment passionnément), *c'est un drôle de pastis* (familier pour : c'est tout à fait désordonné).

Avec ce type de cliché, l'antonyme est souvent impossible. On pourrait, à la rigueur, dire que l'antonyme de *une tête de mule* est *un agneau*. Mais l'antonyme de *j'ai eu chaud* n'est pas ici *j'ai eu froid*, et l'antonyme de *vous n'en revenez pas* n'est pas ici *vous en revenez*. Et quel serait, dans ces cas-là, le contraire de *filer* et de *pastis* (boisson apéritive à base d'anis) dans les exemples précédents!

On verra dans le chapitre qui suit que le même problème se pose au niveau de la phrase lorsqu'on veut mettre à la forme négative des clichés ou toute autre expression figée.

7. L'antonymie morphologique

Un grand nombre d'antonymes sont produits par l'adjonction d'un morphème négatif. Les principaux sont : *a-*, *anti-*, *contre-*, *dé-*, *dés-*, *in-*, *ir-*, *non-*, par exemple :

asocial, *antireligieux*, *contre-attaque*, *décoloniser*, *désespoir*, *invalidier*, *irrespectueux*, *non-recevable*.

Il est intéressant de noter l'importance des antonymes dans une langue. Les synonymes ne sont fréquemment que des variations stylistiques, alors que les antonymes sont essentiels à la transmission du sens.

8. La polysémie

On a vu que la synonymie désigne une relation sémantique où plusieurs signifiants différents renvoient à un seul signifié. La **polysémie** représente le cas inverse : un même signifiant renvoie à plusieurs signifiés ou sémèmes différents. On considère que ces sémèmes ont (ou avaient à une certaine époque) un lien sémique. Ainsi, le mot *bureau* peut signifier la pièce où l'on travaille ou le meuble sur lequel on écrit. Le mot *office* est une *fonction*, une *agence*, une *cérémonie religieuse*, une *démarche*, ou un *endroit* où l'on prépare le service près des cuisines.

Le sens premier d'un signe peut prendre ainsi au cours des siècles des acceptions nouvelles, par exemple :

- fil* :
- a) terme générique opposé à garçon
 - b) opposé à fils
 - c) jeune femme célibataire
 - d) prostituée
- franc* :
- a) à l'origine, le membre d'une tribu germanique
 - b) un type de monnaie
 - c) une pièce de monnaie
 - d) honnête
- minute* :
- a) 60 secondes, soixantième partie de l'heure
 - b) original d'un acte notarié authentique
 - c) unité de mesure d'angle (un soixantième de degré)
 - d) exclamation (minute = attendez)
- valet* :
- a) officier d'une maison royale
 - b) carte sur laquelle est représenté cet officier
 - c) domestique masculin
 - d) appareil destiné à faciliter un travail (menuiserie)
 - e) cintre monté sur pieds sur lequel on place ses vêtements quand on se déshabille

On peut visualiser les divers sens d'un terme polysémique par un indicateur (ou arbre) sémantique. On représentera le terme *valet* de la façon suivante :

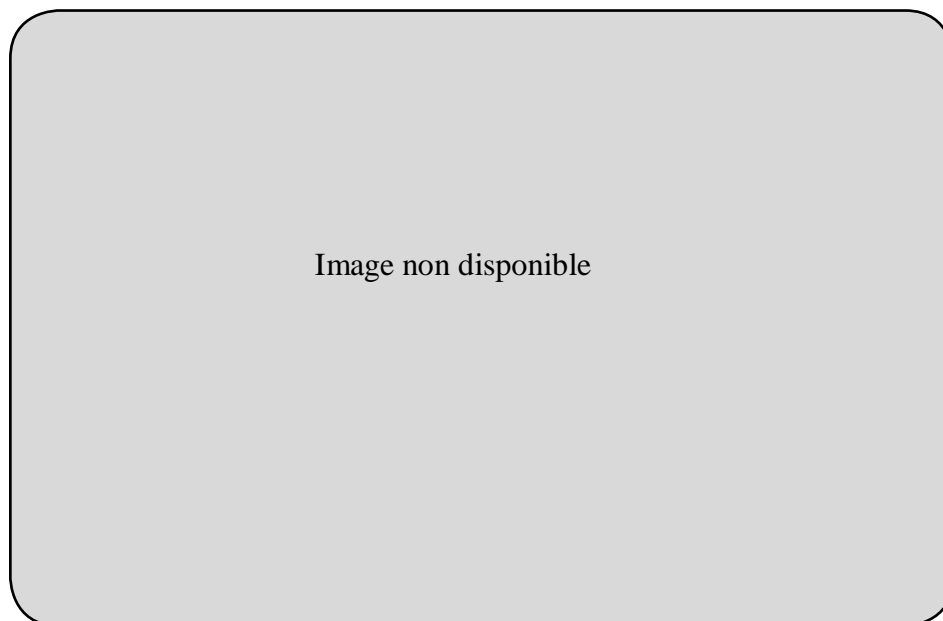


Figure 40. Analyse d'un terme polysémique par un arbre sémantique

Dans la grande majorité des cas, le locuteur et l'interlocuteur ne sont même pas conscients de la nature polysémique de certains énoncés. Les termes prennent un sens spécifique selon le contexte linguistique et on exclut les autres interprétations possibles.

Ainsi dans la phrase *Veux-tu manger du canard ce soir?*, le verbe *manger* fera choisir automatiquement le signifié « chair d'un oiseau palmipède » en éliminant les autres possibilités. Il y a, de nouveau, une interaction entre les sèmes du lexème verbal et les sèmes du lexème nominal qui détermine l'interprétation de l'énoncé.

Il existe cependant des phrases contenant des termes polysémiques où le contexte linguistique ne permet pas de choisir une interprétation définitive, par exemple : *Quel canard veux-tu acheter? Elle aime bien son poste, Il cherche le valet.* C'est la situation extra-linguistique qui permet de résoudre l'ambiguïté de ces énoncés.

9. L'homonymie

On appelle **homonyme** des mots qui ont le **même signifiant sonore ou écrit**, mais des **signifiés** différents. En termes sémantiques, on dira qu'un même signifiant peut renvoyer à plusieurs sémèmes différents qui n'ont aucun sème en commun. C'est ce manque de lien sémique qui différencie la polysémie et l'homonymie.

Il y a deux types principaux d'homonymes, les **homophones** (mots ayant la même prononciation) et les **homographes** (mots ayant la même orthographe).

Par exemple, sont considérés comme **homophones** (mais non homographes) :

vert (couleur), *ver* (insecte), *vers* (composante d'un poème)

sein (poitrine), *saint* (modèle de vertu), *seing* (sceau, marque), *sain* (en bonne santé)

Il existe également des **homographes** qui ne sont pas homophones :

portions /pɔʁsjɔ̃/ (pluriel du nom *portion*)

portions /pɔʁtjɔ̃/ (1^{re} pers. du pluriel, imparfait de l'indicatif du verbe *porter*)

couvent /kuvɑ̃/ (maison des religieuses)

couvent /kuv/ (3^e pers. du pluriel du présent de l'indicatif du verbe *couver*)

le président /ləpʁesidɑ̃/ (chef du gouvernement)

ils président /ilpresid/ (3^e pers. du pluriel du présent de l'indicatif du verbe *présider*)
 Les mots suivants sont à la fois **homographes** et **homophones**, ce sont alors des homonymes parfaits :
son (résidu de la mouture du blé), *son* (bruit), *son* (adjectif possessif)

10. Champ notionnel, champ lexical et champ morphologique

La sémantique essaie d'établir comment on peut regrouper certains sèmes en classes d'une même famille.

Ce classement, ou regroupement en **champ**, peut s'opérer de plusieurs manières — **notionnelle** (ou conceptuelle), **lexicale** ou **morphologique**.

Le **champ notionnel** s'intéresse à tous les mots qui peuvent se regrouper **autour d'un même sème**. Il concerne souvent l'aspect anthropologique ou social de la notion.

À partir du mot *maison* on obtient, par exemple, le champ notionnel suivant :

	<i>cabane</i>
<i>maison</i>	<i>cottage</i>
	<i>isba</i>
	<i>pavillon</i>

Le **champ lexical** se délimite à partir d'un mot thème, pour en définir **les emplois**. Par exemple, les oppositions lexicales comme : *liberté* ≠ *oppression*, *démocratie* ≠ *autocratie*, ou les termes lexicaux en complémentarité sémantique (dont les sens se complètent) comme : *liberté*, *démocratie*, *division des pouvoirs*, etc.

Un **champ morphologique** est constitué, du point de vue sémantique, par l'ensemble des unités significatives construites à partir de **classes** de radicaux, d'affixes ou de toutes autres composantes.

On a vu, ci-dessus, que certains préfixes entrent dans la formation du champ morphologique de la **négation**. On pourra, de la même manière, établir le champ sémantique couvert par l'**adjectivation**, la **nominalisation** ou l'**adverbialisation**.

C'est parce qu'il existe un modèle de **nominalisation** en *-eur* qu'on a pu faire entrer dans ce champ sémantique des termes nouveaux comme *programmeur*, *concepteur*, etc.

11. Les variations stylistiques

L'examen des notions d'**antonymie**, de **synonymie** et de **polysémie** a montré que les sèmes constituent un système de traits beaucoup moins rigoureux que celui de la phonologie. Si le sens produit des catégories souvent floues, c'est que chacun de nous possède une expérience personnelle où les connotations jouent un grand rôle. Les variations linguistiques sont nombreuses et constituent l'étude de la **stylistique**. (Voir en particulier parmi les traités les plus récents : Morier, Bernard Dupriez, et Christine Klein-Lataud)

Les variations synonymiques permettent d'introduire des nuances stylistiques dans le discours. Quelle que soit leur imprécision, il existe un accord général pour dire que les énoncés suivants représentent divers degrés dans la variation :

- **neutre** (ou **non-marqué**) : *Mets tes chaussures, prends de l'argent et va acheter un litre de vin rouge*
- **populaire** : *Enfile tes godasses, prends du fric et file acheter un kil de rouge*
- **snob** : *Ayez l'obligeance de mettre vos chaussures, veuillez vous procurer de l'argent et allez quérir une bonne bouteille*
- **dialectal** (normand) : *Prins tes soulis, prins de l'argeon et va-t-on trachi du bère*

12. L'analyse sémique des métaphores

Une métaphore est un transfert de sens, comme *vous êtes un lion* pour *vous êtes courageux*. En général, cette substitution se fait quand le terme à substituer et celui auquel on le substitue ont en commun un ou plusieurs sèmes. Dans l'exemple précédent, on a :

vous	=	le lion
+ courageux	=	+ courageux
+ humain	=	- humain
+ bipède	=	- bipède
etc.		

On peut donc, sans trop enfreindre les lois de l'analyse, assimiler *vous* et *le lion*, grâce à leur sème commun, + *courageux*.

Il serait difficile de dire à quelqu'un *vous êtes un tiroir*, car on ne voit guère quel sème commun une *personne* et un *tiroir* pourraient avoir. Mais parfois une langue offre de telles possibilités qu'une autre n'a pas. On trouve ainsi dans une comédie (*Le gendre de Monsieur Poirier*, d'Émile Augier et Jules Sandeau, 1854) : *mon panier percé de gendre*. L'expression *panier percé* est devenue une métaphore française pour désigner quelqu'un qui dépense beaucoup.

Texte non disponible

13. L'analyse sémique des gros mots

Un gros mot est un terme considéré comme tabou. Il est accepté ou rejeté selon le milieu social et varie parfois jusqu'à perdre son sens premier au cours des siècles, tel *merde!* Qui s'est banalisé en tant qu'exclamation mais a gardé sa force en tant qu'insulte. Beaucoup de gros mots ont totalement perdu leur signification originelle, tel le mot *con* (le sexe féminin) mais restent généralement perçus comme grossiers.

Texte non disponible

L'effet des gros mots disparaît en fonction de leur fréquence d'utilisation. Si bien que, dans les injures, les gros mots sont souvent renforcés par un autre, tels que : *putain de con! Foutu con! Sacré nom de dieu de putain de con!*

On atténue les gros mots par des euphémismes, en disant *mercredi!* Pour *merde! Merdre!* (dans le *Ubu Roi* de Jarry); *Mordieu!* (chez Molière) pour *Mort de Dieu!* On entend souvent : *Nom de nom! Nom d'une pipe!*

Les jeunes utilisent plus les jurons et insultes des gros mots tabous que les plus âgés. Aujourd'hui, on tolère, même des enfants, certains gros mots. Les méridionaux du sud-ouest de la France finissent tous leurs groupes rythmiques par *Putain con!* qui en fait une véritable ponctuation du discours populaire!

Le contexte et l'intonation contribuent à la formation de nouvelles insultes. Les automobilistes ont, de ce point de vue, l'esprit inventif. Mais n'importe quel terme sera ressenti comme injurieux s'il est dit avec l'attitude et le ton appropriés. *Va donc! Eh! Anaphore!* sera aussi insultant que *connard* ou *synecdoque!*



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

DE LA SÉMANTIQUE DE LA PHRASE À LA PRAGMATIQUE

En deux mots

Le sens des mots donné par le dictionnaire est une première étape dans la compréhension. Le dictionnaire lui-même indique toujours différents sens (archaïque, familier, littéraire) ainsi que d'autres acceptions synonymiques. Mais l'interprétation du message linguistique d'une phrase dépend aussi de facteurs contextuels, dus au vocabulaire ou à la syntaxe, et résulte également de la situation du discours.

1. Du mot à la phrase et au contexte

On a vu dans les chapitres précédents que le sens propre d'un mot est susceptible de changer légèrement chaque fois que ce mot entre dans le contexte de la phrase. Le mot *glace* n'est pas le même dans :

- *Je mets de la **glace** dans mon vin.*
- *Je mange une **glace** à la fraise.*
- *Je me regarde dans la **glace**.*

Il y a donc des sens nouveaux qui apparaissent au niveau de la phrase. Mais il faut tenir compte aussi, d'une part, des implications que supposent certains termes et, d'autre part, de toutes celles du contexte situationnel. Ainsi une phrase comme :

- *J'aurais dû prendre mon pull-over.*

peut-être interprétée de la façon suivante :

- *J'ai un pull-over.*
- *Je ne l'ai pas amené avec moi.*
- *Je pensais ne pas en avoir besoin.*
- *Il fait froid ici.*

et peut-être sous-entend-elle encore :

- *Fermez donc la fenêtre ou augmentez le chauffage.*

Dans tous les cas précédents, d'un point de vue pragmatique, c'est-à-dire de la pratique et de l'efficacité, c'est évidemment le contexte du discours qui nous renseigne.

2. La présupposition et le présupposé

La **présupposition** est d'ordre syntaxique. On dira ainsi que l'adjectif et l'article présupposent un nom. On ne peut pas dire *le ...* ou *mon*, ou *petit*, sans les faire suivre d'un nom. L'inverse n'est pas vrai. On peut dire : *Citoyens! ...*

De même dans le groupe verbal, un verbe peut être employé seul à l'impératif, mais non un pronom personnel conjoint du type : *je*, *il* ou un complément du verbe. Isolés, ils n'ont pas de réalité sémantique, et on ne dira pas : *il ...* tout seul, ou *Je ne le... pas*, sans verbe.

Le **présupposé**, par contre, est une notion de sémantique qui relève de la logique. Si je dis que *je ne peux plus marcher*, cela présuppose que *j'ai déjà marché*.

3. Les présupposés lexicaux et grammaticaux

On distingue deux types de réalisations des présupposés, **lexicales** et **grammaticales**. Les présupposés **lexicaux** dépendent d'un mot particulier de l'énoncé. Dans la phrase, *Paul **continue** à parler de ses vacances*, l'emploi du verbe *continue* nous laisse supposer que Paul a déjà parlé plusieurs fois de ses vacances. Dans la phrase *Julie chante **encore***, l'adverbe *encore* indique que Julie a déjà chanté et qu'elle chante de nouveau.

Les présupposés grammaticaux dépendent de la présence de morphèmes liés ou de structures syntaxiques particulières dans l'énoncé, par exemple :

- Le **morphème re-** présuppose que l'action a déjà eu lieu auparavant : Paul ***repeint** sa maison*
- Le **superlatif** présuppose un classement ou un ordre des événements : *Charles est arrivé **le dernier**. C'est **la première** fois que je regarde cette émission.*
- Le comparatif présuppose une qualité commune attribuée à au moins deux participants. La phrase *Gaëtanne est **plus intelligente que** Sigismond* présuppose qu'ils sont tous deux intelligents.
- Les **questions** présupposent toujours un contexte sous-entendu. Dans la phrase *Où avez-vous mis le cadavre?* on suppose l'existence d'un cadavre, le fait de l'avoir caché, et que c'est vous qui l'avez **caché**.
- Les **propositions relatives descriptives**. Un exemple tel que : *Notre compagnie, **qui passe en ce moment par une période difficile**, a besoin d'un nouveau président-directeur général*, peut s'analyser sémantiquement en :

posé : notre compagnie a besoin d'un nouveau directeur

présupposé : la compagnie a des difficultés

4. De la phrase au discours

L'ensemble des phrases d'un texte constitue un **discours**, au sens général du terme. Or, si le sens véhiculé par un mot change souvent au niveau de la phrase, il peut également être considérablement modifié au niveau du discours. On se rappelle ainsi le monologue dans *Jules César*, de William Shakespeare, où Marc Antoine répète la phrase : *Et Brutus est un homme honnête*. Dans le contexte du discours, on sait en réalité que Brutus a trahi César et le mot *honnête* devient alors ironique. Il est employé **par antiphrase**, dit-on en rhétorique.

Texte non disponible

Texte non disponible

Les réseaux sémantiques d'un discours peuvent être envisagés ainsi selon des relations externes — d'une phrase à l'autre — ou à l'aide de liens internes, tels que ceux permettant l'argumentation ou la régulation.

5. Les relations sémantiques externes

A l'intérieur d'un même discours, les **phrases** peuvent être juxtaposées ou coordonnées grammaticalement. Soit une série de juxtapositions telles que :

C'est dimanche. Il fait beau. Je sors. J'en ai besoin.

Cette série juxtaposée suppose en fait des liens implicites au plan sémantique qui pourraient s'exprimer de deux manières :

- a) **grammaticale** : **Puisque** c'est dimanche **et** qu'il fait beau, je sors, **car** j'en ai besoin.
- b) **prosodique** : l'intonation fera que les phrases juxtaposées seront modulées ainsi :
C'est dimanche. Il fait beau. Je sors. J'en ai besoin.

Le résultat obtenu sera sémantiquement le même.

6. Les relations sémantiques internes : argumentation et régulation du discours

Le discours peut être **argumentatif**. On emploie souvent alors des **connecteurs**, des termes de jonctions dont la fonction sémantique est d'opposer, de relier, de conclure, etc. Les principaux connecteurs qui reviennent le plus souvent en français sont des conjonctions : *mais, ou, et, donc, alors, ni, car*, ou des adverbes : *enfin, ainsi, pas seulement ... mais aussi, d'ailleurs, cela dit, tout de même, etc.*

Un certain nombre de ces connecteurs ne servent souvent qu'à la régulation du discours. Autrement dit, ils le rythment. Ce sont des points d'appui, des endroits où l'on s'arrête d'une manière déguisée pour réfléchir. Ces connecteurs constituent une sorte de ponctuation sonore qui permet au locuteur d'établir le contact (la fonction phatique de Jakobson) tout en gardant la parole. On peut entendre, par exemple, une reprise de discours totalement vide de sens malgré les termes à allure argumentative qui la composent, comme dans :

Oui, alors, bon, ben, mais enfin, cela dit, ouais, m'alors (mais alors) ...

Ces termes deviennent souvent interchangeables. L'intonation seule permet de savoir si *oui* veut dire *non* et inversement!

Texte non disponible

7. L'argumentation déguisée

L'argumentation, ou l'**éclairage** particulier du discours, comme dit J.-B. Grise (1981), peut revêtir des formes plus subtiles que l'emploi de connecteurs. Ainsi un titre de journal tel que :

La conduite scandaleuse de la Princesse a choqué le public londonien.

contient un procédé de nominalisation. Le groupe nominal *La conduite scandaleuse de la Princesse* représente en fait une phrase sous-jacente :

La Princesse s'est conduite d'une façon scandaleuse.

C'est le comportement indiqué dans cette phrase sous-jacente qui a choqué le public.

Ce procédé stylistique coupe court à toute question sur le véritable caractère de la conduite de la dite princesse. La nature scandaleuse de cette conduite se trouve ainsi présentée comme un **état de fait** indiscutable. Le lecteur peut, à la rigueur, se demander si le public a été choqué, mais ne peut remettre en question l'essentiel de la proposition. Ce procédé est largement utilisé par les politiciens qui fuient toute critique d'une opposition quelconque.

8. L'énonciation

Émile Benveniste (1966) a beaucoup insisté sur les marques qui montrent les traces de l'**énonciateur** (l'**émetteur** de Jakobson) dans le discours. Il y voit surtout le jeu des **pronoms personnels** et des **déictiques** — c'est-à-dire tout ce qui sert à **préciser, montrer** (*ici, là, cela, ceci, ce, maintenant, aujourd'hui, etc.*).

Texte non disponible

9. La pragmatique

Les linguistes ont surtout cherché à étudier les unités significatives qui font partie du système interne de la linguistique. À l'époque moderne, les sémanticiens ont élargi cette conception étroite du système pour étudier le sens au niveau de la phrase, puis du discours. Les logiciens et les philosophes ont voulu aller plus loin, et peu à peu, on a instauré une nouvelle discipline appelée la **pragmatique**.

La pragmatique tente d'étudier ainsi toutes les manifestations du sens dont la linguistique ne rend pas compte. Les théories modernes des actes de paroles considèrent que l'acte communicatif est en fait une façon d'agir sur le monde extérieur et sur les autres.

Les linguistes, comme Benveniste, pensent que ces descriptions dépassent le cadre de la linguistique dont le rôle est de décrire la structure interne du système langagier. La pragmatique, par contre, prend en considération à la fois les diverses stratégies d'utilisation du code linguistique et les connaissances extra-linguistiques que partagent les usagers dans des situations réelles.

La pragmatique est un domaine où des catégories rigides comme celles de la linguistique structurale et particulièrement de la phonologie sont inexistantes. Les contextes et les situations sont en nombre infini et restent souvent discutables car ils dépendent de l'expérience de chaque individu. Cette multiplicité exclut la possibilité d'une typologie rigoureuse.

10. L'explicite et l'implicite

Les actes communicatifs réels se composent souvent non pas d'un échange de messages explicites et clairement codés, mais de messages obliques codés de façon indirecte.

Si je dis, par exemple, en entrant dans une chambre où la fenêtre est ouverte *il ne fait pas chaud chez toi!*, mon énoncé a l'air d'une simple observation sur la température de la pièce. En réalité, cet énoncé contient à la fois une proposition implicite *j'ai froid* et un message implicite, *je veux que tu fermes la fenêtre*. L'interlocuteur qui entend cette phrase décodera automatiquement ces messages implicites et se lèvera pour fermer la fenêtre.

Les formules de **politesse** contiennent également un ordre implicite donné à l'interlocuteur, par exemple :

- *Où est le sel?*
- *Pouvez-vous me passer le sel?*
- *Est-ce que cela vous ennuerait de me passer le sel?*

Il est bien évident que l'interlocuteur n'est pas censé prendre ces questions à la lettre. Il serait étrange, amusant ou impoli de répondre à la troisième question en disant *oui cela m'ennuerait*. Voilà donc un cas où **la question** équivaut, dans le code pragmatique de la politesse, à **un ordre**.

Il existe ainsi un grand nombre d'expressions quotidiennes qui déclenchent une réaction sans qu'aucune formulation directe n'ait été prononcée.

11. Les actes de parole

Les théories modernes dites des **actes de parole** (Austin, 1970; Searle, 1972) essaient de fournir un cadre théorique à la description des différents emplois pratiques du système linguistique.

On distingue d'abord le contenu référentiel de l'énoncé appelé **contenu propositionnel explicite** des actes de parole qui peuvent être explicites ou implicites. Quand je dis *La moutarde, s'il vous plaît*, l'énoncé comprend d'une part une information explicite, la **moutarde** (et pas le beurre), et d'autre part, un ordre adressé à mon interlocuteur dans le cadre d'un repas.

Texte non disponible

12. Les actes illocutoires

L'acte illocutoire permet au locuteur d'affirmer le contenu de sa proposition, de s'engager à faire quelque chose, de poser une question à son interlocuteur, d'exprimer un souhait, etc. Il existe une grande variété d'actes illocutoires. On présentera ci-dessous cinq **forces illocutoires** fondamentales qui caractérisent un grand nombre d'actes :

- la force d'**assertion**, que l'on trouve dans le mode **indicatif** : *J'aime la bière*; l'emploi de ce mode indique que j'affirme mon goût pour la bière
- la force **commissive** d'engagement, souvent marqué par un verbe particulier comme *je promets de le réparer*, *je m'engage à vous le rendre tout de suite*
- la force **directive** souvent réalisée par l'**impératif** : *Partez tout de suite!* Cet énoncé contient implicitement la proposition *je vous ordonne de faire quelque chose*
- la force **interrogative** qui peut se réaliser de diverses façons : *Tu viendras demain? Est-ce que tu viendras demain? J'aimerais savoir si tu penses venir demain?*
- la force **expressive**, exprimant un souhait, une émotion, un sentiment, par exemple, l'énoncé suivant : *Si seulement j'avais plus de temps!* contient implicitement la proposition *je veux avoir ou faire quelque chose*

La langue permet d'utiliser plusieurs procédés différents appelés **marqueurs** pour indiquer la force illocutoire de l'énoncé. On distingue des marqueurs d'ordre lexical, morphologique, syntaxique et prosodique. On peut comparer ainsi :

- a) *Je t'ordonne de me donner le sel.*
- b) **Donnez-moi** le sel.
- c) *Le sel!*
- d) *Voulez-vous me donner le sel?*
- e) *Vous me donnez le sel...*

La force illocutoire directive impliquée dans ces cinq phrases est marquée dans a) par le lexique, le verbe *ordonner*; dans b) par la syntaxe et par la morphologie; dans c) par l'intonation; dans d) par la syntaxe et dans e) par le contexte.

Dans un grand nombre de cas, la force illocutoire est exprimée par des verbes tels que : *promettre*, *ordonner*, *condamner*, *pardonner*, etc. En disant, par exemple, *Je te promets de venir*, le verbe *promettre*, à la première personne de l'indicatif, désigne et accomplit en même temps l'acte par lequel le locuteur s'engage à faire quelque chose. Ces verbes s'appellent des verbes **performatifs**.

Le choix des marqueurs dépend à la fois des rapports entre les locuteurs et de la situation de communication.

13. L'acte perlocutoire

Dans l'acte **perlocutoire** (ou fonction conative du code, aurait dit Jakobson — voir chapitre 3), l'énoncé contient une stratégie pour faire changer ou réagir le destinataire. Le locuteur cherche à aider ou à contraindre son interlocuteur. L'acte de parole devient une action proprement dite, surajoutée à l'acte linguistique. Il s'agit autant d'une stratégie psychologique que d'une stratégie linguistique, par exemple :

- *Si vous ne payez pas immédiatement vos dettes, vous irez en prison.*
- *Vous êtes la seule personne qui puisse nous aider.*
- *Je suis sûr que vous êtes capable de le faire.*

Dans l'acte perlocutoire, le locuteur impose ou cherche à imposer sa volonté à son interlocuteur. Son acte de parole sert à modifier le comportement ou la pensée de l'autre.

La réussite des actes de parole dépendra de la sincérité du locuteur, de la finesse de la stratégie, de l'adéquation des moyens utilisés et de la réaction de l'interlocuteur. Ainsi, si en entrant dans la cuisine, on dit à la personne qui est en train de préparer le repas *Il est déjà huit heures!*, l'interlocuteur pourrait répondre *Mais tu peux aller au restaurant!*

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

PARTIE VI

LA SOCIOLINGUISTIQUE

*** * ***

Page laissée blanche intentionnellement

LA VARIATION SOCIALE

En deux mots

Les femmes ne jurent pas autant que les hommes. Les enfants ne doivent pas dire de mots tabous. On ne parle pas dans une réunion mondaine comme sur un terrain de sport. Les jeunes font moins de liaisons que les vieux, etc.! La sociolinguistique tente d'établir, à partir de tels faits, les lois qui gouvernent les manières linguistiques.

1. Les facteurs sociologiques de la variation

L'une des tâches de la sociolinguistique est l'étude des variations de la langue en fonction de critères externes. Les trois grands types de variations sociolinguistiques, **dialectale**, **sociale** et **situationnelle**, sont étudiés en fonction de critères que l'on appelle des **variables**.

On distingue des variables **indépendantes, sociologiques** :

- l'âge
- le sexe
- l'éducation, etc.

et des variables **dépendantes** (elles dépendent des variables sociologiques), qui sont **linguistiques** :

- la prononciation
- la morphologie
- la syntaxe, etc.

La tâche des sociolinguistes est d'examiner les rapports qu'entretiennent ces différentes variables dans le fonctionnement du discours.

2. L'âge

La prononciation, le vocabulaire et la syntaxe varient avec l'âge. Souvent, les mères emploient avec les enfants **une langue de bébé**, dont le vocabulaire et la syntaxe sont simplifiés. La mère n'emploiera, par exemple, que la 3^e personne, comme le fait l'enfant :

Bébé, il mange. Bébé content!

Les enfants ne peuvent pas parler de certains sujets réservés aux adultes. On ne parle pas de la mort devant les vieillards, etc.

3. Le sexe

Si la plupart des adolescents ont la même voix haute avant la puberté, la voix des garçons devient grave plus tard mais il serait malséant, dans la plupart des sociétés, qu'une fille ne garde pas sa voix haute.

Dans la plupart des langues, la postériorisation de la prononciation est perçue comme un signe d'affirmation de la virilité alors que l'antériorisation paraît un signe de féminité ou de préciosité.

De même, on a pu constater, assez récemment, que les femmes considèrent souvent plus **poli** de parler en terminant leurs phrases par une montée mélodique — sorte de question timide — alors que les hommes ont tendance à être **assertifs** en utilisant une intonation descendante en finale d'énoncé.

Dans les sociétés traditionnelles, les femmes ne jurent pas, ne disent pas de mots grossiers et ne racontent pas, devant les hommes, d'histoires scabreuses. Souvent, également, les femmes paraissent plus conservatrices que les hommes dans leur langage, surtout dans les groupes favorisés.

On notera, dans le chapitre 29, le rôle important des femmes dans les mariages exogamiques. (Dans le cas qui nous intéresse, les conjoints appartiennent à des groupes linguistiques différents). Ce rôle a été déterminant pour la francisation en Nouvelle-France.

4. Le choix des variables linguistiques

Pour étudier d'une manière précise, scientifique, donc quantifiable, la variation sociolinguistique, on a mis au point une procédure dont l'essentiel est de bien définir et circonscrire la variable linguistique après avoir précisé les catégories sociales où on veut l'étudier.

Pour William Labov (1976), la variable à observer doit posséder les qualités suivantes : être **fréquente**, **bien intégrée** et **inconsciente**. Les phonèmes de la langue sont de ce point de vue les unités linguistiques qui répondent le mieux à ces exigences. C'est pourquoi la plupart des travaux des sociolinguistes se sont appuyés sur des variables phonologiques (qu'on appelle parfois **variphones**). On a étudié, par exemple, la conservation du /r/ ou sa suppression dans l'anglais de New York.

On se rappelle que les linguistes considéraient deux grandes catégories de variantes phonologiques :

- les variantes combinatoires ou contextuelles, qui sont **obligatoires**, telle que la sonorisation d'une consonne sourde implosive (finale de syllabe) devant consonne sonore en position explosive (initiale de syllabe) comme dans : *anecdote* /k/ → /g/
- les variantes **libres**, telles que la prononciation des liaisons et du E caduc facultatif

Les sociolinguistes, de leur côté, refusent le terme de variante **libre**. Pour eux, toute variante « libre » est nécessairement **dépendante** de facteurs **sociologiques**. Ainsi, si un individu prononce un grand nombre de liaisons possibles, même inconsciemment, il doit y avoir une raison au plan social. Ce sujet-là appartient sans doute à une classe spéciale d'individus pour qui faire beaucoup de liaisons revient à se distinguer d'une manière particulière.

Si la plupart des études sociolinguistiques ont été tout d'abord effectuées à partir de variables phonologiques, une tendance nouvelle se dessine. On prend plus en considération les variables **lexicales** ou encore **morphosyntaxiques**, comme l'a fait Jeff Tennant (1994) pour le parler francophone de North Bay en Ontario. Il a étudié, par exemple, la suppression de l'article en français canadien dans des énoncés tels que *dans rue* pour *dans la rue*.

5. Exemple d'une étude simple d'une variable sociophonétique, la stratification du R à New York

William Labov (1966) étudie le maintien ou la suppression du R devant consonne à la finale dans l'anglais de New York, à l'aide d'un échantillonnage portant sur trois grands magasins, Saks, Macy's, S. Klein. Il pose la même question aux employés de chacun de ces magasins: *Où est le rayon de ...?* (ce rayon devait se trouver au "**fourth floor**").

Labov retient les variables sociologiques — qu'il appelle **indépendantes** — suivantes :

- le magasin
- l'étage
- le sexe
- l'âge
- l'emploi (chef de rayon, vendeuse ...)
- la race
- l'accent étranger ou régional

Les résultats de Labov montrent que le pourcentage de R prononcés augmente de 17 % (Klein), à 31 % (Macy's) et 32 % (Saks). C'est dans le magasin le plus chic que l'on prononce le plus de R en finale. Le maintien du R final à New York est donc senti comme un phénomène de prestige social.

6. La variation en fonction du contexte linguistique

On constate qu'une variable peut dépendre de la place qu'elle occupe dans la chaîne parlée. Ainsi, dans le parler franco-canadien de Sudbury (Ontario), on relève la prononciation de trois R différents : l'un est l'ancien [r] apical, roulé, le second est le [R] dorso-uvulaire qui est un emprunt nouveau à Sudbury et [ɹ] qui est le R anglais acquis au contact des anglophones locaux. Ces trois R apparaissent différemment selon leur distribution dans le contexte phonique — dans un groupe consonne + R + voyelle (CRV), entre une voyelle et une consonne (VRC), entre 2 voyelles (VRV), après voyelle et devant pause (VR)#, après pause et devant voyelle (#RV). Les pourcentages d'occurrence sont les suivants :

Image non disponible

En comparant ces chiffres, on s'aperçoit que certains types de distribution favorisent l'apparition du nouveau R alors que d'autres la freinent. Par exemple, le [r] se conserve mieux dans la séquence CRV (71.8 %) comme dans *trois* que dans la séquence VRC comme dans *certain* où c'est le nouveau [R] qui a la plus grande fréquence (71.2 %).

L'étude sociolinguistique doit tenir compte de tels facteurs.

7. La variation en fonction du contexte social

On a étudié dans une autre région de l'Ontario (Welland) la variation linguistique du R en fonction de critères sociaux : **sexe**, **classe sociale** et **dominance linguistique**, chez un groupe de jeunes élèves de 12 à 18 ans.

Il y a à Welland, comme à Sudbury, 2 grands types de R, [r] et [R]. Voici les chiffres d'apparition du nouveau [R], qui représente dans la totalité 58 % de toutes les occurrences des R possibles.

Image non disponible

Figure 42. Répartition, en pourcentage, du [R] dorso-uvulaire à Welland en fonction du sexe, de la classe sociale et de la dominance linguistique (FF, 2 parents francophones, AF, un anglophone et un francophone, AA = 2 anglophones) (Léon, 1983).

On voit que pour l'acquisition du nouveau [R], inconnu pratiquement à Welland par les générations précédentes, le moteur du changement vient :

- a) des **filles** (76 %)
- b) de la classe sociale la **plus défavorisée** (70 %)
- c) des familles où il y a au moins un parent anglophone.

Le conservatisme est donc ici du côté des garçons et des francophones des classes favorisées. Le [r] a été longtemps dans la francophonie le symbole de l'aristocratie avant de passer pour archaïque ou rural.

Texte non disponible

8. Les règles variables

À propos de l'étude sociolinguistique du parler des Noirs de Harlem, Labov établit des **règles de variation**, qu'il appelle **règles variables**. Ces règles tiennent compte, ici aussi, de la **nature** phonique des phénomènes observés et de leur **distribution** dans l'énoncé.

Ayant observé ainsi que dans le parler noir de Harlem, des mots comme *bold*, *find* et *fist* sont souvent prononcés *bol'*, *fin'*, *fis'*, (le cas se produit surtout devant un autre mot à initiale consonantique) il énonce ce phénomène en disant qu'une **règle variable efface la seconde consonne**, règle représentée par la formule :

$$\text{fac} [-\text{cont}] \rightarrow 0 / [+ \text{cons}] \text{ — } \# \# [- \text{syll}]$$

Dans cette formule à l'air mathématique un peu rébarbatif, *fac* veut dire **facultativement**, *-cont*: **-continue**, c'est-à-dire + occlusive, 0 est zéro phonique, # signifie une pause et *-syll*: moins noyau syllabique, c'est-à-dire + **consonne**. On décodera donc la règle en disant que :

De manière facultative, une occlusive tombe si elle est suivie d'une consonne devant pause ou d'un mot commençant par une voyelle.

9. Indicateur et marqueur

Une variable sociolinguistique est appelée **indicateur** (ou **index** par certains sociolinguistes français) lorsqu'elle est inconsciente et **involontaire**. On peut parler des indicateurs biologiques d'âge et de sexe chez des sujets appartenant à la même couche sociale. Ils restent indépendants de la situation de communication, par exemple, la voix d'un vieillard ou celle d'un enfant ou la prononciation caractérisant un groupe social, etc.

Une variable sociolinguistique est appelée **marqueur** (ou **signal**) lorsqu'elle est **volontaire**. Selon W. Labov, les marqueurs montrent une stratification stylistique aussi bien que sociale. Elle dépend ainsi de la situation de communication comme dans le discours oratoire du politicien qui prend les marques linguistiques (prononciation, lexicale, etc.) du groupe de la classe sociale à laquelle il s'adresse.

10. De l'indicateur au marqueur

Certains indicateurs peuvent devenir marqueurs. Ainsi la voix soufflée, qui est l'indice de la fatigue ou d'un mauvais fonctionnement des cordes vocales, peut-elle être utilisée comme marqueur de la voix de charme. Les amoureux nord-américains se téléphonent des *Hello ...* pleins de souffle.

De même, la nasalité qui peut être un **indice** dialectal (*nasal twang* aux U.S.A.) ou l'indice d'une malfonction du palais (associée éventuellement à des troubles pathologiques) peut devenir le **marqueur** de la supériorité pour certaines personnes. Dans des situations de communication particulières, des locuteurs vont utiliser cet indicateur de nasalité à des fins stylistiques dénotant le prestige. On en trouve des exemples chez les secrétaires et les téléphonistes aux États-Unis. L'actrice américaine Lily Tomlin nasalisait ainsi quand elle prétendait s'adresser au Président Nixon.

Pour le lexique et la syntaxe, on sait que les politiciens sont très habiles à adopter le type de discours du groupe à qui ils s'adressent. Il s'agit là, comme pour les dialectes (Chapitre 28), de l'utilisation linguistique d'indices à des fins de marqueurs de symbolisation idéologique.

11. Code restreint et code élaboré

Le sociolinguiste Basil Bernstein (1971) a nommé **code restreint** la langue employée par les groupes sociaux **défavorisés**. Leur vocabulaire est généralement pauvre, leur discours compte beaucoup de signes phatiques, du type : *oui, bon, vous savez, comme...* Leurs phrases sont inachevées, répétitives, avec les mêmes conjonctions, un emploi rigide et très limité des verbes et des adjectifs et un emploi fréquent des impersonnels. Les significations du discours sont discontinues et surtout implicites (*vous savez*). Il s'agit non de convaincre, mais d'affirmer une solidarité.

Au contraire, dans le code **élaboré**, on trouve un emploi fréquent de *je*, qui affirme l'identité du locuteur, un style argumentatif avec de nombreux connecteurs, l'utilisation d'un métalangage (*je veux dire ... je précise*), au total un discours explicite. Ce type de code est généralement caractéristique des groupes sociaux favorisés.

Les enfants des classes défavorisées arrivent souvent à l'école avec un code restreint et se trouvent confrontés là à un code élaboré.

En fait, il arrive que les classes favorisées soient prisonnières de leur code élaboré, alors que les classes sociales moyennes possèdent souvent les autres codes et peuvent les utiliser alternativement selon les circonstances.

12. Les variations régionales, sociolectales et langue standard

D'un pays à l'autre de la francophonie, on trouve des variations linguistiques importantes, auxquelles s'ajoutent des variations régionales internes, comme celles de la Belgique, du Canada, de la France, de la Suisse ou des pays francophones d'Afrique, des Antilles et du Pacifique.

Tous ces francophones ont en commun une langue que l'on a appelée parfois **français international** ou **standardisé**. Pour se comprendre, les francophones de ces divers pays doivent employer cette langue, dont les variations sont beaucoup plus réduites que la somme de toutes les autres.

La variation sociale que l'on trouve à l'intérieur de chaque région se réduit à mesure que l'on va vers la langue standard.

13. Sociolinguistique et évolution

On a vu précédemment que les facteurs d'évolution linguistique peuvent être **internes**, causés par le système, ou **externes**, c'est-à-dire d'ordre sociologique.

Texte non disponible

Les sujets parlants de A auront un parler plus conservateur que ceux de B. Selon ce même principe, on constate que les caractéristiques de B apparaissent généralement comme celles d'une langue de **prestige**.

14. Les facteurs idéologiques

Le prestige ne va pas non plus toujours dans le sens du groupe le plus jeune et le plus **favorisé**. C'est ainsi que Labov a pu constater un renversement de la prononciation en faveur d'**archaïsmes**, à Martha's Vineyard Island. En employant des formes anciennes, les gens de l'île de Martha réagissaient inconsciemment contre les vacanciers de Boston qui venaient troubler leurs habitudes.

On a constaté (Léon 1973) un phénomène d'imitation du parler **populaire** parisien dans une zone rurale en France. Dans ce cas, les ruraux étaient des **hommes, jeunes, politisés**. Leur nouvelle prononciation leur donnait un statut de prestige : **prolétaires** et **parisiens**.

Dans les deux cas, le changement de prononciation devenait un symbole culturel idéologique.

Le phénomène du **joual** au Canada relevait également de facteurs idéologiques. (À l'origine le mot *joual* était la prononciation populaire et rural du mot *cheval*). Le joual était alors considéré politiquement comme la langue du peuple. Français archaïque et populaire, bien que truffé d'anglicismes, il était devenu symbole de l'identité nationale québécoise. Actuellement, on constate un renversement de la tendance, venu sans doute du fait que le Québec a vu son entité politique reconnue au Canada.



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

LA VARIATION DIALECTALE

En deux mots

Tout le monde ne parle pas de la même manière à l'intérieur d'une même communauté politique comme le Canada ou la France. Malgré l'unification linguistique qui tend à se faire sous l'influence des médias, bien des régions gardent des traces de parlers anciens. Comme on a étudié les aspects linguistiques de la variation sociale, on examine maintenant ceux de la variation dialectale.

1. La norme et les usages

On a vu (chapitre 1) que l'étude linguistique veut être **descriptive**, objective, par rapport aux grammaires qui donnent des règles **prescriptives**, telles que : « *Après bien que, il faut employer le **subjonctif*** » ; « *la forme négative se construit avec les particules **ne ... pas***. »

De telles règles constituent ce qu'on appelle la **norme**. Ces règles sont censées représenter le parler d'un groupe social de prestige, tel que celui des intellectuels en France, de la BBC en Angleterre.

En réalité, lorsqu'on observe de près des groupes semblables, on découvre de nombreuses **variations**. Les règles sont toujours approximatives car les usages de la parole varient non seulement selon la classe sociale mais aussi selon les régions.

Pour le français de la **francophonie** — ensemble des pays francophones — les linguistes essaient de trouver une norme de français international qui tienne compte de la généralité d'emploi des termes et de leur efficacité. Ainsi le mot **automobile** est-il plus passe-partout que *voiture* (en France) et *char* (au Québec).

2. Les divisions linguistiques de la France

La carte ci-dessous (fig. 43) indique les principales divisions linguistiques de la France, telles qu'elles ont été établies par des enquêtes dialectales qui aboutissent à la constitution d'**Atlas linguistiques**.

On voit que la France est divisée en deux grandes zones linguistiques, celle des parlers d'**oïl** (France du Nord) et celle des parlers d'**oc** (France du Sud). Les termes *oïl* et *d'oc* renvoient à la manière de dire *oui* dans chacune des deux régions. Ces deux groupes linguistiques sont issus du latin, mais ont connu une évolution linguistique différente. Par exemple, le latin **aqua** est devenu **aigo** en provençal et **eau** en français.

Les variations linguistiques **régionales** du français sont le résultat de l'influence des **substrats** dialectaux (couches linguistiques antérieures). C'est ainsi qu'on peut expliquer les différents « accents » dans la prononciation des francophones et d'une manière générale les traits linguistiques particularisants. L'alsacien a un substrat germanique. La Bretagne et le Pays Basque ont également des substrats linguistiques non latins.

Image non disponible

Figure 43. Carte des grandes régions de France, établie pour les Atlas linguistiques (d'après Carton et al. 1983). La partie hachurée indique le domaine des parlers d'oc.

3. Langue, dialecte, patois, parler et créole

Du point de vue linguistique :

Une **langue** représente un **archi-système** idéal, qui sert de fonds commun à tous les parlers de cette communauté linguistique.

Le terme **parler** désigne d'une manière neutre, générale, l'ensemble des réalisations linguistiques d'une même langue. On peut dire, par exemple, que les parlers français de France, de Belgique, de Suisse, du Canada. etc., possèdent un fond commun, la **langue** française.

Un **dialecte** représente une variété d'un système linguistique, appelé **langue-mère**. Ainsi les dialectes ionien, attique par rapport au grec; les différents dialectes de l'Italie du nord; les anciens dialectes du francien (France du nord) ou de l'occitan (France du midi).

En **dialecte** normand (région du nord du Cotentin), on dira, par exemple : *J'va m'n'alla trachi les gvès et les vaques, d'avè les knâles*, qui signifie « Je vais m'en aller chercher les chevaux et les vaches, avec les enfants ». On remarque dans cette phrase un certain nombre de similitudes avec le français. Le normand moderne est en effet, **à l'origine**, une variété de langue issue du latin. Le parler des Vikings n'y a laissé que de menues traces lexicales ou toponymiques.

Mais il arrive, au cours de l'évolution linguistique, qu'un dialecte soit de plus en plus influencé par un autre système linguistique, tel que la langue-mère, si elle est encore pratiquée et si elle possède un grand prestige. C'est ce qui s'est produit pour le normand devenu peu à peu un **patois**. L'exemple précédent pourra alors être énoncé, parfois par le même individu, selon les circonstances, en mêlant les termes du dialecte à ceux du français standard :

- *Je vas aller cherchi les chevaux et les vaques, d'avè l'zenfants.*
- *Je vais aller chercher les gvès et les vaques avec les knâles, etc.*

Un **patois** sera alors défini comme un dialecte rural de moindre extension, devenu hétérogène, instable, au contact d'un autre système linguistique.

Un **créole** résulte d'un contact entre deux systèmes linguistiques très différents, comme dans le cas de l'haïtien, où le français et les langues africaines se sont mélangées pour former une nouvelle langue.

Les créoles ont généralement modifié le système morphologique de la langue que les colonisateurs leur imposaient. Ainsi le créole français de Sainte-Lucie transforme la conjugaison des verbes en ne gardant que la forme infinitive : *Moi aller (je vais), I aller (il va), Zot aller (nous allons), Ou qu'à aller (vous irez), I qu'à aller (il ira), etc.*

Du point de vue géographique et historique, les **dialectes** recouvrent des aires géographiques qui correspondent généralement à d'anciennes divisions historiques, comme dans le cas des provinces françaises. On verra ainsi sur la carte des divisions linguistiques de la France (fig. 43), le découpage en régions et dialectes : Normandie, Picardie, etc.

Une **langue** comme le français résulte d'un dialecte ancien, le **francien**, qui s'est imposé au plan national pour des raisons politiques, économiques, et sociales. La centralisation du pouvoir royal puis celle de la révolution qui décide que « ne pas parler français, c'est être l'ennemi de la France », ont contribué à l'unification linguistique. La **langue nationale** est donc historiquement le **dialecte qui a pris le pouvoir**.

Un **patois** est associé à des facteurs géographiques d'isolation et à des facteurs démographiques d'immobilité.

Un **créole** est associé généralement à des déplacements de population d'une aire linguistique à une autre. Ainsi les créoles francophones de l'île Maurice, de la Réunion, d'Haïti, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie, etc.

Du point de vue socio-culturel, une **langue nationale** est considérée généralement comme le système linguistique de plus grand prestige qui tend à imposer sa norme aux autres formes de parlers. C'est un dialecte qui a réussi.

Les anciens **dialectes**, comme ceux de la France, ont joui longtemps d'un prestige interne dû à l'existence du pouvoir politique de leur parlement, et d'une littérature écrite. Ainsi, au XVII^e siècle, le normand a une littérature florissante. De même, la littérature provençale à la Renaissance. Cette dernière connaît également un regain sous l'influence du poète Frédéric Mistral, au 19^e siècle.

À mesure que le pouvoir de l'État français s'est renforcé et centralisé, les dialectes ont perdu de leur prestige. La langue officielle est devenue la seule langue véhiculaire. Le résultat a été la disparition des dialectes comme langue de communication et langue littéraire. Les dialectes qui se sont trouvés dans cette situation n'ont plus été parlés progressivement, sauf par ceux qui restaient coupés de la langue de prestige, les paysans isolés géographiquement, économiquement et culturellement. Le paysan normand du Cotentin, perdu dans un pays marécageux sans grandes routes, (le chemin de fer Paris-Cherbourg n'est apparu que tardivement), le plus souvent sans radio ni télévision jusqu'à une date récente, ne parlait français qu'occasionnellement à l'école.

Associés à la « ruralité arriérée », les patois ont gardé trop souvent en français une connotation péjorative. L'école de la Troisième République ne tolérait pas que les élèves parlent autre chose que le français standard des instituteurs. Aujourd'hui, les dialectologues préfèrent le terme neutre de **parler** à celui de **patois**.

4. Sabir et pidgin

Un **sabir** est une langue de communication très élémentaire, généralement hétéroclite, employée souvent pour le commerce entre des gens de langue différente. C'est la langue des marins aux escales, des touristes qui emploient un dictionnaire et se servent de mots de différentes langues. Les petits vendeurs de souvenirs parlent souvent un sabir très pittoresque du type: *You muy barato nice hat? French? frances? Chapeau muy bueno, cheap chapeau, twenty pesos, très bon.*

Un **pidgin** est une langue plus complexe qu'un sabir. Elle résulte d'une mixture d'une langue, comme le chinois, avec une autre, comme l'anglais. Elle n'est la langue maternelle de personne, contrairement au créole.

Texte non disponible

5. L'approche sociolinguistique dans l'étude des dialectes

Beaucoup d'études dialectologiques n'ont pas tenu compte de tous les facteurs externes tels que l'âge, le sexe, l'appartenance sociale, etc. La première enquête linguistique qui ait tenté d'intégrer des paramètres extra-linguistiques est celle d'André Martinet (1945) sur la *Prononciation du français contemporain*. Voici, à titre d'exemple, une question de l'enquête Martinet, concernant la prononciation du E caduc.

- Question 4:** Prononcez-vous naturellement
- a) *arc(que)-boutant* ou *arc-boutant*?
 - b) *ours(e) blanc* ou *ours blanc*?
- 4a.** Prononcent *arc(que)-boutant*,
Non-Méridionaux: 27 %
Méridionaux: 20 %
- 4b.** Prononcent *ours(e) blanc*,
Non-Méridionaux: 50,6 %
Méridionaux: 13 %

Martinet donne ensuite la répartition géographique détaillée des réponses pour les différentes régions de France. Il note, pour la question ci-dessus, que la différence la plus importante est entre la France du nord et celle du midi : « plus de 2/3 des non-méridionaux prononcent *arc-boutant* selon la graphie, il n'en est pas la moitié pour en faire autant avec *ours blanc* » puis il tente ensuite de trouver une explication pour ce phénomène.

L'enquête de Martinet est scientifique car elle tient compte de variables sociales (âge, éducation, origine géographique) en fonction des variables phonologiques qu'elle exprime en résultats chiffrés.

6. Attitude et comportement

L'enquête de Martinet, qui demandait à ses sujets de répondre à un questionnaire, teste leur **attitude** particulière vis-à-vis de leur pratique de la langue. Il aurait été possible, si le nombre des sujets n'avait pas été très élevé, que l'enquête nous renseigne donc en fait plus sur leur **imaginaire** linguistique que sur la réalité de leur **comportement verbal**.

Pour étudier le comportement réel, il est prudent d'enregistrer les gens et si possible sans qu'ils en soient conscients. Si vous demandez à quelqu'un : Prononcez-vous « je ne sais pas » en supprimant les deux E? Il est possible qu'on vous réponde que non. Et il est fort possible aussi que la même personne vous réponde, à une autre question : « Ch'sais pas »!

7. Les forces linguistiques en cause

On a vu, dans le chapitre précédent (27.13), que l'évolution linguistique peut provenir de facteurs internes ou externes. On retrouve ces mêmes facteurs dans le cas de la variation dialectale vers un français standardisé.

Rappelons que les principaux facteurs antinomiques sont : **rural/ urbain; sédentaire/mobile; vieux/jeune; défavorisé/favorisé**. Ainsi un paysan âgé et pauvre qui n'a jamais voyagé, a peu de chances de changer son accent et ses manières de parler. D'autres facteurs peuvent entrer en compte, comme le sexe. Les filles, surtout jeunes, sont souvent à l'origine des modes de vocabulaire nouveau. Dans les pays d'immigration, elles sont les premières à acquérir la langue nouvelle.

8. Les enquêtes dialectologiques modernes

La constitution d'**Atlas linguistiques** permet d'étudier de nombreuses variations dialectales en fonction de facteurs sociologiques et géographiques. Il existe de tels Atlas pour plusieurs parties de la francophonie, Belgique, Canada, France, etc. Les enquêtes de Fernand Carton et autres (1983) comportent en même temps qu'une description phonologique et phonétique, des échantillons sonores d'enregistrements.

Au Canada, on possède les enquêtes de Dulong pour le Québec, Beauchemin pour les cantons de l'Est et Santerre, Sankoff et autres pour la région de Montréal. D'autres enquêtes sont rapportées par Claude Poirier (1994) et continuent actuellement.

9. L'idiomatologie

L'idiomatologie étudie l'**attitude** d'un groupe linguistique vis à vis d'un autre. Ce type d'étude montre qu'il existe des préjugés socio-culturels attachés aux langues étrangères à chaque communauté. Les Français disaient ainsi au XVII^e siècle que l'anglais était la langue pour parler aux chevaux, l'allemand aux domestiques, l'espagnol à Dieu, l'italien aux femmes, et le français à sa maîtresse.

Ce genre de préjugés, basés sur un racisme linguistique, existe malheureusement encore à côté d'idées plus ou moins farfelues, stéréotypées, exprimées le plus souvent par des gens qui ne parlent même pas la langue qu'ils jugent.

La sociolinguistique moderne étudie de manière plus précise ce genre d'attitudes.

Plusieurs enquêtes canadiennes ont ainsi montré que les groupes minoritaires ont des **complexes** vis-à-vis des groupes majoritaires. Les Franco-Ontariens (surtout ceux des classes sociales défavorisées) ont tendance à penser qu'ils parlent une langue moins « correcte » et moins « belle » que les « Québécois » et que le français de France est le plus « beau » même s'il est le plus « détesté ».

Le résultat tragique de tels complexes linguistiques est que souvent les minorités tentent d'oublier le plus rapidement possible leur langue d'origine pour s'assimiler à celle de la majorité.

10. Esthétique, clarté, efficacité, richesse

On a beaucoup discuté au XIX^e siècle du « génie de la langue ». Buffon, Madame de Staël, Chateaubriand pensaient que la langue reflétait les caractéristiques culturelles d'un peuple. On disait qu'il y avait des **langues** « **belles** », d'autres « **laides** ». Les langues **vocaliques**, comme l'italien et le français, étaient généralement jugées esthétiques. D'autres, comme l'allemand, inharmonieuse à cause de leur consonantisme.

Or, il est bien évident que l'allemand, par exemple, a produit des chefs d'œuvres littéraires aussi poétiques et esthétiques que toutes les autres langues. Comme le dit Martinet « une langue n'est belle que par l'usage qu'on en fait ».

De même, le français a longtemps passé pour la langue de la **clarté** face à l'anglais ou au wolof — (comme le croyait Senghor) — qui seraient des langues d'émotions. Là encore, il est clair que tout dépend de l'usage que l'on fait de la langue et non de sa valeur intrinsèque.

À l'époque moderne, les traducteurs comme Vinay et Darbelnet (1958) ont pu montrer que chaque langue a sa manière propre d'exprimer le réel — ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse être aussi efficace en anglais qu'en français.

Parmi d'autres préjugés linguistiques, on relève celui qu'il y aurait des **langues primitives** et **pauvres** opposées à des langues cultivées et riches. Or, on sait, grâce aux enquêtes d'anthropologues et de linguistes, que le vocabulaire de sociétés dites primitives est extrêmement riche. La plupart du temps, il n'a pas été encore relevé par écrit. Ce vocabulaire, d'autre part, n'est pas développé de la même manière que dans les sociétés technologiquement avancées. Les Inuits utilisent une dizaine de mots différents pour désigner la neige. Le vocabulaire du traîneau et de son attelage comporte une centaine de mots. C'est un vocabulaire technique au même titre que celui de l'informatique.

Il reste que, du point de vue phonostylistique, certaines langues très vocaliques comme le tahitien, ou très modulées comme l'italien, paraissent à l'oreille plus agréable que d'autres très consonantiques.

11. Le contact des langues et le franglais

Tous les systèmes linguistiques **en contact**, dialectes ou langues nationales, s'influencent souvent. On a vu (chapitre 18), à propos des emprunts lexicaux, que le français a emprunté un grand nombre de termes étrangers au cours de son histoire.

Le même processus s'opère à l'époque moderne. Mais les médias — journaux, radio, télévision — beaucoup plus développés, ont pris conscience du fait linguistique. Beaucoup de journaux, tels *Le Monde*, en France, ont une chronique régulière du langage. Il en est de même au Québec avec *Le Devoir*; ou en Ontario avec *L'Express de Toronto*. Au Canada, où le français est menacé par l'anglais, on a un *Office de la langue française* et la France et le Canada partagent un bureau de terminologie, dont le rôle est de veiller à adapter les emprunts plutôt que de les accepter sous leur forme étrangère.

Les Canadiens, parce que plus menacés, ont réagi plus tôt que les Français à l'influence du lexique anglais. Alors que les Français parlent encore de *speaker*, *living-room*, *stop*, *parking*, *building*, etc., les Québécois ont: *annonceur*, *vivoir*, *arrêt*, *parc*, *bâtisse*.

Ces exemples ne prouvent pas d'ailleurs que la réaction ait eu lieu dans toutes les classes sociales. On sait que la classe ouvrière montréalaise a été fortement influencée par l'anglais, comme également toute l'Acadie. Le parler qui en a parfois résulté a été nommé le **joual** (du mot *cheval*) en québécois et **shiak** en acadien. Des exemples de ce type de parlure pourraient être : *J'aime pas ben l'way qu'ta skirt a hang* (je n'aime pas bien la façon que ta jupe, elle pend) ou *Je vas faire chéquer mes brakes* (je vais faire vérifier mes freins).

Beaucoup de Français pensent que leur langue est aussi menacée par l'anglais que le québécois. En réalité, une langue n'est vraiment menacée que lorsque son système grammatical est atteint. Les emprunts lexicaux finissent toujours par être absorbés par la langue dans une situation comme celle du français de France où le nombre d'emprunts reste relativement peu élevé.

12. La langue et l'idéologie

La langue d'un peuple est tellement liée à sa culture que l'emprunt est parfois senti comme une atteinte au prestige national — sauf chez les snobs.

Parler sa langue, c'est revendiquer son identité culturelle. Dans un lieu public, pour un orateur politique, parler son dialecte est un geste politique.

De nombreux pays colonialistes ont cherché à imposer leur langue dans les pays conquis. Ils y ont réussi dans la mesure où ces pays possédaient une multitude de langues, inconnues des grandes puissances. C'est ainsi que l'anglais et le français sont devenus des langues **véhiculaires** dans bon nombre de pays africains. De même, le russe était devenu la langue véhiculaire obligatoire des États de l'ancienne Union soviétique.

Certains pays, de langue créole par exemple, refusent d'alphabétiser leurs peuples dans la langue usuelle — la seule parlée par les classes défavorisées — pour leur imposer la langue officielle, utilisée souvent par une minorité. Un tel processus peut être très long ou risque même de ne jamais aboutir. On évoque le fait que l'on a pu faire disparaître les patois en France ou les dialectes en Grande Bretagne. Mais le contexte social et culturel est loin d'être le même à l'île Maurice ou aux Antilles!

La langue reste pour un peuple une sorte de drapeau brandi dans toutes les revendications. Les paysans portoricains ne proclament pas leurs exigences en anglais mais en espagnol.

Il y a donc un nationalisme de la langue. Et les pays multiculturalistes et multilingues comme le Canada, la Suisse ou la Belgique sont très rares ou, de ce point de vue, d'un équilibre souvent fragile.

13. La synchronie dynamique

Les termes sont d'André Martinet, qui a montré après Henri Frei, que le concept d'une synchronie statique (voir le chapitre 1) du linguiste Ferdinand de Saussure n'est pas tout à fait vrai. La langue évolue sans cesse sous toutes ses formes. Les voyelles nasales du français sont souvent réduites à trois et leur timbre a changé. Les voyelles orales à double timbre — en particulier E et O — sont instables. Le vocabulaire comme la syntaxe suivent l'influence de la mode et des langues étrangères. On a vu, chemin faisant, bon nombre d'exemples qui montrent que la langue ne cesse d'évoluer.

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

LE FRANÇAIS CANADIEN

En deux mots

Le français parlé sur le territoire canadien, du Québec à l'Acadie en passant par l'Ontario et le Manitoba, est une illustration de la variation dialectale d'une même langue, le français. Dans sa variation phonétique, le français canadien ne fait que dévoiler certains traits de l'ouest français. Par contre, le lexique et la syntaxe révèlent des emprunts aux langues amérindiennes ou à l'anglais.

1. La langue et l'histoire

Les Français qui ont émigré au Canada ne représentent qu'environ 5000 personnes au XVI^e et XVII^e siècle et autant au XVIII^e.

Ils étaient en très petit nombre, ces colons, mais ils avaient été sévèrement sélectionnés pour leur force physique, leur endurance, leur qualité de bons laboureurs, artisans ou soldats, leur moralité et leurs sentiments religieux.

Au XVII^e siècle, on envoya 1000 filles, appelées **filles du Roi**, qui étaient des orphelines de familles nobles, élevées dans des couvents ou des écoles religieuses. Elles devinrent les épouses des célibataires bourgeois et nobles. Les paysans et les coureurs des bois avaient besoin de « femmes plus robustes » comme le précisaient les demandes du gouverneur. Ils épousèrent des paysannes venues de France ou des autochtones.

Tous ces colons formaient, au plan linguistique, une **grande diversité**. À cette époque, il y avait, en France, une trentaine d'idiomes différents, représentant les quatre cinquièmes de la population. Treize millions de personnes ne parlaient pas français. Si les nobles et les filles du Roi parlaient en général un français commun, du type de celui de l'île de France, la plupart des autres arrivants ne parlaient que le dialecte de leur région d'origine. Pour se faire comprendre, tous ceux qui ne parlaient qu'un patois ou un dialecte ont dû se mettre au français, langue-mère de la plupart de ces parlers.

En effet, l'origine des colons nous montre qu'ils venaient presque tous de la France du nord-ouest, de l'ouest et du centre. Néanmoins, selon Philippe Barbaud (1984), deux immigrants sur trois ne parlaient pas le dialecte français en Nouvelle-France.

Tous les témoignages des voyageurs du XVIII^e indiquent que le français est devenu très vite la langue véhiculaire seule pratiquée et dont la qualité était, dit-on, excellente.

L'école obligatoire — la messe, également — l'influence des filles du Roi, des nobles, des prêtres et des officiers ont contribué à la perte rapide des anciens parlers et à la consolidation d'un français de bonne qualité mais encore loin d'être uniforme.

2. Les apports dialectaux du français au français canadien

La carte ci-dessous montre la répartition des origines dialectales françaises du français canadien. Cette carte indique le pourcentage des émigrants des principales régions françaises arrivés au Canada au XVII^e siècle.

On voit que l'ouest de la France représente à lui seul plus de 80 % de l'apport des colons au Canada. Il n'est donc pas étonnant que les traces dialectales qu'on va retrouver dans le français canadien aient été fortement influencées par les groupes dialectaux les plus représentés et les plus particularisants, le **normand**, le **poitevin** et le **saintongeais**.

Image non disponible

Figure 44 : La carte indique le pourcentage et l'origine par zones dialectales des Français au Canada de 1608 à 1700 (d'après S.A. Lortie, *De l'origine des Canadiens-français*). On a indiqué ici seulement les provinces de l'ouest qui ont fourni le plus grand apport.

Ces dialectes ont beaucoup de traits communs à tout l'ouest, en particulier dans la prononciation, surtout marquée par la diphtongaison des voyelles. Mais le poitevin et plus encore le saintongeais ont fait passer le [ʃ] et le [ʒ] à [h] et [H], qui sont des H fortement 'aspirés' (en réalité 'expirés'), respectivement non-voisés et voisés. On en retrouve les traces au Canada, surtout en Acadie et en Beauce.

3. La variation canadienne

Le français parlé au Canada comprend deux grandes variétés : l'**acadien**, utilisé par environ sept cent mille personnes dans les provinces maritimes et le **québécois**, parlé par environ sept millions de personnes. Le français du Canada présente cependant des variations régionales : les parlers du Québec, ceux des francophones dispersés en Ontario, ceux des groupes minoritaires du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. (Voir fig. 45).

Image non disponible

Ces chiffres sont à revoir, puisque la dernière évaluation de Statistique Canada, en 2003, donne, pour l'ensemble du pays, une population totale de 31 660 466 citoyens. Le tableau ci-dessous classe la population selon les régions, la langue maternelle anglais, français ou autre en chiffres globaux et en pourcentages.

On n'a retenu ici que 2 années, 1951 et 2001, pour permettre une comparaison et montrer l'évolution démographique. Ces statistiques sont extraites de *L'Annuaire du Québec 2004*, sous la direction de Michel Vernes, (Montréal, Fides, p.167). Cet annuaire donne une foule de renseignements sociolinguistiques sur les mariages, le vieillissement, la francisation, etc.

Image non disponible

À côté de variations régionales, le français du Canada présente, comme celui des autres parties de la francophonie, des variations sociales et situationnelles. De nombreuses études sociolinguistiques récentes l'ont montré. Il ne faut donc pas généraliser quand on décrit le français du Canada. Les exemples donnés se réfèrent trop souvent à un parler rural ou populaire, loin de représenter le type de français le plus répandu actuellement.

Dans les exemples que nous citerons maintenant, il s'agira de tendances dont beaucoup sont en train d'évoluer ou de disparaître. On pourra en trouver des exemples plus précis dans les recherches sur le québécois depuis celles de Denis Gendron (1966) jusqu'à celles plus récentes publiées sous la direction de Claude Poirier (1994) et de nombreux articles dans la Revue de l'Association canadienne de linguistique. On en trouvera d'autres sur le français de l'Ontario dans Pierre Léon (1968, 1979, 1983), Alain Grundstrom, Pierre Léon et al. (1973). Pour l'ensemble de la variation phonétique de l'Ontario, l'ouvrage scientifique le plus complet et le mieux documenté est celui d'Alain Thomas (1986).

4. La variation vocalique

On retrouve donc dans le phonétisme franco-canadien beaucoup de traits de l'ouest de la France. Les principaux sont **pour le vocalisme** :

Texte non disponible

Texte non disponible

Tous ces traits du vocalisme, et particulièrement la diphtongaison, sont très courants dans les parlers de l'Ouest de la France. Si le français canadien diphtongue comme l'anglais, ce n'est donc pas à cause de l'influence anglaise. S'il faut remonter à une souche commune, ce serait l'anglo-normand!

5. La variation consonantique

Pour les consonnes, les principaux traits particularisants du français canadien sont :

Texte non disponible



Image non disponible

**FIGURE 47 : $\alpha \beta$ = isoglosse, ligne de démarcation entre les deux zones du R en 1950 (d'après Vinay).
Les points représentent le [R] dorso-uvulaire et les croix le [r] apical.**

6. La variation prosodique

Le français du Canada a gardé beaucoup plus nettement le souvenir des **durées** étymologiques. Les voyelles [ɑ] et [o] ainsi que toutes les voyelles nasales, ont tendance ainsi à être longues. On le remarque particulièrement, dans le parler populaire, lorsqu'elles sont dans la position habituellement inaccentuée des voyelles du français standard, comme dans : *passsez, ôtez-le, entrez*, etc. Dans ce cas, l'allongement est perçu comme un accent. Il bouleverse alors le rythme par rapport au français standard. D'une manière générale, la phrase du français canadien est plus scandée que celle du français standard.

L'intonation a des réalisations très diverses selon les régions. L'intonation populaire montréalaise, en particulier, est extrêmement modulée.

7. La variation morphologique

La plupart des variations morphologiques que l'on attribue au français canadien existent également dans la langue populaire en France. Ici encore, il faudra de nombreuses enquêtes socio-linguistiques pour préciser la répartition des phénomènes.

Texte non disponible

8. La variation morpho-syntaxique

Le français canadien populaire, comme celui de France, renforce certaines articulations morpho-syntaxiques du type :

<i>qu'est-ce que</i>	en	<i>qu'est-ce c'est que</i>
<i>c'est ce que</i>	en	<i>c'est qu'est-ce que</i>
<i>comment</i>	en	<i>comment c'est que</i>
<i>pourquoi</i>	en	<i>pourquoi que</i>
<i>quand</i>	en	<i>quand c'est-ti que, etc.</i>

C'est ce que je vous dis pourra devenir : *C'est qu'est-ce que je vous dis*. Dans une telle construction, deux formes syntaxiques se superposent, directe et indirecte :

C'est ce que je vous dis.

Qu'est-ce que je vous dis?

On trouve également des calques syntaxiques, dus à l'anglais, tels que : *je suis tombé en amour avec elle* calqué sur l'anglais : *I fell in love with her*.

Dans l'interrogation, une forme assez fréquente est construite avec *tu*, correspondant au français populaire *ti*, comme dans : *C'est tu toi qui l'as dit?* pour *c'est-ti toi ...*

9. La variation lexicale

Les enquêtes de Normand Beauchemin et ses collaborateurs (1983) ont montré que le **vocabulaire fondamental du québécois** est sensiblement le même que celui du français de France. Selon ces auteurs, le nombre d'anglicismes relevés est très faible, les plus courants étant *fun* et *can*, par exemple :

On a du fun. (plaisir)

On va boire une can (canette) *de bière.*

Ils constatent que les divergences avec le français de France sont dans les basses fréquences de la liste pour un petit nombre de substantifs.

En fait, lorsqu'on envisage un corpus de langue plus important, on constate que le lexique canadien, particulièrement celui du Québec et de l'Acadie, est extrêmement riche et coloré. Il doit cette richesse à plusieurs apports :

- **Archaismes.** Parmi les plus courants, on trouve des termes du XVI^e siècle, comme *char*, pour *voiture*; *jaser* et *placoter*, pour *bavarder*; *turluter* pour *chanter*; une *brassière*, pour ce qui est devenu un *soutien-gorge*; des *claques*, chaussures à semelles de bois qui faisaient clac! clac! et à lanières de cuir, qu'on enfilait par-dessus les chaussures pour sortir dans la cour. Elles sont maintenant en caoutchouc..

On relève aussi dans cette catégorie des termes de mesure qui n'ont disparu que récemment dans l'Ouest de la France : *acre*, *arpent*, *boisseau*, *chopine*, *demiard* (normand), *pinte*. Le mot *verge* (environ un mètre) a par contre disparu pour un usage différent.

- **Glissements sémantiques.** Un certain nombre de mots ont évolué sémantiquement par rapport au français de France. Ainsi *breuvage* (canadien) est en France une *boisson* et au Québec une *boisson* correspond à un *alcool* pour un Français. *Le magasin des liqueurs* désigne une boutique où on vend du vin et des alcools. *Gosse*, qui était *gousse* en ancien français, est devenu par métonymie *enfant* (c'est-à-dire le fruit sorti de la gousse en France) alors qu'au Québec, il a pris le sens de *testicules*. Un *beigne* est un *beignet* au Canada alors qu'en France il signifie une gifle. Un *bleuet* est une *myrtille* au Canada et une fleur bleue en France. Un Français arrivant au Canada est toujours surpris quand on lui demande dans un restaurant québécois s'il veut des *beignes aux bleuets*.

- **Créations locales.** Les Canadiens ont créé des termes locaux en fonction de leurs besoins. On a ainsi des mots comme : *coureur des bois*, *cabane à sucre*, *tuque* (coiffe), *poudrerie* (tempête de neige poudreuse), une *bibitte* (une bête), la *tabagie* (bureau de tabac), le *dépanneur* (épicerie ouverte tout le temps), un *traversier* (un bac), la *balayeuse* (l'aspirateur), le *blé d'inde* (maïs), la *poutine* (sauce brune au fromage sur des frites), un *sous-marin* (long sandwich), un *ostie* (un con), un *p'tit crisse* (un petit con), etc. Il est évident que tous les exemples qu'on vient de

citer appartiennent à un registre populaire. Mais il est certain qu'ils appartiennent au vocabulaire passif de tous les Canadiens francophones.

Voici quelques exemples de variation lexicale en français familier et en français courant en France et au Canada :

Image non disponible

10. Les emprunts à l'anglais

Le parler canadien français est aussi riche d'emprunts à l'anglais. On distingue plusieurs sortes d'emprunts :

- **emprunts directs** tels que *un break* (une pause), un *switch* (interrupteur), c'est *cute* (mignon), la *toune* (la chanson), le *tip* (le pourboire), le *chum* (le copain), la *joke* (la blague), *avoir un flat* (une crevaison)
- **emprunts assimilés phonétiquement** : *bécosse* (back house = cabinets), *ronde* (round = tournée)
- **emprunts calqués** : *bienvenue* (welcome), *annonces classées* (classified ads = petites annonces), *longue distance* (long distance = interurbain), *long jeu* (long play = disque de longue durée), un citron (lemon = mauvaise voiture), liqueur douce (soft drink, boisson non alcoolisée), crème glacée (ice cream = glace)
- **emprunts sémantiques** : *record* pour dossier, *altération* pour réparation, *opératrice* pour téléphoniste, etc.
- **emprunts syntaxiques** : la fille que je sors avec (the girl I'm going out with), Ça goûte bon (it tastes good).

11. Les anglicismes au Canada

Le Canada a été totalement coupé de la France pendant près de deux siècles. Séparés du monde extérieur de la francophonie, les Canadiens devaient vivre avec les anglophones et à chaque nouvelle invention technologique, ils ne pouvaient qu'emprunter à l'anglais le mot manquant : *brake*, *tire*, *wrench*, *switch*, etc. Il n'est donc pas étonnant qu'il subsiste encore aujourd'hui des emprunts lexicaux anglais en français du Canada.

L'Office de la langue française fait la chasse à l'invasion de termes anglais et propose des traductions dont l'emploi n'est pas toujours accepté, comme *hambourgeois* et *chien-chaud* pour *hamburger* et *hot-dog*.

Mais, il faut le redire, une langue ne meurt pas d'emprunts lexicaux, souvent même elle s'en enrichit. Une langue ne se perd que lorsque sa structure syntaxique et morphologique disparaît. Ce n'est pas le cas du québécois. Par contre, dans certains milieux minoritaires de l'Ontario, par exemple, le danger est beaucoup plus grand.

Quoiqu'il en soit, la survie du français au Canada est un bel exemple d'idéologie socioculturelle. Parler français, c'était sauvegarder sa foi, son identité et son pays.

12. Le fonds amérindien

Le fonds lexical amérindien n'a presque pas donné de mots usuels au français du Canada. Les rares termes courants sont le *canot* (le canoë), *caribou* (renne du Canada), *ouaouaron* (grenouille géante), *sagamité* (bouillie indienne de maïs et de viande), ainsi que les noms suivants adoptés par le biais de l'anglais : *mocassin*, *totem*, *calumet*. Par contre, les langues amérindiennes ont donné de nombreux noms de lieux et de villes comme Abitibi, Magog, Kebec, Kanada, Ottawa, Toronto, Mississauga, etc.

13. Problèmes d'assimilation

Les mariages entre francisants et patoisants ont accéléré la francisation en Nouvelle-France. De ce point de vue, on considère que les Filles du Roi ont joué un grand rôle ainsi que le rappelle Philippe Barbaud (1984 p.175).

Il est curieux de constater aujourd'hui l'inverse. L'anglicisation est accélérée par le même processus de mariages exogamiques, dans les sept provinces à forte densité anglophone du Canada actuel — à l'exception du Nouveau Brunswick.

Le Québec a pris des mesures drastiques pour préserver l'usage du français, telle que la loi 101 sur l'affichage obligatoire en français. *L'Office de la langue française*, *le Conseil Supérieur de la langue française*, *le Secrétariat à la politique linguistique* sont des organismes chargés de veiller à la survie du français.

Malgré leurs efforts, toute la presse et la radio signalent, en 2003, le recul du français. Selon Radio Canada (11.02.03), 3 francophones sur 10 utilisent l'anglais au travail. À Montréal, ce chiffre passe à 1 sur 2. L'afflux de la population allophone au Québec est en partie responsable de l'anglicisation.

En ce qui concerne l'Ontario, les enquêtes de Normand Labrie et Gilles Forlot (1999) montrent que si le français régresse en tant que première langue, il progresse comme langue seconde. C'est donc dans la mesure où le bilinguisme est reconnu comme un atout supplémentaire que le français a ses meilleures chances de survie en Ontario.

Voici les dernières statistiques. Elles montrent, d'un côté l'augmentation des francophones en nombre absolu, au Québec, mais de l'autre leur diminution en pourcentage par rapport au reste du Canada :

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Texte non disponible

Page laissée blanche intentionnellement

GLOSSAIRE

abréviation :

Réduction d'un terme comme *chemin de fer métropolitain* devenant *métro*. À ne pas confondre avec *diminutif* comme dans *maisonnette*.

accentuation :

Mise en relief d'une syllabe par allongement, intensité ou changement de hauteur. En français standard, l'accentuation se fait sur la syllabe finale de mot ou de groupe de mots.

accent rythmique :

L'accentuation considérée comme génératrice de rythme.

accentuation d'insistance (ou accent d'insistance) :

Accentuation placée sur une syllabe d'un mot pour lui donner une certaine emphase. Cet accent est généralement consonantique : *formidable!* Mais il est parfois vocalique : *ahurissant!* Il s'accompagne alors d'une montée mélodique.

actant :

La personne ou l'être qui fait véritablement l'action d'un verbe : dans *Georges a fermé la porte*, Georges fait véritablement l'action du verbe. L'actant est souvent, mais pas toujours, le sujet du verbe.

actualisation :

Mise en discours d'une unité linguistique : *océan* est actualisé lorsqu'on dit *océan pacifique* ou *l'océan atlantique*.

affixe :

Morphème ajouté à un terme de base. Les affixes sont soit des préfixes, soit des suffixes : dans *anti-gouvernemental*, *anti-* et *al* sont des affixes.

agent :

La personne ou l'être qui fait véritablement l'action d'un verbe dans une **phrase passive** : dans *La porte a été fermée par Georges*, c'est Georges qui fait véritablement l'action, mais il n'est pas le sujet grammatical du verbe et se trouve dans une proposition introduite par la préposition *par*, appelée le **complément d'agent**.

allongement :

Augmentation de la durée d'un phone, voyelle ou consonne. L'allongement est automatique pour les voyelles des syllabes accentuées en français standard. Il est étymologique dans certains cas en français canadien. Il est déterminé par les consonnes [r, z, v, ʒ] ou la nature des voyelles dans d'autres cas. Il concerne la première consonne et sa syllabe dans l'accent d'insistance.

allophone :

Synonyme de variante, dans la terminologie nord-américaine.

alvéolaire :

Consonne articulée dans la région des alvéoles, comme [s], [z] et [n] et [l] en français.

amalgame :

Fusion : les articles dits "contractés" comme *au* et *du* sont des amalgames de *à + le* et *de + le*.

analogie :

Ressemblance : il y a un lien d'analogie entre le signifiant d'une onomatopée et son référent.

antérieure (ou d'avant) :

Se dit d'une voyelle dont le lieu d'articulation se situe vers l'avant du palais : [e] est une voyelle antérieure alors que [o] est une voyelle postérieure.

antonyme :

Terme de sens opposé à un autre : *riche* est l'antonyme de *pauvre*.

apical :

Se dit d'un phone articulé avec l'*apex* ou la pointe du bout de la langue : le [r] « roulé » est une consonne *apicale* ou plus précisément apico-dentale.

aphérèse :

Troncation d'un mot par le début, comme : *gzact*, pour *exact*.

apocope :

Troncation d'un mot par la fin, comme : *prof*, pour *professeur*.

arbitraire :

Se dit d'un signe linguistique pour lequel le signifiant et le signifié n'ont pas de lien analogique : dans un terme comme *chien* les sonorités n'évoquent pas l'image du concept alors que c'est le cas au contraire pour les onomatopées qui sont des signes motivés.

arrondi (ou labial) :

Phone articulé avec les lèvres avancées : [o] et [u], par exemple.

aspiration :

Terme courant mais impropre pour désigner le *souffle* — donc *l'expiration* — qui accompagne les occlusives articulées sans fermeture de la glotte, comme en anglais, en allemand, en arabe, etc.

assibilation :

Production d'une consonne sifflante, comme dans *petit*, prononcé [ptsi] en français canadien.

assimilation :

Modification d'un phone au contact d'un autre, tel que le dévoisement du [b] de *absent*, qui devient [p] au contact du [s].

autonome (syntagme) :

Indépendant. Un syntagme autonome peut être déplacé sans que le sens de la phrase en soit affecté : **Le soir**, *j'écoute la radio*, *J'écoute la radio*, **le soir**.

bilabial :

Trait articuloire d'une consonne articulée avec les deux lèvres comme [p] ou [b].

calque :

Calque lexical : Transposition d'une forme lexicale d'une langue à une autre, comme dans sky-scraper : *gratte-ciel*

Calque sémantique : Transposition de sens comme dans réaliser (rendre réel) devenu comprendre, sous l'influence de l'anglais *to realize*.

causalité interne / externe :

Dans l'évolution linguistique, la causalité interne est l'ensemble des facteurs liés au système linguistique, tel le rendement. La causalité externe est liée à des raisons sociologiques, modes, prestige, etc.

champ lexical :

Ensemble des termes constituant un système lexical. Ex : la construction des termes de parenté : grand-père, petit-fils, beau-père, belle-fille, etc.

champ notionnel :

Ensemble des unités significatives pouvant être groupées logiquement autour d'une même notion ou concept : le champ **notionnel** de **l'éducation** comprend, par exemple, les parents, l'école, l'université, les programmes, etc.

champ sémantique :

Ensemble des termes reliés sémantiquement à une même unité significative. On étudiera, par exemple, tous les termes reliés sémantiquement au mot *coup* : *taper*, *claquer*, *frapper*, *tic-tac*, *taquin*, *toqué*, etc.

chuintante :

Appellation impressive, auditive, pour désigner les consonnes [ʃ] et [ʒ] par le bruit qu'elles produisent.

circonstanciel (complément) :

Un complément circonstanciel désigne, traditionnellement, en grammaire, un monème ou un syntagme autonome, non dépendant directement du verbe. On l'appelle aussi syntagme prépositionnel parce qu'il est généralement gouverné par une préposition : **A cinq heures**, *je pars*, **avec mes amis**; **Souvent**, *je sors*, **le soir**.

code :

Ensemble des signes utilisés conventionnellement pour transmettre des messages : *le code* de la route, *le code* linguistique

commutation :

Procédé d'analyse consistant à substituer un terme à un autre dans le même paradigme. La commutation montre si deux termes ont ou non la même fonction :

Je mange	<i>du poisson</i>	
	<i>des pommes</i>	commutable
	<i>il</i>	non-commutable

communication :

Envoi d'informations d'un émetteur à un récepteur suivi — dans la communication bilatérale — par la réciproque. La véritable communication suppose un échange.

componentielle (analyse) :

L'analyse *componentielle* est l'analyse des composantes. En sémantique, analyse des sémèmes en sèmes :

femme = + humain
+ adulte
- mâle

connotatif/connotation :

Un sens *connotatif* est un sens ajouté à un terme par l'emploi qu'on en fait dans des circonstances particulières : le mot *camarade* a une connotation politique dans l'usage syndicaliste.

consonne :

Articulation fermée (occlusives) ou partiellement fermée (fricatives), produisant des bruits et découpant le flot sonore vocalique en syllabes. Dans le système phonologique du français, il y a 20 consonnes.

construit (mot ou syntagme) :

Mot *composé* de deux ou plusieurs unités formant une seule unité de sens : *couvre-chef, chapeau melon, tire-au-flanc*.

contextuel (sens) :

Le sens contextuel est le sens pris par un terme dans un énoncé : le mot *poisson* signifie une *plaisanterie* faite le premier avril dans *un poisson d'avril*.

continue (consonne) :

Consonne que l'on peut prolonger. Toutes les fricatives sont des continues. (Au contraire les occlusives sont des momentanées.)

contrepièterie :

Jeu de mot à partir de la transposition d'une consonne comme *le père de Marie* pour *le maire de Paris*.

convention/conventionnel :

Tout code suppose une *convention*, c'est-à-dire un accord sur le symbolisme à attribuer à chaque signe. Les signes du code linguistique sont dits *conventionnels*.

coordination :

Liaison entre deux syntagmes de même fonction : *Je lis **et** je rêve, Je lis **mais** je rêve*.

créole :

Système linguistique issu de deux systèmes différents, comme les créoles anglais ou français des Antilles, résultant de croisements avec les langues africaines.

corrélation :

Relation entre deux séries de consonnes. On a, en français, la corrélation de sonorité et celle de nasalité, permettant de distinguer, par exemple, /p/, /b/ et /m/.

coup de glotte :

Fermeture brusque de l'espace compris entre les cordes vocales. Le coup de glotte, [ʔ] en français, n'existe que pour remplacer l'accent d'insistance au début d'un mot à initiale vocalique: [ʔ] *Encore!*

déclarative (phrase) :

Phrase non marquée par l'ordre ou l'interrogation : *Il fait très chaud, en été*.

décodeur :

Récepteur qui déchiffre un message pour le comprendre.

démarcation :

L'accentuation démarcative sert à démarquer, à délimiter des groupes de sens dans l'énoncé : *Demain je sors si j'ai le **temps***. Cet accent tombe normalement sur la dernière syllabe du groupe.

dénotatif (sens) :

Le sens dénotatif d'un terme est sa signification première. Le mot *collaborateur* signifie quelqu'un qui travaille avec un autre. Par la suite, il a pu signifier *traître* à cause de la connotation qu'il a prise en France pendant la deuxième guerre mondiale.

dental :

Trait d'articulation caractérisant les consonnes articulées contre les dents, comme [t] et [d] en français.

dérivation :

Procédé permettant de construire un terme dit *dérivé*, par ajout d'un affixe à un terme de base. A partir de *raison*, on pourra obtenir la dérivation: *déraisonnable*.

désinence :

Unité morphologique utilisée comme marque de genre, pluriel, personne, temps, mode : *chevaux, mangeons, mangeaient*, etc.

détente :

Explosion d'une consonne finale, qui fait que la bouche s'ouvre après la consonne et produit soit un souffle avec les occlusives non voisées, comme dans *sec*, soit une sorte de vocalisation qui peut aller jusqu'à un E caduc : *Madame*.

dévoisement :

Perte de la sonorité d'un élément originellement voisé. Dans le dévoisement, les cordes vocales cessent de vibrer, comme dans *absent* où le [b] devient [p]. On dit aussi « assourdissement ».

dialecte :

Système linguistique parlé dans une région donnée et qui peut être différent du dialecte choisi comme langue nationale.

diminutif :

Terminaison qui donne une nuance de petitesse, d'atténuation, d'affection ou de familiarité, comme : *-ette* dans *maisonnette*, *-otte* dans *pâlotte*, etc.

diphongue :

Prononciation de deux timbres vocaliques dans un même noyau syllabique, comme dans le mot *boy* en anglais.

discontinu :

Synonyme de *discret* : les phonèmes d'une phrase sont, du point de vue perceptif, des unités discontinues.

discours :

Ensemble d'énoncés qui constituent un sens *global*, par rapport au sens des phrases et des mots : le discours d'un prêtre n'est pas le même que celui d'un politicien ou d'un professeur.

discret/discrétion :

Renvoie à une perception par *catégories nettement délimitées* dans la perception sonore ou visuelle ou dans la façon de conceptualiser. Ex. : les voyelles, les tranches de couleurs, la température, les contraires : bon/mal, etc.

dissociation :

Séparation : l'homme peut dissocier son langage de la situation, contrairement à l'animal.

distinctif/distinctive (unité, fonction) :

Qui sert à distinguer : les phonèmes sont des *unités à fonction distinctive*. Elles n'ont pas de sens en elles-mêmes mais en s'opposant, elles permettent de distinguer un monème d'un autre. L'opposition /p/ - /b/ est distinctive puisque *pas* et *bas* sont différenciés par cette opposition.

distribution complémentaire :

Répartition des timbres *ouverts* et *fermés* des voyelles E, EU, O en fonction de la nature *ouverte* ou *fermée* de la syllabe accentuée où se trouvent ces voyelles : O accentué est fermé en syllabe ouverte : *faux*, O accentué est ouvert en syllabe fermée : *fort*.

distribution / distributionnel :

Suite selon laquelle apparaissent des unités linguistiques : l'étude distributionnelle montre que les voyelles E, EU, O n'apparaissent jamais avec un timbre ouvert en finale absolue. De même, le pronom personnel *me* n'apparaît jamais après le verbe: il *me* voit.

dorsal :

Qui se rapporte à l'articulation dans la région du *dorsum* ou **dos** de la langue.

double articulation :

Propriété des unités distinctives (phonèmes) de se combiner pour produire des unités significatives (monèmes) qui, à leur tour, peuvent se combiner pour produire des phrases. Avec un petit stock de 36 unités (voyelles et consonnes), on peut produire une infinité d'unités de sens, puis de phrases.

doublet :

Terme de même origine qu'un autre. La forme la plus proche de l'étymon (forme originelle) est dite *savante*, l'autre — qui a évolué — est dite populaire comme dans : *natal* (sav.) et *Noël* (pop.), *penser* (sav.) et *peser* (pop.).

E caduc :

Voyelle qui peut tomber : en français le E caduc est aussi appelé *muet* : je, le, me, demain.

écarté ou *non labial* :

Trait articuloire qui s'applique aux voyelles articulées avec les lèvres écartées : [i], [e], [a] sont des voyelles écartées.

ellipse :

Chute de voyelle ou de consonne comme dans [imadi] pour *il m'a dit*.

émetteur :

Dans le schéma de la communication, désigne le locuteur qui envoie le message parlé.

emprunt :

Intégration dans le système linguistique d'un élément étranger, comme l'emprunt de la nasale finale du mot *parking* ou du lexème du même mot.

enchaînement :

Processus qui consiste à lier les sons d'un énoncé. En français, deux voyelles se lient sans coupure, ou coup de glotte, comme dans *aérien* ou *il a été*.

Se dit également lorsque la consonne finale, prononcée d'un mot s'enchaîne au mot suivant : *d* dans *grande amie* est une consonne d'enchaînement qui se prononce toujours, contrairement à la consonne de *liaison*.

enchâssement/incise :

Énoncé inséré dans le corps d'une proposition ou d'une phrase pour en préciser ou modifier le sens. Cet enchâssement est aussi appelé *incise* : *S'il a le temps — ou l'envie — il viendra. Je chanterai, dit-il, si je vais mieux.*

encodeur :

Dans le schéma de la communication, indique le rôle de celui qui forme le message à émettre à l'aide du *code* dont il dispose.

énoncé :

Séquence de parole, plus ou moins longue, généralement délimitée par un silence.

étymologie :

1. Science qui cherche à établir l'origine des mots
2. Origines d'un mot

étymon :

L'étymon est la forme originelle d'un mot.

expansion :

Insertion d'un ou plusieurs syntagmes dans un groupe :

- adjectivale : Paul > *le petit* Paul
- prépositionnelle : le fils > le fils *de Paul*
- relative : Paul > Paul *qui est petit*

favorisé (sujet parlant) :

Qui appartient à une classe sociale plus riche et généralement mieux éduquée que la moyenne sociale.

fermé :

Trait articulatoire des voyelles pour lesquelles le lieu d'articulation est étroit. (On dit *haut* en anglais.) En français, les voyelles [e], [o] sont fermées. Les voyelles [i], [y], [u] sont dites *très fermées*.

figuré :

Un sens est dit *figuré* lorsqu'il est *imagé* par rapport au sens originel du terme — dit sens propre: *Tu t'es mis le doigt dans l'œil* (tu t'es trompé) .

fonction :

Rôle que joue une unité linguistique : les phonèmes ont une fonction distinctive, les monèmes ont une fonction significative.

fondamentale :

Fréquence la plus basse d'une série d'harmoniques. Dans la parole, c'est l'harmonique le plus grave et le plus intense, correspondant à la fréquence de vibration des cordes vocales.

forme :

La forme d'une unité linguistique est la structuration de la substance sonore à différents niveaux :

- phonologique : avec des traits phoniques, on forme un phonème
- morphologique : assemblage des phonèmes en monèmes
- syntaxique : assemblage des monèmes en phrases.

fricative :

Consonne produite par *friction*, ou frottement de l'air expiré, résultant de la constriction — ou resserrement — des organes articulatoires :

En français : [f], [s], [ʃ], [v], [z], [ʒ], [l], [ʀ]

Structure du français moderne

genre :

Catégorie morphologique englobant le *masculin* et le *féminin*. Certaines langues ont un 3^e genre, le *neutre*.

graphie :

Manière d'écrire une unité linguistique : la graphie *Roy* pour *Roi* est archaïque.

groupe de sens :

Groupe de mots formant un tout isolable. Ces groupes *sémantiques* correspondent généralement aux unités syntaxiques:

Le train / que je prends / tous les jours / de Lausanne à Genève / est très rapide.

groupe de souffle :

Groupe terminé par une pause.

groupe rythmique :

Correspond au *groupe de sens*. Le terme *rythmique* est employé lorsqu'on veut montrer le rôle esthétique joué par l'*accent démarcatif* dans la perception du *rythme*.

harmonique :

Fréquence qui entre dans la composition d'un son complexe. Tout son complexe est formé d'une fréquence grave ou fondamentale et d'une série d'harmoniques qui sont des multiples de cette fréquence.

h aspiré :

« L'aspiration » du *h* est en réalité une expiration, comme en acadien populaire, en anglais, en allemand, arabe, etc. En français, le *h* n'est plus prononcé, sauf dialectalement. Le *h* aspiré a pour seules fonctions, en français, d'empêcher l'élision et la liaison: **le hareng** [lɔʁɑ̃] **les harengs** [learɑ̃].

hiérarchisation :

Façon d'ordonner, selon leur importance, les groupes de sens d'un énoncé à l'aide de l'intonation : *Votre mère est arrivée l'an dernier*. La note la plus haute pourra être sur *mère* ou sur *arrivée* selon l'ordre hiérarchique adopté.

homonyme :

Terme dont la prononciation est identique à celle d'un autre : *seau, sot, sceau*, sont homonymes. Certains homonymes sont également *homographes*. Ils s'écrivent alors de la même manière comme *son* (adj.) et *son* (nom). Mais tous les homographes ne sont pas forcément homophones, comme dans : *les poules du couvent couvent*.

impressive (fonction) :

Destinée à *impressionner* l'auditeur par un effet stylistique ou phonostylistique. Jakobson l'appelle *conative*.

inaccentué :

Qui ne porte pas d'accentuation. En français, les voyelles non finales sont inaccentuées par rapport à la dernière voyelle prononcée qui, elle, est accentuée: dans *inimitable* les 3 [i] sont inaccentués, seul le *a* est accentué.

identificatrice (fonction) :

Fonction phonostylistique qui analyse les indices vocaux ou émotifs permettant d'identifier le locuteur.

indicateur (sociolinguistique) :

Indice. Trait qui caractérise un sujet parlant à son insu. Les accents d'insistance nombreux sont des *indices* ou *indicateurs* de style émotif. L'indice s'oppose au signal qui, lui, est volontaire.

indicateur syntagmatique :

Arbre destiné à représenter une structure syntaxique.

indice : signe involontaire comme la fumée d'un incendie ou la fièvre d'un malade. Opposé à signal.

insertion (test d') :

Fait d'introduire dans un syntagme un autre élément pour tester la cohésion de ce syntagme : insérer *et gentille* dans une *belle-mère* montre la cohésion de *belle-mère* qui change de sens si on dit *une belle et gentille mère*.

intonation :

Structuration mélodique d'un énoncé.

joint ou *conjoint* :

Lié. Se dit d'un morphème qui s'unit au terme qu'il sert à composer, comme *re-* dans *rejoindre*.

labial :

Trait d'un phone articulé avec les lèvres arrondies comme: [y], [o], [u], [ʃ], [ʒ].

langue :

1. Organe servant en outre à la phonation.
2. Système linguistique propre à une communauté.
3. Système linguistique pris comme modèle au niveau national, par rapport à des parlars régionaux.

latence :

Phone dont la réalisation possible ne se produit que dans certaines conditions: le E caduc, les liaisons.

lexème :

Unité linguistique significative, appartenant au lexique. Il peut arriver au cours de l'évolution linguistique qu'un lexème comme *pas* (dans un *pas*, un petit *pas*) se grammaticalise et devienne un morphème, c'est-à-dire une unité grammaticale, comme dans *je ne marche pas*, *je n'avance pas*.

lexique :

Répertoire des lexèmes dans une langue. On parle également de lexique spécialisé. On peut avoir aussi le lexique de la chasse : ensemble des termes concernant la chasse. (voir également *vocabulaire*)

liaison :

Prononciation de la consonne finale d'un mot, habituellement non prononcée, avec la voyelle initiale du mot suivant : *petit ami*, [pti-tami].

linéarité (du signifiant) :

Les signifiants du signe linguistique (phonèmes) sont toujours dans *le même ordre séquentiel*. Ils sont codés de manière *linéaire*. On ne peut pas intervertir les phonèmes et dire *u-ver-ni-si-té* au lieu de *université*.

liquide :

Nom donné par les anciens grammairiens aux consonnes [R] et [L] et parfois également aux nasales parce qu'elles produisent à l'oreille une impression de vocalité jugée harmonieuse, fluide.

liste (ouverte / fermée) :

Le répertoire des unités linguistiques comporte un nombre fixe de phonèmes et de morphèmes qui constitue une liste *fermée*. Au contraire, les lexèmes dont le nombre peut toujours être augmenté constituent une liste *ouverte*.

marque :

Trait linguistique qui permet de distinguer une forme d'une autre. La marque du féminin est le *e* final dans le code écrit.

marqueur :

En sociolinguistique, *signal* permettant d'indiquer une fonction : l'emploi de beaucoup de E caducs et de liaisons est, dans la **lecture**, le *marqueur* de ce type de style.

message :

Dans le schéma de la communication, tout énoncé porteur de sens.

mode :

Notion grammaticale qui indique l'attitude exprimée par le verbe, par exemple l'indicatif par rapport au conditionnel.

mode articulatoire :

Manière d'articuler les voyelles (mode oral/nasal) ou les consonnes (occlusif/constrictif, oral/nasal, voisé/non voisé).

monème :

Unité significative minimale. Il y a deux types de monèmes : le *lexème* ou unité de signification lexicale comme *maison* et le *morphème* ou unité de signification grammaticale comme le *-s* du pluriel.

morphème :

Unité de signification de type grammatical marquant des catégories telles que le genre, le nombre, les modalités verbales, etc. Dans la langue écrite, *-s* final est en général un morphème de pluriel du groupe nominal.

morphologie :

Étude de la structure grammaticale des mots selon leurs composantes et les fonctions qu'elles assurent — genre, nombre, flexions verbales, etc.

morphosyntaxe :

Aspect de la morphologie, qui décrit à la fois les règles de combinaison des morphèmes, des syntagmes et des phrases. Par exemple : les règles de conjugaison des verbes.

motivé :

On dit d'un signe qu'il est motivé quand il existe un lien analogique entre son signifiant et son signifié comme dans les onomatopées.

nasal/nasalisé :

Type de production de voyelle ou de consonne dans laquelle une partie de l'air expiré au cours de l'articulation résonne dans les cavités nasales.

nécessaire :

Le lien qui unit le signifiant et le signifié est senti comme nécessaire, car le signifiant choisi par une langue donnée paraît s'imposer à ses locuteurs.

neutralisation :

Suppression de l'opposition marquant la différence entre deux unités linguistiques. Devant consonne, l'opposition singulier/pluriel est neutralisée, dans le code oral, à la troisième personne, dans les pronoms personnels : *il mange = ils mangent*.

nombre :

Catégorie grammaticale qui distingue le singulier du pluriel.

norme :

1. la norme relève des prescriptions imposées par une langue dans un but de prestige.
2. c'est aussi tout ce qui est couramment utilisé par une communauté linguistique.

noyau :

L'élément principal dont dépendent les autres éléments dans un groupe : dans la syllabe, c'est la voyelle qui est le noyau, dans le groupe nominal, c'est le nom.

occlusive :

Consonne qui s'articule grâce à une occlusion ou une fermeture momentanée du passage de l'air expiré.

onomatopée :

Signe linguistique dans lequel le signifiant présente un lien analogique avec le référent auquel il est associé. Ex. : *cocorico*.

opposition :

Elle est définie par le rapport qui existe entre **deux** termes situés sur l'axe paradigmatique. En phonologie, on oppose ainsi /la/ et /le/, on dira que : /a/ opposé à /e/ constitue une opposition phonologique.

oral :

Un phonème est dit oral quand l'air expiré au cours de sa production ne passe que par la cavité buccale.

orthoépique :

Étude de la prononciation correcte des phonèmes et de leur relation avec la graphie, selon des normes prescriptives.

ouverte (basse) :

Une voyelle ouverte est articulée avec une position abaissée de la langue. La voyelle s'ouvre lorsque la langue s'abaisse, par exemple de [ɛ] à [a].

paire minimale :

Couple de mots distingués par un seul phonème dans une opposition, par exemple : *pain/bain*, /p/ - /b/.

palatale :

Consonnes articulées au niveau du palais dur, telles que [k], [g], [ŋ].

palatalisation :

Assimilation d'une consonne dont le point d'articulation se déplace vers le milieu du palais.

parole :

En terminologie saussurienne, la parole est la réalisation individuelle de la langue.

passive (transformation) :

Transformation que subit une phrase active, dans laquelle le sujet de la phrase active devient l'agent de la phrase passive : *le chat tue le rat* —> *le rat est tué par le chat*.

patient :

L'être ou l'entité qui subit directement l'action d'un verbe : dans *Francine mange le gâteau*, *le gâteau* subit l'action du verbe.

patois :

Dialecte régional en déclin, utilisé dans une enclave géographique étroite ou une communauté restreinte. Le dialecte se trouve affecté par la langue officielle dominante. Le terme porte une connotation péjorative.

pertinent :

voir *distinctif*.

phatique :

Fonction qui permet de garder le contact dans la communication, comme : *allô, hm...hm* au téléphone.

phone :

1. Mesure subjective de perception acoustique
2. Son du langage

phonématique :

Partie de la phonologie qui étudie les phonèmes. L'autre partie de la phonologie est la prosodie.

phonème :

La plus petite unité linguistique de la chaîne parlée, unité *discrète* (distinction minimale) dépourvue de sens en soi, envisagée d'un point de vue fonctionnel.

phonétique :

Analyse des sons du langage indépendamment de leur fonction phonologique dans la chaîne parlée.

phonologie :

A la différence de la phonétique, la phonologie étudie le fonctionnement des phonèmes en tant qu'instruments de communication.

phonostylistique :

Étude stylistique de l'expression orale : qualité de la voix et rôle de la prosodie dans les émotions, les attitudes; les différents types de discours.

pidgin :

Parler simplifié issu du contact entre une langue africaine ou asiatique avec une langue européenne.

poétique :

Fonction du message, envisagé d'un point de vue esthétique.

polaire :

Type d'antonymes, tels que *blanc/noir*.

polarité :

Terme employé en syntaxe pour indiquer si une phrase est positive (+) ou négative (-).

polysémique :

Qui a plusieurs sens, comme le mot *langue*.

postérieur :

Se dit d'un phonème dont le lieu d'articulation se trouve dans l'arrière de la cavité buccale. Ex.: /u/, /k/.

prédicat :

C'est le syntagme verbal qui contient le verbe et ses compléments.

préfixe :

Morphème placé en tête d'un lexème. Il y a deux types de préfixes : ceux qui sont inséparables comme *pré-* dans *prévoir* et ceux qui sont séparables comme *super* dans *super-intelligent*.

préposition :

Morphème à valeurs multiples introduisant le groupe prépositionnel : le GP peut fonctionner comme complément d'objet indirect, complément circonstanciel, complément d'agent, complément de nom ou complément d'adjectif.

prosodie :

Ensemble des traits *accentuels* et *intonatifs* qui constituent un *système* permettant d'ajouter du sens à l'énoncé phonématique : *Vous venez?* l'intonation montante ajoute le questionnement. *Vous venez!* l'intonation montant très haut et redescendant bas ajoute l'exclamation.

radical :

Racine d'un mot, ou unité de base lexicale comme *grand* dans *a-grand-ir*.

récepteur :

Celui qui reçoit le message, dans le schéma de la communication.

redondant :

Répétitif. Une information est redondante si elle est donnée plus d'une fois. Les marques du pluriel sont redondantes dans : ***Ces chevaux sont normaux.*** La liaison est une marque orale redondante du pluriel dans : *les enfants*, puisque [le] marque déjà le pluriel.

référent :

Ce à quoi le signe linguistique renvoie. Le référent est dans le monde extérieur, en dehors du signe. Si je dis *Voilà ma bicyclette*, je me réfère à une bicyclette particulière qui sera le référent du signe *bicyclette* commun à tous les francophones.

registre :

Variété de langue en fonction de la situation familière, soignée, etc.

relative : (expansion) :

Qui est commandée par un pronom relatif. *Qui est là* dans : *l'homme qui est là*.

rendement :

Utilité d'une opposition dans le système linguistique. Le rendement de l'opposition /i/ - /a/ est très élevé. Par contre, le rendement de l'opposition /a/ - /ɑ/ est faible.

rythme :

Le rythme provient de la perception esthétique de l'accentuation d'un texte. Plus la répétition des accents se produit à intervalles égaux, plus la perception d'un rythme devient évidente, comme dans les vers.

roulé :

Se dit du R articulé avec la pointe de la langue contre les dents.

sème :

Unité significative minimale d'un sémème lexical ou morphologique. Dans *garçon*, on a les sèmes lexicaux : + *humain* + *mâle* + *jeune*.

sémème :

Ensemble des sèmes qui constituent une unité de sens. Ex. : *garçon* avec les sèmes de l'exemple précédent.

sémiologie :

Étude des signes et des lois qui les régissent en linguistique et dans la vie sociale.

sémiotique :

Étude des pratiques signifiantes dans les divers domaines de la communication.

semi-voyelle ou *semi-consonne* :

Phone plus fermé qu'une voyelle et plus ouvert qu'une consonne. Acoustiquement, la semi-voyelle contient à la fois des sons périodiques et des bruits apériodiques. Les semi-consonnes du français sont [j], [ɥ] et [w].

sens :

Le sens d'un mot est donné à la fois par sa signification première et par le contexte linguistique et extralinguistique.

séparable (préfixe) :

Disjoint ou indépendant, pouvant exister seul comme *sur*, *sous*.

sifflante :

Nom donné, d'après l'impression auditive, aux fricatives [s] et [z].

signal :

Signe émis volontairement et faisant partie d'un code : les feux dans le code de la route, les signes linguistiques. Opposé à indice, signe involontaire.

signe linguistique :

Unité significative composée d'un signifiant et d'un signifié.

signifiant :

Partie du signe linguistique qui forme le support sonore ou écrit associé au signifié.

signification :

Passage du signifiant au signifié et inversement.

significative (unité) :

Qui a un sens. Les lexèmes et les morphèmes sont des unités *significatives*. (Opposées à *distinctives*.)

signifié :

Partie du signe linguistique associé au signifiant et représentant l'image mentale du signe.

sociolinguistique :

Étude des variations linguistiques en fonction de critères sociaux.

sonore :

Synonyme de *voisé*. Se dit des sons émis avec vibration des cordes vocales. Dans la voix normale, les voyelles sont des sons *sonores*. Les consonnes [b, d, g, v, z, ʒ, l, r] sont également des sonores.

sourd :

Synonyme de *non voisé*. Se dit des sons émis sans vibration des cordes vocales. Les consonnes /p/, /t/, /k/, /f/, /s/, /ʃ/ sont sourdes.

substance :

Matière de tout ce qui n'est pas encore structuré, mis en forme au plan phonique comme au plan des significations.

substantif :

Nom, dans la terminologie traditionnelle.

substrat :

parler antérieur à un autre qui l'a supplanté. Le celtique est le substrat du gallo-romain.

suffixe :

Morphème ajouté à un terme de base, comme *-eur* dans *danseur* ou *chanteur*.

syllabe :

Unité phonique de structuration du mot, composée obligatoirement d'une voyelle seule ou accompagnée de consonnes, du type: V ou CV, VC, CCV, CCVCC, etc.

syllabe fermée :

Syllabe terminée par une consonne prononcée, comme dans *par-tir*.

syllabe ouverte :

Syllabe terminée par une voyelle prononcée, comme dans *é-té*.

synonyme :

Terme ayant le même sens qu'un autre, c'est-à-dire ayant presque tous les *sèmes* communs, comme *travail* et *labeur*.

syntactique :

Qui est lié sur le plan du déroulement de la chaîne parlée. La liaison est un phénomène syntactique. A ne pas confondre avec syntaxique, qui concerne les relations des syntagmes entre eux.

syntagme :

Groupement. On parle surtout de syntagme à propos du groupement des unités significatives.

syntaxe :

Étude des règles par lesquelles les unités linguistiques se combinent pour former des propositions et des phrases.

synthème :

Unité de sens global faite de plusieurs monèmes comme *pomme de terre* qui est fait de trois sous-unités mais fonctionne comme une seule au niveau syntagmatique.

système :

Ensemble des éléments et des relations d'un code, comme le code linguistique.

tension articulatoire :

Somme des efforts musculaires pour produire l'articulation des voyelles et des consonnes. L'articulation du français est plus *tendue* que celle de l'anglais avec le résultat que le français ne diphtongue pas.

timbre :

Qualité d'un son, déterminée par sa structuration acoustique et qui permet de le distinguer d'un autre. Le timbre de [i] est plus aigu et plus fermé que celui de [a].

ton :

- Qualité d'une voix liée à sa hauteur
- Hauteur mélodique distinctive dans certaines langues, comme le chinois où un même monème comme *ma* peut prendre des significations différentes selon le *ton* sur lequel il est prononcé.
- En stylistique ou phonostylistique : manière de s'exprimer, ton ironique, ton haineux, etc.

trait distinctif :

Caractéristique acoustique ou articulatoire qui permet de distinguer un phonème d'un autre. Ainsi la *sonorité* est le trait distinctif qui oppose /p/ à /b/.

usage :

Emploi réel, par rapport à la norme prescriptive.

uvulaire :

Qui est articulé dans la région de la *luette* (ou uvule).

valeur :

Relation qu'entretient un terme avec les autres termes de la langue. Les synonymes ont rarement la même valeur. Ainsi en français, *une bagnole* est synonyme d'*une voiture* mais la valeur est différente.

variante :

Variation présentée dans la parole par la prononciation d'un phonème.

vocabulaire :

Utilisation particulière du lexique par un individu ou une communauté.

voisement :

Production de son accompagnée de vibrations des cordes vocales, dit aussi sonorisation.

voix :

Émission sonore de l'appareil phonatoire.

voisé :

Son émis avec vibration des cordes vocales. On dit aussi sonore.

Structure du français moderne

voyelle :

Articulairement, les voyelles sont des sons plus *ouverts* que les consonnes. Acoustiquement, ce sont des sons périodiques. Auditivement, elles sont plus harmonieuses que les consonnes.

- ANTOINE, G. et B. CERQUIGLINI (dir.) (2000) *Histoire de la langue française 1945-2000*, Paris : Éditions du CNRS.
- ARRIVÉ, M. (1971) « Les formes des déterminants et des substituts », *La grammaire du français parlé*, A. Rigault, (dir.), Paris : Hachette, 72-78.
- ARRIVÉ, M., F. GADET et M. GALMICHE (1986) *La grammaire française d'aujourd'hui*, Paris : Flammarion.
- AUSTIN, J. L. (1970) *Quand dire, c'est faire*, Paris : Seuil.
- BALIGAND, R. (1972) *Les poèmes de Raymond Queneau*, *Studia Phonetica* 6, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- BALLY, C. (1932) *Linguistique générale et linguistique française*, Berne : Francke.
- BARBAUD, Ph. (1984) *Le choc des patois en Nouvelle France, essais sur l'histoire de la francisation au Canada*, Québec : PUL.
- BAUDOT, J. (1964) *La machine à écrire*, Montréal : Éditions du jour.
- BAYLON, C. et P. FABRE (1975) *Initiation à la linguistique*, Paris : Nathan.
- BAYLON, C. et P. FABRE (1978) *La sémantique*, Paris : Nathan.
- BEAUCHEMIN, N., P. MARTEL, M. THEORET (1983) *Vocabulaire du québécois parlé en Estrie : fréquence, dispersion, usage*, Sherbrooke : Recherches sociolinguistiques, U.D.S.
- BÉDARD, E. et J. MAURIS (dir.) (1983) *La norme linguistique*, Québec : Conseil de la langue française.
- BENTOLILA, A. (1978) Créole d'Haïti: Nature et fonction, *Études créoles*, 1, 65-76.
- BENVENISTE, C.-B. (1999) *Approches de la langue parlée*, Paris : Orphys.
- BENVENISTE, C.-B. (2003) « La langue parlée », in Yaguello (2003), pp. 317-344.
- BENVENISTE, C.-B. (2003) « L'orthographe », in Yaguello (2003), pp. 345-388.
- BENVENISTE, E. (1966) *Problèmes de linguistique générale, I*, Paris : Gallimard.
- BENVENISTE, E. (1974) *Problèmes de linguistique générale, II*, Paris : Gallimard.
- BERNSTEIN, B. (1971) *Class, Codes and Control*, Vol. 1, London : Routledge and Kegan.
- BHATT, P. (dir.) (1997) *Significations, Essais en l'honneur d'Henry Schogt/Essays in honour of Henry Schogt*, Toronto : Canadian Scholars' Press.
- BHATT, P. et R. Davis (dir.) (1998) *The Linguistic Brain*, Toronto : Canadian Scholars' Press.
- BHATT, P. et P. LÉON (1993) « Melodic patterns in three types of radio discourse » *Phonetics and phonology of speaking styles*, J. Llisteri and D. Poch (dir.) Barcelona : European Speech Communication Association, 11.1-11.15.
- BIBEAU, G. (1975) *Introduction à la phonologie générative du français*, Montréal : Didier.
- BLOOMFIELD, L. (1933) *Language*, New York : Holt Rinehart and Wilson.
- BOLINGER, D. (dir.) (1972) *Intonation*, Harmondsworth : Penguin Books.
- BOTHOREL, A., P. SIMON, F. WIOLAND, J-P. ZERLING (1986) *Cinéradiographies des voyelles et des consonnes du français*, Travaux de l'Institut Phonétique de Strasbourg.
- BOURRET, A. (1999) *Pour l'amour du français*. Montréal : Leméac.
- BUREAU, C. (1978) *Syntaxe fonctionnelle du français*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- CALVET, L. J. (1975) *Pour et contre Saussure*, Paris : Payot.
- CALVET, L.- J. (2002) *La sociolinguistique*, Paris : PUF (1^{re} éd. 1993)
- CARRÉ, J.-M. et F. DEBYSER (1978) *Jeux de langage et créativité*, Paris : Hachette-Larousse, coll. FDM/BELC.
- CATACH, N. (1982) *L'Orthographe*, Paris : PUF.
- CATACH, N. (1995) *L'Orthographe française*, Paris : Nathan.
- CARTON, F. (1974) *Introduction à la phonétique du français*, Paris : Bordas (2^e Édition 1991).
- CARTON, F. (2000) « La prononciation » dans G. Antoine et B. Cerquiglini (dir.) (2000) p.26-60.
- CARTON, F., M. ROSSI, D. AUTESSERRE et P. LÉON (1983) *Les accents des Français*, Paris : Hachette.

- CERQUIGLINI B. (1991) *La naissance du français*, Paris : PUF.
- CHAMBERS, J. et P. TRUDGILL (1980) *Dialectology*, Cambridge : Cambridge University Press.
- CHARAUDEAU, P. (1983) *Langage et discours: éléments de sémiolinguistique*, Paris : Hachette.
- CHAURAND, J. (1972) *Introduction à la dialectologie française*, Paris : Bordas.
- CHISS, J. L., J. FILLIOLET et D. MAINGUENEAU (1977) *Linguistique française : initiation à la problématique structurale, I*, Paris : Hachette.
- CHISS, J. L., J. FILLIOLET et D. MAINGUENEAU (1978) *Linguistique française : initiation à la problématique structurale, II*, Paris : Hachette.
- CICHOCKI, W. (1986) *Linguistic Applications of Dual Scaling and Variation Studies*, Ph.D. Thesis, University of Toronto.
- CICHOCKI, W. et D. LEPETIT (1981) « La variable H en français ontarien : quelques aspects sociophonétiques », *Toronto Working Papers in Linguistics*, 2, pp. 45-63.
- COHEN, M. (1953) *L'écriture*, Paris : Éditions sociales.
- COLIN, J.-P. (2003) Le lexique, in Yaguello (2003), pp. 391-456.
- COMBETTES, B., P. DEMAROLLE, J. COPEAU et J. FRESSON (1980) *L'analyse de la phrase*, Nancy : Publications Nancy II.
- CSECSY, M. (1971) « Les marques orales du nombre », In A. Rigault, (1971), Paris : Hachette, 94-104.
- CULIOLI, A. (1990) *Pour une linguistique de l'énonciation : opérations et représentations*, Tome 1, Paris : Ophrys.
- DANESI, M. (1985) *Loanwords and Phonological Methodology*, *Studia Phonetica* 20, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- DARNELL, R. (dir.) (1971) *Linguistic diversity in Canadian society*, Edmonton : Linguistic Research.
- DARNELL, R. (dir.) (1973) *Canadian languages in their social context*, Edmonton : Linguistic Research.
- DAUZAT, A. (1927) *Les patois : évolution, classification*, Paris : Delagrave.
- DAUZAT, A. (1948) *Les étapes de la langue française*, Paris : Presses Universitaires de France.
- DELATTRE, P. (1951) *Principes de phonétique française à l'usage des étudiants anglo-américains*, Middlebury : College Press.
- DELATTRE, P. (1966) *Studies in French and comparative phonetics*, La Haye : Mouton.
- DELATTRE, P. (1969) « L'intonation par les oppositions », *Le Français dans le monde*, 64, 6-13.
- DELL, F. (1973) *Les règles et les sons*, Paris : Hermann.
- DELL, F., D. HIRST et J.R. VERGNAUD (dir.) (1984) *Forme sonore du langage*, Paris : Hermann.
- DÉSIRAT, C. et T. HORDÉ (1976) *La langue française au 20^{ème} siècle*, Paris : Bordas.
- DI CRISTO, A. (1975) « Recherches sur la structure prosodique de la phrase française », *Actes des 6^{èmes} Journées d'Étude sur la Parole*, Toulouse : pp. 95-116.
- DOBROVOLSKY, M. (1992) « Joy », In *Mélanges Léon*, Ph. Martin (dir.) pp.109-128.
- DUBOIS, J. (1963) *Essais sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris: Larousse.
- DUBOIS, J. (1965) *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris : Larousse.
- DUBOIS, J. (1967) *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris : Larousse.
- DUBOIS, J. (1969) *Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations*, Paris : Larousse.
- DUBOIS, J. et C. DUBOIS (1971) *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris : Larousse.
- DUBOIS, J. et R. LAGANE (1973) *La nouvelle grammaire structurale du français*, Paris : Larousse.
- DUBOIS, J. et F. DUBOIS-CHARLIER (1970) *Éléments de linguistique française : syntaxe*, Paris : Larousse.
- DUBOIS, J., M. GIACOMO, L. GUESPIN, C. MARCELLESI, J.-P. MARCELLESI et J.-P. MEVEL (1973) *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse.
- DUBOIS-CHARLIER, F. (1975) *Comment s'initier à la linguistique*, Paris : Larousse.
- DUCROT, O. (1972) *Dire et ne pas dire*, Paris : Hermann.
- DUCROT, O. (1973) *La preuve et le dire*, Paris : Thane.
- DUCROT, O. et T. TODOROV (1972) *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.
- DULONG, G. (1981 et 1984) *Atlas linguistique de l'est du Canada*, Québec : E.O.D.Q.
- DUMAS, D. (1987) *Les prononciations du français québécois*, Québec : Presses Universitaires de Québec.
- ELUERD, R. (1985) *La pragmatique linguistique*, Paris : Nathan.
- FAGYAL, Z. (1995) *Aspects phonostylistiques de la parole médiatisée, lue et spontanée*, Lille : Université de Lille.
- FARINA, F. (2001) *Dictionnaire de la langue française du Canada*, Paris : Champion, Lexica.
- FISHMAN, J. (1971) *Sociolinguistique*, Paris : Nathan.
- FÓNAGY, I. (1979) *La métaphore en phonétique*, *Studia Phonetica* 16, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.

- FÓNAGY, I. (1983) *La vive voix*, Paris : Payot.
- FÓNAGY, I. et P. LÉON (dir.) (1980), *L'accent en français contemporain*, *Studia Phonetica 15*, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- FRANÇOIS, F. (1980) *Linguistique*, Paris : P.U.F.
- FRANÇOIS, D. (1974) *Français parlé*, T1 et T2, Paris : S.E.L.A.F.
- FUCHS, C. et P. LE GOFFIC (1975) *Initiation aux problèmes des linguistiques contemporaines*, Paris : Hachette.
- GADET, F. (1997) *Le français ordinaire*, Paris : Colin.
- GADET, F. (2003) *La variation sociale en français*, Paris : Orphys.
- GADET, F. (2003) « La variation : le français dans l'espace social, régional et international », in Yaguello 2003, pp. 91-152.
- GALISSON, R et D. COSTE (dir.) (1976) *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris : Hachette.
- GARDE, P. (1968) *L'accent*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GARDIN, J.-C. (1974) *Les analyses de discours*, Paris : Delachaux et Niestlé.
- GENDRON, J.-D. (1966) *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris : Klincksieck.
- GENDRON, J.-D. (1967) « Le phonétisme du français canadien du Québec face à l'adstrat anglo-américain », in Gendron et Straka (dir.), pp.15-67.
- GENDRON J.-D. et G. STRAKA (1967) (dir.) *Études de linguistique franco-canadienne*, Paris : Klincksieck et Québec : PUL.
- GENETTE, G. et T. TODOROV (dir.) (1979) *Sémantique de la poésie*, Paris : Seuil.
- GENOUVRIER, E. (1992) *L'enfance de la parole*, Paris : Nathan.
- GERMAIN, C. (1981) *La sémantique fonctionnelle*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GERMAIN, C. et R. LEBLANC (1981) *Introduction à la linguistique générale, 1 : la phonétique*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- GERMAIN, C. et R. LEBLANC (1981) *Introduction à la linguistique générale, 2 : la phonologie*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- GERMAIN, C. et R. LEBLANC (1981) *Introduction à la linguistique générale, 3 : la morphologie*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- GERMAIN, C. et R. LEBLANC (1981) *Introduction à la linguistique générale, 4 : la syntaxe*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- GERMAIN, C. et R. LEBLANC (1981) *Introduction à la linguistique générale, 5 : la sémantique*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- GEZUNDHAJT, H. (2000) *Adverbes en -ment et opérations énonciatives : analyse linguistique et discursive*, Berne : Peter Lang.
- GLEASON, H. (1970) *Introduction à la linguistique descriptive*, Paris : Larousse.
- GOUGENHEIM, G. (1958) *Dictionnaire du français fondamental*, Paris : Didier.
- GOUGENHEIM, G., R. MICHEA, P. RIVENC et A. SAUVAGEOT (1956) *Élaboration du français élémentaire*, Paris : Didier.
- GRAMMONT, M. (1914) *Traité de prononciation française*, Paris : Delagrave.
- GRAMMONT, M. (1956) *Traité de phonétique*, Paris : Delagrave.
- GRAMMONT, M. (1965) *Petit traité de versification française*, Paris : Armand Colin.
- GREIMAS, A. (1966) *Sémantique structurale*, Paris : Larousse.
- GREIMAS, A. (1972) *Essais de sémiotique poétique*, Paris : Larousse.
- GREVISSE, M. (1964) *Le bon usage*, Paris : J. Duculot.
- GRIZE, J.-B. (1981) « L'argumentation : Explication ou séduction », in *L'argumentation*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- GROSS, M. (1968) *Grammaire transformationnelle du français: syntaxe du verbe*, Paris : Larousse.
- GROSS, M. (1975) *Méthodes de syntaxe*, Paris : Hermann.
- GRUNDSTROM, A. et P.R. LÉON (dir.) (1973) *Interrogation et intonation*, *Studia Phonetica 8*, Montréal, Paris, Bruxelles : Didier.
- GRUNDSTROM, A. (1973) « L'intonation des questions en français standard et en français canadien », in Grundstrom et Léon, pp. 19-51.
- GRUNDSTROM, A. (1983) *L'analyse du français*, Lanham : University Press of America.
- GUEUNIER, N., E. GENOUVRIER et A. KHOMSI (1978) *Les Français devant la norme*, Paris : Champion.
- GUILLAUME, G. (1968) *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- GUIMBRETÈRE, E. (2000) *La prosodie au cœur du débat*, Rouen : Publications de l'Université, CNRS.
- GUIRAUD, P. (1954) *Les caractères statistiques du vocabulaire*, Paris : Presses Universitaires de France.

- GUIRAUD, P. (1955) *La sémantique*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GUIRAUD, P. (1962a) *Les locutions françaises*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GUIRAUD, P. (1962b) *La syntaxe du français*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GUIRAUD, P. (1964) *L'étymologie*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GUIRAUD, P. (1965) *Les mots étrangers*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GUIRAUD, P. (1967a) *La grammaire*, Paris : Presses Universitaires de France.
- GUIRAUD, P. (1967b) *Les structures étymologiques du lexique français*, Paris : Larousse.
- GUIRAUD, P. (1968) *Patois et dialectes français*, Paris : Presses Universitaires de France.
- HAGÈGE, C. (1976) *La grammaire générative : réflexions critiques*, Paris : Presses Universitaires de France.
- HAGÈGE, C. (1985) *L'homme de paroles*, Paris : Fayard.
- HAGÈGE, C. (1987) *Le français et les siècles*, Paris : Odile Jacob.
- HAILLET, P. (1995) *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive*, Neuville : BREF.
- HARRIS, Z. (1951) *Structural linguistics*, Chicago : University of Chicago Press.
- HARRIS, Z. (1976) *Notes du cours de syntaxe*, Paris : Seuil.
- HEAP, D., LASSERRE, E., TENNANT, J. (dir.) (1992) *La problématique de l'implicite*, Toronto : Département de français, Université de Toronto.
- HIGOUNET, C. (1990) *L'écriture*, Paris : PUF.
- HJELMSLEV, L. (1968) *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris : Éditions de Minuit.
- HOLDER, M. A. (1972) « Le parler populaire franco-ontarien, la prononciation de quelques Canadiens français de la région de Sudbury-North Bay », *Phonetica*, 26, 24-49.
- HOUEBINE, A.-M. (1983) « Sur les traces de l'imaginaire linguistique », *Parlers masculins, parlers féminins*, Paris : Delachaux-Niestlé.
- IMBS, P. (1960) *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris : Klincksieck.
- JACKSON, M. (1968) « Étude du système vocalique du parler de Gravelbourg », in Léon (1968), pp.61-78.
- JAKOBSON, R. (1963) *Essais de linguistique générale*, Paris : Seuil.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1977) *La connotation*, Lyon : Presses de l'Université de Lyon.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2001) *Les actes de langage dans le discours*, Paris : Nathan.
- KLEIN-LATAUD, C. (2001) *Précis des figures de style*, Toronto : GREF.
- KONOPCZYNSKI, G. (1987) « Les oppositions intonatives de l'enfant préverbal », *Information/Communication*, 8, 5-29.
- KRISTEVA, J. (1976) « Contraintes rythmiques et langage poétiques », In Léon et Mitterand (dir.) pp.215-241.
- LADEFOGED, P. (1982) *A course in phonetics*, New York : Harcourt Brace Janovich.
- LAFON, J.C. (1961) *Message et phonétique*, Paris : PUF.
- LABRIE, N. et G. FORLOT (1999) (dir.) *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury : Prise de Parole.
- LABOV, W. (1976) *Sociolinguistique*, Paris : Minuit.
- LACHERET-DUJOUR, A. et F. BEAUGENDRE (1999) *La prosodie du français*, Paris : Éditions du CNRS.
- LANDERCY, A. et R. RENARD (1977) *Éléments de phonétique*, Paris : Didier.
- LAPIERRE, A. (1979) *Le français ontarien c'est quoi?* Ottawa : Département de linguistique.
- LECLERC, J. (1979) *Qu'est-ce que la langue?*, Laval : Mondia.
- LECLERC, J. (1986) *Langue et société*, Laval : Mondia.
- LE GALLIOT, J. (1975) *Description générative et transformationnelle de la langue française*, Paris : Nathan.
- LÉGARÉ, C. et A. BOUGAÏEFF (1984) *L'empire du sacré québécois, étude sémiolinguistique d'un intensif populaire*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- LE GUERN, M. (1973) *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris : Larousse.
- LÉON, M. (1972) *L'accentuation des pronoms personnels en français standard*, *Studia Phonetica* 5, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- LÉON, M. (1997) *La prononciation du français*, avec P. LÉON, Paris : Nathan, coll.128, 3^e éd. 2002.
- LÉON, M. (2003) *Exercices systématiques de prononciation française*, (première édition 1964) Paris : Hachette.
- LÉON, P. (1966) *Prononciation du français standard*, Paris : Didier.
- LÉON, P. (1968) *Recherches sur la structure phonique du français canadien*, *Studia Phonetica* 1, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- LÉON, P. (1971) *Essais de phonostylistique*, *Studia Phonetica* 4, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- LÉON, P. (1972) « Où en sont les études sur l'intonation? » 7^{ème} congrès international des sciences phonétiques, A. Rigault et R. Charbonneau, (dir.), La Haye : Mouton, 113-156.

- LÉON, P. (1973) « Réflexions idiomatologiques sur l'accent en tant que métaphore sociolinguistique », *French Review*, 46/4, 7834-789.
- LÉON, P. (1976) « Sèmes potentiels et actualisation phonétique », *Études littéraires*, « Linguistique et littérature », 912, 316-340.
- LÉON, P. et H. MITTERAND (dir.) (1976) *L'analyse du discours*, Montréal : CEC.
- LÉON, P. (1983) « Dynamique des changements phonétique dans le français de France et du Canada », *La Linguistique*, 1911, 13-28.
- LÉON, P. (1992) *Phonétisme et Prononciations du français*, Paris : Nathan, 4^e éd. 2002
- LÉON, P. (1993) *Précis de phonostylistique, La parole expressive*, Paris : Nathan.
- LÉON, P. (1997) *La prononciation du français*, en collaboration avec Monique LÉON, Paris : Nathan, coll. 128., 3^e éd. 2002.
- LÉON, P. (1997) « Le paillason est-il sous le chat de Schogt? Problèmes de sémantique en phonostylistique », in Bhatt (dir.), pp.419-27.
- LÉON, P. (1998) « Variation individuelle et indexation sociale : rôle des syncopes phonématiques et de l'accent », in Slater, (Dir.).
- LÉON, P. et M. LÉON (1963) *Introduction à la phonétique corrective*, Paris : Hachette.
- LÉON, P. et P. MARTIN (1969) *Prolégomènes à l'étude des structures intonatives*, *Studia Phonetica 2*, Montréal : Didier.
- LÉON, P. et M. ROSSI (1980) *Problèmes de prosodie, approches théoriques, vol. 1*, *Studia Phonetica 16*, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- LÉON, P. et J. TENNANT (1988) « Observations sur la variation morphologique et phonématique dans Apostrophes », *Information/Communication*, 9, Experimental Phonetics Lab. U. of T. 20-47.
- LEPETIT, D. (1992) *Intonation française, enseignement et apprentissage*, Toronto : CSP.
- LORTIE, S.A. (1903) *L'origine et le parler des Canadiens français*, Paris : Champion.
- LUCCI, V. (1983) *Étude phonétique du français contemporain à travers la variation situationnelle*, Grenoble : Publications de l'université des langues et des lettres.
- LYONS, J. (1969) *Introduction to theoretical linguistics*, Cambridge : Cambridge University Press.
- LYONS, J. (1977) *Semantics, I*, Cambridge : Cambridge University Press.
- LYONS, J. (1977) *Semantics, II*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MAHMOUDIAN, M. (1970) *Les modalités nominales en français*, Paris : Presses Universitaires de France.
- MALMBERG, B. (1970) *La phonétique*, Paris : Presses Universitaires de France.
- MALMBERG, B. (1977) *Signes et symboles*, Paris : Picard.
- MARCELLESI, J.-B. et J.-C. GARDIN (1974) *Introduction à la sociolinguistique*, Paris : Larousse.
- MARCHAL, A. (1980) *Les sons et la parole*, Montréal : Guérin.
- MARCHELLO-NIZZIA, C. (2003) *Le français dans l'histoire*, in Yaguello (2003), pp.11-90.
- MARTIN, Ph. (1975) « Analyse phonétique de la phrase française », *Linguistics*, 196, 35-67.
- MARTIN, Ph. (1980) « Une théorie syntaxique de l'accentuation en français », dans Fónagy et Léon (dir.), pp.1-12.
- MARTIN, Ph. (dir.) (1992) *Mélanges Léon*, Toronto : Mélodie et CSP.
- MARTINET, A. (1945) *Prononciation du français contemporain*, Genève : Droz.
- MARTINET, A. (1960) *Éléments de linguistique générale*, Paris : A. Colin.
- MARTINET, A. (1966) « Le mot », in *Problèmes du langage*, coll. Diogène, Paris : Gallimard, pp.39-53.
- MARTINET, A. (1968) *La linguistique synchronique*, Paris : Presses Universitaires de France.
- MARTINET, A. (dir.) (1968) *Le langage*, Paris : Gallimard.
- MARTINET, A. et coll. (1969) *La linguistique, Guide alphabétique*, Paris : Denoël-Gonthier.
- MARTINET, A. (1985) *Syntaxe générale*, Paris : A. Colin.
- MARTY, F. (1971) « Les formes du verbe en français parlé », In A. Rigault, (dir.), Paris : Hachette, 106-117.
- MATORÉ, G. (1962) *La méthode en lexicologie*, Paris : Didier.
- MAURY, N. (1976) *Le système vocalique d'un parler normand*, *Studia Phonetica 11*, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- MAURY, N. (1989) « Analyse acoustique des questions indirectes en normand et statut des questions indirectes », *Information/Communication*, vol.11, Toronto : Experimental Phonetics Lab. U. of T. pp.5-10.
- MENEY, L. (1999) *Dictionnaire québécois-français pour mieux se comprendre entre Francophones*, Montréal : Guérin.
- MITTERAND, H. (1963) *Les mots français*, Paris : Presses Universitaires de France 10^e Édition 2000.
- MOUGEON, F. (1995) *Quel français enseigner? Initiation au français parlé au Canada et en France*, Toronto : GREF.

- MOUGEON, R. (1996) « La recherche sociolinguistique sur le français du Canada », dans G. Erfurt : *De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Leipzig : Leipziger Universitätsverlag GMBH, pp.183-206.
- MOUNIN, G. (1968) *Clefs pour la linguistique*, Paris : Seghers.
- MOUNIN, G. (1970) *Introduction à la sémiologie*, Paris : Minuit.
- MOUNIN, G. (1974) *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : Presses Universitaires de France.
- NADASI, T. (1997) « Écarts sémantiques entre le français hexagonal et le français québécois : un phénomène social », in Bhatt (dir.), pp.487-495.
- NEMNI, M. (1973) *Vers une définition phonologique et syntaxique de l'incise*, Thèse de doctorat, Université de Toronto.
- NILSEN, D. et A. NILSEN (1978) *Language play: an introduction to linguistics*, Rowley : Newbury House.
- NIQUE, C. (1974) *Initiation méthodique à la grammaire générative*, Paris : A. Colin.
- NIQUE, C. (1978) *Grammaire générative : hypothèses et argumentations*, Paris : A. Colin.
- NYROP, K. (1904) *Grammaire historique de la langue française, vol. 3: Formation des mots*, Copenhague : Gyldendalske Boghandel.
- PERGNIER, M. (1986) *Le mot*, Paris : Presses Universitaires de France.
- PICOCHÉ, J. (1977) *Précis de lexicologie française*, Paris : Nathan.
- POIRIER, C. (1985) *Dictionnaire du français québécois*, Sainte-Foy : PUL.
- POIRIER, C. (dir.) (1994) avec la collaboration d'A. Boivin, C. Trépannier et C. Verreault, *Langue, espace, société, les variétés du français en Amérique du nord*, Québec : P.U.L.
- POTTIER, B. (1962) *Systématique des éléments de relation*, Paris : Klincksieck.
- PRIETO, L.J. (1966) *Messages et signaux*, Paris : Presses Universitaires de France.
- PRUVOST, J.-C. (2000) *Les dictionnaires de la langue française*, Paris : PUF.
- PRUVOST, J.-C. (2003) *Les dictionnaires français, histoire et méthodes*, in Yaguello 2003, pp.457-490.
- QUÉMADA, B. (1968) *Les dictionnaires du français moderne. 1539-1863*, Paris : Didier.
- RADFORD, A. (1981) *Transformational syntax*, Cambridge : Cambridge University Press.
- RASTIER, F. (1972) « Systématique des isotopies », In Greimas (1972) pp.80-106.
- REY, A. (1970) *La lexicologie*, Paris : Klincksieck.
- REY, A. (1973) *Théories du signe et du sens*, Paris : Klincksieck.
- RICHAUDEAU, P. (1981) *Linguistique pragmatique*, Paris : Retz.
- RIGAULT, A. (dir.) (1971) *La grammaire du français parlé*, Paris : Hachette.
- RIGAULT, A. (1971) « Les marques du genre ». *La grammaire du français parlé*, A. Rigault. Dir., Paris : Hachette. 79-91.
- RIVENC, P. (1971) « Lexique et langue parlé », dans Rigault (1971) pp. 51-69.
- ROSIENSKI-PELLERIN, S. (1995) *Peregrinations ludiques, Études de quelques mécanismes du jeu dans l'œuvre de Georges Perec*, Toronto : GREF.
- ROSSI, M., A. DI CRISTO, D. HIRST, P. MARTIN et Y. NISHINUMA (1981) *L'intonation*, Paris : Klincksieck.
- ROUAYRENC, C. (1996) *Les gros mots*, Paris : PUF.
- RUWET, N. (1972) *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris : Seuil.
- SANKOFF, G et H. CEDERGREN (1971) « Some results of a Sociolinguistic Study of Montreal French », dans R. Darnell *Linguistic Diversity in Canadian Society*, Edmonton : Linguistics Research Inc.
- SANTERRE, L. (1980) *Le français de Québec*, Montréal : Guérin.
- SANTERRE, L. (1986) « La chute des voyelles hautes en français de Montréal », *Information/Communication*, 6, Experimental Phonetics Lab, 5-22.
- SAUSSURE, F. de (1916) *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot.
- SAUVAGEOT, A. (1964) *Portrait du vocabulaire français*, Paris : Larousse.
- SCHERER, K. et H. GILES (dir.) (1979) *Social markers in speech*, Cambridge : Cambridge University Press.
- SCHOGT, H. (1968) *Système verbal du français contemporain*, La Haye : Mouton.
- SCHOGT, H. (1976) *Sémantique synchronique : synonymie, homonymie, polysémie*, Toronto : University of Toronto Press.
- SCHONE, M. (1947) *Vie et mort des mots*, Paris : Presses Universitaires de France.
- SEARLE, J. (1972) *Les actes de langage*, Paris : Hermann.
- SÉGUINOT, A. et al. (1977) *L'accent d'insistance, Studia Phonetica 12*, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- SELKIRK, E. (1980) *The phrase phonology of English and French*, New York : Garland.
- SELKIRK, E. (1984) *Phonology and syntax: the relation between sound and meaning*, Cambridge : M.I.T. Press.

- SLATER, C., J. DURAND et M. BATE (dir.) (1998) *French sound patterns : changing perspectives*, Essex : Occasional Papers of the University.
- STRAKA, G. (1972) *Album phonétique*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- STRAKA, G. (1982) *Les sons et les mots*, Paris : Klincksieck.
- SURRIDGE, M. (1982) « L'attribution du genre grammatical aux emprunts anglais et français canadien », *Glossa*, 16, 28-39.
- SZMIDT, Y. (1976) *L'interrogation totale dans le parler franco-canadien de Lafontaine Ontario*, Thèse de doctoral, Université de Toronto.
- TATILON, C. (1976) *Sonorités et texte poétique*, *Studia Phonetica 10*, Montréal- Paris-Bruxelles : Didier.
- TENNANT, J. (1994) *Variation morphologique dans le français parlé des adolescents à North Bay (Ontario)*, Ph.D. Thesis, University of Toronto.
- TESNIÈRE, L. (1959) *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.
- THIBAUT, P. (Dir.) (1979) *Le français parlé : études sociolinguistiques*, Edmonton : Linguistic Research.
- THOMAS, A. (1986) *La variation phonétique : cas du franco-ontarien*, *Studia Phonetica 21*, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- THOMAS, A. (1990) « Normes et usages phonétiques de l'élite francophone en France et en Ontario », *Information/Communication*, vol 11, Toronto : Experimental Phonetics Lab and Canadian Scholars' Press, pp. 8-22.
- THOMAS, A. (1996) « Où en sont les recherches sur la prononciation franco-ontarienne? » *Revue du Nouvel Ontario*, 20, 41-50.
- TODOROV, T. (1967) *Littérature et signification*, Paris : Larousse.
- TOGBEY, K. (1965) *Structure immanente de la langue française*, Paris : Larousse.
- TROUBETZKOY, N. (1949) *Principes de phonologie*, Paris : Klincksieck.
- TRUDGILL, P. (1983) *Sociolinguistics*, Harmondsworth : Penguin.
- ULLMANN, S. (1952) *Précis de sémantique française*, Berne : Francke.
- VALDMAN, A. (1976) *French phonology and morphology*, Rowley : Newbury House.
- VALDMAN, A. (1978) *Le créole : structure, statut et origine*, Paris : Klincksieck.
- VALDMAN, A. (1982) « Français standard et français populaire », *French Review*, 16, 2, 218-277.
- VENNE, M. (dir.) (2004) *Annuaire du Québec 2004*, Montréal : Fides.
- VINAY, J.P. (1950) « Bout de langue ou fond de la gorge », *The French Review*, 6, 489-498.
- VINAY, J.P. et J. DARBELNET (1958) *Stylistique comparée de l'anglais et du français*, Paris : Didier.
- WAGNER, R. (1968) *Les vocabulaires français*, Paris : Didier.
- WAGNER, R. et J. PINCHON (1962) *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette.
- WALKER, D. (1985) *The pronunciation of Canadian French*, Ottawa : University of Ottawa Press.
- WALTER, H. (1976) *La dynamique des phonèmes dans le français contemporain*, Paris : France Expansion.
- WALTER, H. (dir.) (1977) *Phonologie et société*, Montréal-Paris-Bruxelles : Didier.
- WALTER, H. (1982) *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, Paris : Presses Universitaires de France.
- WALTER, H. (1988) *Le français dans tous les sens*, Paris : Robert Laffont.
- WALTER, H. (1994) *L'aventure des langues en occident, leur origine, leur histoire, leur géographie*, Paris : Robert Laffont.
- WALTER, H. (1997) « Le cheminement des innovations lexicales en français contemporain », in Bhatt (dir.), pp. 527-541.
- WALTER, H. (1997) *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris : Robert Laffont.
- WALTER, H. et P. AVENAS (2003) *L'étonnante histoire des noms de mammifères*, Paris : Robert Laffont.
- WEINRICH, H. (1973) *Le temps*, Paris : Le Seuil.
- WRENN, Ph. (1974) *Melodic structures in Canadian French as spoken in Lafontaine Ontario*, Ph.D. Thesis, University of Toronto.
- WOOLDRIDGE, T.R. (1977) *Les débuts de la lexicographie française*, Toronto : University of Toronto Press.
- WOOLDRIDGE, T.R. (1994) « Considérations sur la constitution et l'utilisation d'une banque de données textuelles du français québécois », in Poirier (dir.) pp.457-465.
- WUNDERLI, P. (1979) *Französische Intonationsforschung*, Tübingen : Gunther Narr.
- WUNDERLI, P. (1987) *L'intonation des séquences extraposées en français*, Tübingen : Gunther Narr.
- YAGUELLO, M. (1978) *Les mots et les femmes*, Paris : Payot.
- YAGUELLO, M. (1981) *Alice au pays du langage*, Paris : Seuil.
- YAGUELLO, M. (1984) *Les fous du langage*, Paris : Seuil.
- YAGUELLO, M. (1990) *Histoire de lettres : des lettres et des sons*, Paris : Seuil.
- YAGUELLO, M. (1991) *En écoutant parler la langue*, Paris : Seuil.

YAGUELLO, M. (1998) *Petits faits de langue*, Paris : Seuil.

YAGUELLO, M. (2003) « La grammaire », dans Yaguello (2003).

YAGUELLO, M. (dir.)(2003) *Le grand livre de la langue française*, Paris : Seuil.

ZWANENBURG, W. (1965) *Recherches sur la prosodie de la phrase française*, Leiden : Universitaire Pers.

RÉPONSES

AUX QUESTIONS

*** * ***

Page laissée blanche intentionnellement

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

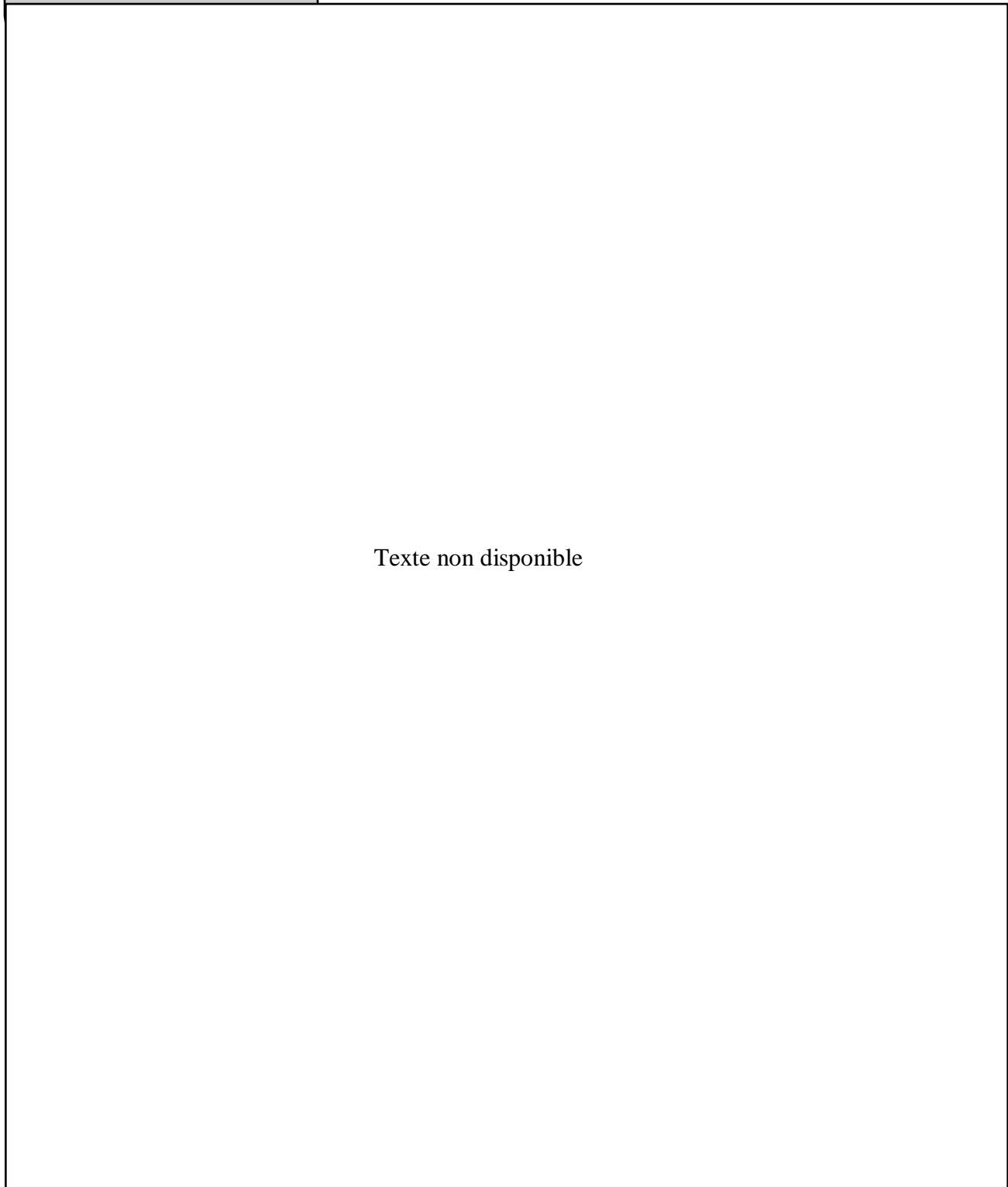


Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible

Texte non disponible



Texte non disponible